



> Plan National de Développement PND 2016-2020

DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE DE
LA CÔTE D'IVOIRE SUR
LA TRAJECTOIRE DE L'ÉMERGENCE

TABLE DES MATIERES

Liste des tableaux	P. 4
Liste des figures	P. 4
Liste des graphiques	P. 4
Liste des encadrés	P. 4
Sigles et Abréviations	P. 5
PARTIE I : Diagnostic stratégique de la Côte d'Ivoire sur la trajectoire de l'Emergence	P. 16
CHAPITRE I : Bilan de la mise en œuvre du PND 2012-2015	P. 17
I.1 Performances économiques de 2012 à 2015	P. 17
I.1.1 Une croissance économique forte et soutenue	P. 17
I.1.2 Des finances publiques consolidées et une dette publique redevenue soutenable	P. 20
I.1.3 Les échanges extérieurs se sont amplifiés et les réserves internationales ont augmenté	P. 21
I.1.4 Situation monétaire et financière : Situation des banques consolidée, hausse du crédit au secteur privé et dynamisme de la Bourse des valeurs	P. 22
I.1.5 Amélioration du climat des affaires	P. 23
I.2 Progrès du Développement Humain	P. 23
I.2.1 Indice de Développement Humain	P. 23
I.2.2 Profil de la pauvreté	P. 24
I.2.3 Situation des inégalités	P. 26
I.2.4 Une amélioration de l'Emploi	P. 27
I.2.5 Analyse démographique	P. 28
I.2.6 Bilan de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement	P. 31
I.3 Progrès Sectoriels	P. 33
I.3.1 Les secteurs de souveraineté	P. 33
I.3.2 Les secteurs porteurs de croissance	P. 41
I.3.3 Les secteurs socioculturels	P. 64
I.3.4 Environnement et cadre de vie	P. 79
I.4 Leçons tirées de la mise en œuvre du PND 2012-2015	P. 88
CHAPITRE II : Situation de la Côte d'Ivoire sur le chemin de l'Emergence	P. 90
II.1 Etat Dévelopmentaliste	P. 92
II.2 Les changements dans les modes de production et de consommation	P. 95
II.3 L'exigence du développement humain	P. 101
II.4. Principales leçons à tirer de l'expérience des pays asiatiques et du diagnostic de la mise en œuvre du PND 2012-2015	P. 101
II.4.1 « Miracle Asiatique »	P. 101
II.4.2 Analyse comparative des principaux agrégats économiques	P. 103
II.5 Les leçons à tirer pour accélérer la marche vers l'émergence	P. 106
CHAPITRE III : Synthèse des défis critiques	P. 107
III.1 La qualité des Institutions et de la gouvernance	P. 108
III.2 La disponibilité et les capacités des femmes et des hommes à construire une Côte d'Ivoire émergente et prospère	P. 108
III.3 Les changements dans les modes de production et de consommation pour construire l'émergence	P. 109
III.4 Le développement des infrastructures stratégiques comme levier de l'émergence et en cohérence avec les principes de durabilité environnementale	P. 109
III.5 L'insertion avantageuse dans le réseau d'échanges régionaux et mondiaux	P. 110

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 01	: Evolution économique 2011-2014 et prévisions 2015 (taux de croissance en %)
Tableau 02	: Répartition de la dépense moyenne par tête et part de la consommation par décile
Tableau 03	: Emplois par branche d'activités et selon le lieu de résidence (en %)
Tableau 04	: Situation résumée des OMD
Tableau 05	: Taux de transformation des principaux produits agricoles 2013-2014
Tableau 06	: Données sur la production nationale de volaille et d'œufs frais
Tableau 07	: Potentiel minier de la Côte d'Ivoire
Tableau 08	: Evolution de la production d'or et de manganèse de 2011 à 2014 (en tonnes)
Tableau 09	: Infrastructures routières à juin 2015
Tableau 10	: Synthèse des indicateurs clés du secteur des TIC en Côte d'Ivoire
Tableau 11	: Organisations communautaires dont la Côte d'Ivoire est membre
Tableau 12	: Effectifs des élèves de la formation professionnelle par statut et secteur en 2013 et 2014
Tableau 13	: Situation des populations d'au moins 14 ans hors de l'école en 2013
Tableau 14	: Indicateurs d'accès des populations à l'eau potable
Tableau 15	: Récapitulatif des indicateurs et dimensions de l'émergence
Tableau 16	: Performances de la Côte d'Ivoire selon l'indice CPIA
Tableau 17	: Contribution aux taux de croissance annuelle
Tableau 18	: Exportations manufacturières (pourcentage des exportations de biens)

LISTE DES FIGURES

Figure 1	: Distribution spatiale de la pauvreté en 2015
Figure 2	: Evolution de la carte de l'agriculture d'exportation
Figure 3	: Evolution de la carte industrielle de la Côte d'Ivoire
Figure 4	: Les escaliers de l'émergence

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 01	: Evolution de la part de l'Investissement dans le PIB de 2012 à 2014 (%)
Graphique 02	: Poids des secteurs dans la formation du PIB (%)
Graphique 03	: Contribution à la croissance et inflation 2012-2014
Graphique 04	: Côte d'Ivoire : Opérations financières de l'administration centrale
Graphique 05	: Résultats budgétaires 2012-2014 en % du PIB
Graphique 06	: Situation des échanges extérieurs 2012-2014
Graphique 07	: Indice du Développement Humain
Graphique 08	: Principaux indicateurs de pauvreté en 2015
Graphique 09	: Evolution estimée des taux brut de natalité en Côte-d'Ivoire, 1960-2015
Graphique 10	: Evolution de la pyramide des âges de la Côte d'Ivoire entre 1998 et 2014
Graphique 11	: Evolution de la production (tonnes) des cultures de consommation locale en 2011 et 2014
Graphique 12	: Trafic de marchandises du Port Autonome de San Pedro (Millions de tonnes)
Graphique 13	: Situation des TIC en Côte d'Ivoire
Graphique 14	: Evolution des parts de marché (% ressources) en Côte d'Ivoire
Graphique 15	: Evolution du nombre d'enfants en dehors du système scolaire
Graphique 16	: L'évolution du Taux d'achèvement 2006-2007 et 2013-2014
Graphique 17	: Agriculture en % du PIB
Graphique 18	: Crédit au secteur privé en % du PIB

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1	: Résumé des progrès saillants dans la mise en œuvre du PND 2012-2015
Encadré 2	: Le Dividende Démographique

SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLES	DEFINITIONS
ABN	Autorité du Bassin du Niger
ABV	Autorité du Bassin de la Volta
ACA	Assurance du Commerce en Afrique
ADCI	Agence pour le Développement et la Compétitivité des Industries
AFD	Agence Française de Développement
AGOA	African Growth and Opportunity Act
AGEDI	Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles
AGEFOP	Agence Nationale de Formation Professionnelle
AGEPE	Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi
AGEROUTE	Agence de Gestion des Routes
AIP	Agence Ivoirienne de Presse
ALPC	Armes Légères et de Petit Calibre
APD	Aide Publique au Développement
APE	Accords de Partenariats Economiques
APEX-CI	Association pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire
APV	Accord de Partenariat Volontaire
ARV	Antirétroviraux
ARTCI	Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire
ATCI	Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BT	Brevet de Technicien
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAF	Coûts Assurances Frêts
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAT	Centre Anti-tuberculeux
CAV	Comité d'Arbitrage de la Valeur
CCESP	Comité de Concertation Etat-Secteur Privé
CDT	Centre de Diagnostic et de Traitement
CDMT	Cadres de Dépenses à Moyen Terme
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEI	Commission Electorale Indépendante
CEN-SAD	Communauté des Etats Sahélo-Sahariens
CENTIF	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
CEPE	Certificat d'Etude Primaire Elémentaire
CEPICI	Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire
CFP	Centre de Formation Professionnelle
CPM	Centre de Perfectionnement de Métier

SIGLES	DEFINITIONS
CPPE	Centre de Protection de la Petite Enfance
CDVR	Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation
CGECI	Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
CGI	Centre de Gestion Intégrée
CIAPOL	Centre Ivoirien Antipollution
CILSS	Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIN	Conférence Internationale sur la Nutrition
CLSG	Côte d'Ivoire–Liberia–Sierra Leone–Guinée
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNALPC	Commission Nationale de Lutte contre les Armes légères et de Petits Calibres
CNC-CGPE	Cellule Nationale de coordination des Comités Villageois de Gestion des Pompes à motricité humaine
CNDD	Commission Nationale du Développement Durable
CNDT	Comité National de la Dette Publique
CNE	Conseil National des Exportations
CNJCI	Conseil National de la Jeunesse de Côte d'Ivoire
CNOSCI	Convention Nationale des Organisations de la Société civile ivoirienne
CNF	Conseil National de la Femme
CNP	Conseil National de la Presse
CNS	Conseil National de la Statistique
CNSA-GIABA	Comité National De Suivi Des Activités Du Groupe International D'action contre le blanchiment
CONARIV	Commission Nationale de Réconciliation et d'indemnisation des Victimes des Crises survenues en Côte d'Ivoire
COS	Comité interministériel d'Orientation et de Supervision
CPIA	Country Policy and Institutional Assessment
CRAMA	Conservatoire Régional des Arts et Métiers d'Abengourou
CSI	Convention De La Société Civile Ivoirienne
CT	Comité Technique
CTAA	Centre Technique des Arts Appliqués
DB	Doing Business
DCPE	Direction de la Conjoncture et de la Prévision Economique
DESS	Diplôme d'Etude Supérieur Spécialisé
DGE	Direction Générale de l'Economie
DGPLP	Direction Générale du Plan et de la Lutte Contre la Pauvreté
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EEOA	Energie Electrique Ouest Africain
EGEP	Etats Généraux de l'Eau Potable
EMPT	Ecole Militaire Préparatoire et Technique
ENR	Energies Renouvelables
ENS	Ecole Normale Supérieure
ENSETÉ	Enquête sur la Situation de l'Emploi et le Travail des Enfants
ENV	Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages
EPIP	Evaluation des Politiques et des Institutions des Pays

SIGLES	DEFINITIONS
ETME	Elimination de la Transmission Mère-Enfant
FAFCI	Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FDI	Fiche de Déclaration à l'Importation
FIAU	Fonds d'Investissement et d'Aménagement Urbain
FLEGT	Application des Réglementations Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux
FMI	Fonds Monétaire International
FNAD	Fonds National de l'Assainissement et du Drainage
FNDS	Fonds National de Développement de la Statistique
FNJ	Fonds National de la Jeunesse
FODI	Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles
FRAR	Fonds Régionaux d'Aménagement Rural
FRCI	Forces Républicaines de Côte d'Ivoire
FRI	Fiche de Renseignement à l'Importation
FSDP	Fonds de Développement et de Soutien à la Presse
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GESTOCI	Société de Gestion des Stocks Pétroliers de la Côte d'Ivoire
GUCE	Guichet Unique du Commerce Extérieur
GUPC	Guichet Unique Du Permis De Construire
HABG	Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance
HACA	Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle
HV	Hydraulique Villageoise
HVA	Hydraulique Villageoise Améliorée
HU	Hydraulique Urbaine
IBBS	Integrated Biological and Behavioural Surveillance
ICCO	International Cocoa Organisation
ICOR	Incremental Capital Output Ratio
IDE	Investissements Directs Étrangers
IDH	Indice de Développement Humain
IGE	Inspection Générale de l'Etat
IGF	Inspection Générale des Finances
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IMF	Institutions de Micro-Finance
INJS	Institut National de la Jeunesse et des Sports
INPHB	Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny
INSAAC	Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
INS	Institut National de la Statistique
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
IPC	Indice de Perception de la Corruption
LANEMA	Laboratoire National d'Essais, de Qualité, de Métrologie et d'Analyses
LBC	Lampes Basse Consommation

SIGLES	DEFINITIONS
LEA	Lycée d'Enseignement Artistique
LIFE	Livre Foncier Electronique
MAOC	Mécanisme d'Alerte aux Obstacles au Commerce
MASA	Marché des Arts et du Spectacle Africain
MCC	Millenium Challenge Corporation
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEMPD	Ministère d'Etat Ministère du Plan et du Développement
MILDA	Moustiquaires Imprégnés d'insecticide à Longue Durée d'Action
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
MIRAH	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MW	Méga Watts
MPMB	Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget
MPMEF	Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances
NEPAD	New Partnership for Africa's Development
NPSP	Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique
OCDE	Organisation de Coopération pour le Développement Economique
OCPV	Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers
ODD	Objectifs du Développement Durable
OFT	Observatoire de la Fluidité des Transports
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMI	Organisation Maritime Internationale
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAD	Office National de Drainage et de l'Assainissement
ONEG	Observatoire National De L'équité Et Du Genre
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONEP	Office National de l'Eau Potable
ONPC	Office National de la Protection Civile
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUDC	Organisation des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
ONUDI	Organisation Des Nations Unies Pour Le Développement Industriel
PAA	Port Autonome d'Abidjan
PAAEIJ	Programme d'Appui à l'Amélioration de l'Employabilité et l'insertion des Jeunes diplômés
PAE	Programme d'Aide à l'Embauche
PFS	Plateforme des Services
PARE/PME	Projet d'Appui à la Revitalisation des PME
PASP	Port Autonome de San Pedro
PCD	Programme Communautaire de Développement
PCHE	Petite Centrale Hydroélectrique

SIGLES	DEFINITIONS
PDMIO	Projet de Développement Minier Intégré de l'Ouest
PEJEDEC	Projet Emploi Jeune et de Développement des Compétences
PEPT	Programme Electricité Pour Tous
PER	Programme Economique Régional
PETROCI	Société Nationale d'Opérations Pétrolières de la Côte d'Ivoire
PIB	Produit Intérieur Brut
PICAO	Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest
PIP	Programme d'Investissement Public
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PND	Plan National De Développement
PNDLBC	Programme National de Distribution de Lampes Basse Consommation
PNE	Politique Nationale de l'Emploi
PNEP	Politique Nationale de l'Eau Potable
PNJ	Politique Nationale de la Jeunesse
PNCS	Programme National de Cohésion Sociale
PNCC	Programme National Changement Climatique
PNEP	Politique Nationale de l'Eau Potable
PNHV	Programme National d'Hydraulique Villageoise
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNPE	Politique Nationale de Protection de l'Enfant
PNRMN	Programme National de Restructuration et de Mise à Niveau
PNSU	Plan National de Salubrité Urbaine
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	Parité de Pouvoir d'Achat
PPP	Partenariat Public Privé
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PPU	Programme Présidentiel d'Urgence
PRONER	Programme National d'Electrification Rurale
PSP	Pharmacie de la Santé Publique
PSRA	Plan Stratégique de Relance de la Filière Avicole
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTF	Productivité Totale des Facteurs
PTME	Prévention de la Transmission Mère Enfant
PUIUR	Programme d'Urgence d'Infrastructures Urbaines
PVVIH	Personnes Vivant avec le VIH
REEA	Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles
RENACCE-CI	Réseau National des Conseillers du Commerce Extérieur
RESEN	Rapport d'Etat sur le Système Educatif National
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNA	Recensement National de l'Agriculture
RNDH	Rapport National sur le Développement Humain

SIGLES	DEFINITIONS
RNIC	Réseau National d'Informations Commerciales
RTI	Radio Télévision Ivoirienne
SARL	Société A Responsabilité Limitée
SCAED	Service Civique d'Action pour l'Emploi et le Développement
SDMT	Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme
SIDA	Syndrome Immunodéficience Acquise
SIGFAE	Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat
SIGFIP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SMAG	Salaire Minimum Agricole Garanti
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNDER	Stratégie Nationale de Développement de l'Economie Régionale
SNDR	Stratégie Nationale de Développement Régional
SNE	Stratégie Nationale d'Exportation
SNEPCI	Société Nationale de Presse et d'Edition de Côte d'Ivoire
SNGRC	Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SNRC	Secrétariat National au Renforcement des Capacités
SODEMI	Société pour le Développement Minier
SOTRA	Société des Transports Abidjanais
SPEE	Services de Promotion Economique Extérieure
SR	Santé de la Reproduction
SRE	Stratégie de Relance de l'Emploi
SSN	Système Statistique National
SSR	Santé Sexuelle Et De La Reproduction
ST-PND	Secrétariat Technique du Plan National de Développement
SUN	Scaling Up Nutrition
THIMO	Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre
TEC	Tarif Extérieur Commun
TEL	Tonne Equivalent Lait
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TM	Tonnes-Métriques
TNS	Taux Net de Scolarisation
TNT	Télévision Numérique Terrestre
TPE	Très Petites Entreprises
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UFM	Union du Fleuve Mano
UMF	Unité Mobile de Formation
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VBG	Violences Basées sur le Genre
VITIB	Village des Technologies de l'Information et de la Biotechnologie
WAPP	West African Power Pool
ZBTIC	Zone Franche de la Biotechnologie et des Technologies de L'Information et de la Communication



L'exécution du Programme National de Développement (« PND ») 2012-2015, a été à bien des égards un franc succès.

Au plan de la relance économique, nous avons réussi à remettre notre économie sur la voie d'une croissance forte, avec le plein soutien de nos partenaires au développement. Nous avons rejoint le groupe de tête des pays à forte croissance dans le monde avec un taux moyen annuel de croissance du PIB réel d'environ 9%. Nous avons créé, plus de 2 millions d'emplois en seulement 4 ans. Nous avons également augmenté les revenus de la grande majorité des Ivoiriens, aussi bien dans les villes que dans les campagnes. Ces performances économiques nous ont permis d'améliorer nos infrastructures économiques et sociales et de contribuer ainsi à l'amélioration des conditions de vie des ivoiriens.

Cependant, les visites d'Etat que j'ai effectuées dans notre pays ainsi que les rencontres avec mes concitoyens, notamment lors de la dernière campagne présidentielle, m'ont permis de constater que malgré ces avancées, des efforts restent à faire pour consolider notre chemin vers l'émergence.

Aussi, le PND 2016-2020, qui tire les leçons de la mise en œuvre du PND 2012-2015, a pour ambition de réaliser l'émergence de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020 avec une base industrielle solide. La réduction de la pauvreté et une meilleure redistribution des fruits de la croissance, surtout pour les plus défavorisés, est également un pilier de la nouvelle stratégie. Notre stratégie de transformation structurelle de l'économie, s'appuiera sur la compétitivité de notre économie, la transformation de nos produits de base et l'exportation. Ainsi, le PND 2016-2020 mettra l'accent sur : (i) l'amélioration du taux de transformation des matières premières agricoles ; et (ii) la diversification de l'appareil productif industriel avec la promotion d'une industrie manufacturière.

Le PND 2016-2020 mettra également l'accent sur l'amélioration des conditions et de la qualité de vie de nos compatriotes, notamment par le développement d'infrastructures économiques de qualité prenant en compte les préoccupations liées à l'aménagement du territoire et la préservation de l'environnement.

Le cadre macroéconomique continuera d'être solide. Le scénario retenu s'appuie sur une croissance économique forte, solidaire, équitable, créatrice d'emplois, notamment pour les jeunes et les femmes. L'environnement des affaires et la bonne gouvernance feront l'objet d'une attention particulière.

Ces réformes devront s'effectuer de pair avec le développement du capital humain. A cet égard, un effort important sera effectué afin d'améliorer la qualité de notre système éducation-formation, afin de le rendre accessible à tous et en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi. Nous mettrons également l'accent sur l'amélioration de la qualité de nos services de santé tout en nous assurant que ceux-ci sont accessibles à tous, au travers de la Couverture Maladie Universelle (CMU).

Enfin, le PND 2016-2020, vise à promouvoir le développement de la coopération internationale, l'intégration régionale et le rayonnement de la Côte d'Ivoire.

Il reste bien entendu qu'il nous faut continuer à travailler dans l'union, la discipline, le travail; et comme nous l'a enseigné le Père de la Nation, le Président Félix Houphouët-Boigny, dans la paix. En effet, seule une paix durable, des Institutions fortes et des citoyens prêts à placer l'intérêt de la nation au-dessus de tout, permettront à notre pays d'entrer de façon irréversible dans le cercle des grandes Nations démocratiques et développées.

Ainsi, nous pourrions bâtir une Côte d'Ivoire moderne où le travail est reconnu et valorisé. Une Côte d'Ivoire rassemblée et unie, qui offre à son peuple des lendemains meilleurs. Une Côte d'Ivoire où les droits de tous les citoyens sont garantis par une justice équitable.

Je souhaite que la population, le Gouvernement, les Institutions de la République, les élus, les entreprises, la société civile et les partenaires au développement s'impliquent encore plus que par le passé dans la mise en œuvre de notre nouveau PND 2016-2020 en vue de garantir son plein succès pour le bénéfice de tous les Ivoiriens.

Alassane OUATTARA
Président de la République de Côte d'Ivoire

1. En mai 2011, avec l'investiture de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire et la mise en place d'un nouveau Gouvernement, une nouvelle stratégie économique a été proposée pour réduire le taux de pauvreté de plus de la moitié à l'horizon 2020 et faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à la même échéance.

2. Outre cet objectif principal, les objectifs spécifiques de cette stratégie sont de : (i) réaliser une croissance forte, durable, équitable, solidaire, créatrice d'emplois, respectueuse du genre et de l'environnement ; (ii) accroître la part de la valeur ajoutée dans la transformation des produits primaires (cacao, café, anacarde, coton etc.) ; (iii) créer l'un des meilleurs environnements des affaires en Afrique et dans le monde ; (iv) être dans le groupe de tête des pays en ce qui concerne les indices de développement humain ; (v) se hisser au rang des meilleurs pays africains en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption et (vi) jouer un rôle moteur dans l'intégration sous régionale et africaine.

3. Dans cette optique, le Gouvernement a renoué avec sa tradition de planification et l'a mise au cœur de l'action publique. Ainsi, sa stratégie globale a été déclinée en deux étapes. Le premier Plan National de Développement (PND 2012-2015) devait poser les fondements de l'émergence, quand le second s'attèlerait à accélérer la marche vers le but visé en 2020.

Contexte et objectifs du PND 2012-2015

4. La décennie de crise militaro-politique qu'a connue la Côte d'Ivoire a culminé en une crise post-électorale qui a accentué la fracture sociale et entraîné le ralentissement de l'activité économique. Elle a également occasionné la destruction des infrastructures sociales et du potentiel de production dans plusieurs régions ainsi que la dégradation de l'environnement sécuritaire. Cela a eu pour effet d'accentuer les difficultés d'accessibilité tant géographique que financière des populations aux services sociaux de base. Il en a découlé une aggravation de la pauvreté, du chômage et de l'insécurité.

5. Face à ces difficultés, le pays se devait de relever plusieurs défis, notamment : (i) consolider la paix retrouvée, rétablir la cohésion sociale éfritée et renforcer la réconciliation nationale, (ii) rétablir l'Etat de droit et la sécurité des personnes et des biens, (iii) promouvoir la bonne gouvernance et relancer l'économie, (iv) restaurer les services sociaux de base et (v) restaurer

l'image et la place de la Côte d'Ivoire dans le concert des Nations.

6. Pour ce faire, le Gouvernement a adopté le 28 mars 2012 le Plan National de Développement (PND 2012-2015). Ce plan a constitué le cadre de référence de l'action publique pour l'administration, les partenaires au développement et le secteur privé. Il a eu pour objectif principal de bâtir en 2015, les fondements faisant de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

7. Cette ambition devait passer par le renforcement de la sécurité des personnes et des biens sur le territoire, la consolidation de la stabilité politique et sociale, la mise en œuvre d'un programme d'investissement autour de puissants moteurs de croissance capables d'impulser une dynamique de croissance forte, soutenue, solidaire, créatrice d'emplois et respectueuse de l'environnement.

8. Le PND 2012-2015 entendait faire passer le taux d'investissement public de 3% du PIB en moyenne au cours des dix dernières années à 7,5% en moyenne sur la période 2012-2015. L'investissement public, désormais au cœur de la politique de développement, devait jouer pleinement son rôle de levier de la croissance et d'entraînement de l'investissement privé et conduire la Côte d'Ivoire sur le chemin d'un développement harmonieux.

9. A cet effet, cinq résultats stratégiques majeurs ont été retenus : (i) les populations vivent en harmonie dans une société sécurisée dans laquelle la bonne gouvernance est assurée; (ii) la création de richesses est accrue, soutenue et les fruits répartis dans l'équité; (iii) les populations, en particulier les femmes, les enfants et autres groupes vulnérables ont accès aux services sociaux de qualité dans l'équité; (iv) les populations vivent dans un environnement sain et un cadre de vie adéquat et (v) le repositionnement de la Côte d'Ivoire sur la scène régionale et internationale est effectif.

Résultats de la mise en œuvre du PND 2012-2015

10. Dans le cadre du financement du PND 2012-2015, une stratégie de mobilisation de ressources a été élaborée et mise en œuvre. Ainsi, en appui aux efforts du Gouvernement, un Groupe Consultatif des partenaires au développement et du secteur privé organisé à Paris, en décembre 2012, a permis de présenter un agenda cohérent de réformes structurelles de grande ampleur définies dans le Plan National de Développement (PND 2012-2015).

Sur la base de ce document de référence de la nouvelle stratégie, les annonces de financement des différents partenaires bilatéraux et multilatéraux ont dépassé le financement extérieur recherché pour le programme d'investissements publics 2012-2015. Ces investissements ont été judicieusement choisis autour de moteurs de croissance transversaux et horizontaux. Les financements des partenaires du secteur privé ont aussi été à la hauteur des attentes.

11. Après quatre années de mise en œuvre, des résultats notables ont été enregistrés. En effet, la paix a été retrouvée, la cohésion sociale a été rétablie et la réconciliation nationale est en bonne voie. De plus, l'Etat de droit et la sécurité des biens et des personnes ont été rétablis sur l'ensemble du territoire. Ainsi, l'indice de sécurité des Nations Unies est le même que celui des villes comme New York et Genève ; toute chose qui a favorisé le retour des institutions comme la Banque Africaine de Développement à son siège statutaire d'Abidjan en septembre 2014.

12. Plusieurs mesures ont été prises pour renforcer la bonne gouvernance comme le montre la progression de la Côte d'Ivoire dans les indices internationaux en la matière. L'économie a également renoué avec une croissance forte dans un cadre macroéconomique assaini. Le pays se trouve depuis 2012 parmi les dix premiers pays avec le plus fort taux de croissance au monde. Les services sociaux de base ont également été rétablis, le taux de pauvreté a été réduit, et l'image de la Côte d'Ivoire a été restaurée non seulement au niveau régional mais aussi au niveau international. La destination Côte d'Ivoire est de nouveau attractive comme le témoigne la croissance des investissements directs étrangers.

13. En dépit de ces acquis, les défis suivants doivent être relevés : (i) le maintien d'une croissance forte, soutenable, équitable, respectueuse des droits des personnes, du genre et de l'environnement ; (ii) la préservation de l'image du pays et (iii) le retour de la Côte d'Ivoire dans le groupe de tête des pays en Afrique et dans le monde, avec les meilleurs indices de développement humain.

14. A cet égard, la cohérence des nouvelles décisions, et en particulier des stratégies sectorielles avec les grands objectifs définis par le Président de la République est essentielle. Ces objectifs sont les piliers et l'ossature du nouveau PND qui doit continuer de rester le document de référence de la stratégie économique dans lequel vient s'insérer le programme d'investissement triennal glissant, le cadre budgétaire à moyen terme et les stratégies sectorielles.

Contexte d'élaboration du PND 2016-2020

Un PND qui s'insère dans les initiatives internationales et régionales

15. L'élaboration du second PND intervient dans un contexte marqué par une série d'événements majeurs qui pourraient l'orienter.

16. Au niveau international, des réflexions intenses ont été menées sur « l'Après 2015 » concernant les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui se sont commués, en septembre 2015, en Objectifs du Développement Durable (ODD) pour la période 2015-2030. Les ODD comprennent un ensemble de 17 objectifs mondiaux pour notamment mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice et faire face au changement climatique.

17. Au niveau continental, l'Union Africaine (UA), après avoir défini le NEPAD comme son programme phare, a récemment engagé l'élaboration de l'Agenda 2063. Cet agenda est soutenu par une vision qui est de bâtir une Afrique intégrée, prospère et en paix, soutenue et dirigée par ses propres citoyens et constituant une force dynamique sur la scène mondiale pour relever de nouveaux défis sur le continent, à court, moyen et long termes. Relativement à la position de l'Afrique sur les ODD, les propositions sont orientées vers la transformation structurelle des économies et la croissance inclusive ; l'innovation, le transfert technologique et la recherche et développement ; le développement humain, le financement et les partenariats.

18. Au niveau sous régional, la Vision 2020 est de passer de la « CEDEAO des Etats à une CEDEAO des peuples ». Pour opérationnaliser cette vision, la CEDEAO a adopté un Programme Communautaire de Développement (PCD) dont l'objectif global est de contribuer à la construction d'une union économique régionale compétitive, viable et sécurisée avec une participation plus accrue des populations au processus d'intégration. Pour sa part, l'UEMOA met en œuvre la deuxième phase du Programme Economique Régional (PER 2012-2016).

19. Le PND 2016-2020 a donc anticipé et tenu compte de toutes ces initiatives qui interfèrent avec les choix stratégiques du pays et dans l'orientation de sa politique économique.

Un cadre institutionnel pour élaborer le PND 2016-2020

20. Pour son élaboration, un Cadre institutionnel a été créé par Arrêté n° 145/PM du 25 mars 2015. Ce cadre comprend un Comité interministériel d'Orientation et de Supervision (COS-PND 2016-2020), présidé par le Premier Ministre avec comme vice-Président le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement ; un Comité Technique (CT-PND 2016-2020) présidé par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre ; un Secrétariat Technique (ST-PND 2016-2020) coordonné par le Directeur Général du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté et des Groupes de Travail Thématiques. Un processus d'élaboration participatif et inclusif

21. L'élaboration du PND 2016-2020 s'est faite selon une approche participative. Ainsi, lors des travaux de la revue globale du PND 2012-2015, des consultations locales ont été organisées du 17 au 24 novembre 2014 dans les chefs-lieux des Districts autonomes et des ex-Districts pour recueillir les besoins et les aspirations des populations. Ces consultations ont regroupé les représentants issus du corps préfectoral, des collectivités décentralisées, des services déconcentrés de l'administration, des autorités coutumières et religieuses, des associations de femmes et de jeunes, des forces de défense et de sécurité, des partenaires au développement, du secteur privé et de la société civile. Les résultats de ces consultations ont été capitalisés dans l'élaboration du PND 2016-2020.

22. Des consultations ont ensuite été organisées au niveau central avec les principales parties prenantes (Ministères techniques, société civile, organisations confessionnelles et communautaires, institutions de recherches et partenaires au développement) à travers les groupes de travail thématiques mis en place. Ces travaux ont permis de prendre en compte leurs préoccupations et propositions.

23. Un ensemble d'études existant et relatif à la vision au niveau mondial, africain et national, à l'émergence, aux politiques sectorielles et aux enseignements tirés de la mise en œuvre du premier PND ont servi de supports à l'élaboration du diagnostic et de l'esquisse des orientations stratégiques.

24. Le présent PND 2016-2020 est donc le fruit des concertations avec les populations sur le terrain, de l'exploitation des travaux d'études, des politiques sectorielles et de l'évaluation de la mise en œuvre du PND 2012-2015. Il représente le cadre dans lequel le pays et ses partenaires s'engagent en vue de relever le défi de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

25. Les approches de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), la planification basée sur les Droits Humains, le Genre, l'Équité et le Développement Durable ont été utilisées afin de mieux faire ressortir les changements concrets attendus des différentes actions.

26. Le document est structuré en trois parties. Outre le résumé et la présentation de la Côte d'Ivoire, la première partie porte sur le diagnostic stratégique de la Côte d'Ivoire sur la trajectoire de l'émergence. La deuxième partie aborde les choix stratégiques opérés et la troisième partie contient la matrice des résultats attendus.

Encadré 1 : Résumé des progrès saillants dans la mise en œuvre du PND 2012-2015

La mise en œuvre du PND a permis une croissance forte, soutenue et inclusive favorisant ainsi le repositionnement de la Côte d'Ivoire sur la scène régionale et internationale. Le PIB par habitant en termes réel a rebondi de 25% sur la période 2012 à 2014, dans un contexte d'inflation maîtrisée, en dessous de la norme communautaire de 3%.

Au titre des infrastructures routières et services de transport, la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2012–2015) est couronnée par la réception des premiers ouvrages structurants prévus dans le cadre de l'émergence à l'horizon 2020. Il s'agit, entre autres, de l'autoroute du Nord (Singrobo-Yamousoukro), l'échangeur de la Riviera II, les ponts Henri Konan Bédié, de Bouaflé et de Jacqueville. S'agissant des routes, 140 Km du tronçon d'Autoroute Abidjan-Singrobo ont été renforcés, le bitumage des 86 Km du tronçon Singrobo-Yamousoukro a été achevé ainsi que celui des 124 km du tronçon Boundiali-Tengrela. En outre, plus de 5 000 km de pistes rurales ont été reprofilés.

La situation dans les secteurs sociaux s'est améliorée de manière significative. La population en emploi salarié est passée de 1 597 532 personnes en novembre 2012 à 1 813 204 en février 2014, soit une augmentation de 14%. Ces résultats s'inscrivent dans la dynamique de recherche de solutions au chômage des jeunes.

L'accessibilité à l'éducation est en nette amélioration avec la construction de 9 291 salles de classe au Primaire, de 3 500 salles de classe au niveau du Secondaire et de 45 collèges. Ces réalisations combinées au recrutement massif de personnel d'encadrement a permis d'accroître l'offre d'éducation. Ainsi, le taux brut d'admission au primaire, qui était de 73,4% en 2008 s'est amélioré pour se situer à 97,8% en 2014. Le taux brut de scolarisation quant à lui, est passé de 76,2% à 94,7% sur la même période.

Dans le domaine de la santé, la réhabilitation et le rééquipement d'hôpitaux et de centres de santé ont contribué à améliorer l'accès aux services de santé, tout comme la mise en œuvre de la mesure de prise en charge de la mère et de l'enfant avec la gratuité des soins, de la césarienne et des médicaments. En outre, l'équipement et la mise aux normes des plateaux techniques de structures sanitaires, entre autres, ont favorisé une meilleure qualité des services de santé.

Au niveau de l'accès à l'eau potable, les constructions de 794 pompes et 76 châteaux d'eau ainsi que l'entretien de 11 446 Pompes à Motricité Humaine, entre autres, ont permis d'accroître significativement l'accès des populations à une hydraulique humaine améliorée. Par ailleurs, le réservoir de la station de traitement de la ville d'Abidjan bénéficie désormais d'un stockage de 10 000 m³ au sol. Toute chose qui participe au changement bénéfique des conditions de vie et de santé des populations.

L'ouverture de 71 chantiers de construction de logements sociaux sur toute l'étendue du territoire et la constitution de 3 060 hectares de réserves mobilisés et dédiés au programme des logements sociaux et économiques participent à l'accès des populations moins nanties à la propriété immobilière.

La connexion au réseau électrique d'environ 800 localités en milieu rural et l'allègement du coût des abonnements sociaux à l'électricité en faveur des ménages ont accru le taux d'accès et de couverture nationale.

Le secteur privé a fortement contribué à la mise en œuvre du PND à travers notamment les investissements massifs dans les secteurs énergies et miniers (mine de TONGON), les explorations pétrolière et gazière, ainsi que la mise en place de plusieurs unités de transformation dans les secteurs du café, du cacao et de la noix de cajou. Sur la période 2012-2014, l'investissement du secteur privé s'élève à 4 669 milliards de FCFA contre une prévision de 3 946 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 118,3%. Son rôle moteur de la croissance économique est ainsi pleinement réaffirmé.

PARTIE I

DIAGNOSTIC STRATEGIQUE
DE LA COTE D'IVOIRE SUR
LA TRAJECTOIRE DE L'EMERGENCE

I.1 Performances économiques de 2012 à 2015

I.1.1 Une croissance économique forte et soutenue

27. Depuis mai 2011, la Côte d'Ivoire a accompli des progrès notables sur le plan politique, économique et social, reconnus par le secteur privé et l'ensemble de la communauté internationale. Ces progrès sont le fruit de la mise en place d'un ensemble cohérent de mesures structurelles de grande ampleur visant à renforcer entre autres la gestion des ressources publiques, la modernisation de l'Administration Publique (y compris de l'armée) et l'amélioration du climat des affaires.

28. Ces mesures ont permis de rétablir un climat de sécurité et de paix, stimuler les échanges et repositionner la Côte d'Ivoire comme un pays phare en Afrique. Elles lui ont surtout permis d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) à la fin du mois de Juin 2012, et de bénéficier d'un allègement subséquent de sa dette extérieure.

29. Une nette amélioration de la note de l'Evaluation des Politiques et des Institutions des Pays (EPIP) en a résulté, passant de 2,7 en 2011 à 3,3 en 2014. Le Gouvernement a établi et renforcé progressivement un dispositif légal et institutionnel pour la promotion des investissements et l'accompagnement des Petites et Moyennes Entreprises (PME). Les efforts consentis ont permis de gagner 30 places dans le classement du Doing Business de 2012 à 2014 et de figurer parmi les dix meilleurs pays réformateurs au monde en 2014 et en 2015.

30. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a progressé de 11 places dans le rapport 2014–2015 sur la compétitivité globale publiée par le Forum Économique Mondial. Elle a également gagné 21 places au dernier classement de Transparency International, traduisant ainsi les efforts consentis en matière de lutte contre

la corruption. En outre, elle a reçu en décembre 2014 le prix du meilleur pays en matière de réformes dans le secteur minier au forum "Mines and Money" à Londres. Enfin, l'admission de la Côte d'Ivoire au Threshold du programme Millenium Challenge Corporation (MCC) atteste des progrès accomplis dans plusieurs domaines tels que la politique macroéconomique, la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des finances publiques.

31. Cet ensemble de réformes a aussi permis au pays de mettre en place un cadre macroéconomique sain, solide et de renouer avec la croissance. En effet, le taux de croissance du PIB qui était négatif en 2011 (-4%) a atteint 10,7% en 2012, 9,2% en 2013, 8,5% en 2014 et projeté à 9,5 % en 2015, soit une moyenne estimée de 9,4% sur la période 2012-2015 qui est plus élevée que la moyenne de 9,2 % projetée dans le scénario de base du PND 2012-2015. Grâce à cette performance, la Côte d'Ivoire se retrouve dans le groupe de tête des pays à plus fort taux de croissance dans le monde.

32. Ce fort taux de croissance a également été possible grâce à un accroissement substantiel des investissements publics et privés comme le prévoyait le PND (2012-2015). En effet, le taux d'investissement global est passé de 9% du PIB en 2011 à 16,1% en 2014 (soit un accroissement de plus de 7 points de pourcentage du PIB). L'investissement public est passé respectivement de 5,4% à 6,2% du PIB pendant la même période alors que l'investissement privé augmentait de 6,3% du PIB à 9,9%. Les investissements publics ont représenté en moyenne, durant cette période, 40 % du total des investissements contre 60 % pour les investissements privés. Le tableau 1 montre l'évolution économique de 2011 à 2014 et les prévisions pour 2015.

Tableau 1 : Evolution économique 2011-2014 et prévisions 2015 (taux de croissance en %)

Années	2011	2012	2013	2014	2015 (p)
(1) PIB réel	-4,4	10,7	9,2	8,5	9,5
Offre					
Primaire	6,5	-2,7	6,9	12,0	7,5
Secondaire	-7,3	-1,4	8,8	3,7	12,4
Tertiaire	-0,1	9,6	9,6	10,2	10,2
PIB non marchand	-8,8	16,1	3,1	7,7	3,6
Droits et taxes	-30,9	90,4	17,6	6,9	9,7
Demande					
Formation brute de capital fixe	-38,5	47,0	20,8	16,6	25,1
Consommation finale	-6,5	14,9	5,7	10,0	8,6
Exportations de biens	7,4	-1,9	6,0	4,3	6,0
Importations de biens	-19,3	41,6	6,4	4,1	8,9
(2) Rappel PIB PND 2012-2015 (scénario de base)	-4,7	8,1	9,0	10,0	10,1
(3) Différence (1) - (2)	+0,3	+2,6	+0,2	-1,5	-0,6

Source : MPMEF/DGE/DCPE

Graphique 1 : Evolution de la part de l'Investissement dans le PIB de 2012 à 2014 (%)



Source : MEMPD/DGPLP ; MPMEF/DGE/DCPE

35. Le PIB par tête en termes réels s'est accru de plus de 25 % de 2012 à 2014 ce qui représente un résultat unique dans l'histoire de la Côte d'Ivoire. La croissance du PIB réel est due aux excellents résultats des services et de l'agriculture qui ont compensé la timide expansion du secteur secondaire. L'évolution du secteur secondaire s'explique par la baisse de la valeur ajoutée du secteur de l'industrie.

36. La part du secteur primaire enregistre une légère baisse entre 2010 et 2014, passant de 24,5% à 22,4%. Quant au secteur tertiaire, sa contribution demeure structurellement au-dessus de 50% sur la période. Cette contribution a connu une progression passant de 53,1% en 2010 à 56,5% en 2014. Au niveau du secondaire, le manufacturier affiche une contribution sensiblement au-dessus de 13% sur la période.

Le secondaire non manufacturier a une contribution oscillant autour de 8,5% sur la période. Cependant, un pic de 11,2% est enregistré en 2011 tandis que l'année 2014 voit cette contribution chuter à 7,9%.

37. L'analyse de la structure de l'économie montre que le secteur des services constitue le segment le plus important de par sa contribution à la croissance. L'agriculture a ainsi perdu son rôle de locomotive de l'activité économique au profit des services. Bien que le processus de transformation structurelle de l'économie soit amorcé, la croissance continue de reposer essentiellement sur l'exploitation et l'exportation de matières premières sans grande création de valeur ajoutée.

Graphique 2 : Poids des secteurs dans la formation du PIB (%)

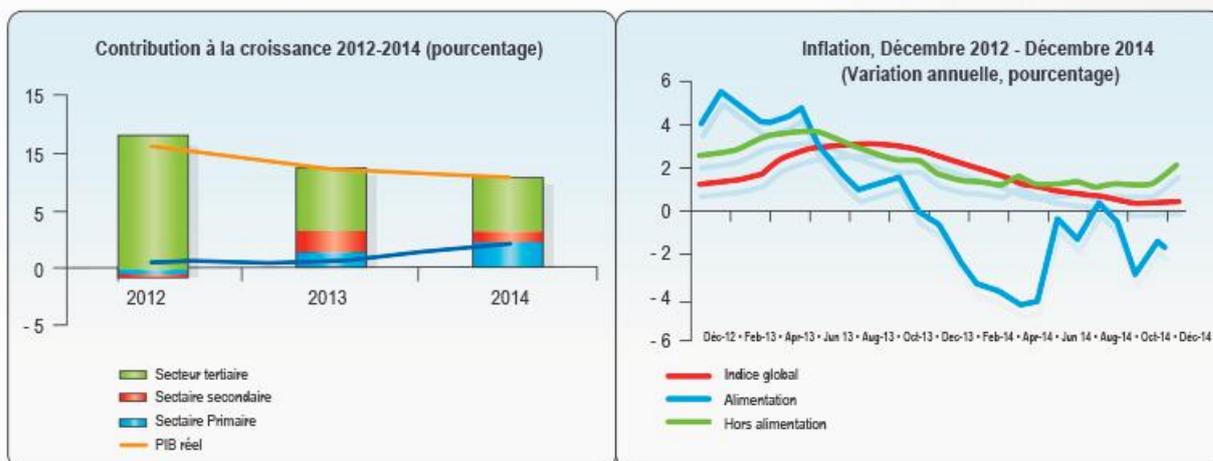


Source : MPMEF/DGE/DCPE

38. L'accélération ordonnée de la transformation structurelle et de la création concomitante d'emplois demeurent des défis incontournables pour garantir à la fois l'inclusivité d'un processus soutenable de croissance et la marche vers l'émergence. Dans ce cadre, les défis à relever sont ceux de (i) la diversification en encourageant de nouvelles chaînes de valeur, (ii) la continuation de la mise en place de

mesures pour améliorer de façon substantielle le climat des affaires, (iii) l'adoption de politiques d'éducation et de santé efficaces pour améliorer les indicateurs sociaux, (iv) le renforcement des programmes de formation professionnelle pour développer les compétences et (v) le renforcement des programmes de protection sociale pour lutter contre la vulnérabilité.

Graphique 3 : Contribution à la croissance et inflation 2012-2014



Source : FMI, 7ème revue /Rapport N°15/147

39. L'économie ivoirienne a évolué dans un contexte d'inflation maîtrisée sur la période 2012-2014. En effet, la variation de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) s'est établie à 1,3% en 2012, puis à 2,6% en 2013 avant de descendre à 0,4% à fin 2014. Le graphique ci-dessus montre que l'index sur les produits alimentaires est négatif. Ce qui indique que les résultats des politiques macroéconomiques combinés à un meilleur approvisionnement des marchés et à la hausse de la production des produits

alimentaires ont un effet positif sur le panier de la ménagère. Au total sur la période, l'inflation est restée inférieure à la norme communautaire de 3%. La maîtrise de l'inflation a été possible grâce, notamment aux abattements sur les droits de douane des produits de grande consommation, la lutte contre le racket, la réduction des barrages routiers et le reprofilage des routes rurales pour un meilleur approvisionnement des marchés.

1.1.2 Des finances publiques consolidées et une dette publique redevenue soutenable

40. Les finances publiques ont évolué, sur la période 2012-2014, dans un environnement caractérisé par la mise en œuvre de réformes engagées par le Gouvernement. Ces réformes concernent principalement : (I) la gestion des finances publiques ; (II) l'application d'un mécanisme automatique des prix des produits pétroliers ; (III) l'amélioration de l'environnement des affaires y compris un nouveau code des investissements ; et (V) le renforcement du partenariat public-privé.

41. La mise en œuvre de la réforme de la gestion des finances publiques a permis d'assainir et de consolider les finances publiques notamment à travers une meilleure maîtrise des dépenses budgétaires y compris une plus grande transparence dans l'octroi des marchés publics et la mise en place d'une réforme du système fiscal. En effet, malgré les efforts entrepris une relative stabilité des recettes fiscales par rapport au PIB est observée aux alentours de 15-16 %. Ce taux reste inférieur à la norme communautaire de l'UEMOA fixée à au moins 17% du PIB et en deçà du ratio moyen correspondant dans les pays émergents.

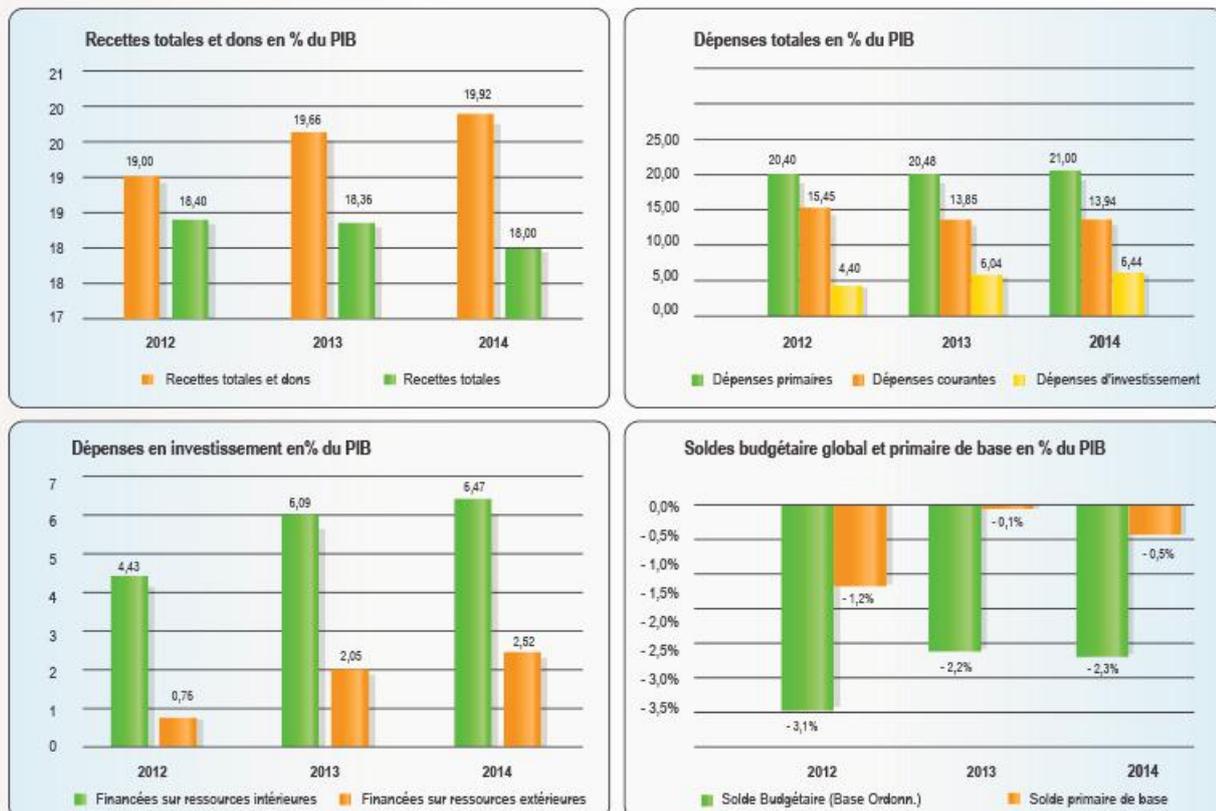
42. Du côté des dépenses publiques, la structure a changé avec une augmentation sensible du ratio des dépenses d'investissement. Cette augmentation est

une caractéristique des pays frontières et candidats à l'émergence dont fait maintenant partie la Côte d'Ivoire selon le classement des pays par le FMI et la Banque Mondiale. Le bilan fait également ressortir une augmentation sensible des dépenses pro pauvres qui a été saluée par les partenaires au développement. Cette augmentation atteint les 9,5% du PIB en 2014.

43. En conséquence, les soldes global et primaire de base sont ressortis déficitaires, même s'ils connaissent une amélioration. Ainsi, le déficit du solde primaire de base passe de 1,2% du PIB en 2012 à 0,5% en 2014, tandis que celui du solde global passe de 3,1% du PIB en 2012 à 2,3% en 2014.

44. S'agissant de la gestion de la dette, sur la période 2012-2014, l'encours de la dette publique, après annulation de la dette extérieure obtenue à la faveur de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE, est passé de 8 249 milliards FCFA, soit 72,6% du PIB en 2011 à 6 174,9 milliards FCFA, soit 45,1% du PIB en 2012. Cependant, en raison des emprunts en vue de la réalisation des investissements publics, cet encours a atteint le niveau de 6 697,2 milliards de FCFA représentant 43,8% du PIB en 2013, soit une hausse de 8,5%. Cette hausse s'est poursuivie en 2014, portant le stock à 7 804,7 milliards de FCFA soit 45,8% du PIB.

Graphique 4 : Côte d'Ivoire : Opérations financières de l'administration centrale

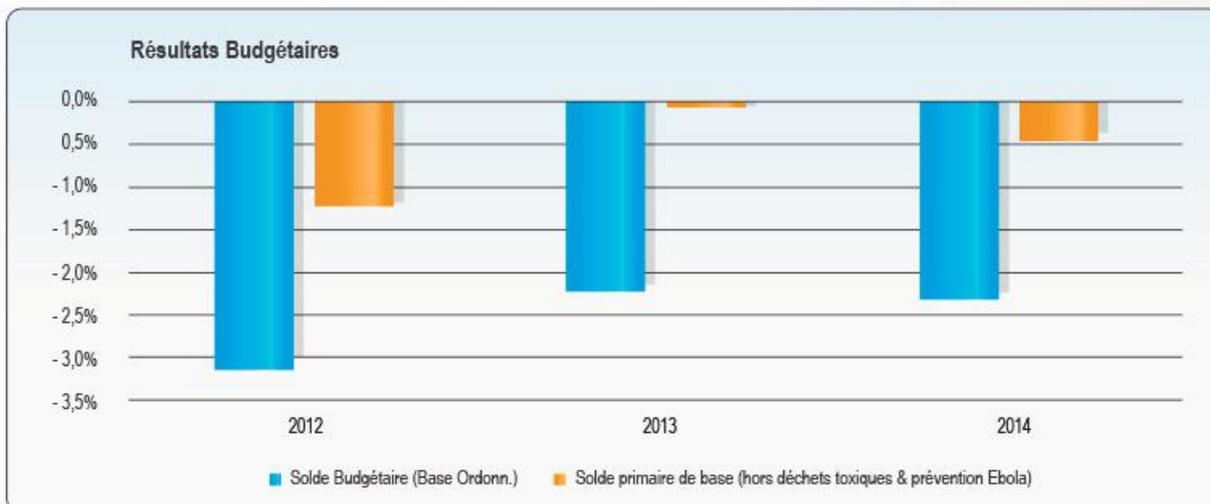


Source : MPMEF/MPMB

45. Toutefois, la dette extérieure hors C2D est de 36,2% en 2014. Elle reste inférieure à la norme communautaire de 70% de l'UEMOA et à la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne. Les appuis des partenaires et le recours au marché sous-régional ont contribué à couvrir le gap de financement des

opérations de l'État. Ces réalisations sont en ligne avec les objectifs du programme économique et financier. Le FMI et la Banque Mondiale dans leur exercice sur la soutenabilité de la dette extérieure placent la Côte d'Ivoire dans les pays à risque modéré.

Graphique 5 : Résultats budgétaires 2012-2014 en % du PIB



Source : MPMEF/MPMB

46. Pour consolider la viabilité de sa dette, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'instruments modernes de gestion de la dette publique. Cette gestion nouvelle s'inscrit dans une vision qui prend en compte les exigences internationales ainsi que les normes communautaires, en application du règlement n°09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de l'UEMOA.

47. En effet, le Décret n°2011-424 du 30 novembre 2011, portant création du Comité National de la Dette Publique définit ce nouveau cadre institutionnel de gestion de la dette publique. Une Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) est désormais élaborée de façon systématique et récurrente en glissement annuel, en cohérence avec les politiques macroéconomique, budgétaire et monétaire. Ainsi, en 2013, la Côte d'Ivoire a élaboré sa première SDMT pour la période 2013-2017. Cette stratégie a été actualisée en 2014 avec l'adoption par le Gouvernement de la nouvelle SDMT 2015-2019, en accord avec les standards internationaux et en cohérence avec l'analyse de la viabilité de la dette effectuée en décembre 2014. Pour la bonne mise en œuvre de cette stratégie, l'Etat s'est fixé des objectifs qualitatifs de gestion de la dette publique visant à rendre ses emprunts plus attractifs tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, tout en minimisant les coûts et les risques.

48. Le récent rapport sur la soutenabilité de la dette publique de la Côte d'Ivoire montre qu'elle est classée parmi les pays à risque modéré en cas de chocs exogènes importants. Le FMI souligne que ce risque modéré et la stabilité du cadre macroéconomique en Côte d'Ivoire lui ont permis d'émettre avec succès un emprunt de 750 millions dollars sur le marché de l'Euro Bond. Les souscriptions ont dépassé de six fois ce montant. Le taux d'intérêt obtenu de 5,625 % a été le plus bas en Afrique subsaharienne pour ce genre d'émission en 2014. Le rapport projette qu'en dehors des deux émissions d'euro bond (de 750 millions de \$ en 2014 et de 1 milliard de \$ prévue début 2015), la principale source de financement restera celle des prêts bilatéraux et multilatéraux durant la période 2014-2019. Cependant à long terme cette source de financement ne devrait représenter que 18% alors que celle des créiteurs privés augmenterait pour atteindre 80%.

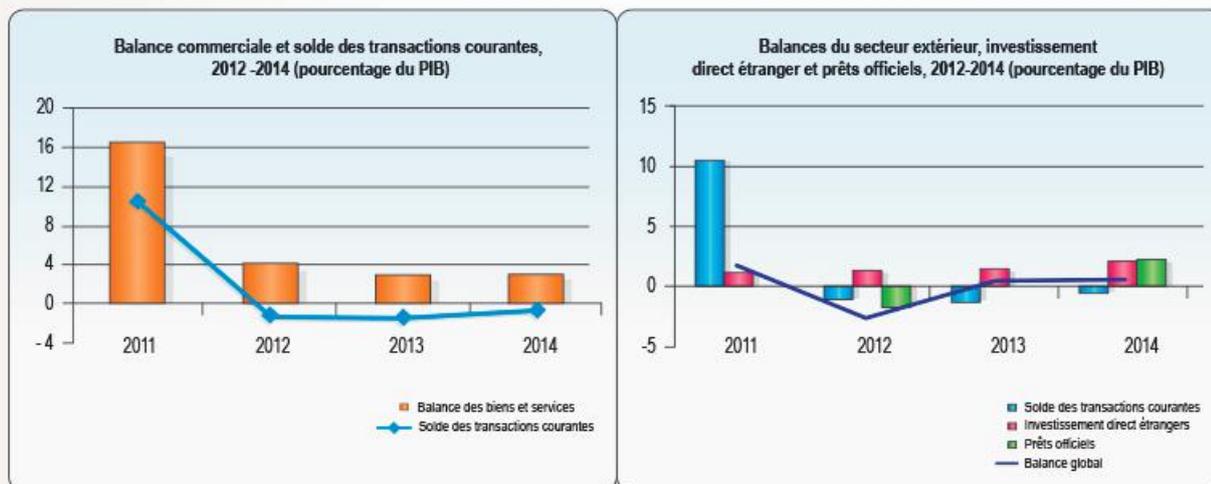
I.1.3 Les échanges extérieurs se sont amplifiés et les réserves internationales ont augmenté

49. La situation des échanges extérieurs s'est améliorée. Le déficit extérieur courant est passé de 1,7% en 2013 à 0,7% en 2014.

Cette amélioration s'est faite notamment grâce à la baisse des cours du pétrole, à une amélioration des termes de l'échange (4,3%) et à une croissance vigoureuse des exportations de cacao. L'addition de ces facteurs et des apports au compte d'opérations

financières (prêts-projets, émission d'un Eurobond et IDE) a permis une légère augmentation de l'excédent global de la balance des paiements (passant de 0,4% du PIB en 2013 à 0,6% en 2014).

Graphique 6 : Situation des échanges extérieurs 2012-2014



Source : FMI, 7ème revue/Rapport N°15/147

1.1.4 Situation monétaire et financière : Situation des banques consolidée, hausse du crédit au secteur privé et dynamisme de la Bourse des valeurs

50. Dans l'ensemble, il transparaît que les conditions du crédit sont équilibrées et les indicateurs de solidité financière se sont améliorés. En effet, soutenu par une liquidité abondante, le crédit à l'économie a augmenté de 21,7 %, en ligne avec la croissance robuste du secteur agricole (les crédits de campagne ont progressé de 59 %) et du secteur des services. Selon des données préliminaires, le ratio des prêts improductifs par rapport au total des prêts est passé à 10,4 % en termes bruts à fin 2014, contre 12,7 % en 2013. Bien qu'il soit encore élevé, il ne représente pas un risque grave pour la stabilité financière, car, net des provisions, il se chiffrait à 2,65 % à la fin de 2014. La norme de fonds propres du secteur bancaire (ratio minimum requis de 8 %) atteignait 10,1 % à la fin de décembre 2014, contre 9,2 % en 2013. Pour autant, ce ratio n'est pas excessif étant donné la croissance rapide du crédit. En outre, ces données agrégées masquent des vulnérabilités, qui ne sont pas systémiques, dans certaines banques ; en particulier, le ratio des fonds propres des banques publiques et de quelques petites banques continue de rester en-deçà du minimum réglementaire.

51. Les marchés boursiers ont également connu un dynamisme sur la période 2012-2014. En effet, à fin 2013, la capitalisation boursière selon la BRVM a atteint un montant de 6 706,2 milliards FCFA, soit une hausse de 37,9% par rapport à 2012. Les titres échangés et leur valeur ont également connu une augmentation respectivement de 50,3% et 60,3%. Cette évolution favorable est en rapport avec les bonnes perspectives de la zone UEMOA et le fort potentiel de croissance des sociétés cotées à la BRVM. A fin 2014, la capitalisation boursière a également enregistré une hausse de 11,2% par rapport à 2013. Cette hausse a été soutenue par l'effet combiné de la progression du marché des actions (+12,2%) et du marché des obligations (+6,2%). La capitalisation boursière du marché des actions s'est établie à 6 319 milliards FCFA et celle du marché obligataire à 1 139 milliards. Sur l'année 2014, le volume des transactions a fortement augmenté (+75,6%) ainsi que leur valeur, mais dans une proportion moindre (+37,9%).

52. Les conditions du crédit sont dans l'ensemble équilibrées et les indicateurs de solidité financière se sont améliorés au cours de la période 2012-2015. Soutenu par une liquidité abondante, le crédit à l'économie a augmenté en ligne avec la forte croissance économique. Des efforts restent cependant à faire pour amplifier les crédits à l'économie, afin de suivre le rythme de développement que le Gouvernement entend impulser au pays d'ici 2020.

I.1.5 Amélioration du climat des affaires

53. Des réformes ont été menées en vue de créer un environnement attractif pour le développement des activités des acteurs du secteur privé. De façon globale, les évaluations Doing business réalisées par la Banque Mondiale ont montré des évolutions satisfaisantes de la plupart des indicateurs entre 2011 et 2015. Le classement du pays dans le rapport Doing Business a été amélioré. Ainsi, la Côte d'Ivoire est passée du 177ème rang en 2012 au 147ème rang en 2015 et s'est classée pour deux années successives parmi les dix meilleurs pays réformateurs au monde. En outre, les réformes mises en œuvre avec succès dans le cadre de l'éligibilité du pays au Millenium Challenge Corporation (MCC) lui ont permis d'être sélectionnée aux programmes Threshold et Compact, respectivement en décembre 2014 et décembre 2015.

54. Les réformes majeures menées par le Gouvernement au plan institutionnel et réglementaire portent sur (i) l'adoption et la mise en place du cadre réglementaire et institutionnel des partenariats publics-privés (PPP) en décembre 2012 ; (ii) l'adoption d'un nouveau Code des investissements en juin 2012, qui prévoit plusieurs dispositions visant à rassurer et améliorer l'attrait des investisseurs ; (iii) l'adoption de Codes spécifiques à certains secteurs clés, notamment le Code pétrolier, le Code de l'Electricité, le Code des Télécommunications et le Code Minier ainsi que et ; (iv) l'adoption du décret portant définition des Petites et Moyennes entreprises (PME) et des Très Petites Entreprises (TPE) ou micro-entreprises pour un meilleur ciblage des politiques.

55. De plus, un guichet unique de facilitation des formalités des entreprises au Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) a été créé et a permis de réduire les délais de création d'entreprises de 32 jours à 48 heures et les coûts de 661 613 FCFA à 182 400 FCFA, soit une baisse de 72%. De même, les procédures, les délais et les coûts liés à la délivrance du permis de construire ont été réduits. Les formulaires de déclaration de paiement des impôts ont également été simplifiés et les formalités de déclarations fiscales mises en ligne.

56. Un guichet unique du commerce extérieur a été créé pour la réduction des coûts, des délais et la simplification des procédures dans les opérations d'importation et d'exportation en vue de favoriser le commerce transfrontalier.

A cela s'ajoute la mise en place de l'unité de lutte contre le racket qui a contribué à une baisse substantielle du nombre de barrages et rackets routiers. La création du tribunal de commerce d'Abidjan a, quant à elle, permis de réduire considérablement les délais de règlement de litiges et conséquemment les coûts.

57. Le Gouvernement a également renforcé le cadre de concertation avec le secteur privé à travers la redynamisation du Comité de Concertation Etat-Secteur Privé (CCESP). Par ailleurs, l'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI) et le Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles (FODI) ont été créés et mis en place. La conservation foncière a été informatisée.

58. La progression vers l'émergence va, cependant, nécessiter des efforts supplémentaires dans certains domaines couverts par l'Enquête Doing Business, pour créer les conditions encore plus favorables au développement du secteur privé, un des pivots de la stratégie d'émergence du Gouvernement. Ces domaines portent sur l'obtention des permis de construction, l'accès à l'électricité, le commerce transfrontalier, la protection des investisseurs minoritaires, l'accès au crédit par les entreprises, les titres de propriété, la résolution des faillites, le respect des contrats, ainsi que la lourdeur et le temps pris pour les paiements des taxes.

59. Du point de vue du secteur privé, la pression fiscale demeure forte sur un noyau restreint d'opérateurs économiques du secteur formel a contrario de ceux du secteur informel. A cela s'ajoute le caractère imprévisible des textes matérialisé par leur démultiplication, le caractère récurrent de leur modification et la rétroactivité de certains textes.

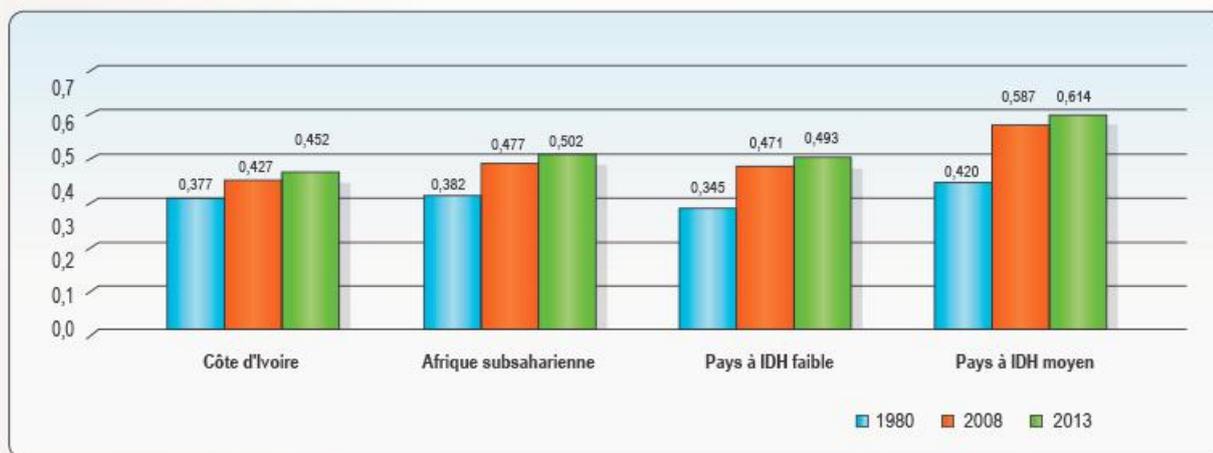
I.2 Progrès du Développement Humain

I.2.1 Indice de Développement Humain

60. L'IDH de la Côte d'Ivoire qui était de 0,377 en 1980 est passé à 0,452 en 2013. Malgré cette progression, la Côte d'Ivoire continue de demeurer dans le groupe des pays à faible développement humain sur la période. Il demeurait inférieur à la moyenne de ce groupe (0,493) en 2013 et à celui de l'Afrique subsaharienne (0,499)¹.

¹ L'IDH minimum pour être considéré pays à développement humain moyen est de 0,550.

Graphique 7 : Indice du Développement Humain



Source : Human Development Report, PNUD, UNDP.ORG

61. Cette réduction de la pauvreté est imputable aux résultats positifs de la mise en œuvre du PND 2012-2015 marquée par (i) la consolidation de la paix et le retour de la sécurité, (ii) une très forte croissance économique d'environ 9,4% en moyenne, (iii) la création de plusieurs emplois par la réalisation de grandes infrastructures publiques, (iv) le désenclavement des sites de production, (v) la politique de lutte contre la cherté de la vie et (vi) l'amélioration du revenu des paysans par la mise en œuvre de réformes dans le secteur agricole en particulier l'accroissement du prix bord champ aux producteurs d'environ 30 à 60 % en ce qui concerne le cacao, le café, le coton et l'anacarde.

62. Le rapport sur le développement humain du PNUD de 2014 indique que, dans le domaine de la santé, la Côte d'Ivoire affichait en 2013 une espérance de vie de 50,7 ans contre 59,4 pour les pays à IDH faible et 56,8 ans pour l'ensemble de l'Afrique Subsaharienne. S'agissant de l'éducation, la Côte d'Ivoire avait une durée de scolarisation de 3,9 ans et une durée de scolarisation attendue de 8,9 ans contre en moyenne des durées respectives de 4,2 ans et 9 ans pour les pays à faible développement humain et de 4,8 ans et de 9,7 ans pour l'Afrique Subsaharienne. Pour le niveau de vie exprimé à travers le revenu national brut par habitant en Parité de Pouvoir d'Achat (PPA), la Côte d'Ivoire avait un revenu de 2 774 dollars en PPA, alors qu'il était en moyenne au cours de la même année de 2 904 dollars en PPA pour les pays à faible revenu et de 3 152 pour les pays de l'Afrique au Sud du Sahara.

63. L'IDH est affecté par les inégalités, y compris de genre qui réduisent le niveau de développement humain. L'IDH ajusté aux inégalités reflète mieux le développement humain.

Ainsi, la perte de développement humain en Côte d'Ivoire est estimée à 38,3% en 2013 contre une perte de 32,6% en moyenne pour les pays à IDH faible et 33,6% pour les pays de l'Afrique au Sud du Sahara. Les inégalités en matière d'espérance de vie à la naissance ont causé une perte d'environ 40% en matière d'éducation et 28,1% en matière de revenu. Les pertes moyennes par dimension se révèlent moins élevées qu'en Côte d'Ivoire pour les pays à faible IDH. Elles ont été de 35,0% pour l'espérance de vie à la naissance, 38,2% pour l'éducation et 23,9% pour le revenu.

La situation est aussi la même pour l'ensemble de l'Afrique Subsaharienne avec des pertes respectives par dimension de 33,5%, 35,7% et 28,1% moins élevées que celles de la Côte d'Ivoire. Les pays à IDH très élevé connaissent des pertes d'IDH moins élevées, 12,3% globalement, et par dimension : 4,9% pour l'espérance de vie à la naissance, 8,7% pour l'éducation et 22,4% pour les revenus. Malgré ces retards constatés, la Côte d'Ivoire continue, depuis 2012, d'améliorer son niveau de développement et réduire encore plus les inégalités de développement humain.

I.2.2 Profil de la pauvreté

Réduction de la pauvreté amorcée

64. La reprise économique combinée aux efforts consentis par le Gouvernement pour améliorer les conditions de vie des populations ont conduit à une réduction de la pauvreté en Côte d'Ivoire. En effet, le taux de pauvreté a baissé, passant de 48,9% en 2008 à 46,3% en 2015.

65. La comparaison du niveau de la pauvreté en 2015 par rapport à celui de 2008 sous-estime probablement les effets positifs de la mise en œuvre du PND 2012-2015. En effet, au lendemain de la crise postélectorale de 2011, plus d'un ivoirien sur deux était pauvre.

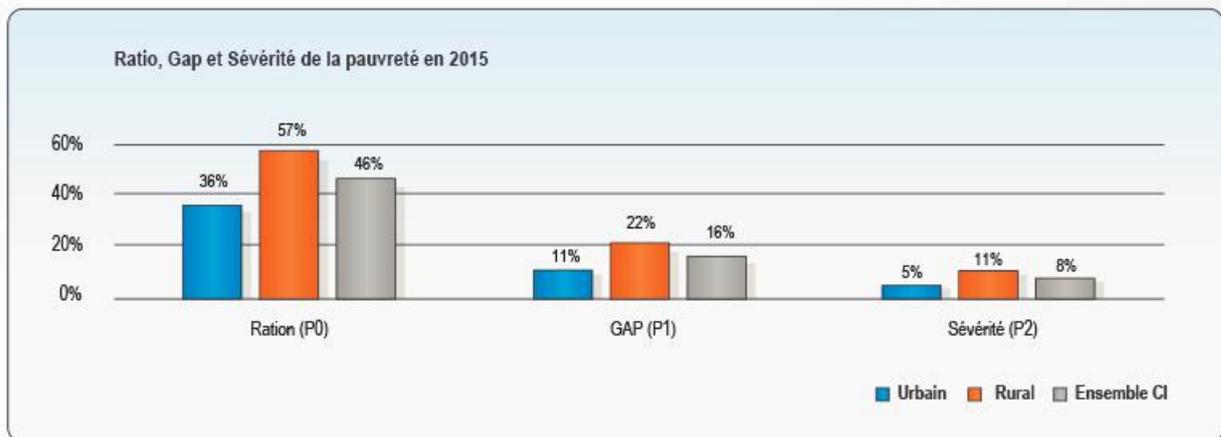
Une pauvreté plus rurale qu'urbaine

66. Toutes les études menées en Côte d'Ivoire ont montré que la pauvreté est plus accentuée en milieu rural qu'en milieu urbain. Ainsi, en 2015, le taux de pauvreté en milieu urbain est de 35,9% contre 56,8% en milieu rural. Cependant, les niveaux de pauvreté en milieux rural et urbain connaissent des évolutions contrastées par rapport à leur niveau de 2008. En effet, si le taux de pauvreté en milieu rural a baissé de 62,5% à 56,8% ; en milieu urbain il connaît une

hausse, passant de 29,5% en 2008 à 35,9% en 2015. La hausse du taux de pauvreté en milieu urbain pourrait s'expliquer par un transfert des populations des campagnes vers les villes.

67. Le gap et la sévérité de la pauvreté sont aussi en baisse et témoignent de la réduction du phénomène en Côte d'Ivoire. Le gap de pauvreté (P1) est ainsi passé de 18,2% en 2008 à 16,3% en 2015. En milieu rural, cet indicateur est passé de 24,5% en 2008 à 21,5% en 2015. En milieu urbain par contre, une hausse est enregistrée ; le gap est en effet de 11,2% en 2015 alors qu'il était de 9,1% en 2008.

Graphique 8 : Principaux indicateurs de pauvreté en 2015



Source : INS / ENV 2015

68. **La pauvreté commence à reculer et les progrès dans la réalisation des objectifs du millénaire sont tangibles notamment en matière de lutte contre le VIH/SIDA et d'accès à l'eau potable.** Le défi consiste à poursuivre les efforts pour développer les secteurs sociaux, prérequis indispensable pour accompagner l'accélération de la croissance et réduire la pauvreté et les inégalités.

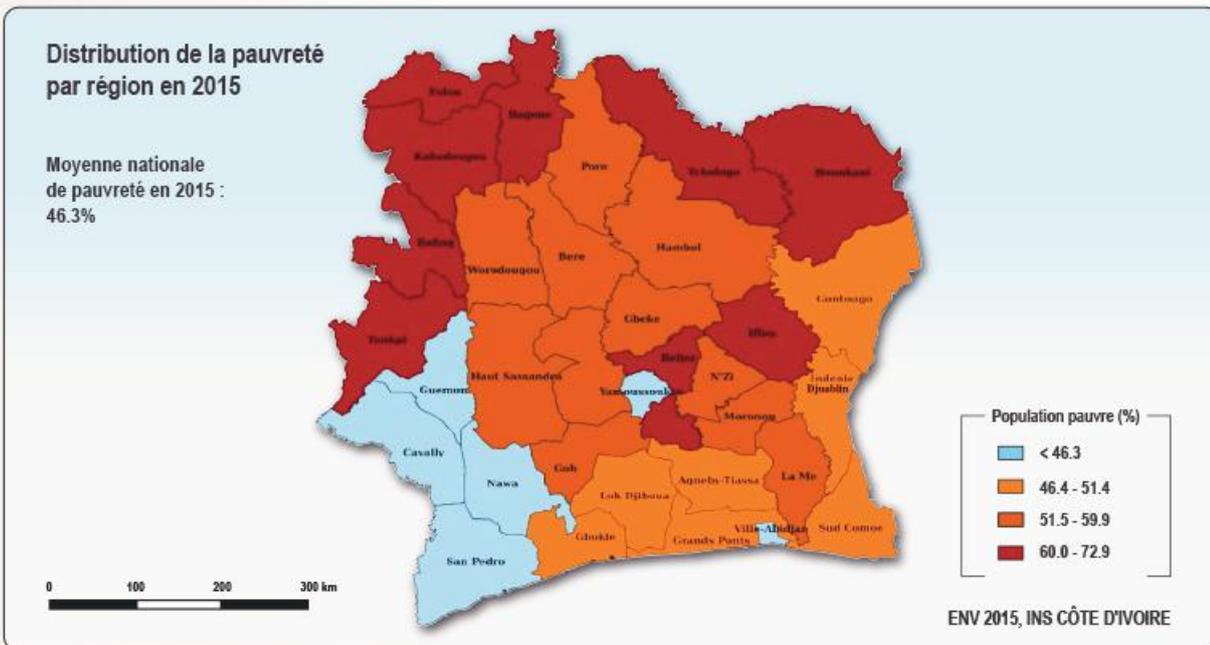
La pauvreté est inégalement distribuée selon le milieu de vie et selon les régions

69. L'évolution de la pauvreté entre 1985 et 2015 montre que la pauvreté est essentiellement rurale. Cependant, elle connaît une nette progression en milieu urbain avec aujourd'hui plus du tiers de la population urbaine qui est pauvre contre seulement 5% en 1985.

70. En outre, la répartition spatiale de la pauvreté révèle que celle-ci est plus forte dans les régions frontalières du Nord-Ouest au Nord-Est et plus faible dans les régions frontalières de l'Est au Sud-Ouest. Les régions intérieures ont quant à elles, un niveau de pauvreté intermédiaire entre ces deux extrêmes.

71. Ainsi, en 2015, six pôles régionaux ont un taux de pauvreté supérieur à 50% contre dix en 2008. Le niveau de pauvreté varie de 22,7% dans la ville d'Abidjan à 71,7% dans la région du Kabadougou.

Figure 1 : Distribution spatiale de la pauvreté en 2015



Source : INS, ENV2015

72 Outre Abidjan, les régions les moins pauvres sont celles de San-Pedro (35,4%), de la Nawa (37,4%) et le District autonome de Yamoussoukro (39,4%). Par contre, en plus du Kabadougou, les régions les plus pauvres sont celles du Folon (70,1%), du Bafing (69,2%), de la Bagoué (68,5%), du Tchologo (65,6%), du Béliér (61,8%) et du Tonkpi (60,6%). De plus, plus de la moitié de la population est pauvre dans 22 régions sur les 31 et les 2 districts.

73. Par ailleurs, les régions contribuant le plus à la pauvreté sont la ville d'Abidjan qui abritent 9,3% des pauvres en Côte d'Ivoire, le Haut-Sassandra (7,5% des pauvres), le Gbêké (5,3%) et le Tonkpi (5,7%).

74. La pauvreté touche aussi bien les femmes (47,4% d'entre elles sont pauvres) que les hommes (45,5% des hommes sont pauvres) même si ces derniers contribuent légèrement plus à cette pauvreté (50,6% des pauvres sont des hommes) et surtout à Abidjan où 51,3% des pauvres sont des hommes.

1.2.3 Situation des inégalités

Inégalités et conditions de vie : Influence sur la pauvreté

75. Au plan national, la pauvreté touche plus les ménages de grande taille (d'au moins 4 personnes) avec des taux de pauvreté de 49,5% pour les ménages de moins de 6 personnes et de 71,8% quand le ménage compte plus de 7 personnes. Par ailleurs, près de 87% des pauvres sont dans les ménages d'au moins 4 personnes.

Ce constat est valable aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural ; 90% des pauvres à Abidjan vivent dans ce type de ménage.

76. Les individus vivant dans les familles élargies présentent plus de risque d'être pauvre, car le taux de pauvreté pour ce type de ménage est de 52,6% et 38,8% des pauvres y vivent effectivement. Quant aux couples sans enfants, ils abritent 42% des pauvres avec un ratio de pauvreté de 11,8%.

Les couples sans enfants abritent 37,7% des pauvres à Abidjan, 36,9% dans les autres villes et 46,3% en milieu rural. Cependant, en milieu urbain, la majorité des pauvres vivent dans les ménages de type élargi (famille élargie ou ménage monoparental élargi) avec une contribution à la pauvreté de 51% à Abidjan et de 53% dans les autres villes.

77. La pauvreté touche aussi bien les ménages dirigés par un homme (46,4%) que par une femme (45,9%), même si à Abidjan les ménages dirigés par des femmes sont beaucoup plus pauvres (28,4%) que ceux dirigés par un homme (21,1%). En outre, plus de 81% des pauvres vivent dans les ménages dont le chef est un homme.

78. Le ratio de pauvreté croît avec l'âge du chef de ménage. En effet, 51,8% des ménages dont le chef a plus de 56 ans sont pauvres alors que ce ratio est de 32,1% quand ce dernier a moins de 25 ans. Par ailleurs, plus de 78% des pauvres vivent dans des ménages dont le chef est âgé d'au moins 36 ans.

79. La pauvreté touche essentiellement les chefs de ménages mariés ou veufs. En effet, 49,4% des ménages dont le chef est marié sont pauvres et ce taux est de 51% quand ce dernier est veuf. De plus, 92,1% des pauvres vivent dans ces deux types de ménages. Ce constat est valable aussi bien à Abidjan où cette contribution est de 93% que dans les autres villes avec une contribution de 90% et en milieu rural avec 86,5%.

Inégalités intra régionales et inégalités de revenu

80. L'indice de Gini montre que les inégalités se résorbent progressivement en Côte d'Ivoire. En effet, il est de 0,405 en 2015 contre 0,420 en 2008 et 0,500 en 2002. Par ailleurs, la part des 10% les plus pauvres dans la consommation totale est de 2,7% en 2015 contre 2,2% en 2008 et 1,7% en 2002. Celle des 10% les plus riches est de 28,9% en 2015 contre 32,8% et 40,0% respectivement en 2008 et 2002.

81. Cette même tendance à la baisse est aussi observée en milieu urbain. L'indice de concentration de Gini

est en effet passé de 0,509 en 2002 à 0,439 en 2008, puis à 0,395 en 2015. Cependant, dans le milieu rural, après une remontée entre 2002 (0,411) et 2008 (0,429), l'indice a subi une baisse en 2015 en s'établissant à 0,380.

82. La distribution des inégalités par région montre qu'il y a huit régions pour lesquelles l'indice de Gini est plus élevé que celui du niveau national. Ce sont les régions, des Grand Ponts (0,433), du Kabadougou (0,430), de la Mé (0,426), du Cavally (0,423), du Tchologo (0,419), du Tonkpi (0,418), du Goh (0,417), et du Guemon (0,414). Dans toutes les autres régions, cet indicateur reste inférieur à 0,400.

83. Par ailleurs, en 2015, les 10% les plus riches dépensent en moyenne 13,7 fois plus que les 10% les plus pauvres. Ce rapport était de 15,1 en 2008 et de 23,7 en 2002, révélant ainsi que l'écart de revenu entre les déciles observe une tendance à la baisse et confirme donc une résorption progressive des inégalités depuis 2002.

Tableau 2 : Répartition de la dépense moyenne par tête et part de la consommation par décile

Décile	Dépense moyenne par tête en F CFA			Part dans la consommation totale (%)		
	2002	2008	2015	2002	2008	2015
1	77 947	74 428	87 708	1,7	2,2	2,7
2	128 529	121 528	145 779	2,8	3,6	4,5
3	168 076	156 155	187 017	3,6	4,6	5,5
4	208 376	189 178	224 543	4,5	5,5	6,2
5	255 048	226 375	263 711	5,5	6,6	7,4
6	313 430	270 346	313 514	6,8	7,9	8,8
7	389 117	327 177	377 575	8,4	9,5	9,4
8	506 684	401 495	460 678	11	11,7	11,6
9	719 341	537 785	605 161	15,6	15,7	15
10	1 846 614	1 123 646	1 197 906	40	32,8	28,9
Ensemble	461 243	342 730	386 215	100	100	100

Source : INS, ENV2015

84. De plus, le niveau général de la consommation par tête qui avait baissé entre 2002 et 2008, s'est amélioré en 2015. Cette consommation moyenne est en effet passée de 461 243 FCFA en 2002 à 342 730 FCFA en 2008 et à 386 215 FCFA en 2015, soit une baisse de 25,7% au niveau national sur la période 2002-2008 et une hausse de 12,7% sur la période 2008-2015. Cette hausse est constatée au niveau de tous les déciles et traduit donc que la réduction des inégalités s'accompagne d'une croissance des revenus des ménages.

I.2.4 Une amélioration de l'Emploi

85. La situation de l'emploi en Côte d'Ivoire est caractérisée par une réduction sensible du taux de chômage entre 2012 et 2014. Cependant, la question de l'emploi reste préoccupante dans la mesure où les emplois en Côte d'Ivoire sont en majorité précaires et fortement concentrés dans le secteur informel.

86. La population en emploi salarié est passée de 1 597 532 personnes en novembre 2012 à 1 813 204 en février 2014, soit une augmentation de 14%. Au total, entre 2012 et 2014, les créations d'emplois dans le secteur formel ont été estimées à 251 818 emplois de 2011 à mai 2014 dont 36 678 emplois pour le secteur public et 215 140 emplois pour le secteur privé.

87. Cette évolution positive dans la création des emplois s'est traduite par la baisse du taux de chômage stricto sensu de 9,8% en 2012 à 5,6% en 2013. Le taux de chômage pour les jeunes de 14 à 35 ans est estimé à 8,6% dont 12% pour les femmes et 5,6% pour les hommes de la même tranche d'âge. Prenant en compte l'ensemble de ces considérations,

l'Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi (AGEPE) estime à 26,5% le taux de chômage combiné (de main d'œuvre potentielle, au chômage et en sous-emploi). Par ailleurs, 67% des personnes en emploi, en situation de chômage et de main d'œuvre potentielle ont des revenus mensuels inférieurs au SMIG qui est de 60 000 F CFA par mois. Dans le même temps, 93,4% de la population est employée dans le secteur informel.

88. Par ailleurs, la structure de l'emploi indique une concentration de la main d'œuvre dans le secteur des Services (44%) et l'Agriculture (43,5%), l'industrie ne représentant que 12,5%. (Cf. Tableau 2).

Tableau 3 : Emplois par branche d'activités et selon le lieu de résidence (en %)

Caractéristiques sociodémographiques	Branches d'activités				Total
	Agriculture	Industrie	Commerce	Services	
Milieu de résidence					
Abidjan	2,4	20,5	28,1	49	100
Urbain autre	12,6	20,3	27,9	39,3	100
Rural	71,4	6,4	9,5	12,7	100
Ensemble	43,5	12,5	17,6	26,4	100

Source : AGEPE, basé sur des données de l'enquête emploi 2013

89. Pour atteindre ces résultats, le Gouvernement a adopté, le 7 juin 2012, une Politique Nationale de l'Emploi (PNE) qui visait principalement la création d'emplois dans une dynamique de croissance forte, durable et inclusive, tirée par le développement du secteur privé.

90. En novembre 2013, au vu des résultats de l'étude sur l'emploi 2012, le Gouvernement a adopté une Stratégie de Relance de l'Emploi (SRE), qui vise à améliorer l'action gouvernementale et à la rendre plus efficace et transparente, particulièrement en faveur des jeunes. Cette stratégie vise à renforcer les initiatives existantes, à travers une série de relance de mesures générales et spécifiques pour stimuler l'emploi.

91. Les mesures générales comprennent notamment l'amélioration du climat des affaires et le lancement de projets d'investissements, en particulier d'infrastructures avec un très fort potentiel de création d'emplois.

92. Les mesures spécifiques pour stimuler l'emploi comprennent (i) l'introduction d'une disposition stage/premier emploi dans le nouveau Code du Travail en cours de revue ; (ii) le renforcement des programmes de création d'emplois pour les jeunes et les femmes ; (iii) la mise en œuvre de stratégies de création d'emplois au niveau régional et ; (iv) l'amélioration de l'accès aux contrats publics pour les PME à travers le projet de Loi pour la Promotion et l'Orientation des PME.

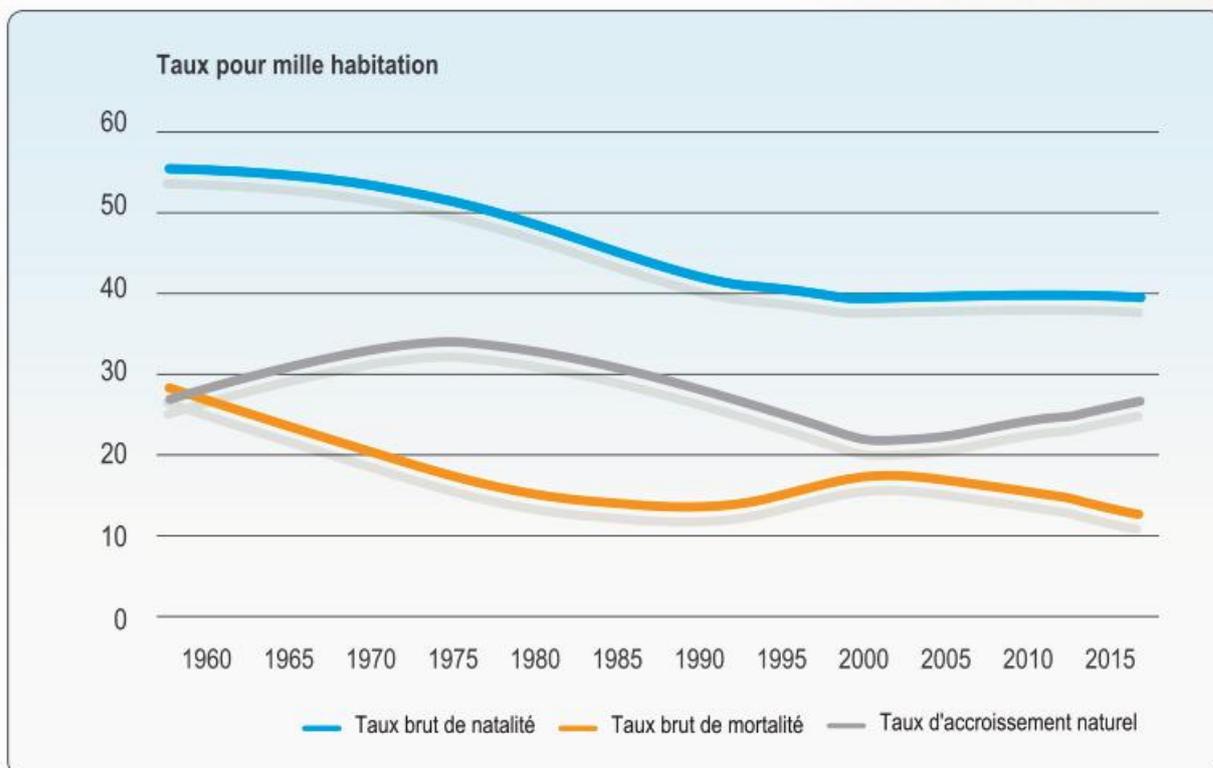
1.2.5 Analyse démographique

93. De 22 671 331 habitants en 2014 (RGPH 2014), la population de la Côte d'Ivoire est estimée à 23,2 millions en 2015. L'espérance de vie à la naissance tenant compte de l'impact du VIH/sida sur la mortalité donnée par SPECTRUM pour la Côte d'Ivoire, est de 54,3 ans en 2015 (53,4 pour les hommes et 55,2 pour les femmes). Après la surmortalité due à l'épidémie du VIH/sida et la détérioration du système de santé (années 1990 et 2000), la mortalité a recommencé à décroître.

Mais, la baisse de la fécondité amorcée dans les années 1970 s'est quasiment arrêtée dans les années 1990, d'où le maintien d'un taux de natalité élevé

et l'augmentation récente du taux d'accroissement naturel de la population estimé aujourd'hui à 2,6% par an (cf. graphique ci-dessous).

Graphique 9 : Evolution estimée des taux brut de natalité en Côte d'Ivoire, 1960-2015



Source: United Nations 2013, WPP 2012, jusqu'en 2000, puis données ajustées en fonction des résultats du recensement de 2014

94. La fécondité reste toujours élevée en Côte d'Ivoire: 5 enfants par femme en moyenne avec cependant des différences importantes entre le milieu urbain (3,7 enfants) et le milieu rural (6,3 enfants) et selon les régions, les niveaux d'éducation et de richesse. Ce niveau élevé s'explique d'abord par la faiblesse de l'utilisation de la contraception, conséquence d'une insuffisance de services de qualité en santé de la reproduction et la persistance de normes natalistes. Le nombre idéal moyen d'enfants donné par les femmes, y compris chez les jeunes femmes est toujours de près de 6 enfants. Dans ce contexte, la fécondité des adolescentes reste élevée, notamment en milieu rural, où à 20 ans les jeunes femmes rurales ont en moyenne déjà un enfant.

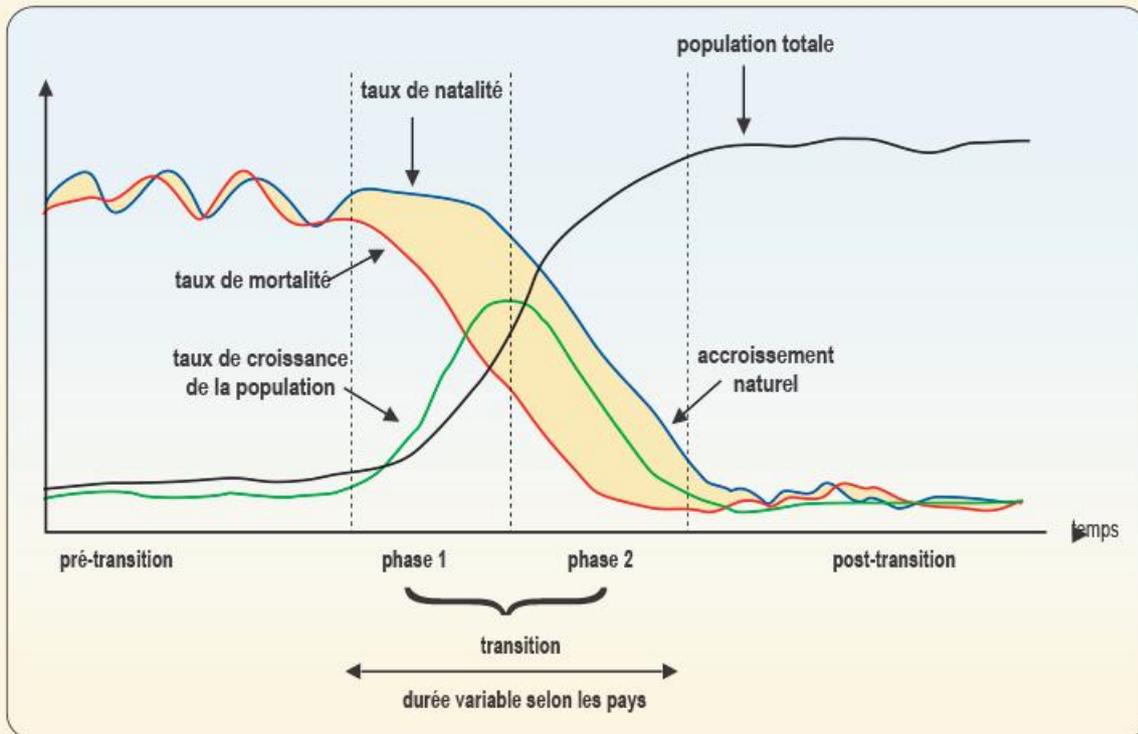
pond à 80 dépendants de moins de 15 ans et 65 ans et plus, pour 100 « actifs potentiels » de 15-64 ans, contre 40 à 50 dépendants (deux fois moins) dans les pays émergents. La diminution rapide des taux de dépendance suite à la maîtrise de leurs niveaux de fécondité, a permis aux pays émergents d'ouvrir une « fenêtre d'opportunité démographique » plus favorable à l'épargne, aux investissements productifs et aux investissements dans le capital humain, ce qui leur a permis de bénéficier du dividende démographique (Encadré 2).

95. La population de la Côte d'Ivoire reste ainsi une population très jeune avec un nombre de dépendants élevé puisqu'un ivoirien sur deux a toujours moins de 20 ans et près de deux ivoiriens sur trois ont moins de 25 ans (Graphique 9). Cette structure par âge corres-

Encadré 2 : Le Dividende Démographique

Le Dividende Démographique est le bénéfice que peuvent tirer les pays au cours de la période unique de leur histoire où ils réalisent leur transition

démographique, c'est-à-dire le passage de niveaux élevés de mortalité et de fécondité à des niveaux moindres maîtrisés.



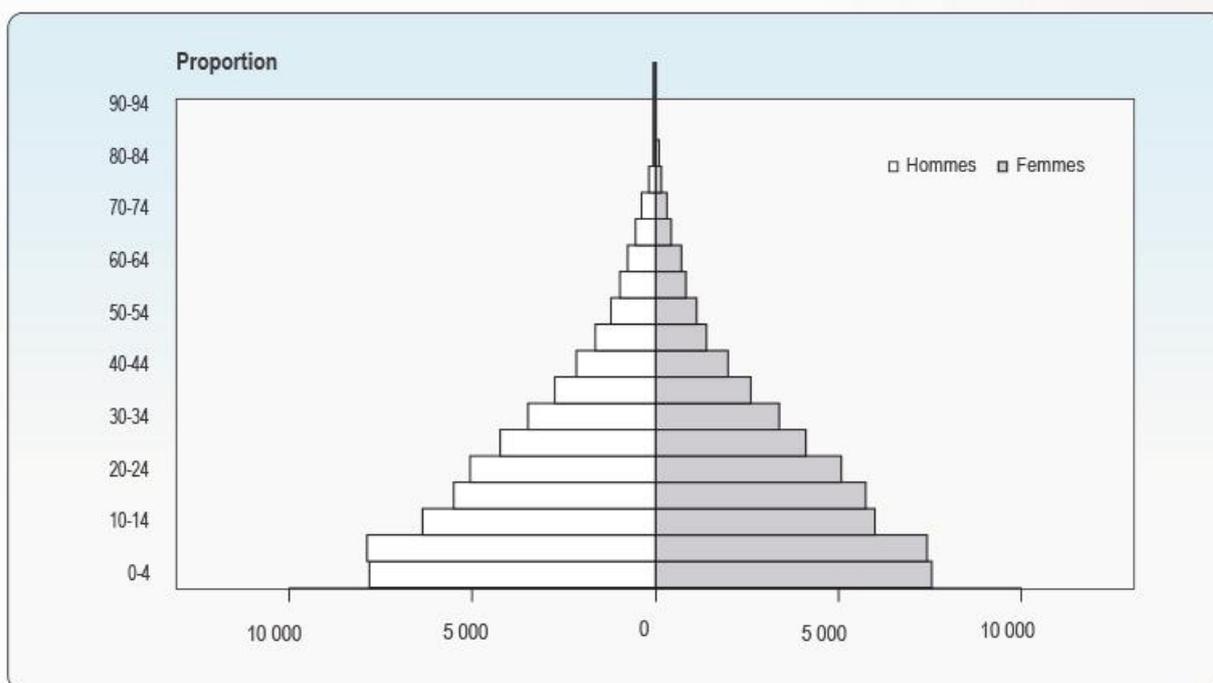
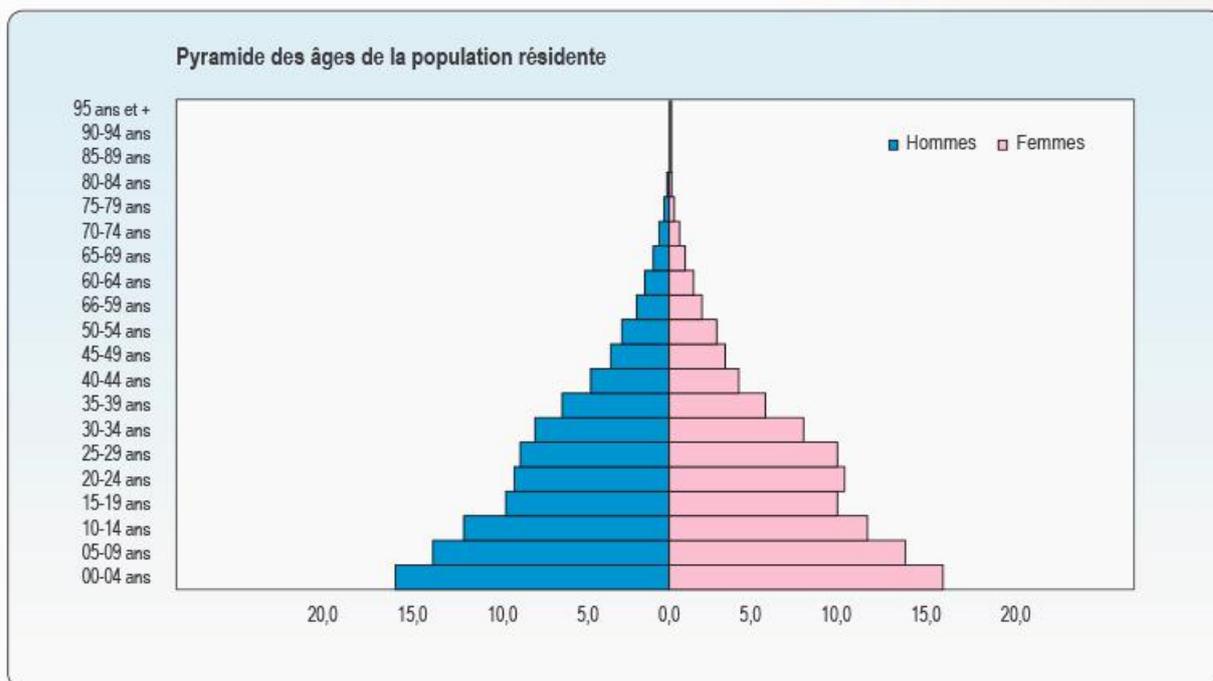
La maîtrise progressive de la mortalité puis de la fécondité se traduit par une diminution du pourcentage de jeunes à charge des actifs, ce qui permet de mieux maîtriser l'augmentation des dépenses en santé et en éducation imputables auparavant à l'augmentation continue du nombre d'enfants et de jeunes. L'augmentation parallèle du nombre de personnes en âge de travailler (15 à 64 ans), à condition bien sûr que ceux-ci occupent des emplois décents, permet de consacrer une part accrue des revenus du travail à l'épargne et à l'investissement, ce qui a pour effet de stimuler la croissance économique.

La réalisation de la transition démographique (en panne en Côte d'Ivoire depuis les années 1990) est l'une des transformations majeures nécessaire pour atteindre l'émergence et bénéficier du dividende démographique. Dans les pays émergents, la croissance démographique se situe aujourd'hui entre 0,5% et 1,5% par an (contre 2,6% en Côte d'Ivoire), les femmes ont en moyenne au plus 3 enfants (contre 5 enfants en Côte d'Ivoire), et 60 à 85 % d'entre elles utilisent une méthode de contraception ce qui favorise leur insertion sur le marché du travail (contre 18% seulement en Côte d'Ivoire en 2012).

96. En Côte d'Ivoire, la mise en œuvre effective de la Politique Nationale de Population aura un impact entre 2016 et 2020 sur l'évolution de la population totale, les naissances et les effectifs des enfants de moins de 6 ans. Par contre, les effectifs âgés de 6 ans et plus ne

seront pas différents puisqu'il s'agit de cohortes qui sont déjà nées en 2015, qui ne seront différentes selon les hypothèses d'évolution démographique retenues qu'à partir de 2021.

Graphique 10 : Evolution de la pyramide des âges de la Côte d'ivoire entre 1998 et 2014



Source : INS

I.2.6 Bilan de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement

97. La situation des indicateurs des OMD est mitigée et le maintien des acquis repose sur des bases encore fragiles (voir le tableau 4). Beaucoup de cibles ne seront vraisemblablement pas atteintes à l'horizon 2015.

Les progrès sont visibles particulièrement dans les domaines de l'accès à l'eau potable, la lutte contre le VIH/Sida et la réduction des inégalités entre garçons et filles dans l'enseignement primaire et secondaire.

Tableau 4 : Situation résumée des OMD

Objectifs et cibles	Indicateurs de suivi des progrès accomplis	Situation en 2015
Objectif 1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim		
Cible 1A : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1.1.1 Proportion de la population vivant avec un revenu annuel inférieur au seuil national de pauvreté	non atteint mais avec de légers progrès
Cible 1B : Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif	1.4 Taux de chômage	non atteint mais léger progrès
Cible 1C : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	1.8 Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	non atteint
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous		
Cible 2A : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	2.1 Taux net de scolarisation dans le primaire	en progrès
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Cible 3A : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	3.1 Indice de parité entre sexes dans l'enseignement primaire	en progrès
Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Cible 4A : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	4.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	non atteint avec de légers progrès
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle		
Cible 5A : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	5.1 Taux de mortalité maternelle	non atteint en régression
Cible 5B : Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015	5.2 Taux de prévalence contraceptive	non atteint progrès très lent
Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies		
Cible 6A : D'ici à 2015, avoir enrayer la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle	6.1 Taux de prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 24 ans	atteint
Cible 6B : D'ici 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida	6.5 Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux	en progrès
Cible 6C : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencer à inverser la tendance actuelle	6.6 Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie	en progrès
	6.9. à Incidence de la tuberculose	en progrès
Objectif 7 : Assurer un environnement durable		
Cible 7A : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	7.1 Proportion de zones forestières	non atteint
	7.2 Emissions de CO2 (total, par habitant et pour un dollar du PIB, en parité du pouvoir d'achat)	non atteint
Cible 7B : Réduire la perte de la biodiversité et atteindre d'ici à 2010 une diminution significative du taux de perte	7.3 Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone	non atteint
Cible 7C : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base	7.8.1 Proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau meilleure	atteint
Cible 7D : Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	7.10 Proportion de citadins vivant dans des taudis	non atteint
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement		
Cible 8A : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire.	8.2. à Proportion de l'APD consacrée aux services sociaux de base	en progrès
Cible 8B : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	8.13 Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenues durablement	non atteint mais avec de léger progrès
Cible 8C : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	8.13.1 Indice de satisfaction de la demande en médicaments des formations sanitaires publiques, religieuses et communautaires	non atteint mais avec de léger progrès
Cible 8D : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous	8.14 Nombre de lignes fixes, pour 100 habitants	en progrès
	8.15 Abonnés à un service de téléphonie mobile, pour 100 habitants	atteint
	8.16 Nombre d'utilisateurs d'Internet, pour 100 habitants	en progrès

Source : SNU, DGPLP.

I.3 Progrès Sectoriels

98. Le PND 2012-2015 stipulait que «La stratégie basée sur quelques produits de rente qui a été mise en œuvre au cours du dernier demi-siècle ne sera plus poursuivie au profit de la nouvelle qui vise à accélérer la dynamique de croissance autour de "moteurs puissants de croissance" judicieusement sélectionnés sur la base des avantages comparatifs du pays et par leurs effets sociaux cohésifs et inclusifs. Cette stratégie tient dûment compte des goulots d'étranglement et des pesanteurs qui ont ralenti le développement du pays au cours des dernières décennies. Elle contient donc la mise en œuvre d'un programme cohérent de réformes structurelles de grande ampleur pour franchir les verrous et les pesanteurs et réaliser une croissance forte et soutenable, respectueuse de l'environnement».

99. L'analyse de l'exécution du PND 2012-2015² révèle que les sources transversales représentent 36,4% des investissements publics. Elles ont été sélectionnées comme prioritaires en s'assurant de leur effet porteur sur l'ensemble de l'économie comme suit : Justice et Bonne Gouvernance (7,2%) ; Education et Enseignement Technique et Supérieur (6,5%) ; Santé (5,4%), Urbanisation et Habitat (6,6%) ; Environnement, Salubrité, Eau potable, Eaux et Forêts (2,8%) ; Sécurité (2,9%) ; Coopération Internationale et Régionale (1,8%) ; et Autres (3,1%).

100. Quant aux sources verticales qui représentent 63,6 % des investissements publics elles ont été sélectionnées comme suit : Infrastructures et Transports (26,2%) ; Energie, Mines et Hydrocarbures (16,6%) ; Agriculture (8,5%) ; Industries et PME (6,1%) ; TIC et Recherche Scientifique (2,2%) ; Commerce, Artisanat et Tourisme (2,4%) et Autres (1,6%). Les « moteurs de la croissance choisis » sont considérés comme verticaux mais ils ont aussi des effets sur tous les autres secteurs. Ils créent donc un cercle vertueux de croissance.

Comparaison des taux d'exécution du PND 2012-2015

101. Le PND 2012-2015 prévoyait que la part moyenne des investissements privés pour la période 2012-2014 dans les investissements totaux serait de 57 %.

Les réalisations montrent qu'elle a été plus élevée que prévue avec un taux de 62,4 %. Cette différence s'explique par un taux d'exécution des investissements publics de 37,6% contre une prévision de 43% et par les mesures structurelles prises pour encourager l'investissement privé.

102. Le taux d'exécution moyen des investissements publics n'a été que de 78,14 % par rapport aux prévisions pour les investissements publics totaux 2012-2014. Les ministères classés par source verticales ont réalisé un taux d'exécution de 78,14 %.

103. Si l'ensemble des Ministères avait réalisé un taux moyen d'exécution de 85 %, le montant total pour la période (2012-2014) aurait été de 318 milliards de FCFA en plus. En prenant en compte « l'ICOR » moyen pour les investissements publics, le taux de croissance du PIB réel aurait été en moyenne d'environ 0,4% plus élevé sur la période

I.3.1 Les secteurs de souveraineté

Paix et cohésion sociale

104. Dans sa volonté de rebâtir les fondements de la cohésion sociale, le Gouvernement a initié le dialogue avec les couches sociales et les partis politiques. Ainsi, plusieurs missions de sensibilisation des plus hautes autorités ont été conduites dans les pays voisins et à l'intérieur du pays pour favoriser le retour des exilés politiques et des déplacés internes.

105. De plus, la Côte d'Ivoire s'est dotée de structures en charge des questions de réconciliation et de cohésion sociale, au nombre desquelles figurent l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale, le Programme National de Cohésion Sociale (PNCS) restructuré le 22 avril 2015 par décret et la Commission Nationale de Réconciliation et d'indemnisation des Victimes des Crises survenues en Côte d'Ivoire (CONARIV) créée le 24 mars 2015 par ordonnance. Cette dernière a remplacé la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR). Sur la base des garanties de sécurité humaine, ce sont plus de 234 118 réfugiés qui sont rentrés en Côte d'Ivoire. Les populations déplacées internes estimées à plus de 730 000 ont toutes réintégré leur communauté d'origine et leurs lieux de résidence.

² Cf. rapport de revue globale du PND 2012-2015 disponible sur www.plan.gov.ci/fichier/tome1_REVUEGLOBALE_PND_22_04_2015.pdf

106. Plusieurs initiatives ont aussi contribué à l'apaisement du climat social. Celles-ci concernent notamment les investissements réalisés dans le cadre du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU) pour réduire les disparités régionales ; l'amendement de la loi foncière pour la résorption des conflits fonciers et l'adoption de la loi permettant l'acquisition de la nationalité ivoirienne par déclaration pour la résolution des cas d'apatridie.

107. Cependant, au niveau de plusieurs localités certaines préoccupations subsistent notamment l'accès aux ressources naturelles et la pratique de certaines activités comme l'élevage, l'orpaillage, l'agriculture et la pêche. Les efforts devront s'intensifier pour résoudre la question foncière, la transhumance et les conflits autour des mines ou sites d'orpaillage illégaux, les mécanismes d'alerte précoce et de prévention des conflits ainsi que la création de cadres permanents d'échanges et de concertations en vue d'un rapprochement entre les communautés.

108. D'autres lacunes ressortent et concernent la faible promotion des valeurs de cohésion sociale et de paix et celle du cadre juridique y afférent. Par ailleurs, les structures de paix et cohésion sociale sont non fonctionnelles.

109. Au regard de cette situation, la prise en charge effective des victimes des crises survenues sur l'ensemble du territoire et la réintégration socio-économique des populations vulnérables constituent les défis majeurs à relever.

Défense et Sécurité

110. L'armée ivoirienne, réunifiée depuis 2011 après plusieurs années de belligérance, a été restructurée et redéployée sur l'ensemble du territoire. En effet, le cadre légal et réglementaire a été renforcé par l'adoption de la Loi portant Organisation de la Défense et des Forces Armées, abrogeant la loi 61-209 du 12 juin 1961 et par la création du Conseil National de Sécurité. En outre, le code de déontologie, la charte d'éthique intégrant les Droits Humains et la prévention des violences sexuelles ainsi que le code de la fonction militaire renforcent ce dispositif légal et réglementaire. Le Conseil National de Sécurité a validé l'avant-projet de loi de programmation militaire 2016-2020.

111. Par ailleurs, le recrutement de 291 femmes dont 36 Officiers, 35 Sous-Officiers et 220 Militaires du Rang dans le secteur de la Défense est une avancée notable de l'accès de la gente féminine dans ce secteur naguère réservé aux hommes.

112. Toutefois, les textes d'application de la nouvelle loi portant organisation de la Défense et des Forces Armées Nationales ne sont pas encore pris pour matérialiser la mise en œuvre de la réforme. De plus, des bataillons de sécurisation existent également sans base juridique quand d'autres se caractérisent par l'inobservance des normes d'un bataillon organique.

113. L'analyse actuelle des ressources humaines révèle un vieillissement des effectifs, un ratio encadrement déséquilibré, une inadéquation emploi-qualification liée à une pyramide des grades atypiques au regard des standards internationaux. En effet, l'armée ivoirienne, hors Gendarmerie Nationale, présente les ratios officiers, sous-officiers et militaires du rang, rapportés à l'effectif total, respectivement de 5,55% ; 62,67% et 31,78% quand les armées modernes affichent respectivement 4% ; 16% et 80%. Bien que présentes au sein de l'armée, la proportion des femmes, estimée à moins de 3% de l'effectif total, demeure encore faible au regard de l'objectif de 20% fixé par la Loi de Programmation Militaire validée par le CNS.

114. Les différentes composantes de l'armée connaissent une insuffisance d'infrastructures et d'équipements modernes sur toute l'étendue du territoire. Les ressources financières de ce secteur sont essentiellement absorbées par les dépenses de personnel et de fonctionnement quand les investissements et la formation des forces sont moins dotés. Enfin, le patrimoine foncier de l'armée est souvent occupé par des civils parce que non immatriculé et non délimité.

115. L'organisation et le fonctionnement actuels des services de sécurité sont insuffisants pour faire face efficacement aux nouvelles formes d'insécurité liées aux phénomènes de cyber escroquerie, des «microbes», du terrorisme transfrontalier, du trafic des Êtres-humains, en particulier des femmes et des enfants. A ces problèmes, s'ajoutent la piraterie maritime, le blanchiment d'argent, le trafic de drogue et l'incivilité des citoyens.

116. Par ailleurs, la capacité d'accueil de l'unique école de la Police Nationale est largement dépassée car prévue pour 400 personnes, cette école accueille environ 2 000 personnes. Les personnels de Police sont également confrontés à plusieurs problèmes sociaux dont le manque de couverture d'assurance-risque et le problème récurrent des baux non payés.

117. En dépit des efforts consentis dans la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, les mesures d'accompagnement des déposants d'armes restent encore faibles. En effet, la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre n'est pas encore représentée au niveau local et le marquage des armes pour les acteurs non étatiques n'est pas encore effectif.

118. Concernant la protection civile, des acquis ont été enregistrés, notamment la construction du centre de secours d'urgence de N'zianouan inauguré le 14 mars 2015 et l'intégration de 1497 pompiers civils. Malgré la construction en cours des casernes de Gagnoa, Daloa et Abengourou, la couverture du pays en centre de secours reste encore faible ; ce qui pose avec acuité le problème de l'efficacité de la protection civile. De plus, les normes de sécurité pour les installations, notamment les bouches d'incendie et les passages piétons ne sont pas respectées et les populations ne maîtrisent pas les gestes élémentaires de secourisme.

119. Enfin, le secteur de la sécurité privée se caractérise par une insuffisante réglementation avec un risque de développement anarchique et de prolifération d'armes.

120. En conclusion, la Côte d'Ivoire a réalisé d'énormes progrès en matière sécuritaire au cours des quatre dernières années. Cependant, des sentiments d'insécurité de la population persistent. La novation structurelle et opérationnelle d'une Armée, d'une Gendarmerie et d'une Police professionnelles adaptées au contexte sécuritaire et stratégique, national et régional constitue le défi majeur à relever.

Justice, Droits de l'Homme et Libertés Publiques

121. **Au niveau de la justice**, les interventions du Gouvernement ont conduit à la réouverture et

le fonctionnement du système judiciaire sur l'ensemble du territoire, la création du tribunal de commerce d'Abidjan en 2012 et de la Cour des Comptes en 2014

122. La création du tribunal de commerce a permis la réduction du délai de jugement des litiges commerciaux qui est passé de 390 jours à 38 jours et l'immatriculation de plus de 20 000 entreprises en trois années d'activités. En outre, la loi 2014-389 du 20 juin 2014 relative à la médiation judiciaire et conventionnelle offre aux opérateurs économiques un mode alternatif de règlement des litiges moins coûteux et rapide. La tarification des émoluments et des frais de justice a été également règlementée par un décret pris en 2013. Pour sa part, la mise en activité de la Cour des Comptes se matérialise de plus en plus par le nombre élevé d'inspections et d'audits de la gestion des finances publiques.

123. La réforme du code de procédure pénale empêche dorénavant la détention préventive des délinquants primaires et en réduit les délais, diminuant ainsi la surpopulation dans les prisons. Les conditions carcérales ont été également améliorées à travers l'augmentation du crédit alimentaire alloué aux maisons d'arrêt passant de 80 francs CFA par jour et par détenu à 314 francs CFA.

124. Malgré ces avancées, le système judiciaire présente encore quelques faiblesses telles que (i) le coût élevé du jugement supplétif, (ii) l'éloignement des services judiciaires et la méconnaissance des procédures judiciaires par la population, (iii) l'insuffisance du personnel dans certaines juridictions engendrant ainsi une lenteur dans le traitement de certaines affaires et (iv) l'accès limité à la justice et à la protection judiciaire des groupes vulnérables. Le système pénitentiaire est confronté à l'absence de peines alternatives à l'incarcération, à la surpopulation carcérale estimée à 185 % et l'absence de programmes de réinsertion des détenus. Enfin, le système judiciaire reste en attente de la mise en place des juridictions suprêmes prévues par la Constitution, à savoir la Cour de Cassation et le Conseil d'Etat et de la fonctionnalité de la Haute Cour de Justice. L'accélération de la mise en œuvre de la réforme de la justice est un défi à relever pour faciliter l'accès des populations à la justice et favoriser l'amélioration du climat des affaires indispensable au développement du secteur privé.

125. S'agissant de la gestion de l'Etat civil, l'enregistrement des faits d'état civil (naissance, décès, divorce) n'est pas encore systématique en Côte d'Ivoire et est freiné par des facteurs de divers ordres notamment au niveau de la demande et de l'offre des services d'état-civil. En effet, le faible recours des populations, aux services d'état-civil, pour la déclaration des naissances dans les délais est dû à l'ignorance des dispositions légales relatives à la déclaration des naissances à l'état civil et à l'éloignement des centres d'Etat civil. Les pratiques non conformes aux dispositions légales des services dissuadent dans certains cas la déclaration des naissances à l'état-civil.

126. Le fonctionnement des services de l'état-civil est contrarié par plusieurs difficultés liées à (I) l'inadaptation de l'infrastructure ; (II) les ruptures en intrants nécessaires à l'enregistrement des naissances ; (III) la faible qualification du personnel des services d'état-civil et (IV) la faible supervision des services par la tutelle et l'autorité judiciaire.

127. Au regard de cette situation, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans le processus de modernisation de son système d'état civil dans le cadre des recommandations de l'Union Africaine et du Plan d'Action du Programme régional africain sur l'état civil et la production régulière de statistiques d'état civil.

Gouvernance politique

128. Le paysage politique ivoirien est constitué de plus de 130 partis politiques. L'alternance démocratique est marquée par l'organisation des élections présidentielles, législatives, municipales et régionales.

129. Dans cette optique, la Commission Electorale Indépendante (CEI) a été restructurée pour prendre en compte les principales forces politiques et la société civile, gage d'un processus électoral transparent, crédible et apaisé. En outre, le processus électoral en 2010 et 2011, s'est déroulé de manière inclusive et participative, sous surveillance internationale. Ce soutien international, certes important, pose aussi la question de la fragilité des institutions mises en place et celle de la confiance entre les différents acteurs politiques.

130. Malgré ces acquis, le score de la Côte d'Ivoire au niveau de l'indice de Démocratie, qui évalue le degré de transition d'un pays vers un régime démocratique et une économie de marché, est encore en dessous de la moyenne (4,9/10).

131. Les progrès significatifs accomplis doivent être renforcés pour que la Côte d'Ivoire rejoigne et demeure dans le cercle des pays modèles en matière de démocratie. Les défis résiduels portent notamment sur : (I) l'absence d'un statut de l'opposition, (II) la faiblesse des institutions de contre-pouvoir, (III) le manque de transparence dans le financement des partis politiques, (IV) l'insuffisance d'équité dans l'accès aux médias publics, (V) l'absence de culture démocratique chez les acteurs politiques, et (VI) l'insuffisance de la formation des citoyennes et des citoyens aux différentes valeurs démocratiques.

132. Aux côtés de ces acteurs politiques, existe une société civile qui est devenue un partenaire essentiel du dialogue politique ivoirien. Les structures de la Société Civile sont organisées autour des faîtières transversales ou sectorielles parmi lesquelles on note la Convention Nationale des Organisations de la Société civile ivoirienne (CNOSCI), la Convention de la société civile ivoirienne (CSI) et le Groupement des organisations féminines pour l'Egalité Homme-Femme (GOFEHF) en charge des questions de genre.

133. Ces organisations de la société civile restent confrontées à plusieurs difficultés qui affectent négativement l'impact de leurs actions. Au nombre de celles-ci figurent : l'inadaptation du cadre légal et réglementaire ; l'interférence des partis politiques et des pouvoirs publics dans leur fonctionnement et la faiblesse de l'accompagnement financier en dépit des recommandations de l'annexe IV des accords de Cotonou révisés en 2010.

134. Malgré ces résultats significatifs en matière de gouvernance politique, la promotion du respect des différences et des valeurs démocratiques ainsi que le renforcement du sentiment d'appartenance à la nation et de solidarité au sein des populations constituent des défis majeurs.

Gouvernance Administrative

135. L'Administration ivoirienne dispose d'un document d'orientation stratégique (Cadre Stratégique de la Réforme Administrative) qui décline la vision globale du secteur sur le moyen terme. Le processus de modernisation de l'Administration publique a démarré avec la mise en œuvre de cette stratégie, ce qui a permis d'améliorer l'efficacité de l'administration et la qualité du service public.

136. En effet, l'administration publique est à nouveau redéployée sur l'ensemble du territoire suite à la réhabilitation partielle ou totale des bâtiments administratifs et à l'affectation du personnel administratif. En outre, elle est de plus en plus informatisée grâce à la mise en place du Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE) et à la mise en œuvre du projet d'administration électronique ou e-gouvernance qui contribue notamment à la réduction de l'empreinte écologique. Ainsi, l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication a connu des progrès dans certains domaines avec la création de guichets uniques et le vote de nouvelles lois dans le domaine des télécommunications.

137. Le processus d'amélioration du cadre organique pour tous les maillons au niveau central comme à l'échelon déconcentré et décentralisé est en cours avec l'institutionnalisation de Secrétariat Général dans chaque ministère. Le décret 2011-290 du 12 Octobre 2011 a permis la mise en place des Directeurs de Ressources Humaines dans tous les Ministères. L'administration ivoirienne dispose également d'un Fichier Unique de Référence pour la maîtrise des effectifs. De plus, des réformes et des actions de renforcement des capacités sont en cours dans le système national de contrôle de l'action gouvernementale et des finances publiques.

138. Un plan national de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption 2013-2017 a été élaboré et une Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance a été créée par ordonnance n° 2013-660 du 20 septembre 2013. Les structures de contrôle interne (Inspection Générale des Finances (IGF), Inspection Générale de l'Etat (IGE)) ont été redynamisées et des outils de contrôle développés. La fonction d'audit indépendant a été renforcée. Ces initiatives ont permis à la Côte d'Ivoire d'avoir la notation dans l'EPIP 2012³ relative au critère «gestion et institutions du secteur public» de 3,1 contre 2,9 en 2011.

³ Evaluation des Politiques et des Institutions des Pays

139. Dans le domaine du renforcement des capacités nationales, le Gouvernement est conscient que l'évolution des capacités nationales est positivement corrélée aux performances en matière de développement économique et social. C'est dans cette logique qu'il a procédé, par décret n°2014-483 du 03 septembre 2014, à la réforme du dispositif institutionnel de promotion de la bonne gouvernance et de renforcement des capacités en changeant la dénomination du Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités (SNGRC) en Secrétariat National au Renforcement des Capacités (SNRC). Cette réforme met l'accent sur le renforcement des capacités en vue de faire face aux nombreux défis de développement.

140. En dépit de ces efforts, certains problèmes persistent notamment (i) l'instabilité des structures administratives, (ii) la multiplicité des services et la perte de la mémoire administrative, (iii) la faible qualité des services offerts à l'utilisateur, (iv) l'absence de culture de redevabilité, (v) l'insuffisance de la culture de résultat, (vi) l'insuffisance des fonctions de contrôle, d'inspection et d'évaluation ; (vii) l'insuffisance d'un système de feedback ; et (viii) la persistance de la corruption.

141. La poursuite de la mise en œuvre de la réforme administrative pour adresser les problèmes observés dans l'organisation de l'administration, son fonctionnement, sa gestion et son efficacité reste un défi majeur.

Gouvernance économique

142. La gestion des finances publiques en Côte d'Ivoire se fait en cohérence avec les directives de l'UEMOA. Suite aux revues de la gestion et du système des finances publiques, des avancées significatives sur le plan de la préparation budgétaire et de l'élaboration des plans de réforme ont été enregistrées. La stratégie pour limiter la masse salariale à moyen terme a été finalisée et mise en œuvre et les nouvelles Directives de l'UEMOA ont été transposées dans le cadre juridique national.

143. Ces réformes instituant de nouvelles règles budgétaires et comptables notamment la nomenclature budgétaire, le système d'informations et la comptabilité matière prévoient une programmation budgétaire pluriannuelle et promeuvent la gestion par résultats, la responsabilité et la transparence.

Un nouveau schéma- directeur de réforme de la gestion des finances publiques a été adopté et tous les ministères ont élaboré en 2015 les budgets-programmes.

144. En outre, le pays a entamé en 2014 un processus visant à adopter la planification et la budgétisation sensibles au genre. De même, l'adoption des Cadres des Dépenses à Moyen Termes (CDMT), traduit le passage d'une planification/budgétisation selon les moyens à une planification/budgétisation selon les résultats. Cette approche offre d'importantes opportunités de planification plus sensible au genre.

145. La Côte d'Ivoire a mis en place un système fiscal incitatif pour encourager les investissements. Le dispositif fiscal accorde de nombreux avantages aux investisseurs, notamment dans les zones franches, ainsi qu'aux grands travaux de l'État, et dans les domaines de l'habitat social, des mines et de l'exploration pétrolière. Les activités dans les zones industrielles et certains sous-secteurs bien spécifiques sont exonérés du paiement de la TVA à titre permanent. Cette mesure s'applique également à une catégorie d'intrants agricoles. Par ailleurs, certaines Petites et Moyennes Entreprises (PME) ne sont pas soumises à la patente.

146. La transparence s'est renforcée avec l'intégration, dans le budget, des taxes parafiscales perçues par certains ministères de même que les recettes des secteurs pétroliers et du café-cacao. La traçabilité et le contrôle de l'exécution budgétaire, notamment par la bonne maîtrise du risque budgétaire imputable aux établissements publics et aux collectivités locales se sont améliorés.

147. De plus, les structures de contrôle interne (Inspection Générale des Finances, Inspection Générale de l'Etat) ont été redynamisées et des outils de contrôle développés. En outre, la fonction d'audit indépendant a été renforcée. Ces initiatives ont permis à la Côte d'Ivoire d'avoir la notation dans l'EPIP 2012⁴ relative au critère «gestion et institutions du secteur public» de 3,1 contre 2,9 en 2011.

148. Au total, des acquis ont été certes relevés en matière de gouvernance économique. Cependant, la poursuite de l'amélioration du cadre de gestion des finances publiques,

la réalisation des projections et simulations économiques grâce à des outils appropriés suffisamment maîtrisés, une meilleure connaissance des facteurs influençant l'économie ivoirienne et l'élaboration des comptes économiques régionaux constituent des défis majeurs.

Lutte contre la corruption et l'impunité

149. Le Gouvernement ivoirien s'est engagé à internaliser les principes internationaux en matière de lutte contre la corruption, l'enrichissement illicite et le blanchiment des capitaux. Cette volonté s'est traduite par la création en 2013 de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG), qui a pour mission de prévenir et de lutter contre la corruption et les infractions assimilées. En plus, un dispositif législatif a été adopté dans le cadre de la ratification par la Côte d'Ivoire des conventions de l'UA et des Nations Unies en matière de lutte contre la corruption. Une charte d'éthique a été adoptée et un code de déontologie des agents publics a été transmis par le Gouvernement à l'Assemblée Nationale pour vote. Le Décret n°2014-219 du 16 Avril 2014 portant modalités de déclaration de patrimoine a été pris. Ce décret désigne, entre autres, les hautes personnalités assujetties à la déclaration de patrimoine.

150. En ce qui concerne la lutte contre le blanchiment des capitaux, le Gouvernement a adopté la Directive de l'UEMOA, se dotant ainsi d'une loi spécifique, d'une cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) et d'un comité national de suivi des activités du groupe international d'action contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (CNSA-GIABA). Il a adhéré également aux groupes de travail tels que l'Organisation des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD) et le groupe Egmont. Enfin, la Côte d'Ivoire est déclarée Pays conforme dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) depuis le 22 mai 2013.

151. En dépit de ces acquis, la lutte contre la corruption reste un défi majeur à relever pour améliorer l'efficacité économique du pays.

⁴ Evaluation des Politiques et des Institutions des Pays

Gouvernance locale et développement régional

152. Le Gouvernement a adopté, en 2006, la déclaration de politique nationale en matière d'aménagement du territoire. Elle vise à édifier une Côte d'Ivoire plus prospère et solidaire, dans laquelle chaque région optimise dans la complémentarité, ses avantages comparatifs. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette déclaration, il s'est doté d'outils susceptibles d'organiser et structurer l'espace national. Il s'agit d'un manuel de procédures d'élaboration des schémas régionaux d'aménagement du territoire, des atlas des villes et d'une base de données. En vue d'impulser une réelle dynamique au développement des régions, une Stratégie Nationale de Développement de l'Economie Régionale (SNDR) a été élaborée sur la période 2012-2015. Cette stratégie s'appuie sur un diagnostic qui a mis en évidence les principaux problèmes qui freinent le développement régional à savoir : (i) la maîtrise insuffisante de l'information socio-économique par les collectivités territoriales ; (ii) la faible envergure territoriale de certaines collectivités territoriales ; (iii) l'environnement juridique des affaires défavorable et (iv) des richesses naturelles inexploitées avec une administration peu efficace et une main-d'œuvre indisponible.

153. La SNDR est bâtie autour de six principaux axes (i) le renforcement des compétences et des capacités des acteurs du développement régional ; (ii) l'affirmation de la dimension économique des collectivités territoriales ; (iii) l'adaptation des dispositions financières à la spécificité des acteurs locaux ; (iv) la production et disponibilité de l'information socio-économique dans les Collectivités territoriales et (v) le suivi-évaluation des actions de **développement régional**. La SNDR a été élaborée mais son adoption par le gouvernement n'est pas intervenue afin de lui donner force d'action, si bien que sa mise en œuvre s'en est trouvée compromise. Toutefois, une phase d'implémentation de l'axe 1 de cette stratégie a été initiée sous la forme d'un projet pilote visant à renforcer les capacités de cent femmes et de cent jeunes au techniques de montage, de gestion des projets et d'activités génératrices de revenus en 2013 à Grand Lahou. Faute de ressources, ces projets pilotes n'ont pu être développés sur l'ensemble du territoire comme convenu de même que les cinq autres axes de la stratégie.

154. A côté de cette stratégie, deux atlas de districts des Savanes et des Montagnes ont été réalisés pour servir comme outils importants d'aide à la décision des collectivités concernées.

Ce projet est reprogrammé pour être traité à l'échelle des 31 régions du pays. Ainsi, face à la persistance des disparités de niveau de développement entre régions malgré certaines avancées opérées dans le processus de déconcentration et de décentralisation, la question de la viabilité économique des régions se présente comme une condition à rechercher dans un contexte d'émergence. Les principaux défis pour l'accélération du processus de développement des régions sont les suivants : (i) le renforcement du soutien à la régionalisation par la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire adéquat, (ii) un transfert des ressources plus efficace et des compétences, la plupart des Régions étant dépendantes de la santé financière de l'Etat central ; et (iii) la création d'un programme de renforcement des capacités des Régions en matière d'aménagement du territoire.

155. Le diagnostic territorial réalisé dans le cadre des études monographiques et économiques a révélé que de nombreuses disparités de développement existent entre les différents districts de la Côte d'Ivoire. La plupart d'entre eux éprouvent des difficultés d'accès des populations aux services sociaux de base. En effet, la situation est caractérisée par une faible scolarisation des enfants et des inégalités persistantes entre garçons et filles, et ce pour tous les cycles scolaires. L'offre sanitaire, dominée par les établissements de premier contact, est insuffisante et ne permet pas de couvrir les besoins des populations. Les équipements socio-collectifs sont dans l'ensemble faibles. Au plan de l'habitat, les populations habitent généralement dans des logements construits de façon artisanale, souvent insalubres et sans liaison avec les systèmes d'adduction d'eau potable, le réseau électrique ou l'hygiène/assainissement qui demeurent faibles. En termes d'urbanisation, les taux sont globalement faibles, le développement urbain reposant uniquement sur les chefs-lieux des régions. Les réseaux de transport routier souffrent d'un déficit d'investissements et d'entretien et les infrastructures socioculturelles y sont peu représentées, de nombreux bâtiments ayant été détruits ou pillés durant les années de crise.

156. Au regard de ce qui précède, il apparaît nécessaire que certains axes de la stratégie soient reconduits et mis en œuvre dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale de développement régional SNDR (2016-2020), qui mettra l'accent sur le développement de pôles économiques compétitifs pour stimuler le développement réel de l'ensemble des régions.

157. Face aux difficultés susmentionnées, l'effectivité du transfert des compétences de l'Etat aux collectivités et le développement de pôles économiques compétitifs structurés autour de métropoles régionales constituent des défis majeurs pour réduire les disparités régionales.

158. Concernant l'**administration du territoire**, les efforts du Gouvernement ont permis de restaurer l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire. Ainsi de 2012 à 2015, les services de l'administration du territoire ont été renforcés à travers notamment la construction de 18 bureaux de préfectures et sous-préfectures ainsi que la réhabilitation de 29 bureaux. De plus, certaines autorités préfectorales ont bénéficié de matériels roulants et leurs résidences et bureaux ont été équipés. Malgré ces efforts, le maillage du territoire national par le rapprochement de l'administration des populations souffre encore d'un manque d'ouverture de 83 sous-préfectures et des besoins en matériels. Enfin, le manque de personnel qualifié et l'insuffisance de personnel d'appui affaiblissent l'autorité préfectorale dans sa tâche quotidienne.

Planification et Statistique

159. Au niveau de la Statistique, au plan institutionnel, la Côte d'Ivoire a ratifié la Charte Africaine de Statistiques et a adopté la Loi sur la statistique. Cette loi a créé le Conseil National de la Statistique (CNStat), organe de concertation permanent et d'orientation générale de la politique statistique.

160. En ce qui concerne les outils de collecte de données, les méthodes de collecte d'informations ont été modernisées avec l'introduction des technologies de l'information et de la communication (TIC) (PDA/SMARTPHONES). De plus, des outils de collecte des statistiques de routine ont été mis en place dans tous les services statistiques sectoriels à travers le Programme d'Urgence de Production de Statistique de Base.

161. Fort de ces acquis, l'INS a procédé à la mise à jour des Comptes nationaux. Il a conduit l'opération de RGPH 2014 et l'ENV2015, et réalisé plusieurs autres opérations de recensements et d'enquêtes sectoriels à savoir (I) le Recensement National de l'Agriculture (RNA) ; (II) l'accompagnement du Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA) ; (III) l'Enquête Démographique de Santé (EDS 2011-2012) et ; (IV) l'enquête sur la Situation de l'Emploi et le Travail des Enfants (ENSETTE) en 2013.

162. Toutefois, des faiblesses demeurent et concernent, entre autres, (I) l'inégale répartition des statisticiens et démographes dans les structures statistiques publiques et (II) la forte mobilité du personnel statisticien du public vers le secteur privé du fait de la faible rémunération et des mauvaises conditions de travail. En outre, le Système de Statistique National reste confronté à (I) la non opérationnalisation du Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS) ; (II) l'inexistence d'une liste standard de publications et (III) un faible archivage des données statistiques produites. Une mission d'assistance technique du FMI a permis d'identifier les forces et les faiblesses dans la compilation des comptes nationaux et un chronogramme a été établi pour les renforcer.

163. Au regard de cette situation, le principal défi est la production et la diffusion de statistiques fiables et désagrégées pour une meilleure planification du développement.

Coopération internationale

164. Les efforts diplomatiques entrepris, dès 2012 pour améliorer l'image du pays affectée par les différentes crises, ont permis de repositionner la Côte d'Ivoire sur la scène régionale et internationale au plan politique, économique et social. Cela s'est matérialisé par une vaste offensive diplomatique et des visites officielles de travail et d'affaires organisées à travers le monde. De plus, l'extension de la carte diplomatique a permis de passer de 48% en 2013 à 62% en 2014 avec l'accréditation de huit ambassades, l'ouverture de quatre ambassades et de deux Consulats Généraux ainsi que la nomination de dix nouveaux Consuls honoraires. En outre, la valise diplomatique a été rétablie et dynamisée.

165. Afin de mettre l'éco-diplomatie au service de la promotion économique, deux commissions mixtes ont été créées et 11 autres réactivées. Dans ce cadre, plusieurs fora ont été organisés dont le forum «Investir en Côte d'Ivoire», ayant mobilisé plus de 3 000 investisseurs et 2 620 milliards de FCFA d'intentions pour le financement de 63 projets. De plus, le Gouvernement a ouvert deux Services de Promotion Economique Extérieure (SPEE) aux Etats Unis et en Afrique du Sud, en vue d'intensifier la promotion de l'économie à l'étranger, mais aussi l'incitation des milieux d'affaires étrangers à investir en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, la promotion de la destination Côte d'Ivoire a contribué à l'essor du secteur du tourisme avec une contribution qui est passée de 2% en 2013 à 4,8% en 2014.

166. Au titre de la diplomatie culturelle, les efforts du Gouvernement ont favorisé le retour du Marché des Arts et du Spectacle Africain (MASA) en 2012 et le choix de la Côte d'Ivoire pour l'organisation des Jeux de la Francophonie de 2017. A cela s'ajoute la signature de 68 accords bilatéraux et 15 accords multilatéraux de coopération culturelle.

167. Cependant, des obstacles majeurs persistent et portent sur la faiblesse de la synergie entre les services économiques des Ambassades et les structures nationales en charge de la promotion économique et l'insuffisance des ressources financières allouées aux Représentations diplomatiques et consulaires, ainsi qu'aux services de promotion économique extérieure.

168. Par ailleurs, l'engagement de la Côte d'Ivoire dans le dialogue international sur la protection des ressources environnementales s'est concrétisé par son adhésion à divers traités, accords internationaux et conventions qui ont connu une faible mise en œuvre. Les faiblesses constatées sont notamment liées au suivi des accords, aux capacités des acteurs en matière de négociation et de mise en œuvre desdits accords ainsi qu'à la mobilisation de ressources financières.

169. Enfin, l'inexistence d'un cadre réglementaire et institutionnel pour la mise en œuvre des services de promotion économique à l'extérieur de la Côte d'Ivoire, constitue un frein à la mise en place de ces services, mais aussi au fonctionnement des deux (2) services déjà existants.

170. De nombreux défis restent à relever pour améliorer le positionnement de la Côte d'Ivoire sur la scène internationale. Ce sont principalement le renforcement de l'éco-diplomatie, de la promotion des différentes composantes de l'économie ivoirienne à l'extérieur et de la coopération internationale, d'une part, et l'accroissement de l'accès aux marchés mondiaux des produits et services de la Côte d'Ivoire, d'autre part.

1.3.2 Les secteurs porteurs de croissance

Agriculture

171. L'agriculture occupe une place de premier ordre dans l'économie ivoirienne avec 24% de contribution à

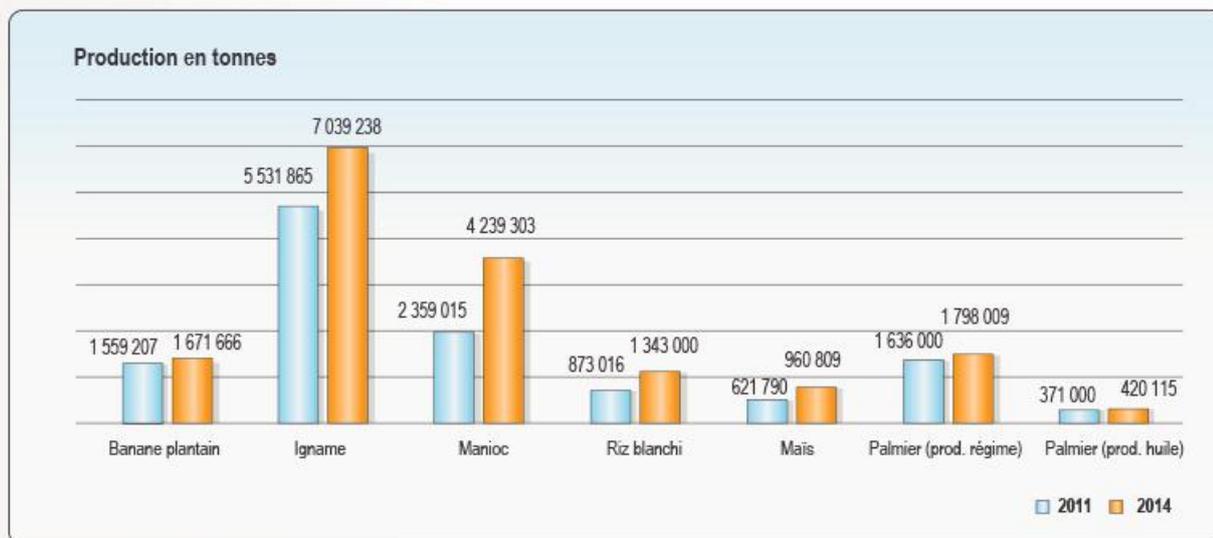
la formation du PIB et près de deux tiers de la population active. Afin de renforcer ce secteur clé, le pays a mis en œuvre le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) qui a permis de renforcer le cadre institutionnel, mettre en cohérence les interventions et procéder à des aménagements infrastructurels.

172. Ainsi 8 barrages sur 12 prévus et 130 aménagements en prise au fil de l'eau sur 200 prévus ont été réalisés, ainsi que l'aménagement de 1 050 ha de bas-fonds et la réhabilitation de 21 100 km de pistes. De plus, les réformes dans les filières café-cacao et coton-anacarde ont permis une meilleure structuration de celles-ci et un accroissement du revenu distribué aux paysans qui perçoivent désormais 60% du prix CAF. Dans le cadre de la gestion foncière 969 certificats fonciers représentant une superficie totale de 44 429 ha ont été délivrés. De plus, les stratégies mises en œuvre dans les secteurs du riz et du vivrier ont joué un rôle de catalyseur dans l'amélioration de la production vivrière.

173. Ces réformes ont permis aux filières agricoles, à l'exception de la filière fruitière, d'enregistrer des croissances fortes en termes de production (voir figure ci-après), de revenus pour les paysans et de création d'emplois directs (633 562 emplois en 2014).

174. La croissance de la production agricole est due principalement aux mesures d'accompagnement du Gouvernement, à l'engouement du secteur privé et à l'augmentation des superficies cultivées. Cependant, les rendements n'ont pas connu d'amélioration notable en raison de la faible technicité des paysans, du vieillissement du verger et des difficultés d'accès aux semences, aux engrais et aux produits phytosanitaires performants. De plus, la pratique de la culture extensive pose les questions de la disponibilité des terres.

Graphique 11 : Evolution de la production (tonnes) des cultures de consommation locale en 2011 et 2014

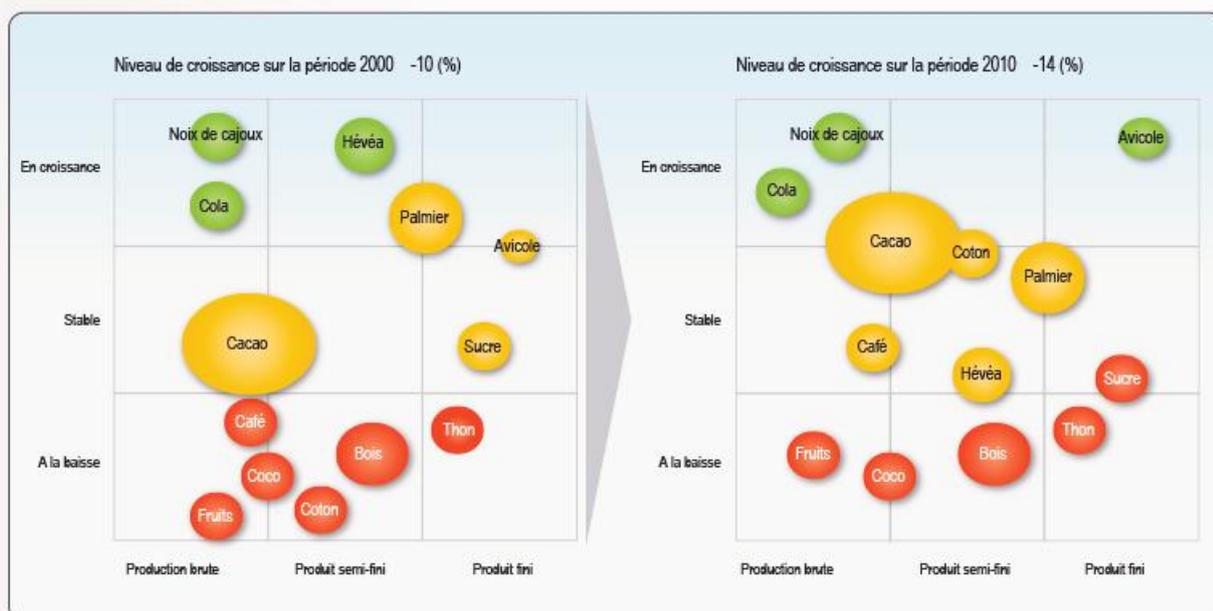


Source : Ministère de l'Agriculture

175. Les déficits en matière de couverture des besoins alimentaires par la production locale subsistent notamment au niveau du riz (36%) et des légumes. Aussi, les pertes post-récoltes demeurent élevées et se situent à 40% pour le plantain, 10 à 20% pour le manioc, 30 à 40% pour l'igname et 20 à 30% pour les légumes (voir graphique 11).

176. Pour ce qui est de la valorisation de produits, hormis le palmier à huile (100%) et le coton graine (100%), les taux de transformation des productions vivrières et d'exportation restent très faibles ; ce qui prive le pays d'une grande part de la valeur ajoutée. En effet, la Côte d'Ivoire ne transforme que 30% de son cacao et moins de 5% des autres produits d'exportation comme l'anacarde, le café, l'hévéa, la mangue et l'ananas.

Figure 2 : Evolution de la carte de l'agriculture d'exportation



Source : DGPLP, CGECI, Ministère de l'Agriculture, FAO

177. En termes de potentiel de création d'emplois, les possibilités offertes par les filières agricoles sont importantes. Par exemple au niveau de l'anacarde, en passant d'un taux de transformation proche de 5% à celui du Ghana ou du Nigeria (40%), la filière pourrait créer un nombre important d'emplois.

En effet, selon les estimations de la Banque Mondiale, le potentiel de création d'emplois par la transformation de la noix de cajou est estimé à plus de 50 000 emplois, sur une hypothèse de transformation d'environ 300 000 tonnes par an, pour un coût/emploi moyen de 460 000 FCFA/an.

Tableau 5 : Taux de transformation des principaux produits agricoles 2013-2014

Produits	Production en milliers de tonnes	Rang en Afrique	Taux de transformation
Anacarde	580	1	<5%
Cacao	1 746,2	1	30%
Coton fibre	185	4	<5%
Coton graine	420		100%
Café	105	1	<5%
Cola	100	1	<0,2%
Mangue	58	3	<5%
Ananas	69	1	<5%
Hévéa	323	1	<5%
Huile de palme	1 800		
Riz paddy	2202		
Riz blanchi	1 387		85%

Source : CCA séminaire Bilan MINAGRI 2014

178. S'agissant de la filière fruits, elle emploie 35 000 personnes, génère 140 à 150 milliards de F CFA de chiffres d'affaires et 10 à 12 milliards de F CFA au titre de la fiscalité directe et indirecte. Cependant, cette filière est sinistrée en raison de (i) la taille trop petite et la dispersion des exploitations ; (ii) la capitalisation inadéquate des entités ; (iii) le manque de fourniture de matériel végétal adéquat ; (iv) le coût élevé des facteurs relatif au fret, au financement et aux produits phytosanitaires ; (v) la faible compétitivité du port fruitier et ; (vi) la taille réduite des centres de conditionnement.

179. Au regard de ces faiblesses, le défi majeur est de rendre l'agriculture ivoirienne plus compétitive et plus rémunératrice pour des producteurs tout en assurant la sécurité alimentaire

Ressources animales et halieutiques

180. La production animale est composée de cinq filières majeures que sont : (i) la filière bétail-viande ; (ii) la filière laitière ; (iii) la filière avicole ; (iv) la filière porcine et ; (v) la filière des élevages en développement.

181. La filière bétail-viande est basée sur l'élevage des ruminants composé des bovins, ovins et caprins. Le système d'élevage, en majorité traditionnelle, est de type extensif, sédentaire ou semi- transhumant. Le cheptel bovin ivoirien est passé de 1 573 000 têtes en 2009 à 1 585 585 têtes en 2013, soit un accroissement de 2% sur la période. Le cheptel des petits ruminants est passé de 2 977 700 têtes en 2009 à 3 104 148 têtes en 2013, soit un croît de 4%. La faible productivité du cheptel oblige la Côte d'Ivoire à importer plus de la moitié de sa consommation en viande bovine et des petits ruminants.

182. La production laitière, en majorité d'origine bovine, est estimée à 31 395 Tonnes Equivalent Lait (TEL) en 2013. Cette production représente environ 16% de la consommation nationale estimée à environ 193 100 TEL. La production des élevages traditionnels est en moyenne de 0,8 à 0,9 litre par vache par jour contre une production moyenne de 5 litres par vache par jour au niveau des élevages dits modernes.

183. La filière avicole a réalisé des performances impressionnantes ces dernières années. En effet, la production nationale est passée de 32 millions de poulets en 2007 à 58 millions en 2013. Les besoins en viande de poulet estimés à 40 000 tonnes en 2012 sont couverts à près de 57%.

De même, la production d'œufs qui est passée de 500 millions d'unités en 2007 à 920 millions en 2013, permet de couvrir entièrement la demande nationale. Pour renforcer la filière, un Plan Stratégique de Relance de la Filière Avicole (PSRA 2012-2022) d'un coût de 150 milliards FCFA a été adopté en juillet 2012.

Tableau 6 : Données sur la production nationale de volaille et d'œufs frais

Production nationale	2009	2010	2011	2012	2013
Volaille traditionnelle sur pied	25 268 704	25 343 246	24 076 084	24 798 366	25 542 317
Volaille moderne sur pied	16 263 857	19 708 284	19 057 214	28 993 000	32 838 000
TOTAL	41 532 561	45 051 530	43 133 298	53 791 366	58 380 317
Œufs frais de consommation (tonnes)	42 051	44 029	40 669	49 991	55 889

Source: Annuaire statistique MIRAH

184. La filière porcine connaît un regain progressif d'activités. Le cheptel porcin est estimé à plus de 362 693 têtes en 2013. La production totale de viande et abats de porcs est de 8 592 tonnes équivalent carcasse et ne couvre que 16,1% de la consommation nationale contre 83,9 % pour les importations.

185. Malgré les progrès notables réalisés, les besoins nationaux en protéines animales sont insuffisamment couverts par les productions nationales. La compétitivité du secteur reste freinée par (i) les difficultés d'accès au foncier limitant le développement rapide de grandes exploitations ; (ii) la gestion peu rationnelle des espaces pastoraux occasionnant des conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs; (iii) le coût élevé des aliments de bétail et des intrants spécifiques; (iv) la persistance de certaines maladies animales; (v) la destruction ou l'obsolescence des infrastructures d'appui à la production; (vi) les difficultés d'accès au financement et ; (vii) l'inadaptation du cadre réglementaire et institutionnel.

186. Concernant **les ressources halieutiques**, ce sous-secteur est constitué de la pêche et de l'aquaculture. La pratique de la pêche en Côte d'Ivoire est caractérisée par la pêche industrielle et la pêche artisanale. La production de la pêche industrielle qui était de 10 607 tonnes en 2010 a connu une baisse pour se situer à 5 154 tonnes en 2011 avant d'enregistrer une hausse substantielle en 2012 avec 8 988 tonnes de produits débarqués. Les débarquements de la pêche artisanale lagunaire sont, quant à eux, passés de 28 000 tonnes en 2009 à 27 000 tonnes en 2011.

La production de la pêche artisanale continentale estimée entre 6 000 et 13 000 tonnes est largement inférieure au potentiel de production des plans d'eau qui est de 50 000 tonnes.

187. L'aquaculture ivoirienne se résume au volet de la pisciculture qui s'est développée avec l'élevage de tilapia et accessoirement avec les silures et le mâchoiron. En 2012, la production aquacole est estimée à 4500 tonnes dont 90% de tilapia, et la production nationale des pêches et de l'aquaculture est évaluée à 50 294 tonnes dont plus de 70% réservée à la pêche artisanale. Dans le cadre de l'amélioration de la productivité, le Gouvernement a réceptionné 2 000 alevins de tilapia améliorés en provenance du Brésil en 2014. Au niveau des stations d'alevinage de Dabou (Mopoyem) et de Jacquville, 213 500 alevins de Tilapia et 175 000 alevins de machoïrons ont été respectivement produits et diffusés en milieu paysan. La Côte d'Ivoire est le premier pays producteur de thon en Afrique avec les exportations des produits de pêche évaluées en 2012 à 42 204 tonnes pour une valeur de plus de 100 milliards de FCFA.

188. Ainsi, les principales faiblesses qui inhibent la dynamique de ce sous-secteur sont (i) la vétusté de la flotte composée de bateaux de petite taille avec des coûts d'exploitation élevés ; (ii) l'inefficacité de la chaîne du froid occasionnant des pertes significatives de production ; (iii) la surveillance insuffisante des eaux territoriales favorisant la surpêche industrielle et la pêche frauduleuse par des bateaux étrangers ; (iv) la faiblesse des phénomènes d'upwelling⁵ ;

⁵ Phénomène par lequel les eaux fraîches souterraines remontent à la surface

(V) les conflits sur les pêcheries et (VI) la fragilité institutionnelle marquée par une coordination insuffisante entre les différentes structures de tutelle. A cela s'ajoutent la faible technicité des opérateurs, la fiscalité inadaptée pour le développement du secteur, le manque d'accompagnement technique et sanitaire avec les laboratoires d'analyse équipés, ainsi que l'absence de veille stratégique.

189. Concernant l'aquaculture, les principales difficultés sont relatives à (I) l'accès à la terre ; (II) l'insuffisance des aménagements piscicoles ; (III) la faible disponibilité des alevins et des aliments de qualité ; (IV) la faible structuration de la chaîne de valeur dans l'aquaculture et (V) la faible valorisation des produits aquacoles.

190. Relativement aux difficultés observées dans le secteur, l'accroissement des productions nationales en ressources animales et halieutiques constitue le défi majeur pour satisfaire les besoins nationaux.

Secteur Industriel

191. La Côte d'Ivoire dispose d'un tissu industriel parmi les plus développés de la zone CEDEAO. En effet, l'industrie Ivoirienne représente aujourd'hui 22 % du PIB et concerne les produits pétroliers, l'agro-industrie, particulièrement l'agro-alimentaire, l'énergie le BTP, la chimie, les matériaux de construction, la ferronnerie, la fonderie, l'assemblage et la petite industrie mécanique.

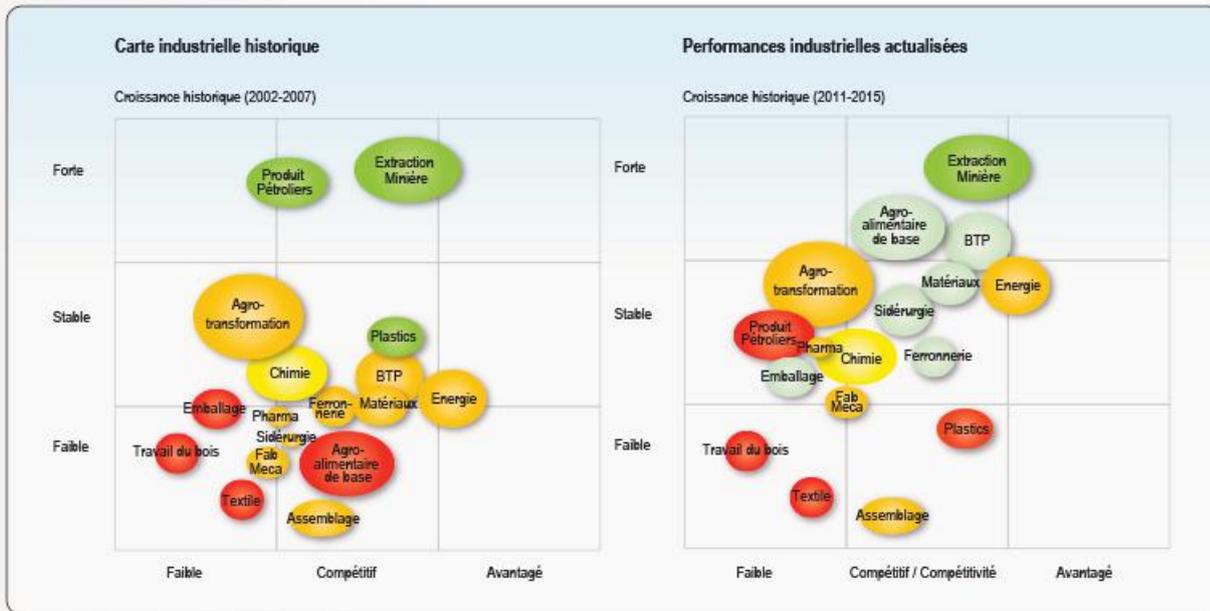
192. Les performances du secteur industriel sont en nette amélioration depuis 2012. Elles sont dues aux investissements et à des réformes menées dans le secteur. En effet, le cadre incitatif a été renforcé avec la révision en 2012 du Code des investissements devenu beaucoup plus attractif. En outre, le Laboratoire National d'Essais de qualité, de Métrologie et d'Analyses (LANEMA) a été reformé en 2012, un mécanisme d'appui aux entreprises en démarche qualité a été mis en place en 2013 et une loi sur la normalisation et la qualité a été promulguée en 2014.

193. Ces dispositions ont été complétées par une loi sur la contrefaçon, la piraterie, et la protection des droits de propriété intellectuelle. Pour améliorer la compétitivité des entreprises, l'Agence pour le Développement et la Compétitivité des Industries en Côte d'Ivoire (ADCI) a été créée en 2014 sous le régime de société anonyme à participation privée majoritaire pour la mise en œuvre de la phase de déploiement du Programme National de Restructuration et de Mise à Niveau (PNRMN).

194. Ainsi, l'indice harmonisé de la production industrielle montre une progression. de l'activité industrielle de 12,8% en 2012, une croissance de 8,8% en 2013, 6,1% en 2014 et de 10,5% au premier trimestre 2015. Une analyse plus détaillée met en avant une performance positive globale mais contrastée suivant les secteurs (cf. figure 2).

195. L'exploitation minière hors pétrole a connu des investissements importants pour la recherche et l'exploitation de nouvelles mines. De même, une explosion de la demande dans les grappes liées à la construction (BTP, matériaux de construction, fonderie, fabrication d'ouvrage en métaux) est observée. Pour sa part, le secteur agro-alimentaire a renoué avec la croissance et les acteurs ont démarré des extensions de capacités.

Figure 3 : Evolution de la carte industrielle de la Côte d'Ivoire



Source : CGECI, DGPLP

196. L'industrie pétrolière connaît une performance en dents de scie du fait de la problématique de la compétitivité de la raffinerie, de l'ensablement de certains puits et de l'augmentation de la demande du gaz domestique.

197. Le secteur de l'électricité connaît une conjoncture positive, mais la problématique du déficit de la filière et du financement de l'investissement demeure. Dans l'optique d'assurer durablement l'équilibre financier du secteur (un manque à gagner de 58 milliards FCFA par an) et de favoriser les investissements nécessaires à l'extension du réseau et à l'amélioration de la qualité de la fourniture de l'électricité, le Gouvernement a décidé de relever le prix de vente de l'électricité. Ainsi, un ajustement tarifaire concernant l'ensemble des catégories des consommateurs, à l'exception des clients sociaux a été adopté. Les clients industriels représentant 0,3% des abonnés, supporteront une hausse moyenne de l'ordre de 10% en heure pleine.

198. Les secteurs de la pharmacie, de la fabrication des ouvrages en métaux et de l'assemblage, pour leur part, sont en progression, mais restent embryonnaires. A l'opposé, des secteurs comme le travail du bois, l'industrie du textile et du plastique sont confrontés à des difficultés. Par exemple, la mesure d'interdiction d'utilisation des sachets plastiques a été fortement ressentie par l'industrie du plastique.

199. Des avancées ont été également réalisées dans le mode de gestion et le développement des zones industrielles, notamment : (I) la prise du décret portant création de l'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures industrielles (AGEDI) et son opérationnalisation, (II) le démarrage des travaux pour la rénovation de la zone industrielle de Yopougon, (III) la mise en place du Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles (FODI) et (iv) le démarrage des travaux d'aménagement de 50 ha et l'amorçage d'un contrat PPP pour l'aménagement de 200 ha sur le site de 940 ha à PK 24 jouxtant l'Autoroute du Nord à la sortie d'Abidjan.

200. En 2014, le secteur industriel ivoirien comptait environ 5200 entreprises et représentait 22%⁶ du Produit Intérieur Brut (PIB). Il était constitué de près de 63% d'industries manufacturières (dont 75% d'agro-industries et 50% d'industries agro-alimentaires), 23% pour l'extraction, 11% pour les BTP et 3% pour l'énergie. Les produits industriels comptent pour 59,7% des exportations en 2014. Le secteur a employé en 2012 près de 800 000 personnes dont environ 130 000 dans le secteur moderne (INS, TRE⁷ 2012).

⁶ Ce taux est de 30% si l'on considère le PIB au coût des facteurs, utilisé par la Banque Mondiale

⁷ Tableau Emplois Ressources des Comptes de la Nations 2012

201. Malgré son socle industriel relativement diversifié, la valeur ajoutée manufacturière est en nette baisse par rapport à son niveau de 1996 en passant de 76,5% du secteur industriel à 63% en 2014. Le secteur manufacturier ivoirien représente près de 14% du PIB. Certes ce taux reste supérieur à ceux des pays de la sous région, mais il est encore largement inférieur à ceux des pays émergents, notamment celui de la Malaisie qui s'établit à 23,9%.

202. L'étude diagnostique du secteur industriel ivoirien réalisée en 2012 avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) ainsi que l'étude Côte d'Ivoire 2040 du Patronat Ivoirien faisaient état de plusieurs problématiques structurelles et de compétitivité qui constituaient des freins pour le développement industriel. Elles avaient montré que : (I) l'appareil de production industrielle et les zones industrielles étaient vétustes ; (II) le climat des affaires peu attractif ; (III) les ressources humaines pas en adéquation avec les besoins réels du secteur privé industriel ; (IV) le capital technologique insuffisant ; (V) le financement insuffisant, notamment pour les PME et ; (VI) le niveau de la qualité des produits industriels faible. En outre, l'étude sur la compétitivité des industries manufacturières réalisée en 2014, avec l'appui de la Banque Mondiale, a relevé des contraintes en matière de logistique du transport, de disponibilité et du coût des terrains industriels ainsi que du coût du travail.

203. A cela s'ajoutent les insuffisances en matière de qualité de l'enseignement et d'équipements des structures de formation technique et professionnelle. A titre d'illustration, la Côte d'Ivoire, un pays où l'agriculture occupe une place importante dans l'économie, ne dispose que d'un lycée professionnel public agricole à Bingerville et d'une Ecole Supérieure d'Agronomie à Yamoussoukro.

204. Les chaînes de valeurs industrielles sont insuffisamment développées et marquées par des discontinuités. On note une faiblesse de la valorisation de la recherche appliquée, de l'innovation et de la technologie dans le développement industriel. A cela s'ajoute le nombre limité d'industries structurantes telles que les aciéries, la fabrication d'engrais, les industries d'assemblage électromécaniques ou automobiles.

205. Pour apporter des réponses appropriées aux différentes contraintes sus évoquées, le Gouvernement ivoirien a adopté en 2013 une politique industrielle dont l'objectif général est d'accroître de manière significative la part du secteur industriel dans la création de richesses. Cette politique vise deux objectifs spécifiques : (i) renforcer le lien production-transformation pour créer plus de valeur ajoutée et des emplois décents et durables en grand nombre et (ii) créer de nouveaux pôles de développement des secteurs d'activité industrielle. Elle est basée sur une stratégie à trois axes : (i) la forte contribution du Secteur Privé ; (ii) l'utilisation des avantages comparatifs et (iii) l'appui ciblé de l'Etat en matière d'accompagnement (qualité, normes, restructuration, accès au crédit et aux zones industrielles, avantages fiscaux ciblés, etc.). Les secteurs stratégiques retenus concernent : l'agro-industrie (anacarde, coton, cacao, hévéa, fruits et légumes, palmier à huile) ; les ressources naturelles non agricoles (mines, gaz, hydrocarbures, énergie), les industries structurantes (métallurgie et aciérie, cimenterie, chimie, etc.), les produits de consommation n.c.a⁸. (médicaments génériques, emballage, plasturgie, textile, etc.) et des industries manufacturières légères (assemblage, montage, équipements industriels, etc.). La politique industrielle est mise en œuvre par le biais de six instruments : (i) le renforcement du cadre incitatif ; (ii) l'amélioration de l'environnement des affaires ; (iii) les appuis spécifiques à certaines filières pour la transformation industrielle ; (iv) l'appui à la qualité et à la lutte contre la contrefaçon ; (v) la restructuration et la mise à niveau des entreprises (PNRMN) ; (vi) le renforcement et le développement des infrastructures industrielles.

206. Malgré les progrès réalisés dans le secteur, l'accélération de l'industrialisation demeure un défi majeur pour la transformation structurelle de l'économie ivoirienne.

Mines

207. La vision du Gouvernement de faire du secteur minier un moteur puissant de croissance économique repose sur l'importance du potentiel géologique et minier de la Côte d'Ivoire.

⁸ n.c.a : non classés ailleurs

208. En effet, plus des deux tiers du territoire ivoirien sont couverts par des formations réputées riches en minéralisation. Ce sous-sol de notre pays renferme notamment des ressources estimées à

2,740 milliards de tonnes de minerai de fer ; 298 millions de tonnes de minerai de nickel et 1,214 milliards tonnes de minerai de bauxite (voir tableau ci-dessous).

Tableau 7 : Potentiel minier de la Côte d'Ivoire

Substances	Ressources estimées à
Fer (Mont Klayo-Tia, Gao, Monogaga)	2,740 milliards de tonnes
Nickel latéritique (Sipilou, Founbesso)	298 millions de tonnes
Bauxite (Divo, Bénéné et Toumodi)	1,214 milliards de tonnes
Manganèse (Bondoukou, Lauzoua, Odienné)	7,5 millions de tonnes
Colombo-tantalite (Issia et Touvré)	145 tonnes
Diamant (Bobi et Tortiya)	Plus de 10 millions de carats
Or	600 tonnes

Source : Direction Générale des Mines et de la Géologie/SODEMI

209. Ce potentiel géologique et minier demeure sous exploré et sous exploité. A ce jour, seuls l'or, le manganèse et le diamant sont exploités. Le pays compte quatre sociétés de production industrielle d'or et deux de production de manganèse.

210. La production d'or est passée de 12,4 tonnes en 2011 à 18,6 tonnes 2014. La production de manganèse a également progressé, passant de 120 485,5 tonnes en 2012 à 308 401 tonnes en 2014. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la production d'or et de manganèse.

Tableau 8 : Evolution de la production d'or et de manganèse de 2011 à 2014 (en tonnes)

Substances	2011	2012	2013	2014
Or	12,4	12,2	15,5	18,6
Manganèse	50 000	120 485,5	271 562	308 401,78

Source : Direction Générale des Mines et de la Géologie

211. Pour mettre en valeur le potentiel minier, des réformes du cadre juridique et institutionnel ont été entreprises. Un nouveau Code minier a été adopté en mars 2014. Il est plus attractif pour les investisseurs et en cohérence avec les principes de transparence, de traçabilité et de responsabilité sociale.

212. Malgré ces avancées, le secteur minier reste confronté à des difficultés, notamment : (i) la faible production de données géoscientifiques de base ; (ii) l'insuffisance des infrastructures de base (voies ferrées, installations portuaires, énergie électrique, etc.) ; (iii) l'insuffisance de personnel qualifié, notamment dans l'Administration des mines et (iv) l'inexistence de structures de transformation de produits miniers.

213. La disponibilité d'informations géoscientifiques est un critère d'attractivité des pays à l'investissement minier ; ces données constituant l'élément qui, en amont, permet de jauger du potentiel naturel de minéralisation dans un environnement donné. L'existence de ces données, dont la production relève des prérogatives des Etats, permet aux entreprises minières de réduire leurs coûts d'investissements, notamment ceux liés à la reconnaissance géologique des zones à prospecter. Le déficit en informations géoscientifiques en Côte d'Ivoire consitue donc un défi à relever pour rendre le secteur minier beaucoup plus attractif.

214. L'activité minière, pour se développer dans un pays, nécessite la disponibilité d'infrastructures d'accompagnement telles que les chemins de fer, les ports en eau profonde et l'énergie électrique. L'absence ou l'insuffisance de ces infrastructures bloque depuis de longues années le développement des gisements de fer et de nickel de l'ouest ivoirien. L'exploitation de ces gisements nécessite en effet un chemin de fer d'environ 500 km de long, des aménagements au port de San pédro et environ 800 MW de puissance électrique.

215. Jusqu'aux années 1980, les politiques minières mises en œuvre ont mis l'accent sur la formation d'ingénieurs et géologues miniers ivoiriens dans les meilleures universités aux USA et au Canada notamment. Le pays dispose donc d'un vivier important de spécialistes des sciences de la terre. Mais, le constat fait ressortir un déficit en ressources humaines de qualité au niveau de l'Administration des mines. Cela est essentiellement dû aux nombreux départs à la retraite et au faible taux de renouvellement du personnel qualifié.

216. L'existence de structures de transformation des produits miniers au niveau national permettra à l'Etat de tirer un meilleur profit des substances minérales extraites du sous-sol à travers la création de valeur ajoutée pour l'économie nationale et d'emplois supplémentaires.

217. Pour faire face à ces difficultés, d'importants efforts tant institutionnel que structurel sont entrepris depuis 2012 par le Gouvernement, à savoir : (i) la reprise de la coopération géoscientifique avec les pays amis et les institutions internationales en vue de la mobilisation des moyens financiers et techniques requis ; (ii) la mise en place du Projet de Développement Minier Intégré de l'Ouest (PDMIO) dans le but de canaliser toutes les énergies afin de trouver des solutions idoines à l'insuffisance d'infrastructures d'appui au développement des grands projets miniers de l'ouest ; (iii) la conception et la mise en œuvre d'un plan de formation et de renforcement des capacités ; (iv) la création par le code minier d'un fonds de formation dont l'alimentation est assurée par les sociétés d'exploitation minières et ; (v) l'adoption de mesures fiscales incitatives à la transformation locale des produits miniers.

218. Au regard de ce qui précède, le défi majeur reste l'intensification et la diversification de la production minière, notamment par la mise en valeur des importants gisements miniers de l'Ouest.

Pétrole et énergie

219. Dans le domaine des hydrocarbures, le Gouvernement a adopté en avril 2012 l'ordonnance n°2012-369 du 18 avril 2012 modifiant la loi n°96-669 du 29 août 1996 portant Code Pétrolier qui renforcent les principes de transparence dans l'exploitation et la gestion des ressources pétrolières ainsi que de préservation de l'environnement pendant la conduite de toutes les opérations d'exploitation.

220. Un nouveau contrat type de Partage de Production a été également adopté et crée les conditions pour que les opérateurs réalisent, dans les meilleurs délais, les forages d'exploration et la mise en exploitation des gisements.

221. **Au niveau de l'amont pétrolier**, plusieurs champs marginaux ont été découverts (Koudou, gazelle, éland etc.). L'acquisition sismique de l'eau profonde (2D de l'ultra deep) a été réalisée et son découpage a mis en évidence sept blocs pétroliers.

222. L'exploration et la production des hydrocarbures se font actuellement dans 61 blocs dont 28 blocs attribués (4 blocs en production et 24 en exploration) et 33 blocs libres. La production à fin décembre 2014 est de 18 984 barils/jour pour le pétrole. Cette production s'est améliorée à la suite des travaux de développement en cours dans les champs Espoir et Baobab. Les effets de ces travaux sont déjà perceptibles avec la production en légère hausse d'environ 26 000 barils/jour. Pour le gaz naturel, la production est de 211 millions de pieds cubes/jour en 2014 contre 120 millions de pieds cubes/jour en 2008.

223. Toutefois, la problématique de l'ensablement des champs influence négativement la production pétrolière et la production de gaz naturel ne couvre pas les besoins du secteur de l'électricité.

224. **Au niveau de l'aval pétrolier**, le raffinage est assuré par la SIR qui dispose d'une capacité de traitement de 3,8 millions de tonnes. En 2014, la production est de 3 179 000 tonnes-métriques (TM) dont 1 544 321 TM de ventes sur le marché national. Au niveau du stockage, la GESTOCI dispose de deux dépôts d'une capacité totale de 380 000. Le transport des produits pétroliers est assuré à travers plus de 300 km de pipeline et 900 camions citernes.

225. Cependant, le manque d'infrastructures d'apportement en eau profonde ne permet pas de recevoir des navires de plus de 30 000 tonnes; ce qui augmente les coûts et les délais d'approvisionnement en produits pétroliers. Par ailleurs, tous les produits de la SIR ne sont pas conformes aux normes environnementales.

226. Pour le gaz butane, la capacité de stockage qui est de 17 740 TM demeure faible face à la forte consommation des ménages imposant une rotation soutenue d'un butanier de 5 000 TM toutes les semaines. La consommation de gaz butane est passée de 178 056 TM en 2013 à 205 888 TM en 2014. Cette augmentation de la consommation s'explique en partie par la politique d'uniformisation des prix sur l'ensemble du territoire national depuis 2013. Mais, son accès reste encore limité en raison du coût jugé élevé des équipements de base pour une frange importante de la population, notamment en milieu rural.

227. Cette situation amène les populations à recourir le plus souvent, au bois de feu et au charbon de bois comme source d'énergie pour la satisfaction de leurs besoins élémentaires. La biomasse énergie représente encore plus de 57 % du bilan énergétique de la Côte d'Ivoire et contribue pour plus de 70 % à la satisfaction des besoins énergétiques de base des populations, notamment pour la cuisson et le chauffage ; ce qui constitue une menace aussi bien pour la santé des femmes, la sauvegarde de l'environnement et l'équilibre de la biodiversité.

228. Le secteur de la distribution est en plein essor eu égard au nombre de points de ventes, établi à 644 stations-service. Toutefois, cette implantation reste concentrer dans la partie sud du pays au détriment des zones (centre, nord et ouest) avec un maillage faible. Par ailleurs, la branche du transport des produits pétroliers par camion-citerne souffre d'un manque de textes réglementaires spécifiques. En plus, le dépôt GESTOCI d'Abidjan est engorgé par les camions citernes des pays de l'arrière-pays dont le trafic vers ce dépôt, malgré celui de Yamoussoukro, contribue à la dégradation du réseau routier.

229. Dans le domaine de l'énergie électrique, le parc de production est constitué de six barrages hydroélectriques (Ayamé 1, Ayamé 2, Kossou, Taabo, Buyo et Fayé), trois centrales thermiques (Vridi 1, CIPREL et AZITO) et une centrale de location (AGGREKO). La capacité de production en électricité est passée de 1 391 MW en 2011 à 1632 MW en 2014, dont 604 MW pour l'hydraulique et 1 028 MW pour le thermique.

231. Concernant les infrastructures de transport et de distribution, leur renforcement a permis au secteur de disposer en 2014, de plus de 40 455 km de lignes basse et moyenne tension et 4 697 km de lignes à haute tension.

232. Ainsi l'accès à l'électricité, s'est considérablement amélioré. Le taux de couverture national a atteint 43% des 8 513 localités en 2014 contre 34% en 2012. Quant au taux d'accès à l'électricité, il indique que 78 % de la population totale du pays vit dans des localités électrifiées.

233. En plus, la Côte d'Ivoire est interconnectée avec le Ghana, le Mali et le Burkina Faso. L'interconnexion avec le Ghana, permet d'exporter de l'électricité vers le Togo et le Bénin. En 2014, le volume des exportations est de 828,238 Gwh contre 819,80 Gwh en 2013. Le WAPP-CEDEAO assiste les Etats dans la réalisation du projet d'interconnexion Côte d'Ivoire – Liberia – Sierra-Leone – Guinée (CLSG). La réalisation d'un tel projet contribuera à l'avènement d'un marché régional unifié d'électricité ouest africain.

234. Cependant, le taux d'électrification est faible en milieu rural et en zone périurbaine. Pour résorber cette situation, le Gouvernement a lancé deux programmes: (i) le Programme National d'Electrification Rurale (PRONER) en juillet 2013 et (ii) le Programme Electricité Pour Tous (PEPT) en mai 2014. Le PRONER est une politique d'électrification ambitieuse, équilibrée et juste, visant à électrifier toutes les localités ayant au moins 500 habitants à l'horizon 2016 et la totalité des localités de notre pays d'ici 2020. Concernant le PEPT, il vise à favoriser l'accès effectif des ménages à l'électricité qui paient désormais 1000 FCFA au moment du branchement et le solde du coût de branchement de 150 000 FCFA sur 10 ans à raison d'environ 2000 FCFA par facture. Ainsi, la mise en œuvre de ses deux programmes permettra d'atteindre en 2020, un taux de couverture de 75% et de doubler le nombre actuel d'abonnés domestiques à l'électricité qui est d'environ 1,1 million.

235. La Côte d'Ivoire dispose d'un important potentiel d'Énergies Renouvelables (EnR) que sont la petite hydroélectricité, l'énergie solaire et la biomasse. Le potentiel en vent est faible pour permettre le développement massif d'infrastructures basées sur cette technologie. L'objectif en matière d'énergies renouvelables est d'atteindre 16% au niveau du mix-énergétique en 2030. Pour ce faire, il a été affirmé dans le nouveau code de l'électricité, le principe de la production à partir des sources d'énergies renouvelables et les modalités de mise en œuvre des projets EnR ont été allégées. En outre, l'Etat a lancé la mise en œuvre de plusieurs projets de Petite Centrale Hydroélectrique (PCHE), de biomasse et de centrale solaire à l'instar des projets Biokala (2x40 MW) et de la centrale solaire de 20 MW en cours d'instruction pour une mise en service prévue à l'horizon 2020. Toutefois, les incitations pour le déploiement des technologies solaires hors réseau et les centrales à biomasse par des entreprises privées demeurent faibles.

236. En ce qui concerne, l'efficacité énergétique, son potentiel dans les secteurs des bâtiments résidentiels, administratifs, tertiaires et industriels était, en 2010, estimé à 922 GWh/an soit 158 kTEP/an, celui du secteur du transport à 168 kilotonnes d'hydrocarbures soit 172 kTEP/an. Quant au potentiel de cuisson résultant de la substitution des foyers traditionnelles « foyer trois pierres » à faible rendement de carbonisation par des foyers améliorés, il est estimé 2 100 kTEP/an.

237. Parmi les actions identifiées plusieurs sont en cours de mise en œuvre, entre autres, (I) le Programme National de Distribution de Lampes Basse Consommation (PNDLBC) démarré en avril 2012 et qui vise à terme à installer 5 millions de Lampes Basses Consommation (LBC) dans près d'un million de ménages en remplacement des lampes à incandescence afin de « couper » à la pointe de la consommation environ 100 MW de puissance, (II) le programme d'éclairage public efficace, (III) les programmes mensuels de suivi des facturations des bâtiments publics, (IV) le programme annuel d'installation des batteries de condensateurs dans les bâtiments publics ayant un mauvais facteur de puissance et (v) les audits énergétiques bâtiments publics les plus énergivores.

238. Au niveau de la gouvernance du secteur de l'électricité, un nouveau code de l'Electricité dont les textes pour sa pleine application, en cours d'élaboration, a été adopté en mars 2014. Le secteur de l'électricité bénéficie d'une subvention de l'Etat pour assurer son équilibre financier.

Ce choix du Gouvernement se justifie par le fait qu'une frange importante de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et ne pourrait pas faire face aux tarifs de vente de l'électricité reflétant les coûts réels de production sans la subvention de l'Etat. Ainsi, afin d'assurer un équilibre financier durable du secteur de l'électricité, l'Etat a renégocié le contrat de certains producteurs gaziers et procédé à l'ajustement de 10% des tarifs en moyenne et haute tension destinés aux clients industriels entre 2009 et 2012, au basculement des gros consommateurs abonnés au tarif-modéré en 2013 et à un ajustement tarifaire de l'ordre de 10% en moyenne en 2015 pour tous les clients à l'exception des clients abonnés au tarif social.

239. Toutefois, le secteur de l'électricité reste encore marqué par la fraude, la vétusté des équipements et la saturation des ouvrages du réseau électrique qui engendrent des pertes évaluées à 23% ; même si le rendement global du système électrique s'est amélioré de 2013 (77,10%) à 2014 (78,59%) et le temps moyen de coupure est passé de 49 h19 mn (2013) à 40 h 02 mn (2014).

240. Face à ces difficultés, le développement des infrastructures énergétiques (hydrocarbures et électricité) de qualité constitue le défi majeur à relever pour satisfaire les besoins croissants de l'économie.

Infrastructures de transport

241. La Côte d'Ivoire dispose d'un réseau routier interurbain de 82 090 km dont 75 402 km de routes non revêtues et 6 698 km de routes revêtues comprenant 258 km d'autoroutes. Cela équivaut à une densité routière d'environ 26 km de route pour 100 km² de territoire. A ce réseau de routes interurbaines, s'ajoute la voirie urbaine estimée à plus de 4 000 Km de voies bitumées sur l'ensemble du territoire national.

242. Les grands investissements réalisés dans ce secteur depuis 2012 ont permis le renforcement du tronçon Abidjan-Singrobo long de 140 km, les constructions des autoroutes Singrobo-Yamoussoukro longs de 86 km, Abidjan-Bassam de 28 Km d'une part et d'autre part les tronçons Boundiali-Bolona longs de 93 km et Yamoussoukro-Attiégouakro de 14 km. En outre, 15 000 km de pistes de dessertes ont été réhabilitées.

Tableau 9 : Infrastructures routières à juin 2015

Nature de la route	Nature du revêtement	Linéaire en Km	Ratio
Autoroutes	Bitumées	258	0,19 %
Routes		6 440	4,76%
Voiries urbaines		4 050	2,99%
Routes	En terre praticables	40 402	29,84%
	En terre dégradées	15 000	11,08%
	En terre fortement dégradées	20 000	14,77%
Routes non classées		49 250	36,37%

Source : AGEROUTE, FER

243. De plus, ce secteur dispose de 20 bacs de traversée et 4 600 ouvrages comprenant 330 ouvrages d'art dont le nombre s'est significativement accru avec la construction du pont Henri Konan BEDIE, du pont de Bouaflé et du pont Philippe YACE de Jacquville. D'autres ouvrages sont en cours de construction tels que les ponts de Béoumi et de Bassawa.

244. En dépit de tous ces efforts, le pourcentage de routes revêtues qui est de 8% du réseau routier total est en deçà du niveau des pays tels que le Ghana, le Nigeria, l'Afrique du Sud, le Maroc, la Malaisie et Singapour avec respectivement 13%, 15%, 21%, 70%, 80% et 100%. De plus, 75% du réseau de routes revêtues ont un âge variant entre 15 et 35 ans dont 44% de plus de 20 ans alors que celles-ci sont conçues pour résister à l'usure et à la fatigue sur une durée de 15 ans. En outre, 4 500 km de routes revêtues sont en mauvais état, dont 1500 km en très mauvais état. Ces problèmes ralentissent le trafic sur une grande partie du réseau et mettent aussi en danger la vie des populations.

245. Concernant **les infrastructures ferroviaires**, elles comprennent une ligne qui relie Abidjan à Ouagadougou, dont 639 km en territoire ivoirien. Cette ligne comporte une seule voie, à l'exception de 17 km à double voie à Abidjan. Ce chemin de fer qui date de l'ère coloniale n'a pas subi de réaménagement important. Le transport ferroviaire se heurte à l'insuffisance et à la vétusté des infrastructures existantes et du matériel d'exploitation.

246. **Les infrastructures portuaires**, quant à elles, sont constituées de deux ports autonomes à Abidjan et à San-Pedro. Le Port Autonome d'Abidjan (PAA) dispose de la plus grande capacité d'accueil sur la côte ouest africaine.

Concernant le Port Autonome de San Pedro (PASP) situé à 350 km à l'ouest d'Abidjan, il constitue un important point de transit pour les exportations, les importations et le transbordement de marchandises.

247. Cependant, le secteur des infrastructures portuaires reste encore confronté à un certain nombre de difficultés. En effet, au niveau du PAA, les caractéristiques physiques, largeur et profondeur du canal de Vridi, ne permettent pas le passage des navires de plus de 250 mètres de longueur. De plus, les profondeurs des chenaux et les tirants d'eau à quai sont insuffisants pour permettre l'accueil des navires de plus de 12 mètres de tirant d'eau. Quant au PASP, ses dimensions sont modestes et ne lui permettent pas de jouer un rôle de premier plan dans le secteur portuaire en Afrique, en raison de l'insuffisance de postes à quai induisant de longues attentes sur rade des navires.

248. Au niveau des **infrastructures maritimes et fluvio-lagunaires**, la Côte d'Ivoire dispose d'un réseau lagunaire long de 300 km, allant de la frontière avec le Ghana, à l'Est, jusque dans la zone de Grand-Lahou, vers l'Ouest. L'exploitation des berges lagunaires de la ville d'Abidjan est actuellement assurée essentiellement par les bateaux-bus de la SOTRA. Quant à la surface maritime sous juridiction ivoirienne, elle est de 207 000 km² soit l'équivalent de deux tiers de la surface terrestre.

249. En vue de réduire les actes illicites à l'encontre des navires marchands et d'améliorer la sûreté et la sécurité maritimes, le Gouvernement et l'Organisation Maritime Internationale (OMI) ont réhabilité et équipé le Centre Secondaire de Recherche et Sauvetage maritime (MRSC) d'Abidjan.

250. Malgré son importance en termes de potentialités et d'opportunités de développement économique et social, le secteur fluvio-lagunaire connaît des difficultés. En effet, la mobilité des personnes et des biens sur les 300 km de voie d'eau lagunaire se trouve confrontée à l'insuffisance et à la vétusté des infrastructures de transport lagunaire et le caractère essentiellement artisanal de la flotte. Le sous-secteur maritime et fluvio-lagunaire est également confronté à l'insuffisance des centres techniques en charge de la sécurité et de la sûreté. En effet, un seul Arrondissement Maritime a été construit sur sept prévus. Ce sous-secteur se caractérise enfin par l'absence de dispositifs de sécurité de voies de navigation maritime et lagunaire, hormis la zone portuaire.

251. **Le secteur aérien et météorologique** en Côte d'Ivoire compte trois aéroports à caractère international à Abidjan, Yamoussoukro et Bouaké ainsi que 24 aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique ainsi que 13 stations synoptiques et aéronautiques. Dans le cadre de la desserte des aéroports de l'intérieur par la compagnie nationale Air Côte d'Ivoire, six aérodromes à San-Pedro, Bouaké, Daloa, Man, Korhogo et à Odienné ainsi que leurs réseaux météorologiques ont été réhabilités.

252. Concernant spécifiquement l'aéroport Félix Houphouët Boigny d'Abidjan, l'absence d'un taxiway parallèle ralentit le rythme des atterrissages aux heures de pointe, créant des files d'attente. En outre, les taxes et redevances aéroportuaires figurent parmi les plus élevées des aéroports de la sous-région.

Services de Transport

253. Concernant le transport routier, la gestion et la distribution de certains titres administratifs ont été confiées depuis 2013 au Centre de Gestion Intégrée (CGI) pour répondre aux difficultés observées dans la délivrance des titres de transport et mettre en place une base unique de données des opérations du secteur. De plus, l'Observatoire de la Fluidité des Transports (OFT) a contribué à l'amélioration de la gouvernance routière à travers le démantèlement des barrages illégaux sur les principaux axes nationaux et l'amélioration des modalités de contrôles routiers aux barrages autorisés par la sensibilisation des agents présents sur les voies.

254. Concernant le transport urbain à Abidjan, il a été renforcé avec l'acquisition de 724 autobus et la réhabilitation de 459 autres au bénéfice de la SOTRA sur la période 2012-2014. De plus, une convention a été signée en 2015 entre l'Etat et un consortium franco-corréen pour la construction d'un tramway de 37km de long allant d'Anyama à l'Aéroport FHB. Le financement des travaux préparatoires de ce projet assuré par un établissement financier est déjà acquis.

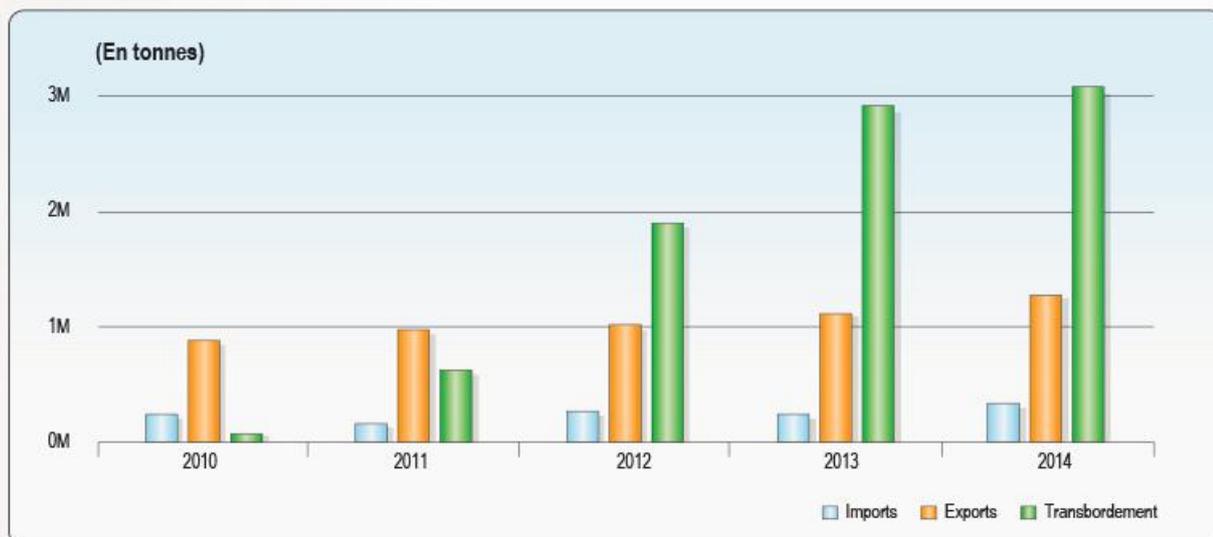
255. Quant à la sécurité routière, elle a connu une amélioration significative ces dernières années avec une réduction sensible de 5% des accidents de la voie publique en 2014 et l'élimination des points noirs sur le réseau.

256. Malgré ces efforts, le secteur du transport routier reste en proie à des difficultés organisationnelles. Outre un parc auto vieillissant avec une moyenne d'âge de plus de 10 ans, ce secteur est en effet déstructuré par le faible encadrement des transporteurs individuels. De plus, le transport urbain se trouve congestionné. Le secteur est confronté à l'inexistence de gares routières structurées et modernes et l'insuffisance de parkings et aires de stationnement des véhicules.

257. Le transport routier ivoirien est également confronté à l'absence de moyens de coercition pour la mise en œuvre des décisions relatives à la fluidité routière et à un manque d'antennes pour des actions de proximité. De plus, l'OFT qui est basée uniquement à Abidjan, a des actions de proximité réduites. En outre, des insuffisances sont constatées dans la maîtrise des coûts et des risques, à moyen et long-terme, associés aux infrastructures, notamment au niveau des PPP.

258. Concernant le transport maritime, en 2013, le Port Autonome d'Abidjan a traité un trafic global de 25 millions de tonnes de marchandises contre 22,5 millions en 2010. Quant au Port Autonome de San Pedro, son trafic qui était d'environ 1,2 million de tonnes en 2010, a quadruplé pour atteindre 4,7 millions de tonnes en 2014.

Graphique 12 : Trafic de marchandises du Port Autonome de San Pedro (Millions de tonnes)



Source : PASP

259. Les offres de services de transport sont sous-dimensionnées par rapport à la place du PAA dans l'économie ivoirienne et génèrent du fait de l'engorgement, des retards, des inefficiences et par conséquent une hausse des coûts qui se propagent à l'ensemble des secteurs productifs et sociaux.

260. La compétitivité du PAA par rapport aux concurrents potentiels reste entravée par le temps moyen passé au port par les conteneurs importés et ceux destinés à l'exportation, l'absence d'un guichet unique pour tous les services intervenant au port, le non fonctionnement de la commission de compétitivité des ports ivoiriens, et l'absence de membres indépendants qui ont des expériences pertinentes du secteur privé dans le conseil d'administration du PAA.

261. Pour ce qui concerne le cadre institutionnel et la gouvernance du secteur, on relève principalement (i) des procédures bureaucratiques lourdes, (ii) de nombreuses taxes sans contrepartie de service, (iii) une absence de cadre de concertation pour les mécanismes de fixation et de revalorisation de prix, (iv) un environnement des affaires défavorable et une fiscalité importante qui peut monter jusqu'à 55% du chiffre d'affaires des transporteurs les plus structurés, et (v) le non-respect des réglementations régionales et des conventions internationales en matière de transport et de politique douanière.

262. **Au niveau du transport maritime et fluvio-lagunaire**, le service des bateaux-bus de la SOTRA à Abidjan a une faible capacité de couverture du fait de l'insuffisance de la flotte et des gares lagunaires. Parallèlement à ce secteur formel, environ

cinquante «pinasses» et «tines» assurent un trafic passagers au moins égal à celui de la SOTRA et un trafic marchandises non négligeable, réalisés sur quinze lignes, dans des conditions de confort et de sécurité précaires. Au-delà du district d'Abidjan, 105 «pinasses» et « tines » répertoriées animent un transport interurbain et même interétatique sur les lagunes Aby et Ebrié. Relativement au transport maritime, aucun navire marchand ne bat pavillon ivoirien à ce jour.

263. L'exécution des missions de police maritime et balnéaire dans les espaces maritimes et fluvio-lagunaires sous juridiction ivoirienne se trouve confrontée à l'insuffisance des moyens opérationnels, spécifiquement des centres techniques et équipements.

264. **S'agissant du trafic aérien**, il s'est nettement amélioré à l'aéroport international Félix Houphouët Boigny (FHB) d'Abidjan passant de 912 068 passagers en 2010 à 1 100 000 passagers en 2014. Cette évolution positive du trafic confirme le retour de la Côte d'Ivoire sur la scène internationale. Par ailleurs, l'aéroport international FHB d'Abidjan a obtenu la certification TSA afin d'opérer des vols directs vers les Etats Unis.

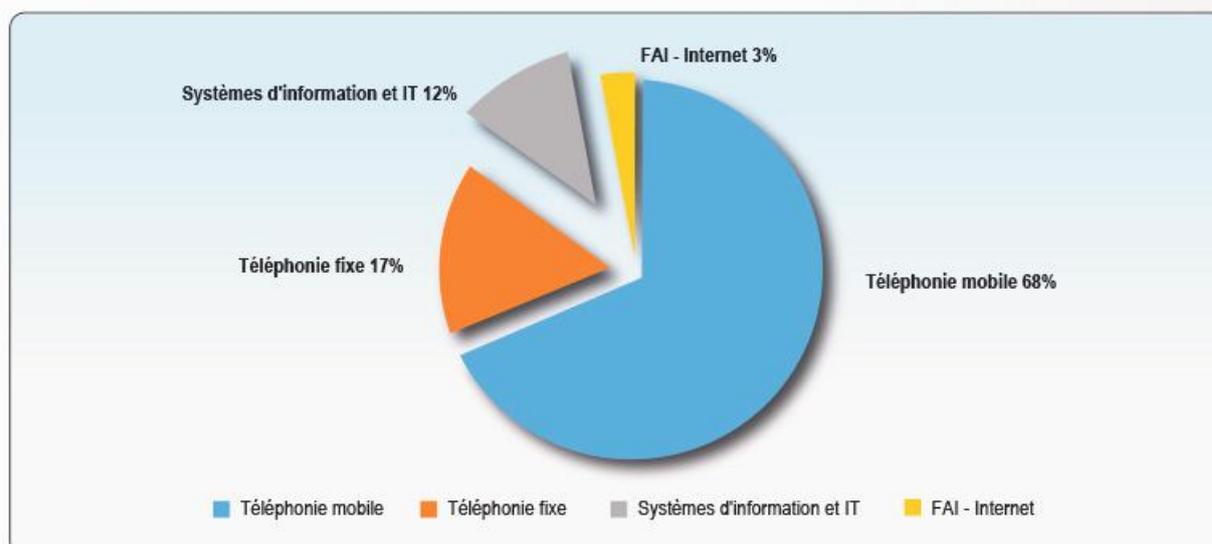
265. Dans la dynamique de redressements économiques amorcés, le Gouvernement a créé en mai 2012 la compagnie Air Côte d'Ivoire. En plus d'assurer des vols régionaux, cette compagnie dessert depuis fin 2014 les villes de Bouaké, Korhogo et San-Pedro après l'acquisition de deux nouveaux aéronefs.

266. Cependant, le secteur connaît un certain nombre de difficultés qui portent sur (i) la faiblesse du cadre réglementaire d'exploitation, de surveillance et de supervision des activités aéronautiques, aéroportuaires et météorologiques ainsi que (ii) l'insuffisance du personnel technique qualifié pour assurer l'exploitation et la supervision des activités de l'aviation civile et de la météorologie.

Poste et Technologies de l'Information et de la Communication

267. **Au niveau de la Poste**, le Gouvernement a adopté, en 2013, une loi portant Code des postes. Cette loi fixe les prérogatives de la Poste de Côte d'Ivoire et prescrit la restructuration du secteur. De plus, 17 bureaux de poste sur les 66 fermés depuis la crise ont été réhabilités.

Graphique 13 : Situation des TIC en Côte d'Ivoire



Source : ARTCI, Analyses Onpoint

269. La téléphonie fixe compte environ 243 000 abonnés, soit un taux de pénétration de 1,10% à fin 2014. Quant à la téléphonie mobile, elle est exploitée par six opérateurs et compte plus de 22 millions d'abonnés équivalant à un taux de pénétration de plus de 97%. Le taux de couverture de la population en téléphonie mobile dépasse 90%. Le chiffre d'affaires de l'ensemble des opérateurs est d'environ 784 milliards au titre de l'exercice 2014.

270. L'accès à Internet est également en progression, avec six opérateurs qui fournissent des prestations à environ sept millions d'utilisateurs Internet au premier semestre 2015, dont 100 000 abonnements pour l'internet fixe.

Cependant, la Poste de Côte d'Ivoire est marquée par un personnel vieillissant qui travaille avec un outil de production obsolète.

En outre, l'offre des services de la poste n'est assurée que dans les grandes agglomérations sur un marché inorganisé.

268. **Le secteur des Télécommunications/TIC** représente 7 à 8% du PIB ivoirien et contribue annuellement pour 300 à 400 milliards de FCFA au budget de l'Etat. Le secteur des TICs est passé de 50 milliards de chiffre d'affaires en 2011 à 129 milliards en 2013, tiré par les ventes d'équipements et dans une moindre mesure par les services. Ce secteur est dominé par la téléphonie avec un investissement de 122 milliards FCFA en 2014.

271. A côté de la téléphonie et de l'internet, se développe un marché de services connexes en pleine expansion à savoir l'E-money, l'E-Banking, l'E-commerce avec cinq millions d'utilisateurs en 2015. La téléphonie mobile développe des services mobiles money qui ont connu une croissance avec 5 millions de comptes et 8 milliards de FCFA de flux journaliers

Tableau 10 : Synthèse des indicateurs clés du secteur des TIC en Côte d'Ivoire

	Indicateurs clés	Côte d'Ivoire	Nigéria	Afrique du Sud	Kénya	Maroc
Tel mobile	Abonnés mobile (en millions de sim ⁽¹⁾)	19.4	87.3	50.4	25.0	31.9
	Taux de pénétration brut (en%)	92%	59%	127%	TBD	113%
	Part des abonnés en prépayés (en% du total)	95%	ND	84% (2009)	ND	ND
	Dépense moyen mensuelle par utilisateur (en USD)	6	9	15	ND	ND
	Tarif moyen d'une minute prépayée (en USD)	0.17	0.08	0.16	0.04	ND
	Tarifs de terminaison d'appel mobile (en USD)	0.06	0.05	0.04	0.02	ND
	Couverture mobile de la population (en%)	94%	71%	98%	ND	ND
	Comptes de mobile banking ⁽²⁾ pour 100 adultes ⁽³⁾	28.5	TBD	TBD	70.9	TBD
Tel fixe	Pourcentage de ménage en abonné ligne fixe	6%	0.9% (2010)	16.7% (2010)	1.2% (2009)	30.7 (2012)
Internet et IT	Pourcentage d'équipement des ménages en ordinateur	1.8% (2010)	9.3%	21.5%	3.6% (2009)	43.1% (2012)
	Pourcentage d'individus déclarant utiliser internet (2012)	2.4%	32.9%	41.0%	32.1%	55.0%
	Pourcentage des ménages ayant accès à internet	1.1% (2010)	6.1% (2010)	23.2%	3.4% (2009)	38.9% (2012)

Source : ATCI, Banque Mondiale, AFD,

Notes : (1) : toutes les données sont de 2011 sauf mentionné, excepté la CIV (2012 ou 2013) (2) : Comptes actifs et inactifs (3) : > à 15 ans

272. Les TIC constituent un levier et un accélérateur pour le développement de la Côte d'Ivoire à cause de son impact considérable sur toutes les branches de l'économie nationale en termes de productivité et d'accélérateur de croissance. Des études ont montré que pour des économies en croissance forte comme celle de la Côte d'Ivoire, 10% de taux de pénétration de l'internet haut débit entraîne 1,1 à 1,4 points de taux de croissance du PIB de façon durable. Le potentiel de croissance en la matière demeure important puisque le taux de pénétration actuelle est de 0,5 %.

273. Conscient de ce fait, le Gouvernement s'est engagé dans une politique qui vise à promouvoir l'émergence par le développement d'une économie numérique en intégrant l'utilisation des TIC dans toutes les sphères de la vie nationale. Pour ce faire cinq (5) axes stratégiques de développement ont été retenus : (i) élaboration et mise en œuvre d'un cadre législatif et réglementaire adéquat ; (ii) développement d'une infrastructure large bande ; (iii) promotion de l'accessibilité à l'usage des TIC ; (iv) incitation au développement de contenus locaux et ; (v) développement d'une expertise nationale en matière de TIC. Dans ce contexte, il faut noter également la relance de la zone franche de la biotechnologie et des technologies de l'information et de la communication (ZBTIC) de Grand Bassam.

274. Cependant certaines difficultés restent à adresser au nombre desquelles (i) la faiblesse des capacités des ressources humaines ; (ii) l'insuffisance de la synergie entre l'Etat-Secteur privé dans le déploiement des infrastructures et ; (iii) l'insuffisance des réseaux larges bandes.

275. La Côte d'Ivoire a donc la base pour émerger en tant que leader régional dans les TIC. Toutefois, elle aura besoin d'accroître ses efforts en vue de rendre les services numériques haut débit accessibles et abordables pour tous.

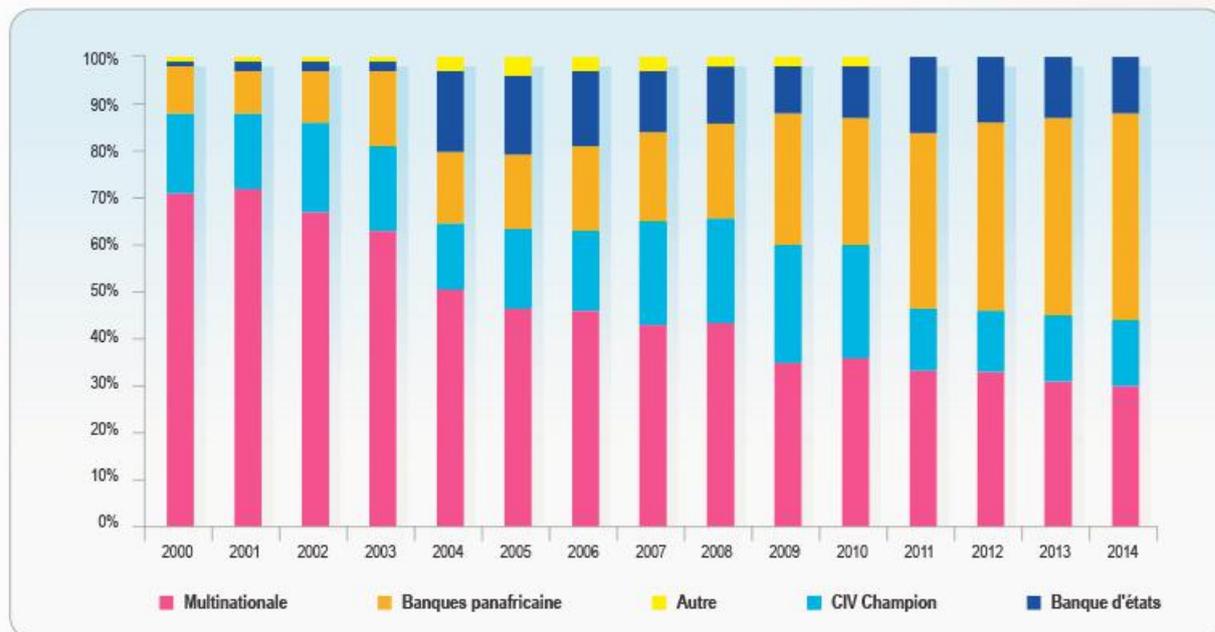
Financement du secteur privé et promotion de l'Entrepreneuriat

276. Le financement des entreprises en Côte d'Ivoire est essentiellement assuré par les banques avec 90% des actifs financiers. Avec 24 banques en 2014 contre 16 en 2009, le secteur bancaire ivoirien est le plus important en taille de la zone UEMOA. La structure du marché bancaire a été modifiée de façon significative avec une intensification de la concurrence.

277. Le taux de bancarisation en Côte d'Ivoire est d'environ 11,9% contre 24% en moyenne pour les pays du BRIC, 58% pour les PECO et 94% dans les pays développés. Le taux de crédits à l'économie est de 18% du PIB contre 30% au début des années 1990. Malgré le nombre important de banques, l'accès aux

services bancaires reste parmi les plus faibles au monde. Au niveau des financements, les prêts sont concentrés sur les grandes et moyennes entreprises qui représentent entre 60% et 100% du portefeuille de crédits.

Graphique 14 : Evolution des parts de marché (% ressources) en Côte d'Ivoire



Source : CGECI

278. Le secteur de la microfinance contribue à l'accès aux services financiers à travers sa large base de clientèle d'environ 1 million de comptes. Il est constitué de 73 Institutions de Microfinance (IMF) agréées dont une quarantaine fonctionne actuellement. Toutefois, le taux de pénétration de la microfinance ivoirienne est l'un des plus bas de la région. Il est de 5% rapporté à la population totale et d'environ 25% rapporté aux nombres de familles contre environ 40% au Mali. La microfinance se caractérise également par la faiblesse du crédit en comparaison avec les autres pays de la sous-région. L'encours de crédit cumulé est deux fois inférieur à celui du Burkina Faso par exemple. Le fait que l'épargne collectée soit l'unique ressource est une forte contrainte au développement de l'offre de crédit notamment en faveur des PME.

279. **Les PME** ivoiriennes sont au nombre de 210 000, dont environ 60 000 formalisées et inscrites au registre des impôts. Le tissu des PME de Côte d'Ivoire représente 98% du tissu économique formel, 20% du PIB, 12% de l'investissement national, 23% de la population active et se concentre essentiellement dans le district d'Abidjan.

280. Dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat, un projet de mise en place d'incubateur d'entreprises et un programme de développement des PME (Plan PHOENIX) existent. De plus, des mesures d'incitation à la création des PME ont été mises en œuvre depuis mai 2011. En effet, les délais de création d'entreprise ont été ramenés à 2 jours. Les coûts fiscaux de création d'entreprise relatifs aux droits d'enregistrement pour une Société à responsabilité limitée (SARL) dont le capital social n'excède pas dix millions de FCFA ont été réduits. Les bureaux de crédit privés chargés de recueillir les données sur le crédit et le suivi des emprunteurs ont été institués. Le 24 mars 2014, la loi portant orientation de la politique nationale de promotion des PME a été promulguée. Une stratégie a été élaborée et est en attente d'adoption par le Gouvernement.

281. En vue de réduire le coût du crédit, dix-neuf services bancaires sont offerts gratuitement depuis le 1er octobre 2014 et le taux d'usure est passé de 18% à 15% pour les banques et de 27 à 24% pour les IMF.

282. Enfin, la mise en œuvre du projet d'appui à la revitalisation des PME (PARE/PME) a permis notamment de financer la mise en place du tribunal du commerce, la création du guichet unique et le renforcement des capacités de plus de 100 entreprises.

283. A côté des efforts de l'Etat, des initiatives du secteur privé en matière de promotion de l'entrepreneuriat ont été prises, notamment la CGECI organise depuis quelques années un forum annuel dénommé «CGECI Academy» ayant pour objectif principal de promouvoir l'entrepreneuriat, accompagner les entrepreneurs à fort potentiel et densifier le secteur privé ivoirien.

284. L'entrepreneuriat féminin représente environ 16% de l'entrepreneuriat en Côte d'Ivoire. Il représente 4,87% de la somme des valeurs ajoutées au niveau général et 5,39% de la somme des chiffres d'affaires en rapport avec l'entrepreneuriat masculin. En 2014, l'apport de l'entrepreneuriat féminin se situait à près de 62,4 milliards FCFA pour la somme des valeurs ajoutées et 434,2 milliards de FCFA pour la somme des chiffres d'affaires contre 440,3 milliards de FCFA pour le revenu total distribué sur la dernière décennie. De plus, depuis 2014, des journées sont organisées pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin.

285. Les pesanteurs entravant un développement de l'entrepreneuriat ont été identifiées comme étant la faible culture entrepreneuriale, le faible niveau d'études et de formation aux compétences entrepreneuriales ainsi qu'à l'accès limité aux informations pertinentes pour les activités entrepreneuriales.

286. De façon générale, les PME connaissent des difficultés classiques pour l'accès au financement imputables à l'Etat, au système financier et aux PME elles-mêmes. En effet, les conditions d'octroi de crédit des établissements financiers limitent le recours au financement par les PME. Le coût du crédit qui est de 12 – 15% par an pour les investissements de long terme est jugé excessif. On note une inadéquation de l'offre de financement par rapport aux besoins des PME. Enfin, les banques sont enclines à faire des financements de court terme alors que les PME ont des besoins de financement à long terme, surtout pour les dépenses d'investissement.

Tourisme

287. Sur la période 2012-2014, 238 établissements hôteliers de moyen et haut standing ont été agréés pour un total d'environ 4 000 chambres.

Les investissements globaux réalisés se chiffrent à 141 milliards FCFA pour 3 000 emplois directs et 9 000 emplois indirects créés. La part du secteur dans le PIB est passée de 1,6 % en 2012 à 4,8 % en 2014 avec des recettes touristiques qui sont passées de 51,8 milliards FCFA en 2012 à 300 milliards FCFA en 2014.

288. Quant aux hôtels, leur nombre est passé de 1 770 en 2012 à 2 000 en 2014 et le nombre total de chambres de 27 431 en 2012 à 30 471 en 2014. Le nombre total de touristes est de 1 177 022 en 2014, dont 470 809 touristes internationaux à l'Aéroport Félix Houphouët Boigny et 706 213 touristes internes. Ainsi, le taux d'occupation des hôtels a progressé de 58% en 2012 à 69,4% en 2014.

289. En outre, une stratégie de développement du tourisme sur la période 2012-2020 a été validée et le coût du visa d'entrée, pouvant désormais être délivré à l'arrivée à l'Aéroport International FHB d'Abidjan, a été réduit.

290. Malgré ces progrès, le secteur du tourisme présente de nombreuses faiblesses qui entravent son développement. En effet, l'offre touristique demeure encore insuffisante, non maîtrisée avec la plupart du patrimoine hôtelier de l'Etat vétuste. Cette offre est par ailleurs faiblement normalisée, notamment par l'inexistence d'une classification des établissements de tourisme. De plus, les établissements de formation dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie ne dépendent plus du Ministère chargé du Tourisme.

291. Par ailleurs, les zones de développement et d'expansion touristiques ne disposent pas de plans cadastraux ; il n'existe pas non plus de réserves foncières touristiques et les berges lagunaires et lacustres ne sont pas valorisées à des fins touristiques.

292. Le secteur est confronté à un réel problème de financement, ce qui freine son développement souhaité, et à une fiscalité peu incitative. Le tourisme interne n'est pas dynamique et l'inexistence d'une police touristique ne rassure pas les touristes.

293. Enfin, l'insuffisance de données statistiques fiables sur le secteur ne permet pas d'appréhender à la juste mesure son évolution, son poids et son impact dans l'économie nationale.

Commerce

294. Le secteur du commerce intérieur a été marqué ces dernières années par la question de la cherté de la vie pour les populations.

Pour y faire face, le Gouvernement a procédé à l'assainissement du cadre légal et réglementaire du secteur à travers l'adoption en novembre 2013 de la loi sur la concurrence et la prise du décret n°2013-167 du 06 mars 2013 portant réglementation des ventes soldes et autres formes de ventes équivalentes. Le Gouvernement a aussi adopté le projet de loi portant code de la consommation, le projet de loi relatif à la répression des fraudes et le projet de loi relatif au système national de métrologie en Côte d'Ivoire. Ces mesures ont été complétées par l'élaboration d'un projet de loi sur l'urbanisme commercial et de deux décrets, l'un portant sur le commerce électronique et l'autre relatif à l'instauration d'un cadre institutionnel pour l'organisation des manifestations commerciales sur le territoire national et international.

295. Le Gouvernement a également mis en place un Conseil National de Lutte contre la Vie Chère et adopté en 2014, un plan stratégique de lutte contre la vie chère et procédé à la réforme de l'OCPV. Le Certificat de Provenance nouvelle formule (CP) a été mis en œuvre et la Commission de la Concurrence et le Comité de Tutelle des Marchés d'Intérêt National ont été réactivés. Concernant l'encadrement des prix de certains produits de grande consommation, les textes y afférents ont été élaborés.

296. Toutefois, le commerce intérieur reste confronté à de nombreuses contraintes, notamment : (i) la faiblesse des instruments du dispositif institutionnel (au plan humain, matériel, technique et financier), (ii) la faible compétitivité des produits locaux, (iii) l'absence de visibilité sur la distribution et les prix/marges des produits de grande consommation, (iv) le faible niveau de concurrence intérieure ainsi que la faiblesse des dispositifs d'analyse qualité et de contrôle aux frontières, (v) la faiblesse du dispositif de lutte contre les pratiques anti-concurrentielles, (vi) la faible compétitivité des produits locaux liée à la porosité des frontières, (vii) l'insuffisance des capacités des structures en charge de la veille, du contrôle des prix et des instruments de mesure, (viii) la méconnaissance des textes réglementant le commerce en Côte d'Ivoire par la majorité des opérateurs du secteur et la non appropriation de la culture métrologique et (ix) l'insuffisance d'infrastructures de représentation, de distribution, de promotion des produits et services. D'autres difficultés portent sur l'insuffisance de l'approvisionnement des marchés en produits vivriers liées à la faible capacité financière des femmes du secteur, l'insuffisance de capacités logistiques d'acheminement des produits vivriers et la faiblesse de l'information sur la disponibilité de ces produits.

Enfin, l'absence de politique spécifique au commerce intérieur et l'insuffisance de formalisation et de modernisation contrarient également l'essor du secteur.

297. Concernant le commerce extérieur, les mécanismes d'accompagnement ont été renforcés. Ainsi, un Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) et un Mécanisme d'Alerte aux Obstacles au Commerce (MAOC) ont été créés, une Stratégie Nationale d'Exportation (SNE) a été élaborée et le Conseil National des Exportations (CNE) mis en place. De plus, l'AGOA a été prorogé pour dix (10) ans jusqu'en 2025, le Réseau National des Conseillers du Commerce Extérieur (RENACCE-CI) a été renouvelé et un Réseau National d'Informations Commerciales (RNIC) permet de mettre les informations commerciales à la disposition des opérateurs économiques. La mise en place du Comité d'Arbitrage de la Valeur (CAV) et du Comité de suivi des certificats d'origine électronique entre la Côte d'Ivoire et le Sénégal vont contribuer à la facilitation des échanges.

298. Les importantes réformes menées par le Gouvernement ont abouti à l'éligibilité en 2014 de la Côte d'Ivoire au Programme THRESHOLD dans le cadre du Millénaire Challenge Corporation (MCC) et à l'amélioration de l'indicateur du commerce transfrontalier du Doing Business qui lui a permis de passer du 158^{ème} rang en 2014 au 147^{ème} rang en 2015, soit un gain de onze (11) places en un an. De plus, il a obtenu un accord de principe de la prorogation de l'AGOA jusqu'en 2025.

299. Concernant les produits de base tels que le Cacao et le Café, la Côte d'Ivoire a organisé en 2014, la 77^{ème} Assemblée Générale de l'ICCO et la 91^{ème} session de la COPAL. Elle mène actuellement des actions de lobbying en vue du transfert du siège de l'ICCO à Abidjan.

300. D'autres initiatives, en cours, concernent la mise en place de l'assurance-crédit à l'exportation, l'élaboration d'une stratégie nationale globale de pénétration du marché américain en vue de stimuler les échanges et les investissements entre la Côte d'Ivoire et les Etats Unis d'Amérique (qui ne se limitent pas uniquement à l'AGOA), l'adhésion à l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA), la poursuite de l'installation des Services de Promotion Economique à l'Extérieur (SPEE) dans les zones économiques restantes et la restructuration de l'Association pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire (APEXCI) en une Agence de promotion dénommée «Côte d'Ivoire Export».

301. Toutefois, les acteurs du secteur restent confrontés à des handicaps majeurs, notamment l'insuffisance de la diversification des exportations liée à la méconnaissance des marchés et des filières porteurs et la faiblesse de l'exploitation des marchés internationaux et communautaires de l'UEMOA et de la CEDEAO ainsi que celui de l'Union du Fleuve Mano (UFM). Par ailleurs, la faible compétitivité des produits ne permet pas de tirer le meilleur profit des avantages et préférences issus des négociations commerciales. Enfin, le secteur reste marqué par la faiblesse du dispositif d'information et de communication, l'absence de mécanismes de financement des opérateurs du secteur, l'insuffisance du dispositif institutionnel de promotion et l'absence d'un label national pour le positionnement sur la scène internationale.

302. Malgré 21 millions de tonnes de marchandises en import-export et pesant près de 11% du PIB ivoirien, le secteur du Commerce extérieur reste relativement peu structuré. De nombreux freins limitent le développement des activités du secteur, et portent notamment sur la fiscalité excessive et les lourdeurs administratives.

303. Relativement aux difficultés rencontrées dans le secteur, l'accès aux marchés, la compétitivité des produits ivoiriens et la réduction de la fraude sont les défis majeurs à relever pour rendre le commerce intérieur et le commerce extérieur plus dynamiques.

Artisanat

304. Le secteur de l'artisanat emploie 40% de la population active pour une contribution de 12% au PIB. Les artisans exercent ainsi 245 corps de métiers regroupés dans sept branches.

305. Compte tenu du rôle important de ce secteur et des difficultés rencontrées par les acteurs, la loi n° 2014-338 du 05 juin 2014 portant code de l'artisanat a été adoptée dans la perspective de créer un environnement propice au développement dudit secteur.

306. Malgré cette disposition et les acquis engrangés, le développement du secteur de l'artisanat est encore freiné par : (i) la faible organisation des artisans, (ii) l'insuffisance des infrastructures dédiées aux activités de l'artisanat, (iii) l'absence d'informations statistiques fiables pour l'élaboration d'une stratégie claire de développement du secteur, (iv) la faiblesse des mécanismes de financement et (v) l'insuffisance de la promotion et de la commercialisation des produits et services du secteur, qui est du reste fortement ancré dans l'informel.

307. Le défi majeur à relever dans ce secteur est la mise en place d'une stratégie pour l'organisation, le développement et la valorisation de l'artisanat en vue d'améliorer sa contribution à la création de richesse et d'emplois.

Recherche Scientifique

308. La Côte d'Ivoire dispose d'un potentiel en matière de Science et de Technologie. Selon les études initiées en 2008 par la Direction de la promotion, de la valorisation de la recherche et de l'Innovation Technologique, la Côte d'Ivoire comptait 2397 chercheurs et enseignants-chercheurs. En termes de structures dédiées à la recherche et l'innovation, la Côte d'Ivoire dispose de trente-quatre (34) structures de recherche dans les domaines de l'énergie, de la technologie, des sciences exactes, des sciences de la vie, de la zootechnie et de l'agronomie. Le financement public accordé à la recherche est estimé à moins de 0,5% du PIB contre 1 à 1,5% pour les pays émergents. Ce financement est accordé en priorité à la recherche agronomique. Aux côtés de l'Etat, le secteur privé a institué le « Prix du Patronat » pour la valorisation de la recherche scientifique et le projet PPP « YAANOVEL » pour la vulgarisation des produits de la recherche dans le domaine du café-cacao.

309. Malgré les nombreuses avancées sur le plan agronomique, la Côte d'Ivoire a besoin de renforcer ses équipements de recherche et son capital humain dans les autres domaines d'innovation notamment technologique. Par ailleurs, les échanges de bonnes pratiques et de résultats de recherche entre les structures publiques, le système éducatif, le secteur privé et les centres de recherche extérieurs restent encore insuffisants. Enfin, les niveaux d'investissements (publics et privés) pour la recherche et le développement sont faibles.

310. Par ailleurs, le secteur reste marqué par la faible incitation des chercheurs, le manque d'infrastructures modernes de recherche, la faible valorisation des résultats de la recherche, l'insuffisance des ressources humaines pour le transfert et l'adaptation technologique. De plus, le développement des centres de formation professionnelle spécialisée est insuffisant et la passerelle entre la formation générale et la formation professionnelle est absente.

311. Au regard des difficultés du secteur, la valorisation des acquis de la recherche, ainsi que la promotion de l'innovation technologique en lien avec les coûts écologiques et le transfert de technologie constituent les défis majeurs à relever pour assurer le développement de la recherche.

Intégration Africaine et Diaspora

312. L'étroitesse du marché national et le souci d'entretenir des relations apaisées avec le reste

du monde a conduit la Côte d'Ivoire à adopter et à mettre en œuvre une politique d'ouverture sur l'extérieur, empreinte de libéralisme économique. Cette ouverture s'est matérialisée par l'adhésion à plusieurs organisations communautaires au sein desquelles la Côte d'Ivoire a toujours joué un rôle moteur.

Tableau 11 : Organisations communautaires dont la Côte d'Ivoire est membre

Organisations Communautaires	
Au niveau continental	l'Union Africaine (UA), la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque Africaine de Développement (BAD),
Au niveau régional	la Communauté Economique des Etats Sahélo-sahéliens (CEN-SAD), la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Comité Permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS),
Au niveau sous régionale	l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), l'Union du Fleuve Mano (UFM), le Conseil de l'Entente ; etc.
Autres organismes	l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), l'Organisation pour l'harmonisation du Droit des Affaires (OHADA), etc.

Source : MIAIE

313. Plusieurs initiatives ont été entreprises à travers les politiques, programmes, projets et actions mis en œuvre par ces organisations relativement à la libre circulation des marchandises et des hommes, le commerce, la douane, les finances, la monnaie, la culture, les infrastructures, etc. A cela, s'ajoutent des initiatives à caractère politique telles que la paix et la stabilité ou la surveillance des élections.

314. **Au niveau de la libre circulation des marchandises**, les principales organisations (UFM, UEMOA, CEDEAO et UA) ont adopté des mesures souples pour stimuler la croissance industrielle, en s'appuyant sur des programmes de libéralisation des échanges. L'UA vient d'inscrire dans son agenda 2063 la création d'une zone de libre-échange continentale.

315. Quant à la Commission de la CEDEAO, elle tente de relancer la coopération industrielle à travers la Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest (PICA), afin de mieux impliquer le secteur privé dans l'industrialisation de la région. La CEDEAO a procédé à la mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun (TEC) depuis le 1er janvier 2015. Ainsi, un grand marché de plus de 320 millions de consommateurs s'ouvre progressivement aux entreprises installées en Côte d'Ivoire.

316. De même, la conclusion en 2014 de l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne devrait renforcer l'attrait que représente ce marché régional, notamment pour les investisseurs étrangers, et contribuer à une meilleure insertion des Etats de l'Afrique de l'ouest à l'économie mondiale.

317. **En matière commerciale, douanière, financière et monétaire**, l'UEMOA est déjà une zone de libre-échange et une union douanière. Elle est également très avancée sur le plan de la convergence macroéconomique et de l'intégration monétaire. En ce qui concerne la CEDEAO, elle prévoit le lancement de sa monnaie unique en 2020, en même temps que l'ouverture de la Banque centrale commune qui aura en charge la gestion de cette monnaie. La feuille de route révisée de la création de la monnaie unique ainsi que les institutions responsables de sa mise en œuvre ont été approuvées par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO en juillet 2014 à Accra.

318. **Au niveau de la libre circulation des facteurs de production**, la mobilité des travailleurs est satisfaisante dans la zone compte tenu de l'absence de visas dans l'espace CEDEAO et même de la possibilité de circuler avec une simple carte d'identité dans l'espace UEMOA. Quant aux restrictions en ce qui concerne le droit d'établissement, elles sont levées progressivement. Aussi, la dernière mission d'évaluation de la mise en œuvre des réformes communautaires au sein de l'UEMOA, montre-t-elle que la Côte d'Ivoire a transposé et mis en œuvre plus de la moitié des actes communautaires relatifs à la libre circulation des personnes et des biens. Ces résultats positifs pourraient être renforcés par la politique migratoire de la Côte d'Ivoire en cours d'adoption. Par ailleurs pour faire face au phénomène de trafic de personnes, un accord bilatéral a été signé avec le Burkina Faso en matière de lutte contre la traite transfrontalière des enfants en octobre 2013 à la suite du Mali en 2000. En novembre 2014, le Gouvernement a mis en place le Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes.

319. **Sur le plan de l'intégration physique des marchés**, certaines actions sont en cours. Il s'agit notamment : (i) du prolongement de l'autoroute du Nord jusqu'au Burkina-Faso et de la construction de l'autoroute du sud-est jusqu'à Lagos, (ii) de la réhabilitation et du prolongement de l'axe ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Niamey, (iii) de la construction des postes de contrôle juxtaposés aux frontières ainsi que (IV) des Ports secs de Ferkessedougou et de Danané.

320. La Côte d'Ivoire et plusieurs pays de la sous-région ont entrepris la réalisation de lignes d'interconnexion de leurs réseaux dans le cadre du système d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA) ou West African Power Pool (WAPP).

321. Cette coopération sous régionale en matière d'énergie est en pleine expansion. La Côte d'Ivoire est déjà interconnectée avec le Ghana, le Togo, le Benin, le Mali et le Burkina Faso. Elle est actuellement exportatrice nette d'électricité. En 2014, le volume d'exportation est de 828,238 Gwh contre 819,80 Gwh en 2013. Le WAPP déploie des efforts pour l'accélération du projet d'interconnexion Côte d'Ivoire - Liberia - Sierra Leone - Guinée (CLSG).

322. **L'intégration culturelle** constitue également un chantier important de l'intégration régionale. De ce fait, les Etats membres de la CEDEAO et de l'UEMOA ont engagé plusieurs actions en vue de (i) consolider les acquis des politiques nationales et mettre en

œuvre une politique commune (ii) promouvoir des activités culturelles génératrices de richesses et (iii) valoriser ce secteur dans les stratégies globales de développement des Etats membres.

323. **En matière de sécurité et de paix**, des efforts considérables ont été réalisés. La CEDEAO, avec à sa tête Son Excellence le Président Alassane OUATTARA, a organisé plus de dix (10) sommets extraordinaires sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et en particulier au Mali. La Côte d'Ivoire a par ailleurs ratifié en 2014 la Convention de la CEDEAO sur les Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC), et l'UA s'est fixé comme ambition de résoudre ce problème à l'échelle du continent d'ici 2018. Sur les questions de sécurité aux frontières, plusieurs réunions ont été organisées avec tous les acteurs concernés (Côte d'Ivoire, Libéria, Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) en vue de traiter de manière commune ce fléau. Toutes ces initiatives ont permis entre autres la résolution pacifique des crises au Mali, en Guinée Bissau et au Burkina-Faso.

324. En dépit de ces acquis, des insuffisances demeurent : **Au niveau de la libre circulation des marchandises**, il existe encore trop de tracasseries et d'obstacles au commerce de produits industriels. Ainsi, les espaces régionaux auxquels la Côte d'Ivoire appartient ne sont pas de véritables zones de libre-échange. Les différents schémas de libéralisation des échanges peuvent être améliorés, ces espaces communautaires n'étant pas des unions douanières dans la pratique.

325. **En ce qui concerne l'intégration monétaire** au niveau de la CEDEAO, elle ne se fait pas assez rapidement pour fournir un environnement propice aux échanges et aux investissements. En outre, les marchés financiers ne sont pas suffisamment développés.

326. **Au niveau de la libre circulation des facteurs de production**, les avancées sont compromises par le développement de réseaux criminels qui se livrent au trafic de personnes notamment d'enfants ressortissants de pays de la sous-région.

327. **Sur le plan de l'intégration physique des marchés**, en dépit des projets en cours, les infrastructures peinent à s'interconnecter, paralysées par les tronçons de routes dégradés voir impraticables, l'absence d'investissements et l'insuffisance de financement

328. **Quant aux questions de santé**, elles ne sont pas suffisamment prises en compte. En effet, la résurgence de pandémies telles que le virus Ebola et leur expansion au-delà des frontières des pays touchés, rappellent la nécessité de renforcer l'intégration des services de santé.

329. **Au sujet de la sécurité et la paix**, les facteurs tels que la persistance des crises liées aux élections, la hausse de la cybercriminalité, la porosité des frontières (trafics et contre bande), les difficultés liées aux échanges d'informations, notamment l'absence de coordination entre les Etats dans l'identification des personnes, la recrudescence des attaques terroristes dans le sahel et au Nigéria ainsi que la piraterie maritime restent préoccupantes pour la stabilité de la région et même du continent.

330. Relativement aux difficultés du secteur, les défis majeurs à relever sont l'accroissement du rôle de la Côte d'Ivoire dans l'intégration régionale et l'accès de ses produits et services aux marchés régionaux ainsi que l'éco-diplomatie pour faciliter l'attraction des investissements.

331. Concernant la diaspora ivoirienne, elle constitue une communauté d'environ 1 240 000 personnes à travers le monde, soit près de 5,4 % de la population ivoirienne. Cette diaspora se concentre principalement dans les pays riches de l'OCDE et en Afrique de l'Ouest. Seuls 20% de ces personnes sont enregistrées auprès des consulats ivoiriens à l'étranger. Les informations obtenues auprès des représentations diplomatiques d'environ 50 pays étrangers montrent que la France vient en tête des destinations suivies des USA, du Royaume Uni et de l'Italie. La diaspora ivoirienne est composée de jeunes en situation de travailler. En effet, plus de 55% des ivoiriens émigrés au sein des pays de l'OCDE appartiennent à la classe d'âge 20-35 ans. Et ceux qui émigrent vers les Etats Unis et le Canada sont plus qualifiés que ceux qui vivent dans les pays d'Europe.

332. Le fait de vivre dans des pays riches permet à cette communauté d'effectuer des transferts vers la Côte d'Ivoire en constante évolution. Ces transferts ont augmenté de 9% par an entre 1975 et 2011. Toutefois, ces ressources restent faibles comparativement aux autres pays de la CEDEAO (1% du PIB contre 5%). Cette contribution économique modeste est destinée essentiellement à l'entretien des familles plutôt qu'aux investissements productifs (seulement 3% des transferts est destiné aux investissements).

Sur le plan politique, compte tenu de difficultés liées à l'enrôlement, peu d'entre eux ont pu exercer leur droit de vote.

333. La population émigrée pour des raisons d'études a majoritairement choisi la destination de la France. Elle est souvent confrontée à des difficultés de règlement des bourses octroyées par l'Etat de Côte d'Ivoire.

334. Plusieurs réformes et actions ont été menées ces dernières années pour améliorer la contribution de la diaspora à l'économie nationale. Au niveau institutionnel, la gestion de la diaspora ivoirienne incombe depuis 2012 au Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, avec la création d'une Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur pour gérer les besoins de la diaspora et apporter une réponse à la gouvernance de ce secteur. Ainsi, plusieurs actions (missions, forums) ont été réalisées dont le forum Diaspora for Growth, pour recueillir les préoccupations de la diaspora ivoirienne et leurs intentions d'investissement. Par ailleurs, plusieurs autres initiatives et études sur la diaspora sont en cours. En effet, les résultats des études et les recommandations pertinentes du Forum de la diaspora qui s'est tenu à Abidjan en mai 2015 serviront de base à l'élaboration de la politique ivoirienne en matière de gestion des Ivoiriens de l'Extérieur. Dans cet élan, le Royaume du Maroc, qui a une expérience en matière de structure représentative des Marocains de l'extérieur vient de signer deux protocoles d'accord avec la Côte d'Ivoire pour l'appuyer dans ses efforts de mise en place d'une instance représentative des ivoiriens de l'extérieur. En dépit de ces avancées, plusieurs problèmes subsistent. De nombreux Ivoiriens de l'Extérieur n'ont recours aux services consulaires qu'en cas d'urgence et de besoin d'assistance. Il apparaît ces dernières années une hausse de la migration clandestine, avec son corollaire de perte en vies humaines. Enfin, la gestion de ce sous-secteur est confrontée à une insuffisance des données statistiques, le plus souvent incomplètes et/ou ne couvrant pas l'ensemble des membres de la diaspora.

Communication

335. La communication est structurée principalement autour de la télévision, de la radio et de la presse écrite. L'accès à l'information publique est régi par la loi n° 2013-867 du 23 décembre 2013 qui renforce les droits des citoyens en la matière.

336. Pour ce qui est des médias publics, le taux de couverture télévisuelle se situe à 96% en 2015 et celui de la radio à 98 %.

De même, les régies des deux chaînes de télévision ont été réhabilitées et équipées. Le passage de l'analogie à la Télévision Numérique Terrestre (TNT) et le processus de libéralisation du secteur de l'audiovisuel sont en cours de mise en œuvre.

337. S'agissant de la presse écrite et des médias privés, le Gouvernement, à travers le Fonds de Soutien et de Développement de la Presse (FSDP), a accordé en 2014 une subvention de 800 100 000 FCFA. Cette subvention a bénéficié à 25 entreprises de presse. De plus, l'exonération fiscale accordée aux dites entreprises de 2009 à 2011 a été reconduite en 2012. Enfin, la Convention collective visant l'amélioration des conditions de vie des journalistes est effectivement appliquée depuis Janvier 2015.

338. Au niveau institutionnel, les statuts de la Société Nationale de Presse et d'Édition de Côte d'Ivoire (SNPECI), éditrice du quotidien gouvernemental «Fraternité Matin» ont été adoptés, la rendant ainsi conforme aux exigences de l'OHADA. A cela s'ajoute le renouvellement des instances des organes de régulation. Ainsi, les collèges des conseillers du Conseil National de la Presse (CNP) et de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) ont été renouvelés.

339. Cependant, la loi régissant la Communication audiovisuelle et celle relative à la Presse n'ont pas encore été adoptées. Notons aussi que la représentation du Ministère de la Communication au plan national et international est faible. Les services du Ministère, quant à eux, manquent de locaux. De même, les organes chargés de la régulation des activités du secteur manquent de moyens et d'équipements conséquents pour la mise en œuvre de leurs missions.

340. Les sources de financement de la RTI sont également limitées et le Conseil Supérieur de la Publicité est handicapé par son statut actuel. D'autres difficultés concernent la qualité des ressources humaines ainsi que l'application effective de la convention collective interprofessionnelle. De plus, les offres de formation des journalistes et des professionnels du secteur des médias demeurent insuffisantes. Le caractère partisan de la presse est souvent relevé face à son rôle dans le processus de gouvernance démocratique. La faible professionnalisation des radios communautaires demeure une préoccupation.

341. Par ailleurs, l'état de dégradation de certains bâtiments abritant des équipements de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI) et la persistance de

zones à très faible couverture méritent d'être résolus afin de maintenir voire améliorer la couverture nationale. Il en est de même pour la transition technologique (qui induira un risque d'obsolescence de certains équipements) et la faiblesse des capacités financières, techniques, opérationnelles, humaines des acteurs de la presse privée.

342. Les dépêches, notamment celles de l'Agence Ivoirienne de Presse (AIP), ne sont pas encore vulgarisées et les populations ne se sont pas encore approprié cet outil d'information. De plus, on constate un retard dans le processus de passage de l'analogie à la TNT et la libéralisation du secteur de l'audiovisuel. Enfin, la loi sur l'information publique est méconnue ; ce qui induit une faiblesse du contrôle citoyen de l'action publique. Les populations ont également un faible accès à internet et les coûts de communication demeurent élevés.

343. D'autres faiblesses concernent les stéréotypes sur l'image des femmes dans les médias et l'inexistence d'une stratégie d'information publique, spécifique à la communication pour le développement incluant la déconstruction de ces stéréotypes par les médias.

344. Au regard des difficultés du secteur, l'accès à l'information publique de qualité constitue le défi majeur à relever, et ce, en mettant en exergue l'éthique et la déontologie qui sont insuffisamment respectées.

I.3.3 Les secteurs socioculturels

Education

345. L'enseignement préscolaire est une étape préparatoire à l'entrée des enfants à l'école primaire. Selon l'annuaire statistique scolaire 2014/2015, l'offre d'éducation préscolaire est composée de 4 584 salles de classes qui constituent les 1991 écoles préscolaires dont 68% relèvent du secteur public, 31% du privé et 1% des communautés. Les capacités d'accueil dans le préscolaire ont connu un accroissement de 50,6% par rapport à 2010/2011 où elles étaient de 3 044 classes. Outre ces écoles, 258 Centres de Protection de la Petite Enfance (CPPE) offrent une éducation préscolaire. En 2014/2015, l'encadrement dans ces écoles est assuré par 6524 enseignants (dont 97% de femmes) contre 4 294 enseignants en 2010/2011.

346. Du côté de la demande, on dénombre 144 128 élèves avec presque autant de filles que de garçons. L'effectif des élèves a connu un accroissement annuel moyen de 19% entre 2011 et 2014. La couverture au préscolaire s'est également améliorée entre 2011 et 2015 avec un Taux Brut de Scolarisation de 7,4% en 2014/2015 contre 4,8% en 2011/2012. Toutefois, les performances de la Côte d'Ivoire restent en deçà de la moyenne des pays de la CEDEAO qui est de 33,5%. Des pays comme le Maroc, l'Afrique du Sud et la Malaisie ont des taux supérieurs à 60% tandis que la Corée et la Thaïlande sont à plus de 100%.

347. La fréquentation au préscolaire est une pratique essentiellement urbaine et des familles aisées, avec un taux net de scolarisation de 12% en milieu urbain contre un peu moins de 2% en milieu rural en 2012 (EDS-2012). Un enfant de ménage riche a 20 fois plus de chance d'être inscrit dans un établissement de la petite enfance qu'un enfant de ménage pauvre.

348. En matière d'éducation du primaire, le nombre de salles de classes est passé de 64 645 en 2010/2011 à 76 564 en 2014/2015, soit un accroissement de 18,4% sur la période. Les enseignements pour l'année scolaire 2014/2015 ont été dispensés par 80 155 enseignants à 3 370 558 d'élèves dont 47% de filles. L'effectif des enseignants a progressé de 9,1% par rapport à son niveau de 2010/2011 qui était de 73 466 enseignants. Celui des élèves a connu un accroissement annuel moyen de 4% entre 2011 et 2015. Aussi les proportions des établissements public et privé sont-elles restées quasiment stables sur la période avec respectivement 80% et 13% et la part des écoles communautaires est passée de 1,5% en 2011/2012 à 7% en 2014/2015.

349. Le Taux Brut de Scolarisation est passé de 85,7% en 2011/2012 à 95,4% en 2014/2015. Malgré cette bonne performance, le niveau de couverture de l'enseignement primaire reste en-deçà de la moyenne des pays de la CEDEAO et des pays comme le Maroc, l'Afrique du Sud et la Corée qui sont à plus de 100%. De plus, en 2012, le Taux Net de Scolarisation (TNS) de 68%, révèle des disparités entre les filles (64%) et les garçons (72%), les zones urbaines (73%) et rurales (65%). Les régions du Nord et du Nord-Ouest étaient les moins scolarisées avec respectivement un TNS de 50% et 56% en 2012. Ce TNS de 2012 signifie que 32% des enfants de 6 à 11 ans ne sont pas scolarisés.

350. Malgré l'amélioration marquée du Taux d'Achèvement du Primaire qui est passé de 48,5% en 2008/2009 à 63,9% en 2014/2015, une proportion

encore importante d'enfants d'une classe d'âge n'auront probablement pas acquis les compétences nécessaires pour «être et rester alphabétisés tout au long de leur vie». Les causes du niveau élevé d'abandon scolaire résident principalement dans (i) l'incapacité des familles à supporter les coûts de l'éducation de leurs enfants, (ii) les travaux domestiques réservés aux filles, les grossesses et les mariages précoces qui réduisent le temps d'étude et de repos de celles-ci, (iii) la discontinuité éducative qui expose potentiellement 11% des enfants au risque d'abandon et (iv) le redoublement qui reste encore élevé malgré la baisse observée entre 2010/2011 avec 21,2% et 2013/2014 avec 16,1%.

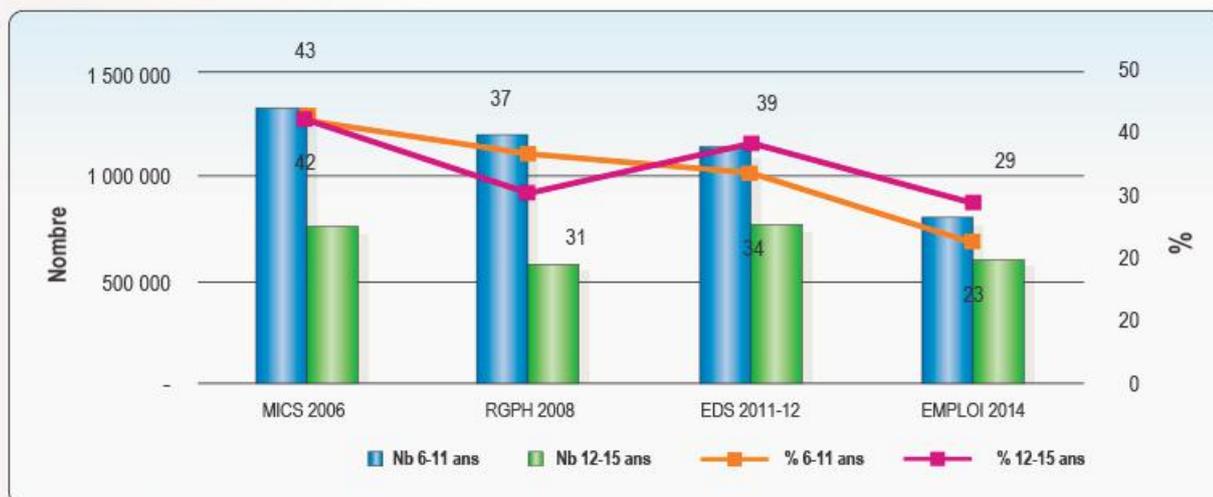
351. Pour favoriser l'accès à l'école et réduire les absences et les abandons scolaires, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de mesures de protection sociale dans le secteur. Ainsi, 5 106 378 manuels et kits scolaires ont été distribués aux élèves entre 2012 et 2014. Près de 5000 cantines scolaires ont été mises en place, soit 50% des écoles, notamment en milieu rural et des bourses alimentaires octroyées à 2 000 filles dans les zones rurales. Pour ce qui concerne la lutte contre la déscolarisation des jeunes filles, un plan stratégique d'accélération de l'éducation des filles sur la période 2013-2015 a été élaboré et une campagne de sensibilisation sur la scolarisation des filles a été menée dans 14 localités du nord du pays. Tous ces efforts s'inscrivent dans la dynamique de l'école obligatoire.

352. Le Gouvernement a pris plusieurs mesures pour lutter contre les problèmes de violences psychologiques, physiques et sexuelles qui affectent les élèves du primaire et du secondaire, garçons comme filles, tant dans la sphère scolaire publique que privée. Le phénomène le plus préoccupant reste cependant l'ampleur du harcèlement et des abus sexuels commis, en particulier par les enseignants. A cet égard, il a adopté un document cadre de protection des enfants à l'école, dans les lignes tracées par la Politique Nationale de Protection de l'Enfant (PNPE). Il a également mis en place un groupe interne de coordination sur cette question et adopté un code de conduite pour le personnel des établissements scolaires publics et privés avec un plan de suivi. Outre ces interventions, le Gouvernement a pris des mesures visant à prévenir la violence notamment institutionnelle. Elles visent aussi à soutenir la répression des abus contre les enfants, mieux détecter et référer les victimes pour une prise en charge adéquate.

353. Le nombre d'enfants en dehors du système scolaire est en baisse. Il est passé entre 2006 et 2014 de 1,3 millions à 800 000 parmi les enfants de

6-11 ans, soit 23% des enfants. Chez les 12-15 ans, le nombre est passé de 770 000 à 600 000, soit 29% des enfants.

Graphique 15 : Evolution du nombre d'enfants en dehors du système scolaire



Source: RESEN 2015

354. Parmi les enfants en dehors du système scolaire sur la période 2006-2014, la grande majorité, soit 89% des 6-11 ans et 66% des 12-15 ans, n'a pas eu accès à l'école. Cependant, environ 500 000 enfants fréquentent des structures éducatives non-reconnues par l'Etat, notamment les centres d'éducation communautaire, les classes passerelles et les écoles confessionnelles musulmanes.

355. En ce qui concerne les acquis scolaires, l'évaluation des acquis de plus de 2 800 élèves de CE1 réalisée en 2012 dans 146 écoles révèle que 87 % des élèves maîtrisent moins de la moitié de ce qu'ils devraient avoir acquis en français et près de trois quarts maîtrisent moins de la moitié de ce qu'ils devraient avoir acquis en mathématiques. De même, le rapport du PASEC 2012 révèle que seuls 38,2% des élèves du CM1 ont obtenu un score correspondant au seuil (taux de connaissances de base) en français lorsque 25,4% des élèves obtenaient la même note en mathématique. Cependant, le taux de réussite au Certificat d'Etudes Primaires Élémentaires (CEPE) qui avait fléchi à 55,2% en 2011/2012 s'est amélioré progressivement pour atteindre 79% en 2014 et 82,1% en 2015.

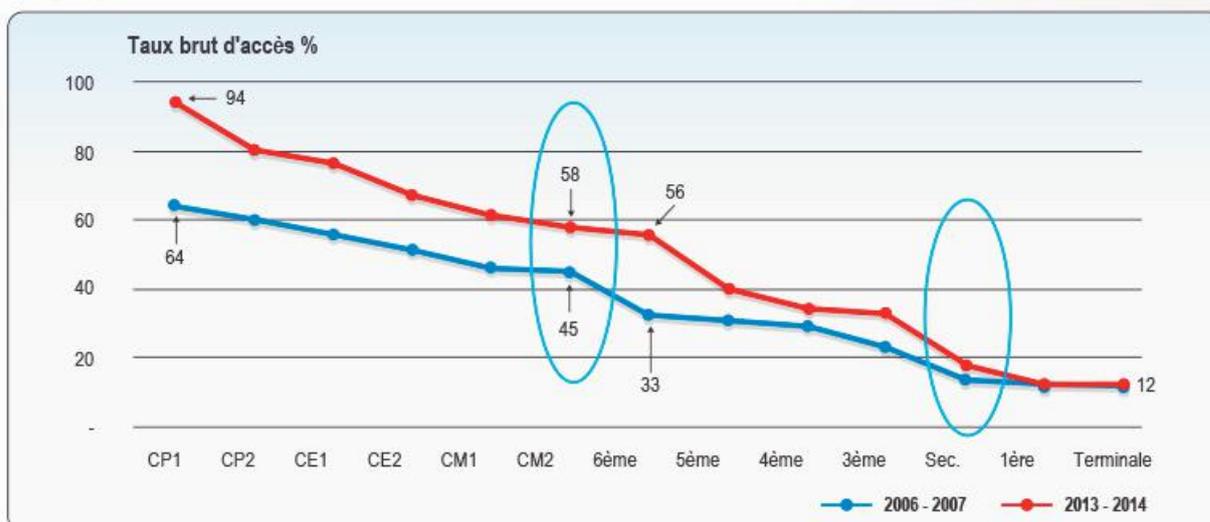
356. Dans l'enseignement secondaire général, le nombre des structures d'accueil qui était de 1 206 établissements en 2011/2012 est passé à 1 373 établissements en 2014/2015 dont 74% d'établissements privés. Le nombre de salles de classes s'est accru de 61% passant de 15 965 à

25 709 sur la période. Quant aux effectifs, ils ont connu, entre 2011 et 2014, un accroissement annuel moyen de 12% pour le collège et une baisse de 2% pour le lycée. Cette défection du lycée général par les enfants est faite au profit de l'enseignement technique et la formation professionnelle dont les effectifs ont augmenté de 31%. Les effectifs de l'enseignement secondaire général sont quasi équitablement répartis entre public (49%) et le privé (51%).

357. Au niveau de la couverture, le Taux Brut de Scolarisation dans le secondaire premier cycle s'est amélioré en atteignant 53,8% en 2014/2015 contre 49,1% en 2011/2012. Celui du secondaire second cycle qui était de 25,4% en 2011/2012 continue de stagner à 28,1% en 2014/2015. Ces niveaux sont en deçà de ceux des pays comme le Ghana, la Malaisie, le Maroc, la Corée et l'Afrique du Sud qui se situent entre 60% et 100%. De plus, des disparités existent au niveau national entre filles (46,2% au premier cycle et 23,3% au second cycle) et garçons (60,9% au premier cycle et 32,5% au second cycle).

358. Le Taux d'Achèvement du Secondaire reste faible aussi bien au premier cycle avec 36% qu'au second cycle avec 20,1%. Les niveaux élevés des redoublements, surtout dans les classes d'examen et les grossesses en milieu scolaire, expliquent en partie la faiblesse du taux d'achèvement. En 2014/2015, le nombre de redoublants représentait 15,3% de l'effectif des élèves et 4 250 cas de grossesse ont été enregistrés.

Graphique 16 : l'évolution du Taux d'achèvement 2006-2007 et 2013-2014



Source : RESEN 2015

359. De fortes déperditions sont observées entre la 1ère et la 2ème année du primaire et du collège. Toutefois, elles se sont amoindries entre le primaire et le collège en 2013/2014. L'accès au lycée est toujours difficile et seulement 12 enfants sur 100 atteignent la fin du secondaire.

360. L'enseignement secondaire technique comptait 288 établissements en 2014/2015 dont 03 publics. Le District d'Abidjan concentrait 55% de ces établissements. Ces structures ont accueilli 55 505 élèves encadrés par 6 726 enseignants. L'effectif des élèves a connu un accroissement annuel moyen de 33% entre 2011 et 2014. Sur les trois niveaux que sont la seconde, la première et la terminale, 90,7% des élèves se retrouvent dans les filières économiques et de gestion. Le taux de redoublement dans ces filières était de 47,4% dont 47,5% pour les filles et 42,7% pour les garçons.

361. Au regard de la disparité de l'offre éducative dans le secteur public par rapport à la demande importante au sein de la forte population des jeunes, le Gouvernement a engagé un programme de construction de huit (08) lycées techniques publics, de réhabilitation et d'équipement des lycées techniques existants.

362. Les centres d'alphabétisation ont enregistré 69 996 apprenants dont 60% de femmes en 2014/2015. Ces apprenants ont été encadrés par 5 733 animateurs dans 2 607 centres.

363. De façon globale, le taux d'alphabétisation en Côte d'Ivoire s'est nettement amélioré d'environ 1,5 point chaque année en 30 ans passant de 43,5% en 1980 à 67,5% en 2010. Ce taux se rapproche de

la moyenne d'Afrique subsaharienne qui est de 70% et celui de la Malaisie qui est de 98,4%.

364. Malgré ces progrès, l'analphabétisme des jeunes et des adultes constitue un facteur structurel d'inertie et rend difficile toute dynamique pérenne de développement économique et social. Pour adresser ce problème, le Gouvernement s'est doté d'un plan stratégique visant la réduction du taux d'analphabètes à 35% d'ici l'horizon 2020.

365. Au total, les efforts doivent continuer afin de réduire encore plus l'analphabétisme, diminuer la proportion d'enfants qui n'achève pas le cycle primaire et accroître substantiellement la proportion de l'accès d'une classe d'âge à l'enseignement secondaire et supérieur.

Formation professionnelle

366. La formation professionnelle a pour finalité le développement de compétences à travers la transmission de qualifications techniques et professionnelles permettant à l'apprenant d'exercer un métier.

367. La formation professionnelle s'appuie sur 59 établissements publics et 245 établissements et cabinets privés de formation agréés par l'Etat en 2014/2015. Les structures publiques sont composés de 10 unités mobiles de formation, 03 ateliers d'application et de production, 11 lycées professionnels, 31 centres de formation professionnelle, 11 centres de perfectionnement aux différents métiers et 06 collèges d'enseignement technique. Les programmes de formation couvrent 96 spécialités dont 14 tertiaires et 56 industrielles réparties en 13 filières.

368. Les effectifs de la formation professionnelle initiale ont connu un accroissement annuel moyen de 29% entre 2011 et 2014. En 2014, les établissements de formation professionnelle n'ont pu accueillir que 52 000 élèves pour une demande annuelle de 75 000 jeunes. Les établissements privés ont enregistré 30,7% des élèves en 2013-2014 contre 21,1% en 2012-2013.

369. Plus de la moitié des effectifs se retrouvent dans les filières tertiaires avec 57,2% en 2014 tandis que les formations agricoles ne concernent que 0,1% des apprenants.

Tableau 12 : Effectifs des élèves de la formation professionnelle par statut et secteur en 2013 et 2014

Statut	Secteur	2012-2013			2012-2014			T(2)-T(1)
		F	G	T (1)	F	G	T (2)	%
Etablissements Publics	AGRICOLE	-	-	-	-	-	-	
	INDUSTRIEL	2 663	12 332	14 995	2 479	13 691	16 170	7,84
	TERTIAIRE	9 042	4 021	13 063	11 162	5 070	16 232	24,26
Total Public		11 705	16 353	28 058	28 058	18 761	32 402	15,48
Etablissements Privés	AGRICOLE	-	28	28	23	44	67	139,29
	INDUSTRIEL	969	923	1 892	1 746	2 017	3 763	98,89
	SERVICES	4 105	1 490	5 595	8 060	2 490	10 550	88,56
Total Privé		5 074	2 441	7 515	7 515	4 551	14 380	91,35
Total Général		16 779	18 794	35 573	35 573	23 312	46 782	31,51

Source : Statistiques DFPIC et DFPF

370. La formation professionnelle par apprentissage qui concerne 4% des formations est assurée par les structures telles que l'AGEFOP, le CETI, les CFP et les UMF. La formation par apprentissage offre une forte capacité de formation de cycle court pour les métiers de l'artisanat et est accessible aux jeunes de tout niveau d'étude. L'enquête emploi 2013 révèle que 127 700 jeunes sont en apprentissage traditionnel dans une variété de métiers.

371. La formation par alternance, quant à elle, connaît un début d'implémentation dans trois établissements (CPM bois, CPM auto et CPM ME) avec 1% des effectifs de la formation professionnelle. Une formation qualifiante est également assurée dans le cadre de la Plateforme des Services (PFS), du Projet Emploi Jeune et de Développement des Compétences (PEJEDEC) et des unités mobiles.

372. La mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle débutée en 2012 a permis d'enregistrer des acquis qui portent sur (i) la mise en place et le fonctionnement effectif des instances partenariales; (ii) la structuration de l'économie en treize (13) branches professionnelles et la production d'une cartographie des métiers et des fiches-métiers pour ces branches ; (iii) l'élaboration des référentiels

métiers-compétences dans quinze (15) filières en BTP, trois (3) filières en Industrie Agro-alimentaire et deux (2) filières en Maintenance Industrielle et (iv) l'élaboration des référentiels de formation, d'évaluation et de certification.

373. Toutefois, les efforts devraient continuer pour disposer d'équipements modernes, assurer une adéquation entre l'offre de formation et la demande qui va en nombre croissant. En effet, l'enquête-emploi de 2013 révèle que le flux de sortants du système scolaire général, qui constituent une cible potentielle pour la formation professionnelle, est estimé à 165 000 jeunes chaque année. Ainsi, les faibles performances du système éducatif ont contribué, au fil des années, à mettre sur le marché de l'emploi des populations dont le stock est évalué à 11 660 000 personnes en 2014.

Tableau 13 : Situation des populations d'au moins 14 ans hors de l'école en 2013

N° Cible	Situation	Effectifs
1	• Non scolarisés	6 200 000
2	• N'ont pas achevé le primaire	2 300 000
3	• Ont achevé le primaire et n'ont pas le niveau 5ème général	1 500 000
4	• N'ont pas achevé le collège avec un niveau 5ème général	500 000
5	• Ont achevé le collège ou n'ont pas achevé le lycée	820 000
6	• Ont achevé le lycée	340 000
Total		11 660 000

Source: Enquête Emploi 2013

374. Par ailleurs, l'affectation des apprenants loin du lieu d'habitation des parents et le déficit d'internats induit un manque d'efficacité et une baisse de rendement du système.

375. En conclusion, des acquis notables ont été enregistrés dans le secteur. Cependant, la formation d'ouvriers et de techniciens spécialisés pour répondre aux besoins d'une économie sur le chemin vers l'émergence demeure un défi.

Enseignement supérieur

376. Pour l'année universitaire 2013-2014, l'enseignement supérieur a été assuré dans 33 universités dont 05 publiques et 155 grandes écoles dont 02 publiques. Ces établissements et ceux hors tutelle ont accueilli 176 504 étudiants dont 98 070 dans les établissements publics, soit 55,6% de l'effectif total des étudiants. Les filles ne représentent que 36,5% de l'effectif total des étudiants.

377. Les étudiants des universités publiques ont été encadrés par 3 482 enseignants-chercheurs dont 988 ont été recrutés sur la période 2012-2014; ce qui donne un ratio de 25 étudiants pour un enseignant. L'Université Félix Houphouët-Boigny, quant à elle, affiche un ratio de 32 étudiants pour un enseignant pendant que les Universités Nangui Abrogoua et Alassane Ouattara enregistrent respectivement 18 et 23 étudiants par enseignant. L'INPHB et l'ENS ont les ratios les plus bas avec respectivement 6 et 1 étudiant par enseignant contre une norme UNESCO de 30 étudiants par enseignant et par filière. Ce ratio résulte d'une sous-exploitation des capacités d'accueil de ces structures.

378. En 2013-2014, la répartition des étudiants selon les domaines d'études indique que 26% des étudiants sont inscrits dans les domaines scientifiques (Sciences et technologies, Sciences de la Santé, Sciences Agronomiques) et 74% dans les domaines dits "littéraires" (Economie, Gestion, Droit, Lettres, Langues, etc.). Les Sciences Economiques et de Gestion reçoivent l'effectif le plus élevé (29%) tandis que les sciences agronomiques n'enregistrent que 1% de l'effectif total.

379. Concernant l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur, l'enquête-emploi réalisée en 2012, révèle des taux de chômage de 27,8% pour les titulaires de DUT, 35,7% pour les BTS, 21,3% pour les Ingénieurs, 23,9% pour les DESS et 42,9% pour les Masters.

380. Afin d'améliorer la qualité de l'enseignement et l'employabilité des diplômés, le système Licence-Master-Doctorat a été adopté et est en cours d'implémentation depuis décembre 2012. En outre, les universités et les grandes écoles publiques ont été réhabilitées et la construction d'une ville universitaire à Adiaké et de 3 nouvelles universités à Man, San Pedro et Bondoukou a été programmée.

381. Toutefois, le secteur reste marqué par une insuffisance des capacités d'accueil et des ressources humaines à l'origine de la massification des effectifs d'étudiants et au faible niveau d'encadrement. Le recul de la qualité de la formation et l'inadéquation des programmes de formation aux besoins du marché de l'emploi alimentent le taux de chômage.

382. Par ailleurs, l'insuffisance et la vétusté des œuvres universitaires de même que l'étranglement de l'enveloppe des bourses engendrent des problèmes d'accessibilité et de distribution équitable des offres sociales. De même, les violences et les grèves intempestives des enseignants et des étudiants ont contribué à la dégradation du climat social en milieu universitaire.

383. Le principal défi est de mettre à la disposition de l'économie des ressources humaines compétentes à travers notamment un meilleur accès à un enseignement supérieur de qualité et le renforcement de l'employabilité des diplômés.

384. Au total, malgré une dynamique positive, le système éducatif ivoirien ne garantit pas encore l'accès à l'éducation de base et l'acquisition d'un minimum de compétences à l'ensemble de la population. L'accès à l'enseignement technique et professionnel et au supérieur demeure restreint ; ce qui limite l'acquisition de compétences plus complexes et spécifiques à destination du marché du travail. Les problèmes d'accès s'accompagnent de questions liées à la faible qualité du système éducatif, notamment du fait de moyens limités des écoles en termes d'infrastructure et d'enseignants. Cette situation ne permet pas à la Côte d'Ivoire de s'appuyer sur un capital humain et des compétences suffisantes en nombre et en qualité pour accéder à l'émergence. Le principal défi pour les autorités, à savoir développer les compétences pour l'émergence, nécessite d'augmenter l'accès à l'éducation à tous les niveaux, d'assurer la rétention des élèves au sein des différents cycles scolaires, d'associer le secteur privé à l'offre de formation, d'encourager le retour et l'engagement de la diaspora ivoirienne, d'améliorer la qualité du système éducatif et de réduire les inégalités scolaires.

Santé

385. L'espérance de vie en Côte d'Ivoire était estimée à 53 ans en 2012 tandis que des pays comme le Ghana, le Maroc, la Malaisie et la Corée étaient à des niveaux compris entre 60 et 80 ans. Cette situation est liée à la dégradation continue des conditions de vie des populations, la persistance des maladies endémo-épidémiques, au VIH-SIDA, aux mauvaises pratiques en matière d'alimentation et aux modes de vie notamment, le tabagisme, la consommation excessive d'alcool et la mauvaise alimentation.

386. Pour y remédier, le Gouvernement a entrepris de rapprocher les soins des communautés à travers la réhabilitation, la construction et l'équipement des structures de santé. Par ailleurs, des mesures de subvention et de gratuité ont été mises en œuvre. Elles concernent, notamment le traitement antirétroviral ainsi que la prise en charge de la grossesse et de ses complications. Cela a permis d'améliorer de façon notable le taux d'utilisation des services de santé qui est passé de 18% en 2012 à 27,5% en 2013.

387. De plus, plusieurs textes législatifs et réglementaires ont été pris ou révisés pour renforcer la régulation du secteur et favoriser la pratique de l'allaitement maternel, la lutte contre le tabagisme, l'accessibilité aux médicaments essentiels, aux ARV et autres intrants.

388. En plus du dispositif moderne de santé, la médecine traditionnelle, exercée par plus de 8 500 tradipraticiens de santé, occupe une place importante dans l'offre de soins.

389. Ces efforts ont permis un gain de plus de deux années sur l'espérance de vie qui s'est établie à 54,3 ans en 2015.

390. Malgré ces acquis, les performances du système de santé demeurent encore faibles. En effet, l'offre de services de santé est caractérisée par des infrastructures sanitaires en nombre insuffisant et inégalement réparties sur le territoire national. Elles sont souvent vétustes et ont pour la plupart des plateaux techniques inadaptés à leur niveau dans la pyramide sanitaire. Les services de spécialité sont insuffisants et la qualité de l'offre de services est faible. De plus, près de 40% du personnel de santé exercent dans le District d'Abidjan où vit seulement 24% de la population du pays.

391. En outre, bien que le secteur sanitaire privé contribue à accroître l'offre de services notamment dans les grands centres urbains, ses prestations restent financièrement inaccessibles au plus grand nombre de ménages. La demande et l'utilisation des services santé restent, quant à elles, encore trop limitées par les barrières financières, l'éloignement des centres de santé et les facteurs socioculturels liés aux normes de genre.

392. En matière d'accès aux médicaments, des efforts ont été consentis par le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers pour la mise en place de la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (NPSP). Toutefois, ils doivent se poursuivre pour limiter les ruptures qui subsistent dans l'approvisionnement des centres de santé en médicaments et autres intrants. L'utilisation du médicament introduit les problématiques de la prescription, de la dispensation et de la pharmacovigilance.

393. L'analyse du financement de la santé révèle la faiblesse des ressources financières allouées au niveau primaire de la pyramide sanitaire. En outre, la centralisation du financement du système de santé et la faible autonomisation budgétaire des districts sanitaires ont pour conséquence la réduction de la capacité du système de santé à délivrer des services intégrés tout au long du continuum de soins. Ils sont aussi amoindris par une approche verticale qui complexifie la coordination des interventions au niveau central et décentralisé.

394. En effet, la loi portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales et les décrets d'application de ladite loi en matière de santé demanderaient à être actualisés. De même, l'insuffisance de synergie d'action entre les différents niveaux de la pyramide sanitaire et la faible coordination des interventions engendre une contre-performance du système de santé qu'il faudrait corriger. En outre, les problèmes de complétude et de promptitude des données sur l'information sanitaire et l'indisponibilité de la carte sanitaire actualisée constituent des handicaps à lever.

395. Les insuffisances du système de santé ci-dessus indiquées expliquent en grande partie la faible évolution des indicateurs de santé, notamment dans les domaines de la mortalité maternelle, la mortalité infantile, la lutte contre le VIH/Sida et les autres maladies prioritaires.

396. En effet, le taux de mortalité maternelle est de 614 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2012 contre 543 décès en 2005. Cette mortalité maternelle élevée est essentiellement due à des causes médicales directes (80%) dont les hémorragies ante et post-partum (36,1%), les dystocies (20,3%), l'hypertension artérielle (18,2%), les complications de l'avortement (14,8%) et les infections du post-partum (4,8%). Elle traduit, par ailleurs, une insuffisance de la couverture en soins obstétricaux, une insuffisance dans la prévention et la prise en charge des cas de complications

survenant au cours de la grossesse et de l'accouchement. La mortalité maternelle est également liée à une proportion relativement importante de grossesses à risque, une faible prévalence contraceptive et une faible implication des femmes dans les décisions concernant leur santé.

397. Concernant la santé des enfants de moins de cinq ans, les données disponibles révèlent que la situation s'est améliorée avec un taux de mortalité de 108 décès pour 1000 naissances en 2012 contre 125 décès pour 1000 naissances en 2008. Ce niveau reste très élevé comparativement aux pays comme la Corée, la Malaisie, le Maroc et l'Afrique du Sud qui sont à moins de 50 décès pour 1000 naissances.

398. La mortalité néonatale représente le tiers des décès des enfants de moins de 5 ans. Les principales causes de mortalité néonatale sont la prématurité (33%), l'asphyxie et le traumatisme néonatal (27%), les infections sévères (15%), la pneumonie (14%) et les anomalies congénitales (5%). En outre, la couverture vaccinale contre la rougeole s'est améliorée sensiblement entre 2012 (54,5%) et 2014 (72%), progressant ainsi vers l'objectif de 90%.

399. En matière de VIH/sida, la Côte d'Ivoire demeure encore un des pays les plus touchés de l'Afrique de l'Ouest bien que la séroprévalence ait baissé de 4,7% en 2005 à 3,7% en 2012 ; ce qui représente 450 000 personnes séropositives dont 69% sont des femmes. La riposte nationale a mis l'accent sur l'accès au traitement ARV et l'intensification des activités de prévention du VIH et des IST auprès de la population et particulièrement les plus exposées aux risques de transmission du VIH, à travers des activités de communication pour le changement de comportement et de sensibilisation. Ainsi, la prévalence du VIH chez les professionnels du sexe a baissé de 28,6% en 2012 à 11,4% en 2014 selon les études IBBS⁹. Les adolescents et les jeunes de 15 à 24 ans qui représentent 23% de la population ivoirienne en 2013 constituent le groupe de population où la plupart des indicateurs du VIH ne se sont pas améliorés.

400. L'élaboration et la mise en œuvre des textes d'application de la loi sur le VIH promulguée en juillet 2014, devraient permettre d'accélérer la réponse nationale car la stigmatisation et la discrimination sont un véritable frein à l'efficacité et l'efficience des programmes de lutte contre le VIH.

⁹ Integrated Biological and Behavioural Surveillance

401. En dépit des efforts fournis par le Gouvernement et ses partenaires pour éliminer la transmission mère-enfant, la couverture et l'accès aux services d'Élimination de la Transmission Mère-Enfant (ETME) restent encore faibles. De même, la charge élevée de travail du personnel de santé, la faible intégration de la prise en charge pédiatrique dans les structures de prise en charge adulte, la réduction des financements des partenaires, l'insuffisance de financement pour les activités d'accompagnement des PVVIH et l'absence d'un statut clair des agents de santé communautaire ont constitué des obstacles à la mise en œuvre des activités de lutte contre le VIH.

402. S'agissant de la tuberculose, l'incidence a baissé sensiblement de 196 cas pour 100 000 habitants en 2010 à 170 cas en 2013 et la prévalence de 321 cas en 2007 à 215 cas en 2013 (Rapport OMS, 2013). Toutefois, le nombre de nouveaux cas de tuberculose à frottis positifs est passé de 14 300 en 2009 à 15 241 en 2013. La lutte contre la tuberculose a été renforcée à travers l'amélioration du dépistage par l'acquisition de produits et intrants pour les laboratoires de cultures, d'appareils GeneXpert pour le diagnostic, de médicaments antituberculeux, de réactifs et consommables au niveau des centres de prise en charge et par l'achat de médicaments de première ligne effectué par l'Etat et les partenaires au développement.

403. La Côte d'Ivoire fait ainsi partie des pays où la proportion de décès dus à la tuberculose a baissé de plus de 50% de 2004 à 2012 (Rapport ONUSIDA 2013). En ce qui concerne la co-infection TB/VIH, bien que la prévalence du VIH chez les tuberculeux ait sensiblement baissé, elle reste encore élevée. Elle est passée de 39% en 2007 à 30% en 2009, puis de 27% en 2012 à 25% en 2013.

404. Les obstacles à la réalisation des activités de lutte contre la tuberculose portent sur : (i) le manque de personnel qualifié pour la gestion des produits pharmaceutiques dans les centres périphériques (CAT/CDT), (ii) la gestion manuelle des stocks, (iii) les lourdeurs des procédures des bailleurs et l'inadéquation avec les procédures de passation des marchés publics, (iv) le manque de financement, (v) le non fonctionnement des GTT décentralisés et (vi) l'absence de recherche systématique de la tuberculose chez les PVVIH.

405. Le paludisme reste un problème de santé publique de par sa fréquence élevée, sa gravité et ses conséquences socio-économiques importantes.

En effet, il représente la première cause d'admission avec 43% des motifs de consultation dans les formations sanitaires du pays. Son incidence, de 114 pour 1000 dans la population générale, est trois fois plus élevée chez les enfants âgés de moins de 5 ans (389 pour 1000) en 2013. Les femmes enceintes sont tout autant affectées par cette maladie. Avec l'introduction des Tests de Diagnostic Rapide en 2012 et la campagne de masse 2010-2011 de distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action (MILDA), l'incidence a amorcé une tendance à la baisse chez les enfants de moins de 5 ans pour le diagnostic systématique des cas suspects. Bien qu'ayant connu une augmentation significative de 3% à 37% entre 2006 et 2012 chez les enfants de moins de 5 ans, l'utilisation régulière des MILDA reste un défi.

407. S'agissant des maladies non transmissibles, de nombreuses actions ont été menées. Des campagnes de dépistage des maladies chroniques et de leurs facteurs de risque ont été réalisées. En ce qui concerne la lutte contre le cancer, elle a été marquée par l'ouverture de 30 sites de dépistage du cancer du col de l'utérus en 2014, le renforcement de capacités d'agents de santé et l'installation d'une unité d'immunohistochimie dans la perspective de l'amélioration de la qualité de la prise en charge des cancers. Quant à la prise en charge des maladies cardio-vasculaires, le Gouvernement s'est engagé à l'élaboration d'outils pour une détection précoce du risque cardiovasculaire sur 10 ans et à la formation d'agents de santé

408. En conclusion, sur la période 2012-2015, des progrès sensibles ont été enregistrés en matière de santé. Toutefois, des défis subsistent et appellent la continuation des efforts pour rendre le système de santé en Côte d'Ivoire plus performant et permettre une amélioration rapide de l'espérance de vie à la naissance qui est une composante importante du développement humain. Le principal défi pour le Gouvernement est donc de disposer d'un système de santé performant, accessible en particulier aux plus vulnérables, équitable et capable de répondre de façon efficiente à la demande de soins de santé de qualité des populations.

Nutrition

409. La Côte d'Ivoire a adhéré en juin 2013, au mouvement mondial SUN (Scaling Up Nutrition) pour renforcer la lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes et à l'échelle les interventions nutritionnelles à haut impact. Dans cette même dynamique, le Président de la République a pris le décret n°2013-416 du 06 juin 2013, réglementant la commercialisation des substituts du lait maternel ainsi que le décret n° 2014-433 du 16 juillet 2014, portant création du Conseil National pour la Nutrition. En outre, la Côte d'Ivoire a adopté les recommandations de la deuxième Conférence Internationale sur la Nutrition (CIN2, novembre 2014).

410. Malgré cette mobilisation pour la nutrition, le pays reste confronté aux problèmes de sous-nutrition et à l'émergence des problèmes de surcharge pondérale et métaboliques.

411. En 2014, la proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique est de 20,5%. Le régime alimentaire reste peu diversifié dans tous les groupes d'âges et seuls 7% des enfants de 6 à 24 mois bénéficient d'un régime alimentaire minimum adéquat.

412. En effet, le retard de croissance ou malnutrition chronique et l'anémie (ferriprive) sont les formes les plus courantes en Côte d'Ivoire et représentent respectivement 29,8% et 75% chez les enfants de moins de 5 ans (EDSIII). Malgré une tendance à la baisse dans toutes les régions, la prévalence de la malnutrition chronique demeurent à la limite du seuil « critique » de 40% dans le Nord-Est, Nord, Nord-Ouest et l'Ouest. Quant à la malnutrition aigüe, le taux bien que stabilisé en dessous du seuil d'alerte de 10% dans les régions sus citées, demeure encore fragile et nécessite une surveillance accrue.

413. Pour ce qui est du surpoids et de l'obésité, ils touchent l'adulte, particulièrement des couches socioéconomiques favorisées et du milieu urbain ; les exposant aux maladies chroniques non transmissibles tels que le diabète II, l'hypertension artérielle, etc. Selon l'EDS-MICS 2011-2012, la surcharge pondérale (26%) et l'anémie (54%) sont plus répandues chez la femme en âge de procréer. A Abidjan, la proportion des femmes en surpoids de plus de 30 ans était de 39% contre 23,7% pour les hommes (Enquête Nutrition Mortalité Côte d'Ivoire, 2004).

414. Par ailleurs, le pays est également confronté à la recrudescence des maladies d'origine alimentaire telles que les toxi-infections alimentaires et les maladies zoonotiques, remettant en cause la sécurité sanitaire des aliments.

415. La situation nutritionnelle est imputable à des facteurs tels que la pauvreté et l'insécurité alimentaire des ménages et l'accès limité aux services sociaux de base (santé, protection sociale, éducation des filles, eau potable, etc.). De plus, les pratiques nutritionnelles telles que l'allaitement maternel et les soins au niveau familial et communautaire ne sont pas optimaux. En effet, bien que 90% des femmes allaitent, seulement 12% le pratiquent exclusivement.

416. En outre, des dysfonctionnements sont observés dans les systèmes d'inspection, de contrôle qualité et de veille des aliments, depuis leur production jusqu'à leur consommation. De plus, l'absence d'appropriation des activités de nutrition et l'insuffisance de ressources humaines qualifiées ont également impacté sur la mise en œuvre de la politique de nutrition.

417. Au total, l'engagement politique de la Côte d'Ivoire en faveur de l'initiative SUN est une avancée notable. La promotion des bonnes pratiques nutritionnelles et la synergie des interventions nutritionnelles multisectorielles pour le « passage à échelle » constituent les défis pour améliorer l'état de santé des populations.

Protection Sociale

418. En Côte d'Ivoire, les risques auxquels les populations sont confrontées sont de plusieurs ordres. Ils concernent notamment, la baisse des revenus, l'insécurité alimentaire, la malnutrition, la maladie, le manque d'accès aux services sociaux de base que sont la santé, l'éducation, l'eau potable et l'assainissement. A cela s'ajoutent, les risques liés aux situations potentielles d'inondation, d'éboulement, de feux de brousse, de sécheresse, de tempête, d'érosion côtière, de pollution, d'épidémie et d'accident technologique.

419. Le système de protection sociale est resté largement informel. Il est essentiellement limité à l'assurance maladie, qui est elle-même restreinte au secteur public et aux grandes entreprises privées, prenant en compte à peine 10% de la population.

420. Dans la perspective d'ériger progressivement un système plus complet et plus efficace de protection sociale, le Gouvernement a adopté une Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) en mai 2014.

421. Pour lutter contre les inégalités, des mesures de protection sociale sont prises dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'électricité. En ce qui concerne l'éducation, la suppression des frais d'inscription a été accompagnée par la distribution gratuite de manuels et de kits scolaires dans l'enseignement primaire.

422. Au niveau de l'eau potable et l'électricité, les mesures mises en œuvre sont relatives à la subvention des branchements aux réseaux d'adduction en eau potable et à l'électricité pour les ménages pauvres et la tarification sociale pour ces ménages.

423. Concernant la santé, la gratuité ciblée des soins et des médicaments pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes est instaurée depuis 2012. D'autres services tels que les vaccinations, la thérapie antirétrovirale et le traitement de la tuberculose sont également offerts gratuitement aux populations.

424. Cependant, l'effet bénéfique de la mesure de gratuité dans l'éducation se heurte à des frais informels imposés par certaines écoles. En outre, les capacités d'accueil dans les établissements d'éducation spécialisée pour les enfants ayant des handicaps sévères restent faibles et les difficultés sont constatées dans la mise en œuvre effective de l'éducation intégratrice.

425. Par ailleurs, la protection sociale non-contributive qui comprend les transferts en espèces pour ménages très pauvres, les allocations familiales, les services d'accompagnement des familles et individus en difficulté, reste peu développée. Bien que la Couverture Maladie Universelle (CMU) lancée en 2014 prévoit un régime non contributif pour les indigents et les plus vulnérables, la Côte d'Ivoire n'a pas encore développé des programmes de transferts sociaux réguliers et à large échelle comme les allocations familiales, les pensions sociales de vieillesse non contributives ou les transferts en espèces pour les ménages très pauvres. De même, les «filets de sécurité productifs» restent embryonnaires malgré les initiatives à petite échelle de Travaux à Haute Intensités de Mains d'Œuvres (TIHMO), comme moyen de création d'emplois et de revenus pour les ménages pauvres.

426. Les victimes de dommages résultant des catastrophes naturelles ne bénéficient pas encore d'indemnisation et de prise en charge psychosociale. De même, le pays ne dispose pas d'un dispositif spécifique de la prise en charge médicale systématique des victimes d'accidents de la voie publique.

427. En définitive, le secteur de la protection sociale reste confronté aux défis de l'accroissement du niveau de couverture sociale d'une part, et d'autre part la fourniture d'appuis nécessaires garantissant aux populations pauvres les moyens d'existence adéquats.

Protection des groupes spécifiques

428. En Côte d'Ivoire, la déclaration de naissance est obligatoire, gratuite et doit se faire dans les trois mois suivant la naissance.

429. Selon l'EDSCI-III 2011-2012, 35% des enfants de moins de 5 ans et 24% des enfants de 0-17 ans n'existent pas légalement, faute d'avoir été enregistrés à l'état civil. Ce niveau d'enregistrement des naissances est une conséquence de l'éloignement des services d'état civil des zones rurales, d'une part, et de dix années de crise politico-militaire au cours desquelles les centres d'état civil existants ont été pillés et détruits, d'autre part.

430. Malgré une amélioration de la situation globale d'enregistrement des naissances entre 2006 et 2012 (+10 points), des disparités existent selon le milieu de résidence (urbain 84%, rural 47%) et le niveau de revenu (plus pauvre 36%, plus riches 90%).

431. La paupérisation et la fragilisation de certaines cellules familiales ont contribué à l'amplification des risques de négligences, de violences et d'abus à l'encontre des enfants. De même, l'évolution du phénomène des enfants de la rue augmente les risques, pour ceux-ci, d'être exposés à la violence et à l'exploitation.

432. La SNPS engage de nombreux secteurs (Sécurité, Justice, Santé, Education) autour du pivot central du secteur de l'Action sociale et vise à renforcer la protection des enfants selon trois axes programmatiques que sont (i) la prévention des violences contre les enfants, (ii) l'assistance aux enfants victimes; et (iii) la lutte contre l'impunité pour les auteurs de violence contre les enfants.

433. Mais la réponse de l'Etat en faveur de cette catégorie d'enfants reste encore limitée par (i) l'insuffisance des structures alternatives d'éducation, (ii) la faiblesse du soutien et de l'accompagnement des familles en difficulté ; et (iii) l'insuffisance des interventions sociales en milieu ouvert pour la prévention du risque, la prise en charge, la réhabilitation et la réinsertion de ces enfants.

434. En outre, la législation sur les droits des mineurs est obsolète et contient des carences institutionnelles. Ainsi, le traitement réservé aux mineurs demeure inadapté. Ces lacunes restent liées à des normes sociales peu favorables à l'intérêt de l'enfant, la faiblesse du mécanisme de collecte et de gestion de l'information ainsi que l'insuffisance de la coordination des activités de protection de l'enfant mises en œuvre par plusieurs départements ministériels.

435. Concernant la lutte contre la traite des personnes, la loi n° 2010-272 du 30 septembre 2010 portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants ne semble pas endiguer le phénomène. En effet, la traite des enfants représente 41,6% du travail domestique dont 89,1% de traite interne et 10,9% de traite transfrontalière.

436. En ce qui concerne les personnes handicapées, le Gouvernement a adopté plusieurs textes en vue de favoriser l'égalité de chance et de traitement des personnes handicapées, notamment en matière de formation et d'emploi. Bien que les données statistiques soient très parcellaires, on dénombre 1350 d'enfants scolarisés dans des écoles primaires spécialisées contre 185 enfants dans le secondaire.

437. La faiblesse des mécanismes d'insertion socio-professionnelle des personnes handicapées reste liée à l'absence des décrets d'application de la loi, l'insuffisance de la formation initiale et continue des professionnels et personnels des services d'adaptation et de réadaptation, l'insuffisance du plateau technique pour la prise en charge des handicapés.

438. En Côte d'Ivoire, la prise en charge des enfants orphelins est assurée par 7 orphelinats dont 2 publics, 8 pouponnières dont 4 publiques et 3 villages SOS appartenant à des structures privées. Une étude menée en 2013-2014 a recensé 60 structures privées offrant des services d'hébergement.

439. D'un effectif total de 368 pensionnaires dont 229 garçons et 139 filles en 2011, les deux orphelinats publics de Bingerville et de Grand Bassam enregistrent en 2014 environ 294 pensionnaires. L'effectif dans les pouponnières qui était de 100 poupons en 2010 a augmenté pour atteindre 284 poupons en 2014, dépassant largement les capacités d'accueil qui sont de 200 lits. Ainsi, ces structures de protection et de remplacement demeurent insuffisantes et inégalement réparties sur le territoire national.

440. Les actions gouvernementales en faveur des enfants victimes d'abus, violence, exploitation, négligence sont encore trop limitées et se heurtent à l'insuffisance des structures alternatives d'éducation, la faible coordination de l'ensemble des acteurs de la chaîne de prise en charge multisectorielle, la faiblesse du soutien et de l'accompagnement des familles en difficulté, l'insuffisance des services d'écoute et d'accueil à la journée, et la multiplication non contrôlée des centres d'hébergement des enfants. Le traitement réservé aux mineurs demeure inadapté, qu'ils soient victimes, témoins ou en conflit avec la loi. Ces lacunes restent liées à une législation obsolète sur les droits des mineurs (au civil et au pénal), des faiblesses institutionnelles (standards, organisation fonctionnelle, formation du personnel, et financement des services), des normes sociales peu favorables à l'intérêt de l'enfant, la faiblesse du mécanisme de collecte et de gestion de l'information, et l'insuffisance de la coordination des activités de protection de l'enfant.

441. En dépit des efforts du Gouvernement et des partenaires au développement, la question de la protection des groupes spécifiques demeure encore une priorité. Pour ce faire, l'assistance des groupes vulnérables dans la prévention et leur prise en charge face aux risques d'abus, de violence et d'exploitation constitue un défi à relever pour construire une société inclusive et plus équitable.

Genre

442. Le principe d'égalité entre les femmes et les hommes, consacré dans la constitution ivoirienne du 1er août 2000, interdit toute forme de torture, de violence physique et morale, de mutilation et d'aviilissement à l'égard des femmes. De plus, la Côte d'Ivoire qui a ratifié la plupart des conventions internationales et régionales proclamant l'égalité en dignité et en droits de tous les êtres humains.

443. Ainsi, le Gouvernement conduit des actions destinées à relever les défis institutionnels, économiques et culturels en matière d'égalité des chances, de l'équité et de Genre. Elles concernent, notamment (i) l'adoption en 2014 d'une stratégie nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG), (ii) la mise en place un Observatoire national de l'équité et du Genre (ONEG), (iii) la mise en place en mars 2015, du Conseil National de la Femme (CNF). A cela s'ajoutent l'ouverture aux jeunes filles du concours d'entrée à l'Ecole Militaire Préparatoire et Technique (EMPT) et à l'Ecole de Gendarmerie ainsi que la mise en place par la Première Dame d'un Fonds d'appui aux femmes les plus démunies.

444. Malgré ces efforts, la question du Genre et de l'autonomisation des femmes reste encore insuffisamment adressée. En effet, les femmes, sont encore minoritaires et sous-représentées dans les instances de décision telles que l'assemblée nationale (9,4% de femmes députés), les conseils municipaux (5,1% de femmes maire) et les conseils régionaux (3,2% de femme présidente de conseil régional). Concernant l'emploi, les données de l'Enquête-Emploi 2012 indiquent que le taux de chômage est plus élevé chez les femmes (11,9%) que chez les hommes (7,4%) et la part des emplois salariés est beaucoup plus faible chez les femmes (8,6%).

445. En outre, les mutilations génitales féminines enregistrent une prévalence nationale de 38% avec une accentuation notamment à l'Ouest (57%), dans le Nord (74%) et dans le Nord-Ouest (80%). Sur la période 2012-2014, les cas de violences basées sur le genre enregistrées s'élèvent à 4950 avec respectivement 1367 cas de viols, 1263 cas d'agressions physiques et 609 cas de dénis de ressources, d'opportunité ou de service.

446. En définitive, les pesanteurs ethnoculturelles constituent les principales barrières à une pleine émancipation politique et économique des femmes ivoiriennes, notamment en milieu rural et périurbain. Aussi, le pays reste confronté à la traduction de la volonté politique du respect du Genre, exprimée par divers instruments et dispositifs, en initiatives porteuses de transformations plus significatives en faveur de l'égalité des sexes.

Emploi et travail

447. Le Gouvernement a placé la lutte contre le chômage, notamment celui des jeunes, au cœur de ses préoccupations.

Pour ce faire, le pays s'est doté d'une Politique Nationale de l'Emploi (PNE) depuis le 07 juin 2012. Dans ce cadre, de nombreuses mesures ont été prises par le Gouvernement en collaboration avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour créer les conditions nécessaires non seulement à la bonne marche des entreprises existantes, mais aussi à la création de nouvelles entreprises. Il s'agit notamment de : (i) la création du guichet unique au niveau du CEPICI ; (ii) la révision du code des investissements et du code pétrolier ; (iii) la revitalisation des PME/PMI ; (iv) l'adaptation du code du travail ivoirien au code du travail de l'OHADA qui a conduit à la revalorisation du SMIG et du SMAG en novembre 2013 et ; (v) l'instauration du Service Civique d'Action pour l'Emploi et le Développement (SCAED) pour la prise en compte des jeunes sans diplôme ni qualification.

448. Ces mesures ont été complétées par la mise en place d'importants programmes et projets pour résorber le chômage surtout celui des jeunes. Il s'agit du Programme d'Aide à l'Embauche (PAE), du Programme spécial de requalification et de mise en adéquation emploi-formation, du Programme d'Appui à l'Amélioration de l'Employabilité et l'insertion des Jeunes diplômés de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur (PAAEIJ), du Projet Emploi Jeune et de Développement de Compétence (PEJEDEC) et du C2D Emploi.

449. La mise en œuvre du PEJEDEC a permis, de 2012 à 2014, la mise en stage de 2535 jeunes, l'insertion de 14 741 jeunes à travers les Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO). Le nombre total des bénéficiaires à fin décembre 2014 du PEJEDEC est estimé à 22 440 personnes.

450. Le Gouvernement a également mis en place le Fonds National de la Jeunesse (FNJ) afin de soutenir et accompagner les initiatives d'entrepreneuriat et d'auto emploi des jeunes. Le FNJ a permis de financer 103 projets d'entreprises des jeunes qui ont créé 10 518 emplois sur la période 2013-2014. D'autres programmes ont été mis en place, notamment le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI) pour permettre aux femmes d'accéder à des ressources financières à coût réduit en vue de créer ou de renforcer des activités génératrices de revenus.

451. Malgré les efforts du Gouvernement, une frange importante de la population, notamment les jeunes n'a pas encore accès à un emploi rémunérateur ou à une activité productive rentable. Au cours des trente dernières années, la croissance du secteur moderne n'a pas été assez forte pour créer un nombre suffisant d'emplois dans un contexte de forte croissance démographique, ce qui a eu pour résultats un développement rapide des activités informelles, de l'emploi informel et une augmentation importante du chômage et des migrations. Selon l'enquête sur l'emploi réalisée en 2012, le secteur informel représente 90% des emplois tandis que le secteur privé formel et le secteur public représentent respectivement 4,9% et 3,9% des emplois. En outre, la population d'âge actif est affectée par un taux de chômage de 9,4% à cette période. Les jeunes en sont les premières victimes, à hauteur de 12%. La situation est encore plus défavorable pour les 14-24 ans (environ 14%) et chez les filles (15%).

452. La durée du chômage est supérieure à 3 ans pour 45% des chômeurs âgés de 14-35 ans ; ce qui décourage les jeunes et les rend inactifs ou les amène à adopter des stratégies de survie, en occupant des emplois précaires faiblement rémunérés dans le secteur informel. En effet, 39% des employés n'ont pas de contrat et 13% ont un contrat verbal. De plus, 53,6% des revenus salariaux sont en dessous du SMIG. En 2013, le taux de sous-emploi des jeunes âgés de 14-35 ans était de 20,5% contre 19,1% pour l'ensemble de la population active. En outre, 70% des emplois peuvent être qualifiés de vulnérables et les femmes sont les plus touchées avec un taux de 78,9% selon l'enquête-Emploi de 2013.

453. L'insertion sur le marché du travail est difficile pour les jeunes sans qualification professionnelle mais aussi pour les diplômés de l'enseignement supérieur. Cette situation s'explique en partie par l'inadéquation entre la formation et les besoins réels du marché du travail. Pour y faire face, le Gouvernement a initié la réforme de la formation professionnelle en partenariat avec le secteur privé. Cette réforme devrait permettre à court et moyen terme d'accroître les capacités d'accueil des établissements de formation professionnelle, d'offrir des formations pratiques en lien avec les besoins des entreprises, d'envisager des passerelles entre les autres corps de formation et la formation professionnelle et mettre à niveau des capacités humaines et matérielles des centres de formation par une réforme du mode de gouvernance des établissements de formation professionnelle.

454. Concernant l'environnement du travail, le climat d'apaisement social observé depuis 2011 est perturbé épisodiquement par des mouvements de grève qui se développent aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. En 2014, un total de 341 conflits collectifs pour l'ensemble du secteur public et privé ont été enregistrés dans les inspections du travail. Elles portent essentiellement sur l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des travailleurs.

455. Au total, la situation de l'emploi et du travail s'est améliorée pendant la période 2012-2014 cependant les efforts doivent être poursuivis. En effet, le secteur est marqué par: (i) un cadre institutionnel de l'emploi et du travail peu favorable ; (ii) une main d'œuvre peu qualifiée ; (iii) des difficultés d'insertion des demandeurs d'un premier emploi dues principalement au décalage entre les formations reçues et les besoins de l'économie ; (iv) une politique de promotion de l'auto-emploi inefficace ; (v) une discrimination dans l'accès à l'emploi pour les groupes vulnérables et ; (vi) une précarité de l'emploi.

456. Aussi, le pays reste-t-il confronté au double défi de l'amélioration de l'employabilité des diplômés et de l'accroissement de la productivité du travail qui reste fortement lié aux conditions de travail et de vie des personnels employés.

Jeunesse, Sports et Loisirs

457. En 2014, la Côte d'Ivoire comptait huit fédérations nationales de mouvements et associations de jeunes reconnues et agréées par le Ministère en charge de la jeunesse. Ces fédérations exercent sans coordination des activités en raison de l'absence d'un cadre national de concertation et de coordination des activités de jeunesse. Pour y remédier, le Gouvernement a procédé à la création du Conseil National de la Jeunesse (CNJCI), cadre légal de renforcement du leadership des jeunes et de leur pleine implication dans le processus national de développement. Une Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) est également en cours de finalisation.

458. Cependant, l'organisation d'un congrès électif pour la mise en place le Bureau National du Conseil National de la Jeunesse et le processus d'adoption du projet de Politique Nationale de la Jeunesse connaissent des lenteurs. De même, le Programme National de Volontariat qui devrait permettre de promouvoir le bénévolat des jeunes dans des programmes communautaires tout en leur inculquant des valeurs civiques et citoyennes, connaît des difficultés de mise en œuvre. De plus, les jeunes constituent encore environ trois quarts des nouvelles infections du VIH/Sida, 13% de la fécondité globale engendrant des grossesses et des mariages précoces ; toute chose qui constitue des freins à l'éducation, la formation et l'emploi des jeunes en particulier les filles.

459. Au total, la jeunesse est encore désorganisée, insuffisamment encadrée et sensibilisée sur la santé sexuelle et de la reproduction (SSR), le VIH/Sida et les fléaux sociaux. Son niveau d'employabilité et d'insertion socio-économique reste encore faible.

460. La Côte d'Ivoire a réalisé des bonnes performances en matière de sports ces dernières années. En effet, la réhabilitation des infrastructures sportives telles que le Palais des sports lui a permis d'organiser des rencontres sportives majeures comme l'Afro basket en 2013 et la Coupe du monde de Taekwondo en 2014. De plus, le pays s'est doté de la loi n° 2014-856 du 22 décembre 2014 relative au sport. Cette loi met l'accent sur : (i) la formation des cadres et des athlètes, (ii) le développement des nouvelles infrastructures sportives, la modernisation et l'entretien des anciennes infrastructures et (iii) le financement du sport. En outre, le pays a participé à la phase finale de rencontres sportives dans divers disciplines notamment la Coupe d'Afrique des Nations de football 2015 qu'elle a remportée le 8 février 2015.

461. Bien que le sport joue un rôle important dans l'éducation des jeunes, le renforcement de la cohésion sociale et la préservation de la santé physique, la pratique du sport ne concerne que 27% de la population. Cette faiblesse est en partie due à l'insuffisance, dans certaines régions, d'infrastructures adaptées à la pratique du sport de masse. Par ailleurs, l'absence d'études sur les bassins d'emplois dans le secteur des sports et loisirs et la faiblesse des outils de gestion et de suivi-évaluation des politiques nationales ne permettent au pays de bénéficier de tout le potentiel du secteur.

462. Finalement, la pratique du sport et des loisirs se déroule dans un environnement peu structuré, avec des infrastructures inadaptées ou quasi-inexistantes. La promotion du sport professionnel et de masse dans un cadre adapté constitue donc un défi majeur pour le secteur.

Culture

463. La culture est composée du patrimoine culturel matériel et immatériel, des industries culturelles et créatives et la coopération culturelle internationale. Elle constitue une source d'identité, de rapprochement et de cohésion sociale. A ce titre, il est un vecteur d'identification, et de socialisation des peuples.

464. Les industries créatives renferment les domaines des arts de la scène et festivités, des arts visuels et de l'artisanat, de l'audiovisuel et des médias interactifs, du design et des services créatifs, de l'éducation culturelle, du livre et de la Presse. Ceux-ci constituent un puissant levier de développement économique pour la Côte d'Ivoire.

465. En outre, le secteur de la Culture dispose d'un Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) à Abidjan, d'un Lycée d'Enseignement Artistique (LEA) à Abidjan, d'un Centre Technique des Arts Appliqués (CTAA) et d'un Conservatoire Régional des Arts et Métiers d'Abengourou (CRAMA).

466. Cependant, l'enseignement artistique et culturel est confronté aux problèmes liés à l'inégal accès des populations aux structures de formation artistique et culturelle d'une part et d'autre part à l'inadéquation des curricula de formation en conformité avec le bassin des emplois et l'évolution technologique.

467. Ce secteur est dominé par l'informel et il se trouve confronté à des difficultés d'ordre structurel et conjoncturel notamment à travers le piratage et la contrefaçon des œuvres de l'esprit et le besoin de renforcer sa structuration.

468. Les lieux de diffusion culturelle qui restent inégalement répartis sur le territoire, mal équipés et vétustes, freinent la valorisation et la conservation des collections.

469. Concernant le patrimoine culturel, le Gouvernement a pris des décrets permettant le classement de plusieurs biens du patrimoine culturel et immatériel national. En effet, les statistiques douanières indiquent le volume des exportations d'objets d'arts a augmenté, passant de 375 millions de FCFA en 2010 à plus d'un milliard de FCFA en 2014. En outre, on note l'existence de sept musées publics dont deux musées nationaux, trois musées régionaux et deux musées de collectivités.

470. A cela s'ajoutent les quatre sites inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO, à savoir la ville historique de Grand-Bassam en 2012, la Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba en 1981, le Parc National de Tai en 1982 et le Parc National de la Comoé en 1983.

471. Malgré les progrès accomplis depuis 2012, les défis portent sur l'adoption des décrets d'application de la loi No 87-806 du 28 juillet 1987 portant protection du patrimoine culturelle nationale et la lutte contre le trafic illicite des biens culturels.

1.3.4 Environnement et cadre de vie

Eau Potable

472. La Côte d'Ivoire dispose de ressources en eau abondantes. Le volume d'eau mobilisable est d'environ 77 milliards de m³/an dont près de 39 milliards de m³ d'eau de surface et environ 38 milliards de m³ d'eau souterraine. Le bassin sédimentaire, dont les réserves sont estimées à 13 milliards de m³ constitue un atout majeur pour le secteur, avec notamment la nappe d'Abidjan qui fournit 70% de la production totale du pays.

473. Pour résorber le déficit de production et d'alimentation en eau potable du District d'Abidjan, le Gouvernement a fait recours à d'autres ressources en eau souterraine à partir de la nappe de Bonoua dont l'exploitation du champ captant donne une production de 80 000 m³/j. De nouveaux champs captants ont été aussi créés notamment à Anyama, St Viateur, Songon et le doublement de la station de Niangon par l'apport de 40 000 m³/j. La quasi-totalité des 31 chefs-lieux de Région sont alimentés en eau potable à partir de 36 barrages et/ou seuils de retenue d'eau construits sur les cours d'eau.

474. En 2014, le taux de couverture en Hydraulique Urbaine (HU) était de 60 % avec 833 localités équipées sur un total de 1 415 éligibles.

Le taux de couverture en Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA) est de 13% avec 268 localités équipées sur 2 093 éligibles. En ce qui concerne l'Hydraulique Villageoise (HV), ce sont 17 485 points d'eau modernes qui sont exploités sur 23 000 forages réalisés dans le cadre du Programme National d'Hydraulique Villageoise (PNHV), ce qui permet de couvrir 76% des besoins actuels.

475. Concernant la gestion de l'eau en milieu rural, la Cellule Nationale de coordination des Comités Villageois de Gestion des Pompes à motricité humaine (CNC-CGPE), mise en place par Arrêté N°0012/MIE-CAB du 24 octobre 2011 mène des actions visant à l'appropriation des ouvrages réalisés par les populations bénéficiaires.

476. Les investissements de l'Etat en matière d'eau potable ont connu une nette progression : ils sont passés de 0,3% sur la décennie 2000-2011 à 7%¹⁰ sur la période 2012-2014

477. Toutefois, l'inégale répartition des ressources en eau sur l'ensemble du territoire national pose la problématique de la capacité de leur mobilisation pour l'hydraulique humaine. De plus, la qualité des eaux brutes des barrages et/ou seuils de retenue d'eau, dont les derniers datent des années 1980, se dégrade d'année en année.

478. Concernant la nappe d'Abidjan, elle est menacée par la surexploitation, l'occupation illicite des périmètres de protection des champs captants et l'imperméabilisation des sols. Au niveau de l'Hydraulique Urbaine (HU), la difficulté majeure porte sur l'insuffisance des infrastructures. Ce qui se traduit par un déficit de production d'environ 250 000 m³/jour, dont 100 000 m³/jour pour la seule ville d'Abidjan qui représente 70% de la consommation nationale. Par ailleurs, 163 unités de traitement sur 437 soit 37% ont atteint leur niveau de saturation, occasionnant une certaine surexploitation des 274 autres unités qui pourraient connaître aussi la même situation.

479. De nombreuses localités éligibles à l'hydraulique villageoise ne sont pas encore desservies, dont environ 100 qui ont plus de 10 000 habitants chacune. Et pour beaucoup de localités desservies, de nombreux quartiers lotis sont dépourvus de réseaux de distribution. Enfin, l'urbanisation anarchique a engendré le développement de plusieurs quartiers précaires dans les zones non constructibles ou non viabilisées et dans les périphéries des villes.

¹⁰ RNB/habitant en dollar courant compris entre 1 035\$ et 4 085\$ (tranche inférieure) et entre 4 085\$ et 12 615\$ (tranche supérieure)

En milieu rural, il convient de relever la réalisation, la réhabilitation et la maintenance d'un ensemble de plus de 12 000 pompes à motricité humaine. En ce qui concerne l'HVA, 40 systèmes défectueux ont été réhabilités tandis que 50 nouveaux ont été réalisés.

480. Les taux de couverture sont en progression, mais certains segments de la population sont encore insuffisamment approvisionnés en eau potable. En effet, l'accès des populations à de l'eau de robinet dans leurs concessions est plus fréquent en milieu urbain (63%) qu'en milieu rural (7%) où l'utilisation de pompes publiques (41%) est plus répandue qu'en milieu urbain (12%). Les populations urbaines (17%) sont par contre aussi nombreuses que les populations rurales (18%) à utiliser des puits protégés (EDS-MICS 2011-2012).

481. Plusieurs facteurs limitent l'accès des ménages à l'eau potable à savoir : (i) le coût des raccordements ; (ii) le nombre limité des branchements sociaux ; (iii) la faiblesse des revenus des couches défavorisées et ; (iv) le manque de volonté de certaines communautés à s'approvisionner à la source d'eau potable.

A cela s'ajoutent les pesanteurs socioculturelles, les querelles intercommunales et surtout la défaillance de l'entretien des ouvrages due, notamment à la faible implication des populations dans l'entretien et la gestion des points d'eau.

482. De plus, les textes d'application des lois portant Code de l'Eau et transfert de compétences aux Collectivités Territoriales ne sont pas encore pris. De même, certains documents importants n'ont pas encore été signés par les autorités compétentes. Il s'agit, notamment (i) du Contrat-Plan entre l'Etat et l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) ; (ii) des textes réglementaires portant organisation et répartition des rôles des acteurs étatiques ; (iii) du décret d'application du tarif de l'eau potable pour le quinquennat ; (iv) du document de Politique Nationale de l'Eau Potable (PNEP), ainsi que (v) des actes et recommandations issus des Etats Généraux de l'Eau Potable (EGEP) tenus en 2009 à Yamoussoukro. Toutefois, il est à noter qu'une convention-cadre de délégation de maîtrise d'ouvrage ou mission de maîtrise d'œuvre dans le secteur de l'eau potable a été signée en 2014 entre l'Etat de Côte d'Ivoire et l'Office National de l'Eau Potable (ONEP)

Tableau 14 : Indicateurs d'accès des populations à l'eau potable

Indicateurs	Urbaines	Périurbaines	Rurales
Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable	70%	15%	73%
Coût moyen de raccordement des ménages à l'eau potable	170 000 F CFA	170 000 F CFA	80 000 F CFA

Source : Ministère des Infrastructures Economiques/ valeur à fin mai 2015

483. Au total, des acquis importants ont certes été enregistrés dans le secteur ; cependant au regard des difficultés qui subsistent, le principal défi pour le Gouvernement est la poursuite de la mise en place du programme de réhabilitation et de développement des infrastructures d'hydraulique, ainsi que l'entretien afin d'assurer un meilleur accès des populations à l'eau potable.

Eaux et forêts

484. Le patrimoine forestier continue d'être soumis à de nombreuses pressions notamment (i) l'agriculture traditionnelle ; itinérante sur brûlis ; (ii) l'urbanisation galopante et anarchique ; (iii) le développement des infrastructures ; (iv) l'exploitation forestière anarchique et ; (v) l'exploitation minière.

¹⁰ MEMPD/DGPLP, Revue du plan national de développement PND 2012-2015, Tome 1, Figure 3, page 32.

485. Les espaces protégés (forêts classées, parcs nationaux et réserves naturelles) sont fortement infiltrés par des agriculteurs, les charbonniers, les scieurs artisanaux et les orpailleurs clandestins. Concernant les parcs nationaux, leur niveau d'infiltration reste faible (5%) dans l'ensemble, à l'exception de ceux de la Marahoué (80%) et du Mont Péko (67%).

486. Au total, les forêts ivoiriennes, insuffisamment aménagées pour favoriser l'écotourisme et sujettes à l'exploitation frauduleuse se dégradent à un rythme d'environ 200 000 ha par an. Ainsi, la superficie de la forêt dense qui était de 12 millions d'ha en 1960, estimée en 2014, à moins de 2 millions d'ha, hors parcs nationaux et réserves, risque de disparaître d'ici une décennie si des mesures ne continuent pas d'être prises pour protéger les forêts. Les données statistiques sur la forêt ne sont pas mises à jour depuis plus d'une vingtaine d'années. Les forêts sacrées et autres forêts privées ne disposent pas de mesures réglementaires pour leur protection en vue de les intégrer à la superficie des aires protégées conformément aux recommandations de l'UICN.

487. Les efforts de reboisement entrepris restent en deçà des objectifs initiaux. Pour inverser cette tendance, la Côte d'Ivoire a pris certaines dispositions: (i) l'adhésion au processus d'Application des Règlements Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux (FLEGT) par l'ouverture des négociations, en vue de conclure un Accord de Partenariat Volontaire (APV) entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne (UE), relatif à la traçabilité et la légalité du bois depuis 2013 et (ii) une nouvelle loi n° 2014-427, du 14 juillet 2014, portant Code forestier, adoptée par l'Assemblée Nationale et promulguée en 2014, mettant l'accent sur le mode de reconstitution et de gestion du patrimoine forestier.

488. La dégradation des forêts est une menace pour la diversité biologique. Les espèces fauniques, notamment certains grands mammifères tels que l'éléphant, l'emblème national, sont menacés d'extinction. Cette menace est du fait de l'agression ou de la destruction de leur habitat naturel. Les conflits hommes-faunes sont devenus de plus en plus récurrents;

en effet, en l'espace de 6 années (2009-2015), plusieurs cas de conflits graves ont été recensés dans presque toutes les régions, principalement avec les éléphants, les buffles, les hippopotames et les crocodiles. Ces conflits ont occasionné la destruction de plusieurs centaines de plantations et 12 cas de décès. Cette situation suscite la psychose chez

les populations qui n'arrivent plus à vaquer à leurs occupations et à accéder à leurs plantations. Le trafic de l'ivoire et des autres produits issus du braconnage est également récurrent.

489. La Côte d'Ivoire dispose d'importantes réserves en eau de surface et souterraines ainsi que de nombreuses zones humides, qui sont utilisées dans divers secteurs d'activités (hydraulique humaine, agriculture, énergie, pêche, transport, urbanisation, etc...). Cependant, l'utilisation de ces ressources se fait par chaque secteur d'activité sans tenir compte des besoins des autres secteurs ; ce qui engendre très souvent des conflits d'usages, nécessitant un arbitrage du gestionnaire des ressources en eau.

490. Au plan qualitatif, la dégradation de la qualité des ressources en eau est accentuée par les rejets domestiques et industriels et le lessivage des sols agricoles et urbains. Le faible niveau d'investissement dans la protection des ressources en eau a pour conséquence la pollution des fleuves, des lacs et des systèmes lagunaires qui connaissent une eutrophisation poussée et constituent des sites de production des végétaux aquatiques envahissants et de prolifération d'algues. Cependant, les structures en charge de l'évaluation de la qualité de l'eau ne disposent pas de capacités suffisantes pour accomplir leurs missions sur l'ensemble du territoire. Cette insuffisance ne permet pas de disposer de données réelles sur le niveau de pollution des eaux sur toute l'étendue du territoire national.

491. Au plan quantitatif, les réserves en eau s'amenuisent à cause de la dégradation des conditions environnementales et climatiques, marquée par une diminution des précipitations annuelles et un faible niveau de recharge des aquifères. Cette situation a affecté la production d'énergie hydroélectrique et la production agricole et d'autres secteurs socio-économiques. La dégradation accentuée des zones humides a entraîné la réduction des ressources en eau et l'aggravation des inondations.

492. Le potentiel des ressources en eau disponibles et exploitables pour tous les secteurs d'activité n'est pas bien connu et les évaluations des ressources ne sont pas actualisées. Ces difficultés sont dues au manque d'instrumentations de mesures opérationnelles sur l'ensemble du territoire et d'inventaire des ouvrages et aménagements hydrauliques, aggravées par les effets du changement climatique.

493. Au total, de nombreuses difficultés ont été observées dans le secteur des eaux et forêts. Les défis majeurs à relever portent sur la reconstitution du patrimoine forestier pour stabiliser le couvert à la norme internationale et le renforcement de la préservation de la biodiversité et de l'amélioration de la gestion intégrée des ressources en eau pour assurer la protection durable de l'environnement.

Environnement

494. Les changements climatiques sont principalement dus à la déforestation et à la dégradation des forêts, qui conjuguées à d'autres facteurs anthropiques, contribue aux émissions de gaz à effet de serre. Ce changement constitue en effet une menace sur les saisons agricoles et accentuent l'érosion côtière. Il touche tous les secteurs essentiels du développement, notamment les infrastructures socio-économiques. En réponse à ces enjeux de déforestation et de lutte contre le changement climatique, le Gouvernement s'est engagé dans le processus international de réduction des émissions de gaz à effet de serre issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD+). Dans le même élan, le Programme National Changement Climatique (PNCC) a été mis en place pour coordonner, proposer et promouvoir des mesures et stratégies en matière de lutte contre les Changements Climatiques. Une plateforme de gestion des risques, des catastrophes naturelles a été également mise en place. Cependant, les moyens pour y parvenir demeurent insuffisants. Malgré la mise en place de ces structures, la Côte d'Ivoire ne dispose pas encore d'un véritable plan national d'adaptation aux changements climatiques ni d'actions identifiées dans les Contributions Prévues déterminées au niveau National (INDC) sur le climat.

495. En ce qui concerne les eaux continentales, des cours d'eau et réservoirs présentent des signes d'eutrophisation caractérisés par la présence de végétaux aquatiques envahissants, avec des conséquences certaines sur la diversité biologique aquatique. Les pollutions des eaux et des sédiments ont été constatées par endroit. Elles sont liées à l'utilisation des fertilisants chimiques et des pesticides dans les grandes plantations ainsi qu'aux rejets des grandes industries et aux difficultés observées dans la gestion des déchets et des excréta.

496. Pour sa part, la dégradation des sols est due à l'utilisation des intrants non homologués et autres produits chimiques dangereux tels que le mercure dans l'orpaillage.

Le pays se heurte à une insuffisance des stations de mesure de la qualité des matrices environnementale (eau, air, sol) ; ce qui constitue une entrave au suivi et évaluation des programmes environnementaux dans une perspective de développement durable. De même, les données sur l'environnement sont obsolètes et peu diversifiées. Enfin, l'absence d'un cadre de concertation pour une prise de décision concertée et rapide de gestion environnementale ralentit les réponses aux problèmes constatés sur le terrain.

497. Les locaux, laboratoires et équipement de travail des principaux Etablissements Publics Nationaux (EPN) notamment le CIAPOL, l'OIPR, l'ANDE, le FFPSU et l'ANASUR ont été fortement impactés par la crise post-électorale. Par ailleurs, la Bourse des Déchets créée par la loi portant Code de l'Environnement, en son article 74 comme Institution n'est pas encore fonctionnelle

498. D'une manière générale, la forte démographie engendre un accroissement des conflits dans l'utilisation des ressources naturelles et une dégradation des infrastructures et des services d'assainissement. L'urbanisation incontrôlée exerce une forte pression foncière sur les matrices environnementales avec pour conséquence la pollution des milieux aquatiques y compris la lagune. Cette urbanisation anarchique entraîne également la baisse de la recharge de la nappe à cause de l'imperméabilisation des sols. L'insuffisance de l'assainissement et du traitement des déchets présente un haut risque pour la santé publique et l'environnement. De ce fait, les risques naturels notamment les inondations, les glissements de terrain sont fréquents surtout à Abidjan.

499. L'érosion côtière est favorisée par plusieurs installations industrielles et autres infrastructures socio-économiques sur les côtes sableuses. Ainsi, une progression rapide de la mer sur la terre ferme est observée avec deux tiers du trait de côte déstabilisés par l'érosion. Ce phénomène a une dimension économique et socioculturelle considérable. Il provoque des destructions d'habitat et d'infrastructure du fait de l'intense concentration des populations sur le littoral. La fermeture de l'embouchure contribue fortement au phénomène qui, emporte chaque année, 400 mille mètres cube de sable au niveau de toute la façade maritime de Grand Bassam. Cependant, les initiatives pour la restauration des milieux dégradés sont encore insuffisantes, notamment l'absence d'une législation pour la protection du littoral.

500. En plus de l'érosion, les zones côtières et marines sont de plus en plus soumises aux incidents liés aux déversements accidentels des hydrocarbures et à l'exploitation pétrolière. Un plan stratégique pour la protection des zones côtières et un projet de loi relatif à la gestion des zones côtières ont été élaborés par le Gouvernement et un plan Pollumar initié. Cependant, ces différents plans sont insuffisamment mis en œuvre. Bien qu'une plateforme de prévention et de gestion des risques naturels ait été créée depuis 2013, en dehors de la cartographie des zones à risque et des catastrophes dans le District d'Abidjan, ses actions restent encore limitées.

501. La faiblesse des données scientifiques et statistiques actualisées et complètes ne favorise pas la mise en place d'une réelle stratégie d'adaptation afin de contrer l'érosion côtière.

502. En ce qui concerne la gouvernance environnementale, des avancées notables ont été obtenues dans les domaines législatif et réglementaire. En effet, la loi d'orientation du développement durable a été adoptée par l'Assemblée Nationale et promulguée par Son Excellence Monsieur le Président de la République. De plus, 13 décrets relatifs à la mise en œuvre de la loi portant Code de l'environnement et à la création de la plate-forme de réduction des risques de catastrophes et de la REDD+ ont été adoptés par le Gouvernement. Dans l'ensemble, les secteurs de l'Environnement et du Développement Durable font l'objet de 33 accords internationaux qui constituent des sources potentielles de mobilisation de ressources.

503. Malgré ces avancées, il convient de noter qu'en dehors du décret n° 2013-327 du 22 mai 2013 portant interdiction de la production, l'importation, la commercialisation, la détention et l'utilisation des sachets plastiques qui connaît des difficultés d'application, le secteur de la salubrité urbaine ne dispose pas de document de Politique Nationale de la Salubrité Urbaine (PNSU) et de textes réglementaires couvrant les autres aspects du secteur.

504. De plus, l'absence des différents décrets d'application du Code de l'environnement a pour corollaire une faible conscience écologique nationale, l'absence d'un civisme écologique et d'instruments économiques plus incitatifs, et le faible niveau de mise en œuvre des conventions en matière d'environnement. La mise en place d'un programme de renforcement des capacités des officiers de polices judiciaires et des magistrats en droit de l'environnement se révèle ainsi comme étant un défi.

505. Sur le plan politique et économique, le diagnostic révèle le besoin : (i) d'une plus grande intégration des préoccupations environnementales au niveau sectoriel, (ii) d'une meilleure prise en compte par les grandes, moyennes et petites entreprises de leur responsabilité sociétale en ce qui concerne l'environnement et le développement d'une économie verte, (iii) d'une meilleure connaissance des coûts de la dégradation de l'environnement et du manque à gagner au plan économique, (iv) d'une meilleure évaluation de la perte des avantages liés au paiement des services des écosystèmes (éco-tourisme, etc.) et (v) de renforcement des capacités de mobilisation et de coordination des appuis des donateurs et bailleurs de fonds pour la gestion de l'environnement et de création d'une masse critique de négociateurs.

506. Sur le plan social et du bien-être humain, l'éducation environnementale reste très faible au niveau national. Selon l'OMS, 25% de la charge de morbidité est lié aux risques environnementaux. Cette faiblesse constitue également un obstacle majeur au développement d'une conscience écologique nationale et à la mise en œuvre des actions gouvernementales. De plus, l'incivisme des populations pousse à une occupation anarchique des espaces publics à des fins commerciales.

507. Malgré plusieurs avancées notables, la promotion des modes de production et de consommation cohérentes avec les principes de durabilité environnementale restent les défis majeurs pour réduire les émissions des gaz à effets de serre et assurer la conservation de l'environnement et de la biodiversité.

Salubrité urbaine

508. Au niveau de la gestion durable des déchets solides urbains, le plan actuel de gestion est problématique dans l'ensemble des villes. En effet, la plupart des villes ne disposent pas encore des infrastructures de gestion des déchets. La gestion actuelle des déchets obéit à un schéma traditionnel qui consiste à enlever les déchets là où ils sont déposés et les envoyer loin de la vue polluant ainsi les milieux récepteurs. La production des déchets solides, des déchets ménagers et assimilés sur toute l'étendue du territoire national est estimée à plus de cinq millions de tonnes par an dont 1,7 million de tonnes pour le seul District Autonome d'Abidjan.

509. Ainsi, de 2012 à 2014, sur un total de cinq millions de tonnes de déchets produits par les populations du District Autonome d'Abidjan, trois millions de tonnes ont pu être collectés et mis à la décharge d'Akouédo. Cela donne en moyenne un taux de collecte de l'ordre de 63% par an. Le reste est, soit dans des zones difficilement accessibles, soit déversé dans des caniveaux, des bas-fonds, les plans d'eau et également dans les rues. Ces déversements constituent alors des dépôts sauvages dégradant l'image des quartiers. Les capacités de gestion, de récupération, de recyclage et de promotion de modes de production propres sont limitées.

510. Dans le cadre de la gestion des déchets, la majorité des localités, de l'intérieur du pays, bénéficie de l'appui des services techniques des mairies qui assurent difficilement le service public de ramassage des déchets urbains. Cette situation explique le faible taux de collecte et l'amoncellement de dépôts sauvages constatés dans les communes, les quartiers et les sous quartiers.

511. Au constat, une bonne partie de ces immondices est transportée par les eaux de ruissellement et se retrouve dans les cours d'eau. A Abidjan, ce sont les eaux de la lagune Ebrié qui deviennent l'exutoire privilégié, les rendant ainsi impropres à tout usage. Même l'octroi de matériels et d'équipements de collectes à 160 communes n'a pas permis de sortir les localités bénéficiaires de l'insalubrité.

512. D'une manière générale, les différentes régions ne disposent pas d'un schéma directeur moderne de gestion des déchets ménagers et assimilés. Par ailleurs, les plans d'urbanisme ne prévoient pas de réserves foncières pour les infrastructures de salubrité. En attente de la mise en place de ces schémas directeurs, des études sont en cours pour la construction des postes de groupage, des centres de regroupement et des décharges contrôlées dans 31 chefs-lieux de régions et 3 localités ad'hoc. De plus, un guide de gestion des déchets dans les petites collectivités de moins de 50 000 habitants a été adopté. Mais il n'existe pas un système de valorisation des déchets ménagers et assimilés et des déchets agricoles.

513. La gestion des déchets dangereux (déchets industriels, biomédicaux) reste encore problématique tant au niveau du mode de collecte qu'au niveau de l'efficacité du traitement appliqué. L'ampleur et le coût grandissant des impacts de ceux-ci sur l'environnement, la santé des populations et la salubrité des villes, nécessitent la recherche active de solutions pertinentes à leur gestion rationnelle.

Les problèmes auxquels est confronté le Gouvernement, sont d'une part, organisationnel, institutionnel, technique, et réglementaire et, d'autre part, l'inexistence d'un plan stratégique national de gestion des déchets industriels et dangereux.

514. En ce qui concerne les pollutions et les nuisances, l'occupation illicite et anarchique du domaine public à des fins commerciales et d'habitation ainsi que les émissions de gaz d'échappement de véhicules contribuent incontestablement à la pollution des milieux récepteurs. Elles affectent négativement l'environnement urbain et le cadre de vie des populations. La combinaison de ces éléments est à la base de la résurgence de nombreuses maladies infectieuses. Les moyens pour y faire face ne sont pas suffisants pour prendre en compte les activités de salubrité et d'embellissement. Ceci se traduit généralement par la recolonisation des espaces déguerpis.

515. Par ailleurs, le désordre urbain constitué par les émissions de bruits de voisinage, le dégagement d'odeurs nauséabondes et la projection de lumières aveuglantes demeure préoccupant. De même, certains comportements inciviques portent sur le rejet d'eaux usées dans les rues, dans les cours d'eau et dans les caniveaux, l'établissement anarchique d'activités commerciales, de garages, de fermes dans les quartiers et sur les rues. En moyenne, 200 plaintes des populations pour des questions liées aux bruits, aux mauvaises odeurs et à l'insalubrité du milieu sont enregistrées et traitées par an.

516. Concernant les campagnes de sensibilisation et d'éducation à la propreté, elles n'ont pas encore produit les effets escomptés. Cette situation s'explique par les techniques de communication jugées anciennes, donc moins efficaces dans la promotion de comportement éco-citoyen convenable à la préservation de l'environnement immédiat et à la garantie d'un cadre de vie sain aux générations futures.

517. La part de la biomasse énergie dans la satisfaction globale des besoins énergétiques du pays est de l'ordre de 60%. Cependant, cette forte demande a un impact négatif majeur sur les ressources forestières et la disponibilité de cette ressource se fait de plus en plus rare. Dans l'optique d'impulser une dynamique à la promotion de l'économie verte en Côte d'Ivoire, une feuille de route pour la transition vers l'économie verte a été élaborée et adoptée en 2013. Dans cet élan, un catalogue des emplois verts a été élaboré ainsi que la cartographie des acteurs et des filières vertes.

Toutefois, l'insuffisance de capacités des jeunes constitue une entrave à leur employabilité dans l'économie verte.

518. Des outils ont été élaborés pour la promotion du développement durable. Ainsi, outre les indicateurs, des guides de bonnes pratiques en matière de développement durable ont été élaborés et validés par les parties prenantes. Malgré ces outils, la planification locale ne tient pas suffisamment compte des questions environnementales à travers des Agendas 21 locaux. Concernant la formation et la sensibilisation, le Gouvernement a assuré la formation des parlementaires sur l'agenda post 2015 et le développement durable. Il a également assuré la formation des acteurs de la société civile ainsi que la mise en place et la formation des points focaux sectoriels de développement durable. Enfin, une loi d'orientation du développement durable a été votée par l'Assemblée Nationale et promulguée.

519. Au total, le secteur a enregistré de nombreux acquis. Mais la gestion durable des déchets solides et liquides et des déchets dangereux reste le principal défi à relever afin d'assurer aux populations un cadre de vie amélioré.

Habitat et cadre de vie

520. Le nombre de logements produits en Côte d'Ivoire n'a pas suivi le rythme de la croissance démographique. Cette situation a contribué à la prolifération d'habitats précaires et au sous-équipement des zones habitées. Le déficit de l'offre et les coûts prohibitifs des loyers avec leur corollaire de conditionnalités freinent l'accès à un logement décent.

521. Pour faire face à ces préoccupations et en vue d'offrir à chaque citoyen un toit, le Gouvernement a lancé le programme de construction de 60 000 logements sociaux dont 48 000 dans le District d'Abidjan et 12 000 à l'intérieur du pays. A fin juin 2015, 3 322 logements sont en finition et 521 plateformes de lotissements modérés ont été réalisées à l'endroit des ménages à très faibles revenus.

522. De plus, il a pris plusieurs mesures afin de régler le problème de la lenteur observée dans la délivrance des actes administratifs notamment (i) la réforme du permis de construire qui réduit le nombre de procédures et les délais respectivement de 16 à 11 (procédures) et de 475 à 87 (jours) ; (ii) la création d'un guichet unique du permis de construire (GUPC) et ; (iii) l'élaboration du projet de loi sur le bail à usage d'habitation.

523. L'anarchie dans les problèmes de lotissement et de construction, du fait de l'inexistence de plans directeurs actualisés et de l'absence de textes de loi adaptés dans les domaines du foncier, de l'urbanisme et de l'habitat, favorise la détérioration du cadre de vie des populations. Ainsi, plusieurs études de projets d'urbanisme ont été initiées pour l'élaboration du schéma directeur d'urbanisme du grand Abidjan et des plans d'urbanisme directeurs des chefs-lieux de région

524. Cependant, les problèmes de logement, dus essentiellement à une urbanisation galopante, persistent. Le cas de la ville d'Abidjan est patent avec un déficit moyen annuel estimé à plus de 20 000 unités d'habitation. La demande reste encore forte et concentrée sur la ville d'Abidjan qui regroupe 20,8% de la population totale.

525. Dans ce cadre, le défi majeur à relever dans le secteur est le renforcement de la production de logements décents et durables en vue d'accroître l'accès des citoyens à un toit et un cadre de vie décent.

Assainissement

526. En matière d'assainissement, une lettre de politique sectorielle a été adoptée. De plus, l'Office National de Drainage et de l'Assainissement (ONAD) ainsi que le Fonds National de Drainage et de l'Assainissement (FNAD) ont été créés et mis en route. Ces dispositions ont permis de renforcer l'efficacité du système d'assainissement et de drainage des grandes agglomérations notamment le District d'Abidjan.

527. En outre, un accent particulier a été mis sur l'amélioration du secteur de l'assainissement et du drainage avec les projets d'élaboration du plan national de l'assainissement et du drainage et des schémas directeurs d'assainissement dans le district d'Abidjan et les chefs-lieux de région et de département, incluant le secteur rural.

528. De plus, d'importants travaux portant sur la construction et la réhabilitation des ouvrages d'assainissement et de drainage dans les communes d'Abidjan, principalement au niveau du bassin du Gourou et du Carrefour de l'Indenié, ont été réalisés.

529. Dans le cadre de l'assainissement domestique, le Gouvernement s'est engagé dans la promotion du marché de l'assainissement en milieu rural. Une étude globale a été initiée pour prendre en compte tous les autres aspects, notamment de la voirie, de l'élimination des déchets solides, de l'assainissement et de l'urbanisme.

530. Dans le cadre de vie des populations, des actions et mesures importantes relatives à la gestion de la salubrité ont été menées : (i) Sur 1 377 355 tonnes de déchets prévisionnels, 1 006 173 tonnes ont été collectées et enlevées, soit un taux de collecte-enlèvement de 70% dans le District d'Abidjan ; (ii) des actions de déguerpissement des voies principales et latérales ont été conduites dans tout le District d'Abidjan et dans les villes de l'intérieur et ; (iii) le schéma directeur national de la gestion des déchets solides urbains et la réglementation sur la gestion des déchets solides a été élaboré.

531. Cependant, le secteur de l'assainissement reste marqué par la faiblesse du cadre institutionnel et réglementaire. De plus, les données enregistrées dans le secteur de l'assainissement montrent que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) fixés à 60% de couverture d'assainissement en milieu rural en 2015 semblent hors d'atteinte. En effet, seulement 22% de la population a accès à une installation d'assainissement améliorée, 33% en milieu urbain et 11% en milieu rural. Le pourcentage de la population n'ayant pas accès à une latrine et qui pratique la défécation à l'air libre est très élevé avec 28% au niveau national dont 6% en milieu urbain et 51% en milieu rural.

532. Concernant spécifiquement la ville d'Abidjan, la pression démographique qu'elle subit entraîne d'importants désordres au niveau de l'environnement et du cadre de vie. Cette situation révèle une insuffisance d'infrastructures de salubrité et des services. Quant aux déchets solides et liquides, leur traitement reste encore non maîtrisé et peu encadré aussi bien en milieu urbain que rural. Des efforts pour une gestion de la salubrité ont été entrepris par l'Etat, mais ils demeurent concentrés sur la Ville d'Abidjan. De plus, les résultats sont peu visibles en raison d'une faible appropriation de la culture éco citoyenne.

533. Le défi majeur à relever dans ce cadre est de mettre fin à la défécation à l'air libre et d'améliorer le système d'assainissement et de drainage afin de renforcer l'accès des populations à des installations améliorées.

Aménagement du territoire, développement local et gestion foncière

534. La Côte d'Ivoire dispose d'une longue expérience en matière d'aménagement du territoire. Cette politique, conçue au travers des plans quinquennaux et menée durant deux décennies, a produit des résultats satisfaisants. Elle a notamment permis de doter le pays en infrastructures socioéconomiques de base à travers les Fonds Régionaux d'Aménagement Rural (FRAR) en milieu rural et les Fonds d'Investissement et d'Aménagement Urbain (FIAU).

535. Le processus de décentralisation, amorcé depuis 1978, s'est poursuivi avec l'adoption de la loi N°2012-1128 du 13 décembre 2012 portant organisation des collectivités territoriales. De nouvelles entités de développement telles que les régions ont été créées. De plus, la loi sur le transfert des compétences de l'Etat aux collectivités en matière d'aménagement du territoire, leur laisse l'initiative d'entreprendre des actions en faveur des populations locales.

536. Le diagnostic établi à l'occasion du bilan de l'Aménagement du territoire a fait ressortir la pléthore d'outils de planification susceptibles de favoriser une meilleure promotion du développement local, mais également la persistance des disparités entre régions.

537. En outre, le diagnostic territorial réalisé dans le cadre des récentes études monographiques des régions a révélé l'existence de nombreuses potentialités de développement. Toutefois, elles ne peuvent être mises en valeur en raison (i) de la forte détérioration du réseau routier et des infrastructures sociales, (ii) d'un secteur industriel peu développé voire inexistant, (iii) d'une économie portée principalement par une agriculture à faibles rendements et (iv) d'une population majoritairement jeune, encore dépendante et marquée par un taux de chômage relativement élevé.

538. En dépit des efforts menés à ce jour, des disparités persistent entre les localités en termes de répartition de population, d'infrastructures structurantes et d'accessibilité aux services sociaux de base. Par ailleurs, le niveau de revenus des ménages est contrasté d'une région à une autre.

539. En réalité, les Collectivités territoriales sont fortement tributaires de la santé financière de l'Etat. La situation est particulièrement inquiétante pour les communes de l'intérieur du pays qui se partagent 62% des recettes fiscales municipales totales, contre 38% pour les communes d'Abidjan.

540. Par ailleurs, le phénomène d'urbanisation galopante s'est poursuivi. Il a été amplifié avec les différentes crises qui ont provoqué des déplacements importants de population vers les villes des autres régions principalement Abidjan et les grandes villes de l'intérieur. La population urbaine est de 49,7% de la population totale avec un taux d'accroissement moyen annuel de 2,6% (RGPH 2014) occasionnant la prolifération de quartiers sous équipés et précaires.

541. Pour y remédier, des mesures ont été prises par le Gouvernement depuis 2012 à savoir (i) l'élaboration du projet de schéma Directeur d'urbanisme et des transports urbains du grand Abidjan ; (ii) la poursuite des études des plans d'urbanisme directeurs des chefs-lieux de Région avec un taux de réalisation de 75% et ; (iii) l'opération de redressement des lotissements irréguliers d'Abidjan en cours avec un avancement de 30%.

542. De nombreux textes réglementaires et législatifs ont régi la gestion du foncier depuis le décret-loi du 26 juillet 1932 portant réorganisation du régime de la propriété foncière en Afrique Occidentale Française. Mais l'Etat reste confronté à plusieurs problèmes liés aux terres aussi bien en milieu rural qu'urbain.

543. En milieu urbain, des mesures ont été prises ces dernières années, au titre de l'habitat pour la constitution des réserves foncières avec 3 059,57 hectares de réserves sur l'ensemble du territoire, dédiés au programme de logements sociaux et économiques. En outre, dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, le Gouvernement a entrepris des réformes notamment celles relatives à la célérité dans les procédures de délivrance des titres de propriétés foncières et du permis de construire.

544. Toutefois, le non-respect des schémas directeurs et plans d'urbanisme existants contribue à la réduction progressive des zones et réserves industrielles nécessaires pour engager une transformation structurelle de l'économie. L'inexistence dans plusieurs régions de cadres formels de terrains et bâtiments à usage administratif, industriel et commercial constitue-t-elle un handicap à l'investissement productif et au développement harmonieux du pays.

545. Par ailleurs, l'enquête de propriété repose sur un système de droit écrit rendant difficile, l'apport de la preuve de sa propriété, ce qui peut expliquer le nombre insuffisant de parcelles immatriculées. A cela s'ajoute le fait que la loi ait prévu l'intervention des géomètres experts dans le processus de délimitation du terroir qui, du reste, sont en nombre insuffisant (28 au total), pour couvrir l'ensemble du territoire. Le coût de l'opération est également élevé.

546. Pour résoudre ces difficultés, le Gouvernement a initié des réformes notamment (i) l'élaboration d'un projet de code unique du foncier urbain ; (ii) l'informatisation de la chaîne de traitement des actes du foncier urbain ; et (iii) l'Ordonnance N° 2013-481 du 02 juillet 2013 fixant les règles d'acquisition de la propriété des terrains urbains, ses décrets et arrêtés d'application ont été pris.

547. S'agissant du foncier rural, la loi N° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural sensée régler les conflits fonciers peine à s'appliquer. En effet, la difficulté majeure réside dans le fait que certaines notions figurant dans le code foncier rural créent des interprétations pouvant conduire à des contestations à l'exercice du droit de propriété foncière. Ces contestations aboutissent soit à une négociation de la relation contractuelle, soit à une remise en cause violente du contrat aboutissant à une expropriation des terres. De plus, les populations rurales jugent majoritairement les formalités compliquées, coûteuses et les services compétents géographiquement trop éloignés.

548. Conscient de cette situation, l'Assemblée nationale, sur proposition du Gouvernement, a procédé à l'amendement de l'article 6 de la Loi sur le foncier rural le 23 août 2013 en prorogeant de dix ans la période de mise en œuvre de l'immatriculation des terres.

549. Au total, des acquis notables ont été notés en matière d'aménagement du territoire, du développement local et de la gestion foncière. Cependant, les défis majeurs à relever portent sur une meilleure maîtrise de la planification territoriale et de l'urbanisation, la mise à disposition de réserves foncières répondant aux besoins des projets de développement et le renforcement de la viabilité économique des régions afin d'assurer un aménagement harmonieux du territoire national.

I.4 Leçons tirées de la mise en œuvre du PND 2012-2015

550. Le Gouvernement ivoirien et ses partenaires ont jugé bon de conduire la revue globale du Plan national de développement (PND) sur la période 2012-2014 qui vise deux objectifs: (i) effectuer une analyse approfondie des objectifs, stratégies et résultats du PND 2012-2014 et (ii) dégager des recommandations pertinentes pour la formulation du PND 2016-2020.

551. La revue globale confirme que le contenu du PND était pertinent et cadrait avec les priorités du Gouvernement et les besoins des populations. Le Plan proposait des réponses aux défis fondamentaux à relever pour tracer les sillons de l'émergence du pays, la réduction de moitié du taux de pauvreté à l'horizon 2020 et la mise en place d'un cadre macroéconomique solide et soutenable.

552. L'analyse des actions menées dans les différents résultats stratégiques a montré que celles-ci ont produit des effets en phase avec les objectifs escomptés. En effet, les conclusions de la revue indiquent que la Côte d'Ivoire est parvenue à réduire significativement l'impact de plusieurs décennies de crises et s'est résolument placée sur la trajectoire de l'émergence. Le pays a renoué avec une croissance robuste créatrice d'emplois, dans un contexte de paix, de sécurité fortement améliorée et d'une meilleure gouvernance. Les populations commencent également à tirer profit du dynamisme retrouvé, grâce aux efforts de redistribution et de correction des inégalités réalisés dans les différents secteurs, notamment dans les secteurs sociaux et de lutte contre la pauvreté. De plus, un cadre macroéconomique solide et soutenable a été mis en place.

553. L'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE en juin 2012 et la tenue du Groupe Consultatif en décembre de la même année, ont généré une forte réduction de la dette ivoirienne et un important volume de décaissements de la part des bailleurs de fonds pour soutenir la relance des investissements publics et un accroissement substantiel des investissements privés.

554. Le secteur privé a fortement contribué à la mise en œuvre du PND. La réalisation de plusieurs programmes d'investissement par l'Etat et le secteur privé surtout international sous diverses formes, constitue une parfaite illustration des énormes potentialités à explorer dans le futur.

555. Le retour du climat apaisé et la relance de l'économie ivoirienne ont fortement contribué au repositionnement de la Côte d'Ivoire sur la scène régionale et internationale, principalement du fait de la diplomatie offensive menée par Son Excellence Monsieur le Président de la République. L'image de la Côte d'Ivoire s'est nettement améliorée dans le monde.

556. Ces différents acquis montrent que la Côte d'Ivoire a fait des efforts importants pour se positionner sur le sentier de l'émergence. Selon les projections de croissance du FMI, plus conservatrices que celles des autorités, le PIB nominal par tête devrait quasiment doubler à l'horizon 2020 si les mesures structurelles continuent d'être mises en œuvre. Malgré ce doublement, la Côte d'Ivoire ferait toujours partie des pays à revenus intermédiaires de tranche inférieure dont le PIB par tête se situe entre 1 036\$ et 4 086\$.

557. Toutefois, les principaux résultats de la revue montrent, qu'en dépit de la forte croissance économique, la structure de l'économie commence à changer que lentement sur la période, et la question de l'emploi (notamment celui des femmes et des jeunes) reste un défi majeure.

558. Le niveau de réalisation des actions programmées dans cet ambitieux plan national aurait été meilleur, si les difficultés ci-après avaient été mieux maîtrisées : (i) le retard dans le démarrage de la mise en œuvre du PND 2012-2015 adopté au mois de mars 2012, handicapant ainsi les performances pour l'année 2012 ; (ii) le retard accusé dans la mise en œuvre du fonds d'études affectant le niveau de maturité des projets et programmes à soumettre à financement ; (iii) plusieurs actions prévues n'ont pas connu de début de démarrage parce que n'étant plus considérées comme pertinentes pour les responsables du secteur ou du fait d'un manque de dotations budgétaires suffisantes ou encore de la complexité des procédures pour accéder au financement; (iv) les actions dites en cours de mise en œuvre ont concerné souvent des textes de loi, dont les projets étaient en attente d'adoption, des activités classiques de l'administration publique ou des réformes et chantiers de longue durée ; (v) le taux d'exécution des investissements publics par rapport aux objectifs du PND n'a atteint que 78 % et (vi) la pauvreté des statistiques en ce qui concerne les actions réalisées par le secteur privé a contribué à sous-évaluer les résultats obtenus.

559. Par ailleurs, le Gouvernement, à travers les ministères de coordination, a éprouvé des difficultés à aligner effectivement le cycle budgétaire sur les priorités définies dans le PND. Cette situation a été amplifiée par les problèmes rencontrés par les partenaires techniques et financiers à harmoniser davantage leurs procédures et renforcer leur collaboration. Ceci est un indicateur que l'appropriation et la coordination du PND auraient pu être meilleures qu'elles ne l'ont été.

560. La revue globale a également mis en exergue des difficultés relatives au fonctionnement du dispositif de suivi, à savoir : (i) l'absence de structures de coordination de suivi-évaluation au niveau régional ; (ii) l'absence d'une coordination intra et inter ministérielle; (iii) l'absence de lignes budgétaires pour la production de données statistiques et le suivi-évaluation des activités des ministères ; (iv) l'absence de Directions de Planification au sein de certains Ministères comme le prévoit le décret n°2012-1159 du 19 décembre 2012 et (v) l'insuffisance des ressources humaines et matérielles et de renforcement des capacités des structures dédiées à la planification et au suivi-évaluation.

561. Au vue de toutes les faiblesses ci-dessus indiquées, la revue globale a formulé les principales recommandations suivantes pour l'élaboration et la mise en œuvre du PND 2016-2020:

562. Recommandation concernant la marche vers l'émergence: le Gouvernement devra poursuivre, avec l'appui de ses partenaires, les efforts qui ont permis de mettre le pays sur le sentier de l'émergence. Cette émergence, la Côte d'Ivoire l'appréhendera véritablement à travers plusieurs dimensions : (i) la croissance forte, inclusive et soutenable ; (ii) la transformation structurelle de l'économie; (iii) le développement humain et ; (iv) le renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance.

563. Recommandation relative à l'alignement du budget sur les priorités nationales et à une harmonisation des procédures des Partenaires Techniques et Financiers (PTF): le Gouvernement devra continuer ses efforts pour mieux prioriser les projets et programmes structurants. Le réalisme et le pragmatisme dans la planification donneront plus de crédit au Plan, auront un impact plus positif sur l'engagement des PTF, se traduiront par des résultats concrets et significatifs, et le renforcement de l'adhésion de tous les acteurs.

564. Dans cette perspective, au niveau du cadre de planification, il devra : (i) définir clairement un cycle de planification précisant les périodes d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du plan ; (ii) réaffirmer les secteurs prioritaires devant guider l'élaboration du plan national, ce qui permettra d'asseoir une base

pragmatique du développement et ; (iii) considérer divers horizons de planification à savoir le long terme (la vision), le moyen terme (cinq ans) et le court terme (le budget annuel et pluriannuel et le PIP triennal glissant). Une telle démarche permettrait d'assurer le lien entre les études prospectives menées dans le pays et le plan d'une part et entre le plan et l'exécution du budget de l'Etat dans le cadre des CDMT et Programmes d'investissements publics.

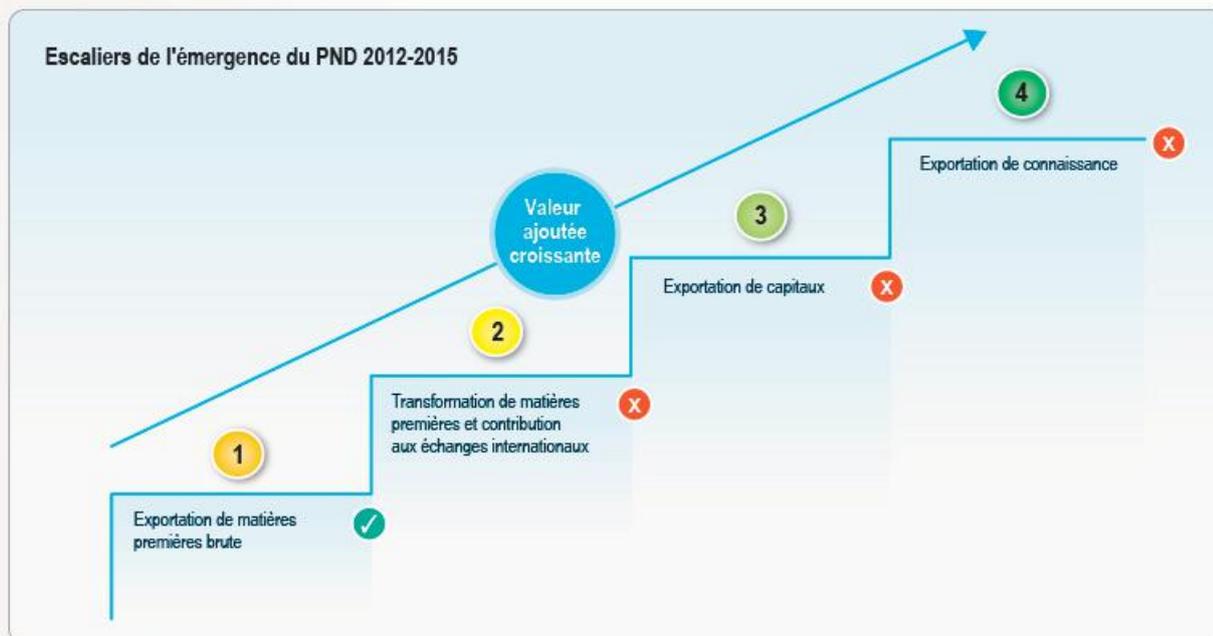
565. Au niveau du processus de planification, le Gouvernement devra (i) privilégier une approche intégrée prenant en compte le niveau national, régional et local de sorte que la mise en œuvre du plan se fasse à tous les échelons du démembrement de l'Etat; et (ii) harmoniser et intégrer les plans (stratégies) sectoriels dans le Plan National de sorte à créer une synergie d'actions.

566. Les PTF, quant à eux, devront mettre l'accent sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Pour tirer le meilleur profit de l'amélioration attendue de la coordination entre les bailleurs, le Gouvernement devra mettre en place une politique de l'aide qui définit les principes en matière de mobilisation de l'aide, de son utilisation rationnelle et de la reddition de comptes vis-à-vis des donateurs. Par la même occasion, il devra, d'une part, rationaliser la chaîne de coordination de l'aide afin de mettre fin à la multiplicité des interlocuteurs et aux chevauchements des initiatives en matière de mobilisation de ressources extérieures dans le pays et, d'autre part, mettre en place, avec l'appui des PTF, une plateforme de gestion de l'aide, en vue d'assurer la traçabilité de toutes les ressources extérieures mobilisées et affectées au développement du pays.

567. Recommandation portant sur le suivi-évaluation : le Gouvernement devra compléter le cadre institutionnel du dispositif de suivi-évaluation par la mise en place des organes prévus par le décret n°2012-1159 du 19 décembre 2012. En outre, avec l'appui de ses partenaires au développement, il devra développer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités et d'accompagnement qui porte, d'une part, sur le système statistique national et, d'autre part, sur l'ensemble du cycle de programmation, de budgétisation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des projets et programmes, à l'intention des acteurs publics. Sur le plan institutionnel, le Gouvernement devra corriger les dysfonctionnements afin de favoriser une bonne circulation de l'information entre les parties prenantes, améliorer le fonctionnement des structures de concertation et de pilotage.

568. La vision de la Côte d'Ivoire a été rappelée dans le PND 2012-2015 qui avait défini les marches à franchir pour progresser vers l'émergence.

Figure 4 : Les escaliers de l'émergence



Source : DGPLP

569. La définition de ces étapes ne signifie pas une conception linéaire du processus de l'émergence mais elle souligne les transformations nécessaires de l'économie et relève les efforts à faire à chacun des niveaux. Si le PND 2012-2015 avait pour but de construire en 2015, les bases de l'émergence de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020, le PND 2016-2020 devra l'y conduire irrémédiablement. Une réflexion autour de la problématique de l'émergence est nécessaire pour évaluer les gaps face à cette ambition. Outre l'évaluation des progrès faits sur les escaliers de l'émergence, le PND 2016-2020 dégagera les leçons apprises de l'expérience des pays émergents pour bâtir sa stratégie.

570. Il convient déjà de rappeler qu'il n'existe pas de définition unique et consensuelle de la notion d'émergence à l'échelle mondiale. Les définitions les plus rencontrées sont celles basées sur le niveau de revenu et sur les caractéristiques des pays émergents.

571. Sur la base du niveau de revenu, sont émergents les pays dont le revenu par habitant est inférieur à celui des pays développés¹¹, mais qui connaissent une croissance économique rapide, et dont le niveau de vie ainsi que les structures économiques convergent vers ceux des pays développés.

572. Sur la base des caractéristiques, pourraient être considérés comme pays émergents, les pays en développement qui constituent des pôles d'attraction des investissements nationaux et étrangers, qui diversifient et accélèrent, durablement et harmonieusement, leur croissance économique et qui s'intègrent avec succès dans l'économie mondiale, dans un cadre de stabilité macroéconomique.

¹¹ RNB/habitant en dollar courant compris entre 1 035\$ et 4 085\$ (tranche inférieure) et entre 4 085\$ et 12 615\$ (tranche supérieure)

573. La caractéristique majeure des pays dits émergents est une amélioration rapide du niveau de vie marquée par la réduction de la pauvreté ainsi que l'élargissement de la classe moyenne et par conséquent du marché intérieur. L'évaluation récente de ces caractéristiques lors de la Conférence internationale sur l'émergence de l'Afrique tenue à Abidjan en mars 2015 confirme qu'un «Etat développementaliste» est une des exigences de l'émergence de par sa capacité à impulser des réformes structurelles de grande envergure au bénéfice de l'intérêt général, de les planifier à long terme de manière participative et de produire des résultats de développement.

574. Ces résultats de développement doivent reposer sur des changements dans les modes de production et de consommation mus par une croissance économique forte, diversifiée, centrée sur l'amélioration des conditions de vie des populations et basée sur une bonne utilisation de la technologie et de l'innovation.

Cette diversification de l'économie doit s'adosser sur une économie ouverte sur l'extérieur, une accélération de l'intégration régionale et une mobilisation accrue des ressources intérieures. En centrant les objectifs de l'émergence sur l'amélioration de la condition humaine, l'émergence est un facteur d'accélération du développement humain.

575. A cet effet, la situation de la Côte d'Ivoire sera analysée selon les dimensions suivantes : (i) l'Etat développementaliste, (ii) les changements dans le mode de production et de consommation, (iii) le développement humain et (iv) l'évaluation des efforts sur les marches de l'escalier de l'émergence du PND 2012-2015. L'analyse tiendra également compte des indicateurs du tableau ci-après.

Tableau 15 : Récapitulatif des indicateurs et dimensions de l'émergence

Dimensions		Indicateurs
ETAT DEVELOPPEMENTALISTE		Mesure du niveau de Sécurité
		Mesure de la Perception du niveau de Corruption
		Mesure de la qualité de l'environnement des affaires
		Mesure de la gouvernance, de la qualité des politiques et des institutions
CHANGEMENTS DANS LE MODE DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION	La richesse et le régime de croissance économique	Poids du PIB dans le PIB mondial
		Niveau du PIB par tête
		Taux de croissance du PIB
	La structure de l'économie	Part des contributions sectorielles au PIB
		Croissances sectorielles
		Emissions de CO2 (développement économie verte)
	Compétitivité	Productivité globale des facteurs
		Productivité du capital
		Productivité du travail
	Marchés des capitaux	Epargne intérieure (%PIB)
		Taux d'intérêt
		Crédit au secteur privé
		Capitalisation boursière (%PIB)
		Nombre d'entreprises cotées
		Taux de bancarisation
	Insertion dans les échanges internationaux	Taux d'ouverture
		Investissements Directs Etrangers (dont entrant et sortant)
		Investissements de portefeuille
		Indice des termes de l'échange
		Indice de diversification
Exportation de biens manufacturés		
Indice de Développement Humain		
DEVELOPPEMENT HUMAIN	Indice de Pauvreté Multidimensionnelle	
	Incidence de la pauvreté et degré des inégalités	

Source : MEMPD /DGPLP

II.1 Etat Dévelopmentaliste

Un Niveau de sécurité en phase d'amélioration

576. Entre 2012 et 2014, l'Indice de sécurité des Nations Unies est également passé de 4 à 2. Cette amélioration met Abidjan au même niveau que des villes comme Genève et New York. Des efforts à poursuivre pour le renforcement de la gouvernance et de la qualité des institutions

577. L'«évaluation de la politique et des institutions nationales plus connue sous son acronyme anglais «CPIA - Country Policy and Institutional Assessment» mesure chaque année les performances des pays pauvres. La CPIA mesure la qualité des améliorations des politiques et institutions publiques à l'aune de 16 indicateurs du développement, dans quatre domaines: la gestion économique, les politiques structurelles, les politiques d'insertion sociale et d'équité, ainsi que la gestion et les institutions du secteur public. Une cinquième dimension ayant trait aux infrastructures et à l'intégration régionale a été ajoutée par la Banque Africaine de développement Les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (note la plus faible) à 6 (note la plus élevée) pour chaque indicateur.

578. Le score évaluant la Gestion Macroéconomique, les Politiques Structurelles et les Politiques sociales et d'équité a progressé pour la Côte d'Ivoire passant de 2,81 en 2011 à 3,16 en 2012 et à 3,35 en 2013. La moyenne observée pour la Côte d'Ivoire en 2013 pour la composante Gestion Macroéconomique est de 3,83 légèrement aussi au-dessus de la moyenne pour les 43 pays considérés. Pour les Politiques Structurelles, le score de la Côte d'Ivoire qui était de 3,39 en 2013 est aussi légèrement au-dessus du score moyen (3,28) des 43 pays africains considérés. Avec 2,81, le score de la Côte d'Ivoire est en deçà du score moyen (3,32) du même groupe de pays pour la composante Politiques sociales et d'équité. Quant à la composante Gestion du Secteur public et des Institutions, le score de 3,33 enregistré par la Côte d'Ivoire au cours de la même année le place en 21ème position sur 41 pays considérés. Pour la cinquième composante relative aux infrastructures et l'intégration régionale le score enregistré par la Côte d'Ivoire en 2013 est de 3,62, avec une place 13ème sur 41 pays considérés.

Tableau 16 : Performances de la Côte d'Ivoire selon l'indice CPIA

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
(A). Gestion Macroéconomique	2,8	2,7	2,0	2,5	2,7	3,0	3,2	2,8	3,5	3,83
(B). Politiques Structurelles	2,8	2,8	3,2	3,2	3,0	3,2	3,2	3,0	3,1	3,39
(C). Politiques Sociales/ Equité	2,7	2,7	2,5	2,6	2,5	2,6	2,6	2,6	2,8	2,81
CPIA (A)-(C) Score	2,79	2,73	2,56	2,76	2,72	2,92	2,98	2,81	3,16	3,35
CPIA (A)-(C) Rang	37	40	44	47	43	43	43	47	43	
(D). Gestion des Institutions	2,1	2,1	2,7	2,8	2,8	3,0	3,0	2,9	3,1	3,33
CPIA (D) Rang	24	24	19	19	21	18	18	37	39	
Nombre de Pays évalués	52	51	52	52	53	53	52	53	54	

Source : Banque Africaine de Développement, Juin 2015

579. Les scores ainsi présentés, s'ils soulignent les efforts faits par la Côte d'Ivoire dans sa gestion économique et l'amélioration de la qualité de sa gouvernance, ils montrent cependant qu'il reste beaucoup à faire pour que la Côte d'Ivoire soit classée parmi les pays africains ayant une gouvernance appréciée. Une gouvernance limitée réduit l'efficacité des politiques publiques, accroît les coûts de transaction et affecte la confiance des populations dans les institutions.

580. Le non-respect de la réglementation, l'impunité et des capacités limitées sont souvent responsables d'une telle situation. Les mesures prises et les programmes adoptés ne sont pas rigoureusement suivis et les écarts dans leur mise en œuvre faiblement analysés. La faible coordination, le développement d'initiatives parallèles voire contradictoires ne permettent pas aussi aux administrations d'assurer une synergie nécessaire entre elles pour l'efficacité des actions programmées.

Perception de la corruption

581. Sur la base de l'indice de perception de la corruption de Transparency International (juin 2015) la Côte d'Ivoire est classée, en 2014, 115ème sur 177 pays. Elle a, cependant, fourni des efforts importants qui lui ont permis d'améliorer son classement de 39 places entre 2011 et 2014. Elle est moins bien placée que des pays tels le Maroc (80ème), la Malaisie (50ème), la Thaïlande (85ème) ou l'Afrique du Sud (67ème).

582. En matière de lutte contre le blanchiment des capitaux, le système est confronté à l'absence d'une bonne base de données sur les informations financières. Par ailleurs, des difficultés subsistent au niveau du système national de contrôle externe compte tenu du nombre peu nombreux de suites aux contrôles diligents et du caractère encore trop peu dissuasif des sanctions infligées.

Des progrès dans les réformes de l'environnement global des affaires et du dialogue public-privé

583. Des réformes visant à créer un environnement attractif pour le développement des activités des acteurs du secteur privé sont menées depuis 2011. Ces réformes ont porté essentiellement sur les mesures concourant à l'amélioration de la facilitation des affaires, à la promotion de la bonne gouvernance, au renforcement du dialogue public privé, au renforcement de la réglementation et de la régulation des activités économiques, à la promotion de l'innovation et de la propriété intellectuelle et sur le dispositif fiscal.

584. Un comité de pilotage pour le suivi des réformes Doing Business (DB) présidé par le Premier Ministre est en place avec le CEPICI comme organe d'exécution avec l'appui du secteur privé. La Côte d'Ivoire est classée au 147ème rang en 2015 sur 187 pays, avec un gain de 30 places depuis 2013 et a rejoint le groupe des dix meilleurs pays réformateurs au monde. En outre, des réformes ont été mises en œuvre dans le cadre de l'éligibilité de la Côte d'Ivoire au Programme Millenium Challenge et lui ont permis d'être sélectionnée en décembre 2014 au programme Threshold. En outre, la Côte d'Ivoire a reçu en décembre 2014, le prix du meilleur pays en matière de réformes dans le secteur minier au forum "Mines and Money" à Londres.

585. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a pris un certain nombre de mesures pour faciliter la création d'entreprise et promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes. Ce qui s'est traduit par une amélioration significative de son classement dans le Doing Business 2015 (DB 2015), passant ainsi du 179ème rang en 2013 au 44ème en 2015. Ce bond a été possible grâce notamment à la réduction des coûts administratifs et des délais de création d'entreprise ainsi qu'à la levée de contraintes administratives. Cette performance remarquable place la Côte d'Ivoire devant le Brésil (167ème) et le Maroc (54ème), mais derrière la Malaisie (13ème) en 2015.

586. En matière d'octroi de permis de construire, les progrès réalisés concernent la réduction du nombre de procédures qui passe de 16 à 11 et le délai de traitement des dossiers qui passe de 364 jours à 87. Cependant, d'importants efforts restent à faire au regard du rang que le pays occupe (165ème sur 180 dans le DB 2015). A titre de comparaison des pays comme le Maroc et la Malaisie occupent, en 2015, le 24ème et 54ème rang respectivement.

587. En ce qui concerne le raccordement à l'électricité, le nombre de procédures a été réduit de 8 à 4 et les délais de 55 jours à 28 pour le raccordement à l'électricité d'un entrepôt au réseau électrique pour une puissance souscrite de 160 KVA et d'une distance de branchement de 200 mètres. Même si ces évolutions notables méritent d'être soulignées, il n'en demeure pas moins que les efforts doivent se poursuivre, car le pays occupe, dans le DB 2015, la 161^{ème} place, loin derrière le Brésil (19^{ème}), la Malaisie (27^{ème}) et le Maroc (91^{ème}).

588. Dans le domaine des transferts de propriété, les efforts réalisés ont permis à la Côte d'Ivoire de gagner 28 places dans le classement passant du 152^{ème} rang en 2011 au 124^{ème} en 2015. Les réformes ont porté essentiellement sur les points suivants : (i) abandon du quitus fiscal au profit de la situation du bien et réduction du coût du certificat de localisation de 100 000 FCFA à 90 000 FCFA ; (ii) institution de la procédure fusionnée d'enregistrement et de publication de l'acte de vente par la conservation foncière réduisant les délais de 25 jours à 15; (iii) mise en œuvre du Livre Foncier Electronique (LIFE) et (iv) la réduction du taux de droit d'enregistrement sur les mutations d'immeubles de 10% à 7% puis de 7% à 6%.

589. Malgré les progrès réalisés en matière d'obtention de prêts, des efforts importants restent à effectuer au regard du faible taux de crédits accordés au financement des PME. La Côte d'Ivoire a réalisé une évolution négative perdant 5 rangs dans le DB 2015 par rapport au DB 2013 tandis que la Malaisie, le Maroc et le Brésil partagent une tendance baissière sur la même période. Toutefois dans le Doing Business (DB) 2015, la Côte d'Ivoire classée 131^{ème} se situe derrière la Malaisie (23^{ème}), le Maroc (104^{ème}) et le Brésil (89^{ème}).

590. En matière de protection des investisseurs minoritaires, la Côte d'Ivoire a progressé de 10 rangs dans le DB 2015 par rapport au DB 2013, due principalement à l'amélioration de l'indice de facilité des poursuites et de l'indice de responsabilité des dirigeants.

591. Pour ce qui est du commerce transfrontalier, les efforts entrepris par le Gouvernement restent à renforcer en vue d'améliorer le cadre institutionnel et réglementaire. Les réformes engagées ont permis essentiellement : (i) la mise en place du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) ; (ii) l'Institution de la Fiche de Déclaration à l'Importation (FDI) par la fusion de la Fiche de Renseignement à l'Importation (FRI) et la Déclaration Anticipée à l'Importation

(DAI) en un seul document ; (iii) l'adoption de la Stratégie Nationale d'Exportation (SNE) en 2014 ; et (IV) la mise en place du Réseau National d'Informations Commerciales (RNIC). Ces réformes ont permis à la Côte d'Ivoire de gagner 8 rangs pour se retrouver à la 158^{ème} place dans le classement DB 2015.

592. En ce qui concerne l'exécution des contrats, la Côte d'Ivoire a fait un bond en avant, passant du 127^{ème} rang au 72^{ème}. Ainsi la Côte d'Ivoire se trouve devant le Maroc (81^{ème}) et le Brésil (118^{ème}). La mise en place du Tribunal de Commerce d'Abidjan avec des performances de 56 jours de délais moyens de traitement des litiges commerciaux, l'institution de juges consulaires aux côtés des juges professionnels et la réglementation des coûts d'actes de justice en vue d'éviter les faux frais de justice ont fortement contribué à l'amélioration de ce classement.

593. En termes de perception du secteur privé, l'enquête Doing Business a révélé que les six principales entraves au climat des affaires en Côte d'Ivoire sont l'accès au financement, la corruption, les taux d'imposition élevés, une bureaucratie inefficace, une infrastructure insuffisante, et une main d'œuvre peu qualifiée. En résumé la Côte d'Ivoire doit continuer à fournir des efforts dans presque tous les domaines couverts par l'Enquête Doing Business. Au-delà s'ajoute le traitement d'autres indicateurs influençant l'environnement des affaires. Ces indicateurs concernent : (i) la bonne gouvernance ; (ii) la réglementation et la régulation ; (iii) le marché du travail ; (iv) le dialogue Etat-Secteur Privé ; (v) l'innovation et la propriété intellectuelle ; (vi) le dispositif fiscal et ; (vii) la régulation des marchés publics ; (viii) la gestion de la dette intérieure.

594. Enfin, soulignons que d'autres rapports existent classant les pays du Monde en ce qui concerne le climat des affaires notamment celui du Forum Economique Mondial intitulée « Rapport global sur la Compétitivité ». Dans le rapport 2014-2015, la Côte d'Ivoire gagne 16 places en deux ans pour se retrouver à la 115^{ème} place sur 148 pays et à la 14^{ème} place sur les 33 pays classés de l'Afrique Subsaharienne. Les résultats de la Côte d'Ivoire sont proches des scores moyens de l'Afrique Subsaharienne pour toutes les composantes qui constituent l'indice globale de compétitivité à l'exception de la santé et l'éducation primaire avec un score beaucoup plus bas. Le score de la Côte d'Ivoire en ce qui concerne la solidité du cadre macroéconomique est cependant bien meilleur. Si les progrès continuent à ce rythme, la Côte d'Ivoire pourrait être parmi les 50 pays

les mieux classés dans le monde à l'horizon 2020 et parmi les 5 pays les mieux classés en Afrique.

595. Au total, les performances de la Côte d'Ivoire dans le Rapport Doing Business 2015 sont encourageantes dans l'ensemble au regard des avancées observées dans certains indicateurs même si des inquiétudes sont à relever pour d'autres. Malgré la rude compétition avec les 188 autres économies classées par le référentiel d'évaluation, la Côte d'Ivoire a réussi sur les deux dernières années à se maintenir parmi les « Top 10 Reformers ». Toutefois, maintenir le pays au rang du « Top10 » des pays réformateurs au monde et au demeurant améliorer le classement de la Côte d'Ivoire de façon très significative en vue de la voir figurer parmi les 60 meilleures économies mondiales requiert des actions fortes suivantes : (i) une réforme institutionnelle s'articulant autour de trois axes majeurs, notamment l'adoption et la signature du cadre institutionnel de l'environnement des affaires, la responsabilisation et l'harmonisation des actions, le développement d'un plan annuel renforcement des capacités des administrations impliquées au plus haut niveau et la mise en place d'un système d'évaluation du processus et des acteurs au plus haut niveau ; (ii) le respect des délais et des engagements pour une mise en œuvre effective à bonne date et (iii) la mise en place de moyens financiers en vue du financement du processus des réformes et des projets de réformes.

596. S'agissant du dialogue public privé, il est à noter la redynamisation du Comité de Concertation Etat Secteur Privé (CCESP) par la mise en œuvre du décret n°2013-462 du 19 juin 2013 qui relève son ancrage institutionnel en le plaçant sous l'autorité du Premier Ministre avec comme actions majeures : la médiation entre l'Etat et le Secteur Privé sur les questions d'ordre conjoncturel et structurel, la contribution à la politique de développement du Secteur Privé et à la veille sur l'environnement des affaires. La mise en place du CCESP traduit la volonté du Gouvernement d'être à l'écoute du Secteur Privé.

597. Toutefois, il demeure certains défis à relever pour renforcer le dialogue public-privé. Il s'agit de : (i) la consultation à priori sur toutes décisions impactant l'activité économique, (ii) la coordination des cadres paritaires Etat-Secteur Privé, (iii) la disponibilité de données sur le Secteur Privé, (iv) l'amélioration de la compétitivité des entreprises, (v) le renforcement des capacités du Secteur Privé, (vi) la réalisation du bilan du partenariat Etat-Secteur Privé, (vii) l'évaluation de l'impact des actions et réformes en faveur du Secteur Privé, (viii) la rationalisation du système de délivrance des licences d'affaires et des inspections.

II.2 Les changements dans les modes de production et de consommation

La création de la richesse et le régime de la croissance économique

598. La Côte d'Ivoire a mis l'accent sur la création de la richesse comme moyen pour réduire la pauvreté qui frappait une personne sur deux au moment du lancement du PND 2012-2015. La croissance devrait être suffisamment forte pour permettre à la fois une réduction rapide de la pauvreté et une montée effective de la classe moyenne. Le PIB réel de la Côte d'Ivoire croît largement depuis 2012 avec une moyenne de 9,4% au-dessus du taux de croissance démographique de 2,6% en moyenne et par an. Le taux de croissance économique réalisé par la Côte d'Ivoire est aussi plus élevé que la moyenne mondiale d'environ 3,3% et celle de l'Afrique estimée à 4,5% sur la même période.

599. Par ailleurs, le PIB réel par tête s'est accru de plus de 25 % pendant la période 2012-2015. Au vu de ces bons résultats, la Côte d'Ivoire n'est plus considérée comme un pays fragile mais comme un pays pionnier candidat à l'émergence par les Institutions de Bretton Woods. Cette dynamique de croissance si elle est soutenue, permettra outre de réduire substantiellement la pauvreté, mais aussi de rattraper progressivement les pays émergents.

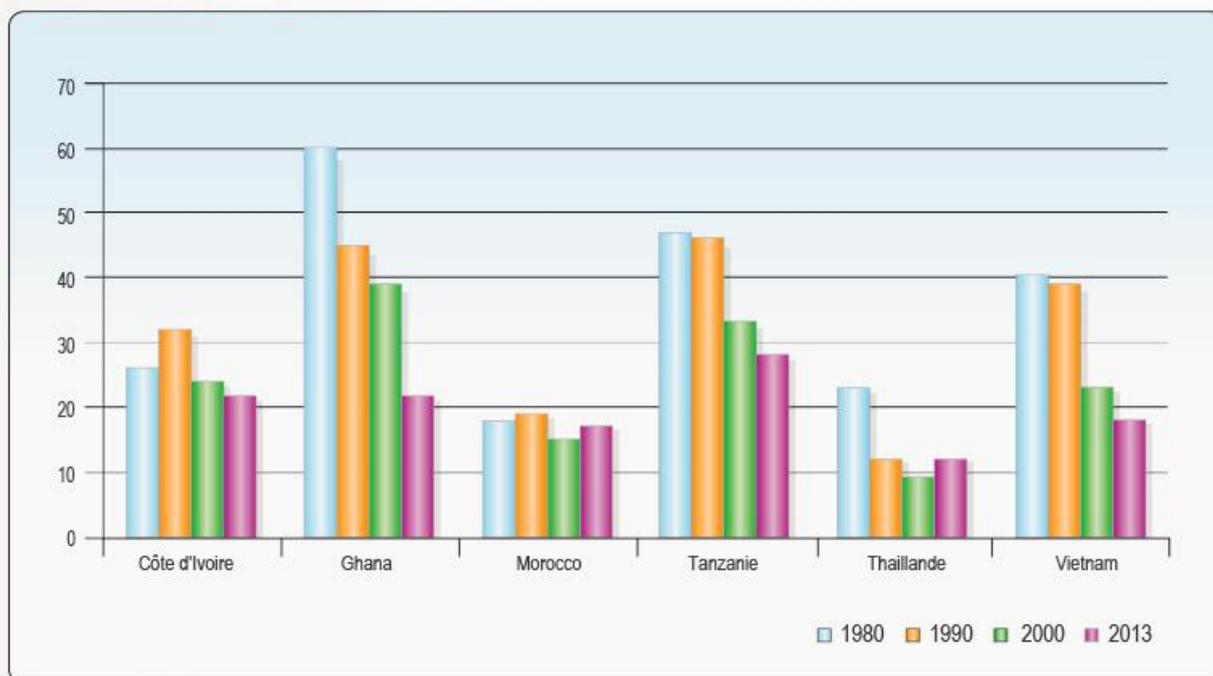
600. Au regard de ce constat, le maintien d'une croissance soutenue, durable, inclusive et créatrice d'emplois tirée par des investissements privés et publics subséquents ainsi que par la persistance dans la mise en place de réformes structurelles des réformes de grande ampleur continuent d'apparaître comme les enjeux majeurs pour que la Côte d'Ivoire réussisse son pari de devenir un pays émergent.

Une nécessaire transformation de la structure de l'économie

601. Dans la plupart des pays émergents d'Asie, la part du secteur agricole a baissé fortement et celle du secteur industriel a augmenté significativement. Ainsi de 1980 à 2013, la part du secteur agricole a baissé d'environ 10 % du PIB en Thaïlande et de plus de 20 % au Vietnam. La part du secteur industriel a augmenté respectivement de 14 % et de 15 %. Cette tendance est partagée par le Ghana et la Tanzanie (pays candidats à l'émergence) avec une baisse respectivement

de 30 % et 22 % du PIB pour le secteur agricole et une augmentation de 17 et 10 % pour le secteur industriel. En ce qui concerne le Maroc et la Côte d'Ivoire, la baisse de la part du secteur agricole a été moins prononcée. Notons qu'au début de la période, le secteur agricole ne comptait que pour 18 % du PIB au Maroc et pour 26 % en Côte d'Ivoire, soit bien moins qu'au Ghana, en Tanzanie et au Vietnam. La part du secteur manufacturier était par contre beaucoup plus élevée.

Graphique 17 : Agriculture en pourcentage du PIB



Source : World Bank, World Development Indicators, Avril 2015

602. La part des services dans le PIB est restée plus ou moins stable en Thaïlande aux alentours de 45% et 40% pour le Vietnam. Il en va de même pour la Côte d'Ivoire et le Maroc avec une part légèrement supérieure à 50%.

603. Le Ghana et la Tanzanie ont connu une hausse plus marquée de la part du secteur tertiaire : soit respectivement de 20% et 10% pendant cette période. Cette tendance confirme les conclusions d'une étude récente de la Banque Mondiale : « Une grande partie du transfert de la baisse de la part du secteur primaire dans les pays pionniers et candidats à l'émergence profite moins au secteur secondaire et plus au secteur tertiaire que dans la plupart des pays émergents d'Asie ». Les principales sources de croissance en Afrique Subsaharienne restent le secteur primaire et le secteur tertiaire.

604. En Côte d'Ivoire, le secteur tertiaire a été le principal secteur porteur de croissance suivi du secteur primaire (en particulier le cacao et le café). La part du secteur secondaire a néanmoins surpassé celle du secteur primaire en 2005. Pendant la crise postélectorale la part du secteur secondaire s'est rétrécie pour ensuite, selon les estimations, dépasser celle du secteur primaire en 2013. La valeur ajoutée industrielle dépasse à peine 22% du PIB tandis qu'elle est de 28,5% du PIB au Maroc et qu'elle atteint plus de 40 % en Malaisie, Thaïlande et s'en approche au Vietnam. Le fort potentiel agro-industriel du pays et les mesures prises pour améliorer le climat des affaires augure toutefois d'une croissance future du secteur secondaire.

605. On note aussi que plusieurs branches sont en plein essor depuis 2012. Le secteur des TIC par exemple a fait une percée avec une part de 7 à 8% du PIB en 2014 pour environ 200 000 emplois directs créés et près de 100 000 emplois indirects, liés principalement au secteur de la téléphonie mobile. Celui-ci est exploité par six opérateurs qui se partagent plus de 22 millions d'abonnés et réalise un taux de pénétration de plus de 97% et un taux de couverture de la population en réseau (GSM) de plus de 90%. Cela favorise les services financiers utilisant les TIC.

606. L'amorce de la transformation des noix de cajou et la montée de celle du cacao sont aussi de nature à générer une diversification de l'économie et une réallocation de la main d'œuvre entre secteur agricole et secteur manufacturier. L'exploitation minière qui s'est aussi développée ne s'est pas encore accompagnée d'une transformation locale des minerais (diamants, or et manganèse). Le défi de l'industrialisation et de l'accélération de la transformation locale des produits demeure d'actualité.

607. La clé essentielle pour atteindre cet objectif, c'est de réussir le processus de transformation structurelle de l'économie ivoirienne. A la fois cause et effet de la croissance économique, la transformation structurelle désigne « un transfert massif de ressources d'un secteur à un autre, du fait de changements intervenus au niveau des fondamentaux et des politiques économiques ». Cela signifie un changement de la composition sectorielle du produit intérieur brut, une part du secteur primaire en termes d'emploi et de production allant à l'industrie et à des services modernes, une large diffusion de la technologie et une plus grande productivité dans tous les secteurs.

608. Concernant l'emploi (formel et informel) par secteur, le rapport final sur la situation de l'emploi d'août 2014 indique que pour la première fois dans l'histoire de la Côte d'Ivoire, l'emploi dans le secteur des services (y compris le commerce) dépasse celui du secteur agricole. Depuis novembre 2012, le secteur agricole a perdu 5 points de pourcentage de l'emploi total tandis que celui des services a perdu 3 points au profit du secteur secondaire qui a gagné 8 points. Ce qui est consistant avec le modèle des pays émergents.

609. La transformation structurelle réussie de l'économie ivoirienne suppose de bâtir une agriculture hautement productive. Car, malgré les bons points enregistrés dans la mise en œuvre du PND 2012-2015, le défi majeur lié à la productivité agricole demeure d'actualité au regard des cibles identifiées¹² dans le PNIA qui sont très loin d'être atteintes .

610. La transformation accrue des produits agricoles d'exportation mis sur le marché demeure faible et est très en deçà des niveaux réalisés dans les pays émergents, sauf pour le cacao. L'objectif est en effet en voie d'être atteint pour le cacao; la Côte d'Ivoire ayant transformé sur place, en 2014, environ 520 000 tonnes, soit un taux de transformation de 30%. Ce qui en fait le premier producteur mondial de produits semi-finis. L'objectif pour le pays est de parvenir à un taux de 50% de transformation en 2020 et d'étendre le processus à d'autres produits.

611. La Côte d'Ivoire dispose d'opportunités non-encore exploitées et de potentiel pour développer un leadership fort sur le marché ouest-africain des produits alimentaires transformés, des produits textiles intermédiaires, des meubles et du bois de construction. À l'international, il existe de la marge importante pour améliorer le positionnement stratégique de la Côte d'Ivoire sur les marchés internationaux de produits connus tels que le cajou, le café, voire le cacao.

612. Pour favoriser l'éclosion du secteur manufacturier et la création d'emplois, une politique volontariste d'industrialisation est nécessaire, ciblant les grappes industrielles pour lesquelles le pays dispose d'un avantage compétitif. La nouvelle politique industrielle adoptée en 2014 par le Gouvernement tente de répondre à ces objectifs. Des efforts devront également être fournis pour favoriser la hausse de la productivité des PME-PMI et des micros entreprises, ainsi que la transition du secteur informel vers le secteur formel.

¹² La couverture de 50% des superficies du vivrier par du matériel végétal de qualité contre moins de 10% en 2010 ; 75% des superficies des cultures pérennes couvertes par du matériel végétal sélectionné et l'utilisation de 50 kilos d'engrais à l'hectare ne sont pas effectives.

Productivité et Compétitivité de l'économie encore faibles

613. Rappelons que selon plusieurs études, la croissance des pays les plus performants en Asie proviendrait de l'accumulation des facteurs de production (le capital physique et le travail) et le dernier tiers de la croissance de la Productivité Totale des Facteurs (PTF). Ce résultat relatif à la PTF est beaucoup plus significatif que dans les autres pays du monde tant en termes absolus qu'en termes de contribution à la croissance. Dans les pays d'Amérique latine et dans les autres pays, les moins développés, la PTF a eu une contribution négative. La croissance (plus qu'en Asie) a donc reposé essentiellement sur l'accroissement du capital physique et surtout sur celui de la main d'œuvre.

614. La PTF en Côte d'Ivoire a eu une contribution négative à la croissance du PIB en termes réels de 1980 à 2010. Ce fut l'accumulation en volume de la main d'œuvre (et non pas en qualité) qui fut le principal facteur de la croissance. Par contre, pendant la période 2011-2013, il y a un retournement de tendance avec la PTF qui contribue positivement à hauteur de 11 % à la croissance, tandis que la contribution du capital physique (investissement) à la croissance augmente fortement pour atteindre 30 %. La contribution à la croissance de l'augmentation de la main d'œuvre est divisée par deux pour atteindre environ 50 %. Notons que l'éducation en moyenne contribue pour plus de 5 % à la croissance. Cependant, cette contribution est faible par rapport aux pays émergents. Le FMI dans son dernier rapport (2013) de Consultations avec la Côte d'Ivoire au titre de l'article IV souligne que pendant la période 2011-2013 « Des investissements importants et des réformes structurelles profondes ont contribué à une meilleure productivité des facteurs de production ».

615. Par rapport aux autres pays pionniers d'Afrique subsaharienne et candidats à l'émergence, nous pouvons déduire du tableau ci-dessous que contrairement à la Côte d'Ivoire la contribution de la productivité de la PTF a été le moteur principal de la croissance en Ethiopie, au Mozambique, au Rwanda et en Tanzanie de 2000 à 2010. Dans tous les pays, à l'exception du Burkina-Faso, la contribution à la croissance de l'accumulation du capital physique (l'investissement) a été plus grande que celle de l'accumulation de la main d'œuvre.

616. Notons aussi que dans le "Doing Business 2015" de la Banque Mondiale l'Ethiopie, le Mozambique, le Rwanda et la Tanzanie, qui ont une PTF et une accumulation du capital physique relativement élevées, sont pour le moment mieux classés que la Côte d'Ivoire dans le rapport « Doing business 2015 » en ce qui concerne l'environnement des affaires. Une relation entre PTF et climat des affaires est loin d'être fortuite¹³.

¹³ La couverture de 50% des superficies du vivrier par du matériel végétal de qualité, contre moins de 10% en 2010 et 75% des superficies des cultures pérennes par du matériel végétal sélectionné et l'utilisation de 50 kg d'engrais chimique à l'hectare ne sont pas effectives.

Tableau 17 : Contribution aux taux de croissance annuelle

Pays	Période	PIB réel	Stock de capital	Main-d'œuvre ajustée	Education	Production totale des facteurs
Burkina-Faso	1980-1990	2,3	2,6	1	0,6	-1,8
	1990-2000	4,6	1,7	1,3	0,6	1
	2000-2010	5,5	1,9	2,8	0,4	0,4
Ethiopie	1980-1990	2,2	1,7	0,8	0,7	-1,1
	1990-2000	2,9	0,7	1	0,4	0,9
	2000-2010	8,1	2,4	2,1	0,3	3,4
Mozambique	1980-1990	-0,1	0,7	0,6	-0,1	-1,4
	1990-2000	5,4	2,3	3,9	0	-0,8
	2000-2010	7,9	2,4	1,9	0,4	3,2
Ouganda	1980-1990	3,1	0,8	1,5	0,3	0,5
	1990-2000	7,2	2,1	1,2	0,2	3,7
	2000-2010	6,4	3,1	1,7	0,2	1,4
Rwanda	1980-1990	1,8	2,8	0,9	0,2	-2,1
	1990-2000	1,7	0,5	-2,2	0,3	3,1
	2000-2010	7,7	2,4	2,3	0,2	2,8
Tanzanie	1980-1990	3,5	-0,2	1,8	0,1	1,6
	1990-2000	3,3	1,2	1,4	0,1	0,6
	2000-2010	6,8	2,5	1,6	0,2	2,6
Côte d'Ivoire	1980-1990	2,8	0,3	2,9	0,2	-0,6
	1990-2000	2,1	0,1	2,2	0,3	-0,5
	2000-2010	0,7	0,3	1,4	0,2	-1,2
	2011-2013	3,6	1,1	1,9	0,2	0,4

Source : World Bank, World Development Indicators 2015 et estimations du FMI

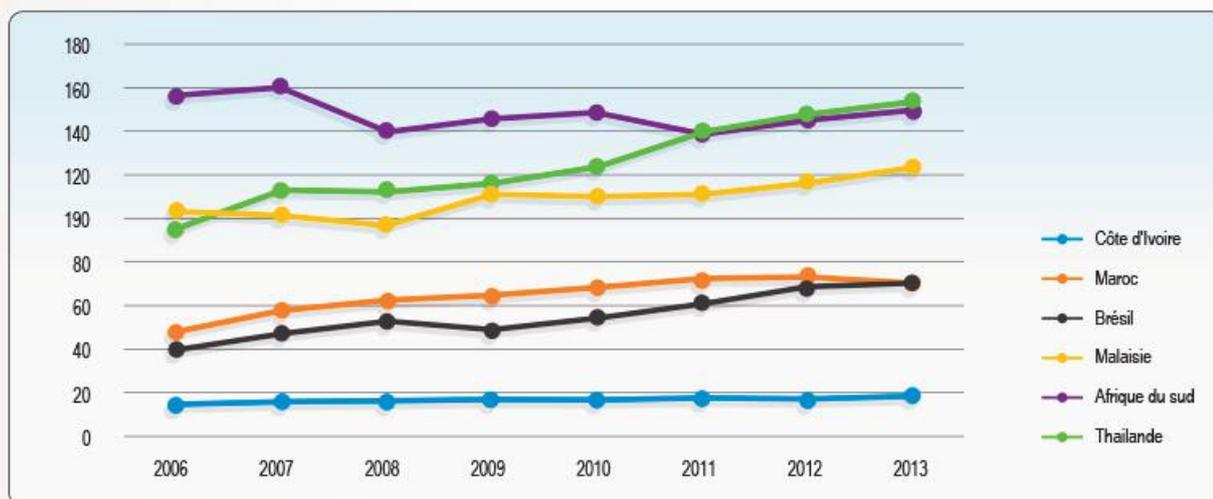
617. Il est aussi essentiel de continuer d'améliorer la compétitivité en renforçant encore plus : (a) la flexibilité sur le marché du travail et le droit au travail des femmes ; (b) la santé, l'éducation et la formation professionnelle ; (c) l'infrastructure et les Technologies de l'Information et la Communication y compris les facilités d'accès à l'internet sur l'ensemble du territoire ; (d) l'accès au financement ; et (e) la lutte contre la corruption et l'efficacité de l'administration publique.

618. Au total, La comparaison avec les pays d'Asie et un échantillon significatif de pays pionniers d'Afrique candidats à l'émergence indique que la Côte d'ivoire est dans la bonne voie mais a encore beaucoup de chemin à faire pour améliorer la PTF et accroître son stock de capital physique (investissements). Il existe une relation solide entre l'amélioration de la PTF et celle de l'environnement des affaires.

Marchés bancaires et capitalisation boursière

619. Le secteur bancaire et boursier est significatif en Côte d'ivoire mais il pourrait davantage se développer et se moderniser. Le taux de bancarisation demeure faible (environ 14% en 2014) et le niveau de crédit octroyé au secteur privé bien qu'il se soit accru substantiellement (plus de 20% ces deux dernières années) reste insuffisant. Ainsi, on obtient sur la période 2004-2013, 20% du PIB de crédit au secteur privé en Côte d'ivoire contre 70% pour le Brésil et le Maroc où la taille du secteur privé formel est bien plus grande.

Graphique 18 : Crédit au secteur privé en % du PIB



Source: World Bank, World Development Indicators, Aril 2015

620. La capitalisation boursière, en 2014 a atteint 29% du PIB pour la Côte d'Ivoire contre 55% pour le Maroc et 154 % pour l'Afrique du Sud.

621. La stratégie de développement du secteur financier qui a été adoptée en 2014 a connu quelques retards dans sa mise en œuvre qui est nécessaire pour promouvoir l'inclusion financière et l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises. Cependant, plusieurs mesures ont déjà été prises pour promouvoir le développement du secteur financier et l'inclusion financière (lois et règlements portant sur les spécialistes en obligations du Trésor et les bureaux de crédit, préparation d'un projet de loi sur le crédit-bail, actions en vue d'assurer la gratuité de certains services bancaires et d'améliorer la situation financière des établissements de microfinance). La mise en œuvre de la stratégie de la restructuration des banques publiques a commencé en 2014 avec la mise en liquidation d'une banque.

Insertion dans les échanges internationaux

622. Le commerce extérieur en Thaïlande et au Vietnam représente plus de 100% du PIB ; ce qui indique une très grande ouverture sur l'extérieur. Les pays d'Asie en général ont pleinement profité du commerce mondial en s'insérant pleinement dans la globalisation des échanges. La majeure partie de leurs exportations est composée de produits manufacturés (y compris agroalimentaires). L'ouverture des pays subsahariens est en général moins prononcée et les produits manufacturiers représentent une part plus petite de leurs exportations (à l'exception par exemple de l'Île Maurice et de l'Afrique du Sud). Les produits primaires comptent pour une large part de leurs

exportations. En général, la part des importations de biens d'équipement et des biens intermédiaires représentent une part importante des importations des pays candidats à l'émergence.

623. Le commerce extérieur en Côte d'Ivoire représente environ 80 % du PIB. En termes de PIB, il est plus important qu'au Maroc, Ghana et Tanzanie, mais moins important qu'en Thaïlande et au Vietnam. Les exportations représentent plus de 40 % du PIB alors que les importations sont inférieures à 40 %, dégageant un surplus de la balance commerciale. L'ouverture extérieure de la Côte d'Ivoire est plus grande en moyenne que celle des pays d'Afrique Subsaharienne.

624. Bien que les exportations en Côte d'Ivoire restent dominées par les produits primaires (agricoles et miniers) aux alentours de 20% du PIB, la part des exportations de produits transformés a augmenté pour atteindre 10% du PIB (hors produits pétroliers). La part des exportations de produits manufacturiers atteint seulement 3 % du PIB. Rappelons que ce secteur a été particulièrement affecté par « la décennie perdue » et par la crise postélectorale de 2011. Avec la mise en place de la nouvelle stratégie industrielle depuis 2012, cette part devrait croître rapidement dans le futur.

625. La production de produits manufacturiers en 2013 représentait en moyenne 80 % du PIB en Asie du Sud Est et Pacifique ; en Afrique Subsaharienne ce secteur ne représente que 10 %. Cette différence indique combien de chemin l'Afrique subsaharienne doit encore faire pour devenir un continent émergent.

Tableau 18 : Exportations manufacturières (pourcentage des exportations de biens)

Pays	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2009-2013
Côte d'Ivoire	15,18	14,18	11,96	15,15	16,17	9,82	10,51	24,99	15,33
Brésil	50,83	47,85	44,85	39,47	37,06	34,12	35,04	36,37	36,41
Afrique du Sud	52,86	51,60	52,22	47,48	48,68	45,73	47,55	45,85	47,06
Malaisie	73,68	71,05	54,35	69,91	67,20	62,18	61,74	60,82	64,37
Maroc	67,81	66,76	63,90	64,67	66,32	65,70	65,45		65,53
Monde	71,31	70,14	67,79	68,37	67,60	66,68	67,52		
Thaïlande	75,95	76,84	73,91	74,63	75,33	71,95	73,77		

Source : World Bank, World Development Indicators, Avril 2015

II.3 L'exigence du développement humain

626. Le faible niveau de l'IDH de la Côte d'Ivoire et les fortes inégalités qu'elle connaît traduisent la nécessité de continuer d'investir dans les services sociaux de base (éducation, santé) et de lutter vigoureusement contre la pauvreté et les inégalités à travers l'accroissement des revenus. L'emploi constitue une préoccupation majeure en raison du gap croissant entre l'évolution de la population active et celle des emplois créés, la faiblesse dans le court terme du système économique à générer des emplois durables, productifs et décents en dépit de la croissance vigoureuse en moyenne de 9,4% que connaît la Côte d'Ivoire depuis 2012. La question de la qualité des emplois est aussi posée puisqu'ils sont faiblement rémunérateurs et 93,4% des emplois étaient dans le secteur informel.

627. L'expansion du système éducatif se poursuit, mais d'importants défis structurels en matière de qualité et de pertinence des formations demeurent. Il s'agira de renforcer la qualité de l'éducation de base, secondaire et professionnelle, pour améliorer la qualité et l'efficacité de la force de travail. En outre, une adéquation de l'offre de formation aux besoins du secteur productif doit être assurée.

628. L'accès à des soins de santé de qualité et leur disponibilité sur l'ensemble du territoire demeure des impératifs-clés pour améliorer l'IDH de la Côte d'Ivoire. L'équité dans ce domaine est aussi un défi à relever.

629. La redistribution des fruits de la croissance et la protection des groupes vulnérables constituent des défis majeurs à relever. De même, l'amélioration de l'accessibilité des populations aux services sociaux de base devrait constituer un élément essentiel de la nouvelle politique visant à garantir un développement inclusif. Il s'agit aussi de renforcer les capacités de

résilience des populations vulnérables.

II.4. Principales leçons à tirer de l'expérience des pays asiatiques et du diagnostic de la mise en œuvre du PND 2012-2015¹⁴

II.4.1 « Miracle Asiatique »

630. Ce qui a été remarquable en Asie est notamment la rapidité du décollage, le maintien d'une croissance forte pendant deux décennies et le fait que cette croissance a aussi été partagée. Ainsi, entre 1960 et 1990 le revenu réel par tête a été multiplié par plus de quatre au Japon et pour les Dragons asiatiques (Hong-Kong, Taiwan, Singapour, Corée du Sud). Les Tigres asiatiques (Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande) et la Chine ont fait aussi bien mais avec un décollage plus tardif. **En Côte d'Ivoire, pendant cette période, le revenu par tête en termes réels est passé de 581 à 658 \$ soit un accroissement de 11% en 30 ans.**

Quelles sont les principales leçons à tirer de ce succès ?

631. Cette croissance n'est pas arrivée par « miracle ». Elle est le résultat d'une persévérance dans la mise en place d'un ensemble cohérent de réformes structurelles de grande envergure et d'investissements publics bien ciblés dans un cadre macroéconomique stable. **Une leçon importante pour la Côte d'Ivoire est qu'elle doit persévérer dans la mise en œuvre des réformes structurelles.**

¹⁴ Cette section prend non seulement en compte les leçons à tirer des sections précédentes sur le diagnostic de l'exécution du PND 2012-2015 mais aussi celles sur l'expérience des pays émergents et candidats à l'émergence notamment du FMI, Banque Mondiale, OCDE, PNUD, BAD) et les études internes du Ministère du Plan et du Développement et de Monsieur Jean A.P. Clément, Conseiller Spécial à la Présidence.

632. Le fil conducteur qui a amené les pays asiatiques sur le chemin de l'émergence a été une stratégie économique tournée vers l'extérieur et le choix de s'intégrer pleinement dans la globalisation des échanges. **C'est une leçon importante pour la Côte d'Ivoire qui doit renforcer son ouverture vers l'extérieur et résister aux pressions d'un développement introverti afin de bénéficier du "know how" de l'extérieur.**

633. L'Etat a indéniablement joué un rôle important et ses interventions ont pris des formes multiples et variées dans leur intensité. Mais toutes les politiques fussent-elles interventionnistes ou non ont dû se soumettre au test de compétitivité au niveau international. Ce choix a amené les pays à adapter (voir réorienter) leurs politiques économiques pour corriger leurs erreurs et persévérer sur le chemin de l'émergence. **L'ouverture sur l'extérieur a permis une orientation des activités créatrices d'emplois basées sur la dynamique des avantages comparatifs.**

634. Les pays d'Asie les plus performants ont connu une accumulation élevée des facteurs de production (capital physique et capital humain). Les taux élevés d'investissement et d'épargne (publics et privés) ont été un facteur essentiel du « Miracle asiatique » (30% à 35% du PIB). **Le taux d'investissement et d'épargne en Côte d'Ivoire reste bien en deçà de celui des pays asiatiques et de la moyenne d'Afrique subsaharienne.**

635. L'investissement public bien ciblé dans l'infrastructure et le capital humain a été essentiel dans l'émergence des économies asiatiques. L'absence d'investissement adéquat dans l'éducation et la formation professionnelle peut empêcher des groupes sociaux entiers (voir des régions entières) de bénéficier de la croissance. Les entreprises en Asie ont pu bénéficier d'une main d'œuvre qualifiée (hommes et femmes) qui pouvait plus aisément s'adapter aux changements technologiques (éducation et formation professionnelle). **C'est une leçon importante pour la Côte d'Ivoire où l'un des principaux obstacles à l'investissement est une main d'œuvre pas assez qualifiée (75% des personnes en emploi n'ont pas terminé l'école primaire).**

636. L'augmentation rapide de la « Productivité Totale des Facteurs (PTF) » a été une caractéristique du « Miracle asiatique ». L'accroissement de la PTF est fonction du changement technologique (y compris des

TIC), d'une bonne organisation de la production, d'un bon climat des affaires (y compris du droit de propriété), de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle, d'institutions publiques solides, de la bonne gouvernance entrepreneuriale, d'une bonne infrastructure, des gains provenant de la spécialisation et de l'innovation et de l'ouverture sur l'extérieur. **C'est une leçon importante pour la Côte d'Ivoire, qui de 1980 à 2010, a connu une contribution négative de la PTF à la croissance. Pour la première fois la contribution à la croissance de la PTF a été positive en 2011-2013 et la contribution du stock de capital a plus que triplé. La Côte d'Ivoire doit continuer d'augmenter la contribution positive de la PTF à la croissance.**

637. Le secteur agricole est le secteur le plus porteur dans les premières étapes d'une croissance forte et partagée. L'augmentation de la productivité dans l'agriculture permet de réduire la pauvreté et libérer une main d'œuvre abondante pour le secteur industriel et tertiaire. Une erreur récurrente de plusieurs pays sur le chemin de l'émergence a été de négliger le secteur agricole et de se focaliser essentiellement sur le développement du secteur industriel. La Côte d'Ivoire doit continuer de renforcer ses filières agricoles et atteindre l'autosuffisance alimentaire (y compris en riz).

638. La croissance rapide (sans respect de l'environnement) a eu dans plusieurs pays asiatiques des effets dévastateurs sur l'environnement et la santé (Chine). **C'est une leçon essentielle pour la Côte d'Ivoire.**

639. Un système bancaire (financier) efficient et compétitif offrant une gamme de produits variés permet une bonne intermédiation financière notamment entre les investisseurs et les épargnants. La concentration des risques dans quelques banques, la collusion d'intérêts publics et privés, les pressions politiques, et le manque de supervision du secteur financier expliquent en grande partie la crise financière qu'ont connue plusieurs pays asiatiques dans les années 1997 et 1998. **C'est une leçon importante pour la Côte d'Ivoire qui doit finaliser rapidement la restructuration du secteur bancaire public dont la mise en œuvre connaît des lenteurs. Le manque de crédits au secteur privé, bien qu'en augmentation ces dernières années, reste un frein à l'investissement du secteur privé.**

II.4.2 Analyse comparative des principaux agrégats économiques.

640. Le décollage économique de la Côte d'Ivoire a commencé en 2012 après « une décennie perdue ». D'après le FMI, depuis 2012 et sans discontinuité, la Côte d'Ivoire a rejoint le peloton de tête des pays à forte croissance en Afrique et dans le Monde. Le FMI et la Banque Mondiale ont classé la Côte d'Ivoire comme un pays pionnier et candidat à l'émergence. De 2011 à 2014, la croissance du PIB par tête est de 25%. La Côte d'Ivoire est devenue ainsi la deuxième économie de la CEDEAO.

641. Le décollage de la Thaïlande a commencé aux alentours de 1980, celui du Maroc en 1987, ceux du Ghana en 2007 et de la Tanzanie en 2011. Le PIB par tête en \$ de la Thaïlande et du Maroc était inférieur à celui de la Côte d'Ivoire en 1987 (968 \$). En 2014, le PIB de la Thaïlande est d'environ 5 500 \$ et celui du Maroc de 3 400 \$.

Quelles sont les principales leçons à tirer de cette divergence ?

642. La Thaïlande a doublé son revenu par tête en 10 ans et l'a triplé en 13 ans ; le Maroc respectivement en 7 ans et 16 ans et la Tanzanie en 8 ans et 16 ans. **Si la Côte d'Ivoire continue d'avoir une croissance forte et durable (8,0% en moyenne à moyen terme), le PIB réel par tête pourrait doubler en 8 ans en 2019 et tripler à l'horizon 2030. La Côte d'Ivoire pourrait devenir un pays intermédiaire à revenu élevé vers 2030.**

643. L'émergence ne se décrète pas, elle demande de l'Etat la continuité dans les efforts. Si un pays met en œuvre avec détermination et persévérance les mesures structurelles nécessaires au développement de l'activité du secteur privé et poursuit sans discontinuité des politiques macroéconomiques prudentes, il crée un cercle vertueux dont les fruits sont rapidement perceptibles par l'ensemble de la population. **Les dérapages macroéconomiques en particulier budgétaires peuvent ralentir substantiellement la croissance. Il est donc particulièrement important de persévérer dans la mise en place d'un agenda cohérent de mesures structurelles et de maintenir un cadre macroéconomique sain et solide en Côte d'Ivoire.**

644. La Côte d'Ivoire est en train de gagner son pari d'une forte croissance tirée par la mise en place de mesures structurelles de grande ampleur. Il existe

une relation marquée entre le taux d'investissement et le taux de croissance du PIB, lorsque les investissements publics sont productifs et judicieusement choisis. **La Côte d'Ivoire a cependant un taux d'investissement très bas par rapport aux pays comparateurs ; le gap est de 10 à 15 points du PIB. Il est donc indispensable de progresser rapidement dans le classement du climat des affaires, de la compétitivité et de la bonne gouvernance. Ceci est d'autant plus important que les investissements privés doivent prendre la relève des investissements publics pour consolider le chemin vers la croissance.**

645. **Le taux d'exécution des investissements publics pourrait être amélioré** (environ 78% pour la période 2012-2014). La croissance pourrait être renforcée par un meilleur taux d'exécution des investissements publics.

646. **Le taux d'épargne nationale de la Côte d'Ivoire reste trop bas et bien en dessous de la moyenne des pays asiatiques émergents et du Maroc.** A moyen terme, un niveau d'épargne bas (y compris public) risque de rendre l'économie vulnérable aux chocs exogènes, de rendre la dette et le service de la dette insoutenables et d'être un frein aux investissements et à la croissance. Pour relever le taux d'épargne financière, il est indispensable de continuer de mettre en place la stratégie du développement du secteur financier définie avec l'appui de la Banque Mondiale, de l'Union Européenne et du FMI pour renforcer la solidité du secteur et offrir des instruments attractifs aux épargnants (y compris les petits épargnants) et aux entreprises. La pénétration financière est beaucoup plus faible en Côte d'Ivoire qu'en Asie et qu'au Maroc.

647. **Pour accroître l'épargne publique, il est important de continuer de mettre en œuvre une politique budgétaire prudente** en poursuivant la maîtrise des dépenses courantes (y compris les subventions) et en élargissant la base taxable.

648. Il est notable que malgré les progrès accomplis, les recettes totales (fiscales et non fiscales) en Côte d'Ivoire (en % du PIB) sont plus faibles que dans les autres pays d'Asie mais aussi qu'en Afrique subsaharienne et au Maroc, au Ghana, en Thaïlande, et en Tanzanie, alors qu'elles étaient d'un niveau équivalent à celui de la Thaïlande et plus élevées que celles du Ghana et de la Tanzanie à la fin des années 90. **Il est donc important de continuer de prendre les mesures nécessaires pour élargir la base fiscale ; ce qui permettra au budget d'être moins vulnérable aux chocs exogènes.**

649. Le taux d'épargne totale et le taux d'investissement sont encore trop insuffisants pour soutenir une croissance forte et durable. Si les indicateurs « Doing business » ne continue pas de s'améliorer (y compris celui sur l'accès à l'électricité) et si le taux de réalisation des infrastructures publiques baisse et que la production de l'électricité est insuffisante, les taux d'investissement et d'épargne risquent de ne pas se redresser et la croissance s'essoufflera.

650. La Côte d'Ivoire bénéficie d'une dette publique relativement faible en termes de PIB. **La principale source de financement pour le secteur public deviendra de plus en plus le recours au marché des capitaux privés à des termes non concessionnels ; ce qui impactera le service de la dette. La gestion de la dette publique devra être à la hauteur de ce nouveau défi pour s'assurer que le profil du service de la dette reste soutenable et accompagné par une politique budgétaire prudente.**

651. La Côte d'Ivoire aura progressé de la 167^{ème} place dans le « Doing Business 2014 » à la 147^{ème} place dans le « Doing Business 2015 ». Si ce gain de 20 places par an était maintenu, le Pays pourrait rejoindre le groupe de tête des pays Africains en trois ans et se classer dans la première moitié des pays du monde quant au climat des affaires. Le rapport « Doing Business 2015 » note que les six principales entraves au climat des affaires en Côte d'Ivoire sont l'accès au financement, la corruption, les taux d'imposition, une bureaucratie lourde, une infrastructure insuffisante, et une main d'œuvre encore en majorité trop peu éduquée. **Il est indiqué de retenir un calendrier de mesures pour réaliser un gain d'au moins 15 places en moyenne dans le classement « Doing business » pendant les prochaines années.**

652. Une relation prononcée existe entre une croissance forte, équitable et solidaire et la lutte contre la corruption. Il existe également une relation forte

entre une bonne gouvernance et un bon climat des affaires. Selon « Transparency International » (Rapport de décembre 2014), la Côte d'Ivoire se retrouve pour la première fois dans le groupe de pays dans le monde qui ont fait le plus de progrès selon l'indice de perception de la lutte contre la corruption. Sur 175 pays, la Côte d'Ivoire progresse de 21 places (de la 136^{ème} place en 2013 à la 115^{ème} place). La Côte d'Ivoire doit continuer de réduire le recours aux procédures non concurrentielles y compris les marchés de gré à gré pour les dépenses éligibles aux marchés publics. Une vigilance soutenue et continue sera essentielle pour consolider les efforts entrepris non seulement au niveau du gouvernement mais aussi au niveau des administrations décentralisées et des entreprises publiques nationales. **La Côte d'Ivoire, tout comme la Corée du Sud au début de son décollage économique, doit s'efforcer de créer une fonction publique basée sur le mérite en séparant bien le politique du savoir technique. Si la Côte d'Ivoire continuait son rythme de progression, elle pourrait se retrouver dès 2016/2017 dans la première moitié des pays dans le Monde et parmi les 10 premiers pays africains.**

653. Dans le rapport sur la compétitivité de l'Afrique 2015 publié par le Forum Economique Mondial, en collaboration avec la Banque Mondiale, la BAD et l'OCDE, la Côte d'Ivoire affiche la plus forte performance en Afrique subsaharienne en 2015. Elle gagne 24 places en une année, passant de la 115^{ème} place au 91^{ème} rang sur 144 pays au regard de l'évaluation basée sur l'Indice de Compétitivité Mondiale. A l'échelle du Continent africain, la Côte d'Ivoire se classe désormais à la 8^{ème} place sur les 37 pays évalués. Pour continuer d'aller de l'avant, la Côte d'Ivoire devra faire face à plusieurs défis. La qualité générale de l'infrastructure (77^{ème}) s'améliore, mais il reste encore beaucoup à faire. La qualité de l'enseignement primaire (103^{ème}), l'impact de la tuberculose sur les entreprises (125^{ème}) et la prévalence du VIH (129^{ème}) restent des défis majeurs à relever. En effet, ces deux pandémies pèsent sur une main d'œuvre limitée qui n'inclut pas complètement la femme (107^{ème}). Enfin, la capacité d'innovation est encore faible (88^{ème}) et l'utilisation d'internet par les usagers privés et le secteur privé est limité à moins de 3 % de la population.

654. La Côte d'Ivoire est un pays ouvert sur l'extérieur. Cette ouverture est un atout pour la croissance économique. La Côte d'Ivoire doit continuer d'être un moteur puissant de l'intégration sous régionale car dotée d'une population d'environ 22 millions d'habitants,

la taille de son marché est limitée. La structure de ses exportations repose encore trop sur les produits primaires et pas assez sur les produits transformés à plus forte valeur ajoutée. La part des exportations manufacturières en est encore beaucoup trop faible. Il est donc essentiel que le rythme de mise en œuvre des politiques visant à améliorer le climat des affaires et à accroître la compétitivité de l'économie reste soutenu.

655. Dans la plupart des pays émergents d'Asie, la part du secteur agricole a baissé fortement au profit du secteur industriel au cours du décollage. Chez les candidats à l'émergence en Afrique subsaharienne, une grande partie de la baisse de la part du secteur primaire profite au contraire au secteur tertiaire.

656. En Côte d'Ivoire, le secteur tertiaire a été le principal secteur porteur de croissance suivi du secteur primaire (en particulier le cacao et le café). La part du secteur secondaire dans le PIB a dépassé celle du secteur primaire et devrait continuer de croître si les politiques d'accompagnement continuent à être mises en œuvre à un rythme accéléré et soutenu (développement de l'infrastructure, réduction du coût élevé du transport, réduction des délais pour dédouaner une marchandise, construction et modernisation de zones industrielles, amélioration du système éducatif et de la formation professionnelle, amélioration de la santé, amélioration du climat des affaires et renforcement du dialogue entre secteur public et privé).

657. Selon le dernier rapport sur la situation de l'emploi d'août 2014, le nombre d'emplois créés dans le secteur des services (tertiaire) a dépassé le secteur agricole (primaire). La part du secteur secondaire s'est accrue de plus de 8 points au détriment des deux autres secteurs. Ceci pourrait indiquer que la Côte d'Ivoire est sur le chemin de l'émergence comme l'Asie. **Les personnes en emploi sont en grande partie peu instruites, ce qui affecte défavorablement la qualité de la main d'œuvre. Une grande partie des chômeurs est constituée de jeunes et de femmes qui vivent à Abidjan.**

658. Les principales actions spécifiques à entreprendre pour améliorer la situation de l'emploi en Côte d'Ivoire sont :

- Accroître la visibilité sur le marché du travail. Cela nécessite la poursuite des efforts en vue de l'amélioration de l'information sur le marché du travail (enquêtes emploi régulières, tableau de bord Emploi).

- Soutenir l'auto emploi (c'est-à-dire compenser la capacité d'absorption modeste du secteur moderne en soutenant l'auto emploi par la disponibilité de lignes de crédits au niveau des institutions de microfinance). Il s'agira de poursuivre la mise en œuvre des projets d'insertion en faveur des jeunes les plus vulnérables (non instruits, sans qualification, chômeurs de longue durée...).

- Rationaliser les dispositifs financiers publics existants pour le financement de l'emploi. Il s'agit de disposer d'un seul dispositif permettant d'optimiser la mobilisation des ressources (traçabilité, réduction des coûts indirects) et d'assurer un meilleur impact des actions gouvernementales en faveur de l'emploi.

659. La planification stratégique est revenue au cœur de l'action publique. Le PND (2012-2015) est maintenant le document de référence de la nouvelle stratégie économique pour les Ivoiriens, pour les partenaires au développement, pour le secteur privé et les marchés financiers y compris les Agences de Notation. **Le PND doit rester le document de référence de la stratégie économique dans lequel viennent s'insérer le Programme d'Investissement Publics quadriennal glissant, le cadre budgétaire à moyen terme et les stratégies sectorielles. Il offre une visibilité à court et à moyen termes en offrant un cadre cohérent des objectifs de la stratégie de développement et de son exécution.**

660. **Le défi est de préserver la cohérence dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie économique.** Il est essentiel à cet égard que toutes nouvelles décisions (stratégies sectorielles) ne viennent pas fragiliser les résultats acquis mais soient pleinement cohérentes avec les grands objectifs définis par le PND.

661. Plusieurs Ministères se doivent d'améliorer le taux d'exécution de leurs investissements budgétisés. Cela appelle une meilleure programmation en amont des investissements et un meilleur suivi de leur exécution. Il serait souhaitable d'atteindre en moyenne un taux d'exécution minimum d'au moins 90%, en particulier pour l'agriculture, l'électricité, l'infrastructure, la santé et l'éducation.

662. Les pays émergents d'Asie se sont dotés d'un appareil des statistiques économiques et financières performant tant pour les analyses des tendances passées que pour l'élaboration des prévisions.

La Côte d'Ivoire ne possède pas encore un outil statistique à la hauteur de ses ambitions. Le tableau de bord qui sert à la mise en œuvre de la stratégie économique pourrait être amélioré pour identifier à temps les signaux, vert, orange et rouge. Le renforcement de la collecte et du traitement de statistiques sur la réalisation physique des investissements tant privés que publics est particulièrement urgent pour mieux appréhender les tendances. La publication des statistiques, des études et des enquêtes de l'INS devrait être accessible gratuitement sur le WEB (ainsi que celles de la Direction de l'Economie du MEF et celles des directions du Ministère du Plan).

663. Au total, La Côte d'Ivoire a entamé avec succès depuis mai 2011 son chemin vers l'émergence. Ce succès est pleinement reconnu par les grandes institutions internationales et les agences de notation. La Côte d'Ivoire a redoré son image au niveau international tant sur le plan politique qu'économique et social. Sa voix est de nouveau entendue et respectée dans la sous-région et en Afrique. Elle a retrouvé sa place dans le concert des nations. La Côte d'Ivoire est dans le groupe des pays dans le monde avec la plus forte croissance économique et elle doit le rester. Son Peuple a repris espoir dans un avenir meilleur pour tous ses enfants. Le grand défi est maintenant de tenir fermement le cap pour que cette ambition de devenir un pays émergent et de réduire le taux de pauvreté devienne réalité à l'horizon 2020.

II.5 Les leçons à tirer pour accélérer la marche vers l'émergence.

664. Pour émerger, la Côte d'Ivoire doit continuer à mettre en place des politiques volontaristes pour assurer une croissance soutenable, convaincre les investisseurs à s'engager durablement dans le pays, et insérer avec succès l'économie nationale dans l'économie mondiale avec un développement humain intégré.

L'enjeu pour le gouvernement est de maintenir les investissements publics et privés à un niveau d'équilibre assez élevé. Sa stratégie d'investissement doit s'opérer tout en favorisant un cadre macroéconomique sain et stable.

A cet effet, l'objectif d'assurer la soutenabilité des finances publiques doit être une priorité. Le choix judicieux des investissements publics revêt également d'une importance capitale.

665. Dans un contexte de mondialisation, les investissements doivent être prioritairement de type privé pour éviter un risque de surendettement public. Dans ce cadre, une place primordiale doit être accordée à l'émergence d'entrepreneurs nationaux pour favoriser les investissements locaux. Ces efforts doivent concerner également l'attraction des investisseurs étrangers.

666. La vision de l'émergence exige une modernisation de l'Etat pour l'orienter vers les objectifs de développement. Cette modernisation de l'Etat renvoie aux dimensions intentionnelles, aux capacités humaines et organisationnelles, de même qu'aux comportements des acteurs, des moyens, des synergies et rapports à promouvoir entre les parties prenantes. L'implication du secteur privé et de la société civile dans la formulation des politiques est à renforcer. Le partenariat public privé doit être renforcé et orienté vers des objectifs de développement. Les capacités des acteurs à remplir leurs missions seront aussi à renforcées. La planification doit rester au cœur de ce processus tout en renforçant les capacités et le rôle des institutions dans la coordination des actions de développement.

667. Les étapes de l'émergence devront être fondées sur des stratégies visant les transformations structurelles et sociales requises pour l'émergence. Les pôles de développement porteurs de l'émergence doivent être identifiés et articulés dans les territoires. Les secteurs porteurs de croissance, pouvant bénéficier des investissements en productivité et dont la dynamique doit être mue par des marchés en évolution au niveau intérieur et aux niveaux régional et international, doivent être clairement identifiés.

668. La recherche de productivité et de la compétitivité requiert une stratégie opérationnelle d'innovation technologique, de développement des compétences et des capacités organisationnelles. L'implication de l'ensemble des acteurs clés, secteur privé, territoires, centres de recherche et universités est indispensable.

669. La croissance inclusive qui est au centre de l'émergence de la Côte d'Ivoire le sera effectivement grâce à une masse d'emplois décents. Un rôle plus important du secteur manufacturier comme pôle de croissance permettra de répondre à cette préoccupation.

La qualité des emplois sera aussi recherchée grâce à des appuis dans l'amélioration de la productivité de différents segments du secteur informel. L'efficacité des politiques publiques dans le domaine social est aussi indispensable pour renforcer leur impact y compris en termes d'équité.

670. Il est aussi important que les progrès en matière de développement humain soient irréversibles. Deux dimensions s'imposent ainsi : la nécessité de renforcer les capacités de résilience des groupes vulnérables et celle de mettre en place un processus de développement durable. Une prise en compte des objectifs de développement durable permettra d'assurer à la fois l'équité générationnelle et intergénérationnelle.

671. Le premier Plan national de développement (PND 2012-2015) a été mis en œuvre sous la magistrature de Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara pour jeter les bases de l'émergence de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020. Le PND 2012-2015 a permis à la Côte d'Ivoire d'obtenir des avancées dans la relance de l'économie soutenue aujourd'hui par une forte croissance du PIB réel en moyenne de 9,4% entre 2012 et 2014. Les investissements dont le taux en pourcentage du PIB est passé de 9% en 2011 à 16,1% en 2014 sont à la base, à côté d'autres facteurs, de cette forte croissance économique. Les équilibres macroéconomiques se sont également améliorés tandis que le fardeau de la dette s'est nettement allégé grâce à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2012. Le poids de la dette publique en pourcentage du PIB est ainsi passé de 69,9% en 2011, à 36,4% en 2014 pour une dette totale de 6170,1 milliards de FCFA répartie presque à part égale entre la dette extérieure et la dette intérieure.

672. La croissance qui est censée être inclusive, a commencé à porter ses fruits en termes de redistribution puisque le taux de pauvreté a baissé fortement entre 2008 et 2015 passant respectivement de 48,9% à 46,3%. L'emploi a progressé comme l'atteste la réduction du chômage de 9,4% en 2012 à 5,3% en 2013. Mais le secteur informel domine l'offre d'emploi à hauteur de 93%. L'emploi informel est largement caractérisé par une faible productivité, posant ainsi un problème de qualité de l'emploi.

673. La période 2011-2015 est aussi marquée par quelques avancées dans l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement. Cependant l'éducation primaire universelle et la parité fille garçon à l'école primaire ne sont pas encore réalisées. La santé, notamment infantile s'est améliorée à l'inverse de la santé maternelle. Les progrès réalisés en matière d'assainissement et d'accès à l'eau potable sont considérables, mais demeurent inégaux au détriment des zones rurales moins dotées en infrastructures et pouvoir d'achat.

674. Tirant les leçons de la mise en œuvre du PND 2012-2015, il est apparu que les efforts doivent être intensifiés pour tout à la fois maintenir la Côte d'Ivoire sur la trajectoire de l'émergence, mais aussi la rendre émergente à l'horizon 2020. Le diagnostic mené pour dégager les défis du prochain Plan National de

Développement 2016-2020 (PND 2016-2020) a mis en évidence les problèmes auxquels la Côte d'Ivoire doit s'attaquer pour accélérer son émergence. Cette analyse diagnostique s'est faite à la lumière des enseignements de l'expérience des pays émergents dans la construction de leur économie. Ces enseignements sont cohérents avec ceux ressortis lors de la conférence internationale sur l'émergence de l'Afrique tenue à Abidjan en mars 2015 à l'initiative du gouvernement ivoirien. La déclaration de la conférence a mis en exergue les conditions de l'émergence basées sur les enseignements tirés de l'expérience des pays émergents et développés, de même que des contraintes et opportunités auxquelles les pays candidats à l'émergence sont confrontés.

675. Il a été reconnu qu'un «Etat développementaliste» est une des exigences de l'émergence de par sa capacité à impulser des réformes structurelles au bénéfice de l'intérêt général, de les planifier à long terme de manière participative et de produire des résultats de développement. Ces résultats de développement doivent reposer sur des changements dans les modes de production et de consommation mus par une croissance économique forte, diversifiée, centrée sur les êtres humains et basée sur une bonne utilisation de la technologie et de l'innovation. Cette diversification d'une économie ouverte sur l'extérieur doit s'adosser sur une accélération de l'intégration régionale et une mobilisation accrue des ressources intérieures. En centrant les objectifs de l'émergence sur l'amélioration de la condition humaine, l'émergence peut devenir un facteur d'accélération du développement humain.

676. Fort de ces éléments le diagnostic de la Côte d'Ivoire sur le chemin de l'émergence a été basé sur cinq problématiques :

- La qualité des institutions et de la gouvernance sous toutes ses formes ;
- La disponibilité et les capacités des femmes et des hommes à construire une Côte d'Ivoire émergente et prospère ;
- Les changements dans les modes de production et de consommation pour construire l'émergence ;
- Le développement des infrastructures stratégiques comme levier de l'émergence et en cohérence avec les principes de durabilité environnementale ;
- L'insertion avantageuse dans le réseau d'échanges régionaux et mondiaux.

III.1 La qualité des institutions et de la gouvernance

677. La sécurité s'est améliorée et un climat de paix a été instauré dans le pays. Sur le plan de la démocratisation et de la participation citoyenne, le jeu multipartiste reste affaibli par un contrôle insuffisant de l'activité gouvernementale, un rôle limité de l'opposition et un accès peu équitable au financement public et aux médias d'Etat par les différents partis politiques.

678. Le processus de décentralisation reste inachevé. L'administration publique, en dépit de son informatisation et de la mise en place partielle de l'e-gouvernance, a beaucoup souffert des années de crise qui ont à la fois dégradé les capacités techniques et la mémoire administrative et renforcé les pratiques hors des principes et normes. Les capacités de l'administration révèlent des insuffisances en termes de compétences, de maîtrise des systèmes, procédures et méthodes, mais aussi d'équipements adéquats pour être à la hauteur des enjeux de l'émergence.

679. Si l'importance de la planification est reconnue, elle n'est pas encore une culture ancrée pour faire de la chaîne Prospective, Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi Evaluation une force motrice porteuse des résultats de développement.

680. Au total, dans un grand nombre de dimensions de la gouvernance considérée comme la gestion macro-économique, la surveillance prudentielle du système, les politiques structurelles, les politiques sociales et d'équité, la gouvernance et la qualité des institutions, la Côte d'Ivoire se trouve moins bien placée en se situant dans le dernier quart des pays les moins bien classés en Afrique (CPIA).

681. Le renforcement de la qualité de la gouvernance dans toutes ses composantes constitue un défi pour la Côte d'Ivoire. La qualité des institutions semble aussi problématique dans une optique d'efficacité, de respect de règles et procédures établies. Il semble impérieux de renforcer la qualité des institutions et de la gouvernance pour consolider la cohésion sociale, renforcer la participation citoyenne et assurer l'efficacité et la transparence de l'action publique. Les défis auxquels il convient de s'attaquer sont ceux de :

- La consolidation de la paix, de la sécurité et de la démocratie ;
- La modernisation de l'Etat en cohérence avec ses missions et principes de transparence, d'efficacité et de responsabilité ;

- L'organisation d'une participation solide de la société civile et du secteur privé dans le processus de développement.

III.2 La disponibilité et les capacités des femmes et des hommes à construire une Côte d'Ivoire émergente et prospère

682. En matière d'éducation et de formation des femmes et des hommes, les progrès sont lents pour la réalisation de l'éducation primaire universelle et secondaire ou inachevés pour la parité fille/garçon et l'alphabétisation. Les jeunes qui sortent de l'école n'ont pas accès à l'emploi pour une grande partie d'entre eux.

683. Le lien entre le monde du travail et le système scolaire est mince au point où les réajustements dans les programmes de formation sont rares. L'enseignement supérieur reste rigide au point où les formations pour lesquelles le marché du travail n'offre que peu de perspectives continuent à être données sans changement majeur. Dans le même temps, la recherche est conduite sans grand rapport avec les besoins du système productif.

684. La santé progresse, mais pas suffisamment pour permettre une amélioration rapide de l'espérance de vie à la naissance. La transition démographique tarde à se réaliser à cause de la lente réduction de la mortalité infantile de même qu'à tous les âges de la vie pendant que l'indice synthétique de fertilité reste élevé. Les jeunes filles sujettes à des grossesses précoces sont plus exposées à l'échec scolaire et enclin à une participation à la vie activité limitée par rapport aux garçons de même âge.

685. L'ambition du gouvernement de mettre en place un système complet de protection sociale reste à concrétiser. En termes de cadre de vie, l'accès à un logement décent, à un cadre de vie salubre, à une énergie propre et à une eau potable restent à concrétiser. Les inégalités sont fortes entre d'une part les pauvres et non pauvres et d'autre part entre les zones rurales et urbaines. Au total, l'indicateur de développement humain progresse, mais lentement. Le défi auquel il faudra s'attaquer est celui du développement humain et du renforcement de la résilience.

III.3 Les changements dans les modes de production et de consommation pour construire l'émergence

686. Les progrès enregistrés dans l'amélioration du climat des affaires sont effectifs et stimulent déjà les investissements directs étrangers y compris dans le domaine de la transformation des produits agricoles.

687. L'agriculture bien que demeurant le premier employeur en Côte d'Ivoire reste marquée par une faible productivité. L'ensemble des filières agricoles, halieutiques et avicoles connaissent quelques problèmes de productivité et de compétitivité. Les rendements dans de nombreuses filières sont plus faibles que ceux des pays concurrents à l'exception de l'hévéaculture.

688. La productivité globale des facteurs, de même que celle du capital et du travail sont restées limitées et avec des contributions à la croissance moins élevées que dans les pays émergents de référence.

689. Les secteurs pouvant faire l'objet de rattrapage technologique et de recherche développement pour promouvoir les innovations technologiques et une croissance durable doivent être identifiés.

690. Les exportations progressent peu compte tenu de la faible diversification de l'économie mais aussi des problèmes spécifiques de compétitivité et de qualité de produits auxquels chacune des filières exportatrices est confrontée. Le niveau encore limité de la transformation des produits de base expose les exportations à la volatilité des termes de l'échange.

691. La faible diversification de l'économie et de transformation des produits de base limite les opportunités d'emplois et de développement des compétences pour les jeunes entrant sur le marché du travail. En retour, le système de l'enseignement ne fournit pas sur le marché du travail des diplômés dotés de compétences entrepreneuriales et techniques pour faire preuve d'esprit d'innovation dans la création entrepreneuriale.

692. Les entreprises connaissent des difficultés de financement, mais aussi des faiblesses dans les compétences managériales pour produire des projets de qualité bancable en nombre suffisant. Elles se heurtent aussi aux coûts des facteurs élevés. Le processus de normalisation induit des coûts qui gênent la compétitivité.

693. Les entreprises privées et publiques doivent pleinement assumer leur responsabilité sociétale dans le développement de leurs ressources humaines, leur

responsabilité au niveau des communautés et le respect du genre et de l'environnement. Elles doivent aussi jouer pleinement leur rôle dans le développement d'une économie verte.

694. L'impérieuse nécessité de la transformation structurelle devra être bâtie sur des comportements et capacités entrepreneuriaux novateurs pour investir tous les secteurs d'activités, industriels, agricoles, comme des services, des TIC, du tourisme, de la culture, de la santé, de la formation professionnelle, etc. Elle pose aussi comme principaux défis à relever ceux de la mise en place d'une stratégie opérationnelle d'innovation mettant ensemble toutes les parties prenantes (entreprises, institutions de recherche, collectivités territoriales) pour assurer la transformation des produits de base et diversifier l'économie en investissant de nouvelles chaînes de valeur.

Un autre défi est celui de la mise en œuvre des politiques et interventions pour une offre compétitive sur les marchés locaux, régionaux et internationaux touchant les infrastructures de production, la stabilisation voire la réduction des coûts relatifs des facteurs, et l'accompagnement requis pour répondre aux normes de qualité édictées par filière.

Le dernier défi est celui d'assurer progressivement l'orientation des modes de production et de consommation de manière cohérente avec les principes de durabilité environnementale dont notamment la réduction des émissions des gaz à effets de serre, la conservation de l'environnement et de la biodiversité.

III.4 Le développement des infrastructures stratégiques comme levier de l'émergence et en cohérence avec les principes de durabilité environnementale

695. Des gros efforts ont été faits dans le cadre du PND 2012-2015 pour remettre en l'état les infrastructures de transport et développer les nouvelles, notamment les ponts, autoroutes et routes nationales. Des programmes de logements sociaux ont aussi été lancés pour améliorer le cadre de vie et réduire les quartiers précaires. Les programmes d'accroissement des capacités de production et de fourniture d'eau potable, en dépit des progrès réalisés, nécessitent d'être étendues pour assurer l'accès à l'eau potable à toute la population. Ces efforts colossaux devraient continuer, pour combler le retard accumulé et les disparités qui se sont accentuées entre zones urbaines et rurales, et entre les régions. Le défi vise aussi à poursuivre les efforts de renforcement des équipements socio-collectifs pour améliorer le bien-être des populations.

696. C'est toute la dimension environnementale et le développement d'une économie verte qu'il s'agit de considérer dans l'implantation des édifices au niveau local et même dans les grandes métropoles. Le défi de la réduction des émissions des gaz à effet de serre doivent être présents dans tout choix, comme la recherche de l'efficacité énergétique et la mise en valeur des énergies renouvelables, une gestion adéquate des déchets et la réduction de la déforestation.

697. Les infrastructures implantées dans les différentes régions ne sont pas souvent interconnectées pour favoriser l'implantation des activités industrielles ou économiques. Elles sont aussi inégalement réparties. Le défi qui en découle est double : celui de la création des pôles de croissance et de compétitivité pour engendrer des externalités positives pouvant inciter à l'implantation des structures économiques ; un autre défi se rapporte à la correction des inégalités territoriales et au renforcement du sentiment d'appartenance à la nation.

698. Le développement des infrastructures qui implique toutes les facilités y compris énergétiques et en matière de TIC doit se faire de manière à renforcer les capacités de résilience des populations et des communautés bénéficiaires. Leur intégration dans un environnement propice au développement de leurs activités est essentielle. Le défi est surtout de maintenir l'équilibre écologique pour garantir une vie paisible des populations des zones de développement.

699. L'implication des populations, des régions, des districts et des collectivités locales dans des choix qui les concernent est indispensable.

Une des modalités pourrait être de mettre en œuvre des plans de développement local élaborés de manière collaborative entre l'Etat et les structures locales pour assurer la cohérence entre les orientations globales du PND et les impératifs de développement local.

III.5 L'insertion avantageuse dans le réseau d'échanges régionaux et mondiaux.

700. La Côte d'Ivoire a regagné en respectabilité et influence grâce à l'implication personnelle du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, dans le règlement des conflits ayant touché la sous-région. Le dynamisme économique engendré par la mise en œuvre du PND 2012-2015 a aussi permis à la Côte d'Ivoire de recouvrer

son rôle moteur tant au sein de l'UEMOA que de la CEDEAO.

701. La coopération régionale et internationale constitue un maillon important pour asseoir des partenariats stratégiques, tant pour le développement des échanges, le financement que pour l'acquisition des technologies. Elle constitue un défi important dans l'optique de l'accélération du processus de développement et de l'élargissement des marchés porteurs pour les investissements directs étrangers et la croissance économique en Côte d'Ivoire. Le défi sera d'asseoir des partenariats solides concourant à la réalisation des objectifs nationaux de développement.

702. Des stratégies communautaires peuvent aussi aider à répartir de manière optimale les chaînes de valeurs locales s'inscrivant dans la perspective de l'élargissement de l'économie régionale. Le cadre communautaire accorde le droit d'établissement qui ne semble pas toujours suffisamment exploité par les entreprises à capitaux ivoiriens. Ces entreprises pourraient être soutenues pour acquérir une taille régionale pour asseoir leurs activités dans des espaces plus larges et renforcer leur compétitivité. Le défi est d'asseoir un partenariat public privé qui s'inscrit dans cette perspective.

703. L'organisation d'un groupe consultatif pour le financement du PND 2012-2015 a montré à quel point les partenariats stratégiques ont été utiles et catalyseurs pour porter les messages constructeurs pour la Côte d'Ivoire. Le financement étant l'une des clés de succès de la mise en œuvre d'un plan, l'enjeu est donc de mobiliser les partenaires régionaux comme internationaux pour les financements additionnels requis pour la mise en œuvre du PND 2016-2020.



∨

**DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE
DE LA CÔTE D'IVOIRE
SUR LA TRAJECTOIRE
DE L'ÉMERGENCE**

∧

DIRECTION GENERALE DU PLAN ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

BP V 165 ABIDJAN - Tél : +225 20 25 88 59 / 61 - Fax : + 225 20 25 88 60